This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 828,745

SE TAIRE
E
PAIRE

LA FIN DU XVIIIE SIÈCLE

— LE DUC DE NIVERNAIS —

1763-1798

PAR

LUCIEN PEREY

CINQUIÈME ÉDITION

Ouvrage couronné par l'Académie française

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1893

144

LA FIN
DU XVIIIE SIÈCLE

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

ŒUVRES COMPLÈTES DE LUCIEN PEREY

Format in-8

Histoire d'une Grande Dame au XVIIIe siècle :
— La Princesse Hélène de Ligne..... 1 vol.
— La Comtesse Hélène Potocka..... 1 —

Le Duc de Nivernais :
— Un petit-neveu de Mazarin..... 1 —
— La fin du XVIIIe siècle (1763-1798)..... 1 —

La Forêt enchantée ou Tranquille et Vif-Argent (Conte de fée), *édition illustrée*..... ..... 1 —

Le Président Hénault et madame du Deffant..... 1 —

Zerbeline et Zerbelin ou la Princesse qui a perdu son œil (Conte de fée), *édition illustrée*..... 1 —

En collaboration avec GASTON MAUGRAS

Correspondance de l'abbé Galiani *(Ouvrage couronné par l'Académie française)*..... 2 vol.

La Jeunesse de madame d'Epinay, d'après des lettres et des documents inédits *(Ouvrage couronné par l'Académie française)*..... 1 —

Dernières années de madame d'Epinay, son salon et ses amis *(Ouvrage couronné par l'Académie française)*..... 1 —

La Vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney (1754-1773), d'après des lettres et des documents inédits. 1 —

UNIV. OF MICH.

Heliog. Arents

LE DUC DE NIVERNAIS

L'original appartient au marquis d'HAVRINCOURT

Herpen, Clara Adèle Luce

LA FIN
XVIIIe SIÈCLE

25A

LE DUC DE NIVERNAIS —

1763-1789

PAR

LUCIEN PEREY

INQUIÈME ÉDITION

Couronné par l'Académie

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
[illegible] MAISON MICHEL LÉVY [illegible]
[illegible], 3

1893

[illegible]

Herpin, Clara Adèle Luce

LA FIN DU XVIIIE SIÈCLE

— LE DUC DE NIVERNAIS —

1763-1798

PAR

LUCIEN PEREY

CINQUIÈME ÉDITION

Ouvrage couronné par l'Académie française

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
3, RUE AUBER, 3

1893

Droits de reproduction et de traduction reservés.

Vignaud Lib.
7-26-23.

LA FIN DU XVIIIE SIÈCLE

LE DUC DE NIVERNAIS

I

1763-1764

Affaire du chevalier d'Éon. — Lettre de lord Sandwich. Mariage de la duchesse de Cossé, son portrait. — Le duc de Cossé, son portrait. — Le maréchal de Brissac, lettre.

En entreprenant le récit de la seconde moitié de la vie du duc de Nivernais, nous sommes forcé de revenir un peu en arrière. Nous avons voulu terminer notre premier volume [1] par la mort de madame de Pompadour, car il avait surtout pour but de mettre en lumière les trois ambassades de Nivernais et l'on ne peut nier que madame de Pompadour ait eu une grande influence sur sa carrière diplomatique. La mort de sa protectrice coïncidant avec sa retraite des

1. *Un petit-neveu de Mazarin, le duc de Nivernais.*

427550

affaires était donc un point final tout indiqué. Mais, pour enchaîner rapidement les événements politiques, nous avons dû sacrifier des détails intéressants qui méritent cependant quelque attention, entre autres le singulier épisode du chevalier d'Éon, dont le nom a toujours le prestige d'éveiller la curiosité.

Nous avons vu, pendant l'ambassade du duc à Londres, qu'il avait pour premier secrétaire ce bizarre personnage; il l'affectionnait beaucoup et le traitait avec cette indulgente bonté qui le faisait adorer de ses inférieurs. Le chevalier appartenait à une honorable famille de Bourgogne, il avait fait de brillantes études au collège Mazarin : de là venait peut-être la protection que lui accordait Nivernais. Il fut reçu docteur en droit et docteur ès lettres, publia quelques opuscules littéraires et historiques; et son habileté rare à l'escrime lui valut le commencement de sa fortune.

La France n'avait alors que des relations très froides avec l'impératrice Élisabeth de Russie; il était cependant utile de s'assurer l'alliance de cette princesse et de l'empêcher d'embrasser le parti de la Prusse, au moment de la lutte de la France et de l'Autriche contre cette puissance. Le prince de Conti, qui faisait partie du ministère occulte créé par Louis XV, proposa d'envoyer d'Éon à Saint-Pétersbourg pour chercher à re-

nouer les relations diplomatiques; c'était un homme obscur, facile à désavouer au besoin, et cependant fin et habile. Il justifia pleinement la confiance du prince.

Pierre III, grand-duc héritier, était passionné d'escrime et cherchait un maître d'armes; on lui proposa d'Éon, qui réussit en peu de temps à s'insinuer dans l'esprit du grand-duc, et lui fit entrevoir que la France enverrait volontiers un ambassadeur en Russie ; il réussit à plaire à l'impératrice Élisabeth; on prétend même qu'il pénétra fort dans ses bonnes grâces, et bientôt il rapporta à Versailles l'accession de l'impératrice au traité de 1756 et la ratification du nouveau traité de 1758. Le roi lui accorda une pension et un brevet de capitaine de dragons ; il servit comme aide de camp du maréchal de Broglie, puis rentra dans la carrière diplomatique pour suivre à Londres le duc de Nivernais qui l'envoya porter à Versailles les préliminaires du traité de paix.

Le duc de Praslin le reçut fort bien, mais d'Éon n'était pas homme à se contenter d'un bon accueil; il demanda la croix de Saint-Louis et le titre de ministre résident qu'on eut quelque peine à lui accorder, craignant que ce titre ne fît naître plus tard un conflit avec l'ambassadeur. D'Éon rend compte lui-même et de la façon la plus spirituelle de l'audience du duc de Praslin.

Le chevalier d'Éon au duc de Nivernais.

« ...Le duc de Praslin a beaucoup agité la question de la résidence, a voulu prouver que cela était inutile; qu'il n'y avait pas d'exemple, que le titre de secrétaire d'ambassade était suffisant lorsque l'ambassadeur y était... Enfin, m'a dit le duc de Praslin, quelle est donc votre véritable raison? car en tout il y a un but. Puisque vous voulez que je parle naturellement, ai-je répondu, c'est que je ne sais sur quoi compter en France. Il y a dix ans que je sers le roi, et j'ai vu une succession d'une quinzaine de ministres, qui tous me connaissaient, me protégeaient, voulaient tous m'élever, me faire une petite fortune; ils ne sont plus; je suis ruiné et toujours secrétaire d'ambassade. Ce petit tableau l'a fait rire et moi aussi. Il dit alors : Vous croyez donc que tous les Choiseul de la terre vont être culbutés, chassés ou pendus, ou mourir subitement? J'ai répondu : Je ne crois point cela, et je serais au désespoir de me le figurer, mais dans ce bas monde, j'ai vu tant de choses arriver, que je regarde tous les matins en l'air pour voir si le soleil tient toujours bien au firmament, et j'ai appris en Angleterre ce proverbe : « On ne sait pas ce » qu'il y a de caché dans la matrice de la Provi- » dence... »

Le désirs de d'Éon furent remplis grâce à une circonstance imprévue.

Au moment des ratifications du traité de paix, Louis XV, fidèle à son système de politique double et dissimulée, accueillit très favorablement une proposition bizarre et audacieuse du comte de Broglie. Il s'agissait de faire faire par un ingénieur habile le relevé du plan des côtes d'Angleterre dans le but d'y effectuer une descente le plus tôt possible[1]. L'ingénieur fut vite trouvé et d'Éon, que le roi connaissait depuis sa mission secrète en Russie, fut choisi pour correspondant et confident de ce dangereux projet. Il est probable que la prétendue indisposition qui lui fit retarder le retour à Londres fut un prétexte pour prendre le temps de recevoir des instructions suffisantes. Il va sans dire que tout cela se trama absolument en dehors des ducs de Nivernais et de Praslin. Enfin d'Éon revint à Londres avec son titre de résident, sa croix de Saint-Louis, et fut armé chevalier par le duc lui-même.

D'Éon resta le fidèle correspondant du duc, et nous avons sous les yeux bon nombre de lettres très affectueuses.

1. Le roi y donna les mains sans hésiter et écrivit : « M. le comte de Broglie, mon intention est de faire prendre sur les côtes d'Angleterre et dans l'intérieur du royaume des connaissances locales qui puissent faciliter l'exécution des projets que les circonstances pourraient engager à former dans un temps bien éloigné, j'espère. »

Le duc de Nivernais à M. d'Éon.

« Saint-Maur, le 16 juin 1763.

» Je vous remercie tendrement de votre lettre du 8, mon cher ami; et tous mes parents et amis qui l'ont lue avec délices vous en remercient avec moi. Je suis bien touché des sentiments qu'on me conserve où vous êtes, et je vous prie de les entretenir, en témoignant à toute occasion ceux dont je suis pénétré... Le sommeil commence à revenir, mais j'ai encore les nerfs bien agités et la tête bien épuisée. Je ne suis réellement pas capable d'écrire une page sans me faire mal. Les champs, le cheval et la liberté raccommoderont ma pauvre machine; et je sens qu'elle ne demande pas mieux. Dites-le au bon Matty, à qui je n'écris point, mais que j'aime de tout mon cœur.

» Adieu, mon cher ami. Ma femme vous fait mille compliments, ainsi que ma fille et madame de Rochefort. Je n'en puis plus; et je vous quitte pour reposer ma tête et mes pauvres nerfs que l'air de Londres a tués. Je n'ai point d'autre mal, et même je commence à être un peu mieux depuis que je suis ici à la pâture dans de beaux prés presque anglais; mais j'ai grand besoin d'être à ce régime pour toute nourriture. Je vous embrasse de tout mon cœur ainsi que le bon Matty. »

Nivernais ne se doutait guère, en écrivant ces lignes, de la tempête qui commençait à bouillonner dans la tête de son correspondant.

Il s'écoula près de six mois entre le départ du duc et l'arrivée du comte de Guerchy. D'Éon pendant ce temps-là remplissait les fonctions d'ambassadeur comme ministre résident et ne perdait pas une occasion de se faire bien venir des ministres et de la cour; cela marcha fort bien tant qu'il fut seul, mais l'arrivée du véritable ambassadeur fit tout changer de face et d'Éon dut rentrer dans un rôle subalterne qui ne convenait ni à sa vanité, ni à son ambition. Loin de s'y résigner, il ne continua pas moins à agir sourdement à l'insu du comte et en opposition avec lui à la cour d'Angleterre.

Guerchy, avec sa droiture et sa loyauté incontestables, s'aperçut avec indignation de ce manège et le fit sentir au chevalier d'une façon peut-être un peu dure et rude dans la forme, mais tout à fait méritée; de vives altercations s'ensuivirent, et dès le mois de septembre l'ambassade de France devint une sorte d'enfer, où les disputes succédaient aux disputes, où l'un prenait parti pour d'Éon, l'autre pour Guerchy, au grand désespoir de M. de Nivernais qui en fut informé de plusieurs côtés, entre autres par son secrétaire le petit Boucher, comme il l'appelle et dont il parle assez souvent dans la correspondance avec M. de Praslin.

M. Boucher de la Piletière au duc de Nivernais [1].

« Londres, le 6 septembre 1763.

» Monseigneur, vous savez que toutes les têtes des personnes qui ont été sous vos ordres dans ce pays-ci sont furieusement dérangées depuis qu'elles ont eu le malheur de vous perdre ; et je vous avoue que la mienne, quoique bretonne, n'est pas assez forte pour y résister... Je reste avec M. de Guerchy en qualité de secrétaire, mais c'est pour obéir à vos ordres. Je ferai avec lui par devoir ce que je faisais par goût lorsque j'avais l'honneur d'être avec vous. »

Le duc, un peu inquiet, lui répond :

« Paris, le 14 septembre 1763.

» Mon cher enfant, j'ai reçu hier votre lettre du 6, et je me hâte de vous gronder et de vous embrasser en conséquence, car elle mérite l'un et l'autre. Je suis vraiment touché que vous vous soyez attaché à moi si sincèrement, mais je ne veux pas que vous y soyez attaché d'une manière exclusive ; conservez-moi votre amitié et ne me donnez que cela, car je n'ai que cela de mon côté

1. *Archives Guébriant.* Carton A, 4e dossier.

à vous donner. Je ne suis ni ne serai, ni ne puis être bon à rien à ceux qui s'attacheraient à moi dans le sens où on prend ce mot. Ainsi votre situation exige que vous vous attachiez à d'autres et moi je l'exige de vous par cette raison. Ensuite je dois vous dire avec sincérité que mon successeur est précisément l'homme à qui vous devez vous attacher de la sorte, il le mérite et j'y tiens pour vous et pour lui... »

Mais la lettre de Boucher n'était qu'un léger avertissement de ce qui allait suivre. Lord Sandwich lui-même ne put se dispenser d'aviser Nivernais de ce qui se passait.

Lord Sandwich au duc de Nivernais [1].

« Londres, ce 27 octobre.

» C'est avec une peine extrême que je suis obligé de vous avertir de la malheureuse situation où se trouve présentement ce pauvre d'Éon. Comme je sais l'intérêt que vous prenez à ce qui le regarde, je crois de mon devoir de vous faire savoir qu'il me paraît avoir absolument perdu la

1. *Archives Guébriant*. Carton A, 4e dossier.

cervelle et de vous prier de faire en sorte que quelqu'un de ses amis vienne auprès de lui pour l'empêcher de se perdre sans ressource.

» J'ai été présent hier au soir à la scène la plus extraordinaire du monde. Nous dînâmes, M. Grenville et moi, chez milord Halifax avec M. de Guerchy et tous les ministres étrangers du département du Sud ; après le café, il ne resta que M. de Guerchy et M. d'Éon, et nous trois Anglais; d'Éon s'est mis à disputer avec l'ambassadeur, premièrement au sujet de ses lettres de récréance qu'il disait ne vouloir absolument point présenter au roy sans de nouveaux ordres de sa cour ni rendre ses papiers. Après cela, il a déclaré son intention de se battre avec un certain Du Vergier qui l'avait (à ce qu'il s'imaginait) insulté chez le comte de Guerchy ; qu'il était petit dragon, qu'il n'aurait qu'à se fier à son épée et son courage et qu'il voulait combattre cet homme à pied et à cheval, dans ce monde et dans l'autre ; qu'il était homme philosophique et socratique et qu'un homme de lettres comme lui pouvait se battre autant qu'un autre. Enfin, avec des propos de cette sorte et bien d'autres plus extravagants, il nous a entretenus par plus de trois heures de suite, jusques à ce que avec le consentement et même à la réquisition du comte de Guerchy, nous fûmes obligés de faire venir la garde pour le forcer à donner sa parole d'honneur

qu'il ne se battrait pas avec ledit Du Vergier.

» Après cette parole d'honneur donnée (dont je vous joins la copie[1]), le lendemain, par malheur, Du Vergier est venu chez lui où d'Éon lui a mis le pistolet à la tête et l'a obligé de signer un écrit à genoux portant qu'il était un aventurier des plus indignes; après quoi il l'a chassé de chez lui, en lui faisant savoir qu'il avait grande envie d'enfoncer son âme dans le pot de chambre et de lui faire boire. Du Vergier s'est plaint aujourd'hui au juge de paix de cette insulte, et nous avons toutes les peines du monde à assoupir cette affaire qui donne un scandale public.

» Je vous écris tout ce détail pour vous faire voir que le tout est la manœuvre d'un malheureux qui a perdu l'esprit, et non d'un homme qui a de l'obstination dans son tempérament. Mon humanité m'oblige à vous supplier de vous intéresser pour lui, et d'empêcher qu'on ne regarde chez vous les actions d'un insensé comme celles

1. « M. le chevalier d'Éon donne sa parole d'honneur aux comtes de Sandwich et d'Halifax qu'il ne veut point se battre avec M. de Vergey ni luy faire aucune insulte, sans avoir préalablement communiqué ses intentions aux susdits comtes, de la façon qu'ils pourront prévenir aucunes mauvaises suites des intentions et de la conduite de M. le chevalier d'Éon. »

Signé : Le chevalier D'ÉON DE BEAUMONT.

Par ordre et par le respect que je dois à l'ambassadeur du roi mon maître.

Great George Street.
Octobre 26, 1763.
(Archives Guébriant.)

d'un homme qui est en état de connaître son devoir. Ayez pitié de lui et faites en sorte qu'on le plaigne de son malheur et qu'on ne punisse pas ses extravagances. Si vous voulez un témoignage plus ample de ce que nous pensons sur l'insanité de ce pauvre homme, M. Grenville et milord Halifax vous répéteront les mêmes sentiments sur cette affaire et vous le recommanderont avec moi comme une personne qui mérite votre compassion.

» SANDWICH. »

L'émotion de M. de Nivernais fut extrême en lisant ce récit, surtout en pensant aux ennuis qu'une affaire de ce genre pouvait susciter à M. de Guerchy, contre lequel d'Éon semblait être aussi d'une fureur épouvantable, d'après d'autres lettres reçues en même temps que celle de lord Sandwich. Le duc était à Saint-Maur à ce moment-là, il écrivit de suite à M. de Praslin et répondit à lord Sandwich en le conjurant de chercher, par tous les moyens, à calmer ce malheureux.

Mais d'Éon n'écoutait rien, bien certain d'avance de l'appui du roi[1]; il était allé se réfugier dans la Cité, s'y barricader et se mettre sous la protection du shérif; il avait emporté avec lui quantité

1. Le roi signa l'ordre officiel de le faire rentrer en France. Mais, dit madame Campan, Louis XV retarda le départ du courrier qui devait porter cet ordre et en fit secrètement partir un qui

de papiers de l'ambassade qu'il avait eus en sa possession pendant qu'il exerçait les fonctions de ministre résident et il refusait énergiquement de les rendre.

Il écrivit une lettre-circulaire à M. de Nivernais et aux ministres de Versailles pour faire l'apologie de sa conduite. Le duc lui répondit :

M. de Nivernais à M. d'Éon[1].

« Paris, 30 novembre 1763.

» Mon pauvre cher ami, je n'ai reçu qu'hier 29 votre lettre du 10 de ce mois, écrite par un secrétaire, et conforme à une lettre-circulaire de vous dont j'avais vu une, dimanche, à Versailles. J'ai la tête et les nerfs en si mauvais état qu'à grand'peine puis-je vous répondre quelques lignes. Ne vous étonnez pas du mauvais état où est ma santé : vous devez sentir ce que l'amitié que vous m'avez inspirée, se combinant avec la conduite irrégulière que vous tenez à Londres et le scandale inouï que vous donnez à toute l'Eu-

remit à d'Éon une lettre de sa main. « Je sais que vous m'avez servi aussi utilement sous des habits de femme que sous ceux que vous portez actuellement. Reprenez-les de suite, retirez-vous dans la cité; je vous préviens que le roi a signé l'ordre de vous faire rentrer en France; vous n'êtes point en sûreté dans votre hôtel et vous trouveriez ici de trop puissants ennemis.

1. *Archives Guébriant.* Carton A, 4e dossier. Minute autographe.

rope, doit produire depuis près de deux mois de sentiments douloureux dans mon cœur que vous connaissez, et par conséquent vous n'avez que faire de consulter notre ami Matty pour juger comment je me porte : mais ce n'est pas là l'important, le voici, et c'est que vous ne persistiez pas dans une désobéissance coupable envers votre maître. Vous avez ordre de remettre à l'ambassadeur vos papiers ministériaux dont il vous donnera une décharge en bonne forme : sous quel prétexte légitime pouvez-vous vous dispenser d'obéir à cet ordre, et quelles fatales suites une telle désobéissance peut-elle entraîner? Faites donc ce que vous devez faire, mon enfant. Remettez vos papiers à l'ambassadeur et que tout ce qui s'est passé puisse s'attribuer à une maladie de nerfs comme la mienne et non pas à une maladie de cœur... »

Il est aisé de comprendre, maintenant que l'on sait le dessous de carte, que la folie de d'Éon était doublée d'une vanité portée à son comble par les imprudentes confidences qui lui avaient été faites. Il vit bientôt qu'il pouvait, en effet, compter sur la protection du roi, car tous les ordres d'amener restèrent sans effet; au contraire, au même temps où le roi les signait, il envoyait secrètement l'assurance à d'Éon qu'il le laisserait tranquille. Le chevalier, tantôt en habit de femme, tantôt

en habit d'homme[1], demeura bel et bien dans la Cité, compromit tout le monde à tort et à travers, finit par accuser le pauvre M. de Guerchy d'avoir voulu l'empoisonner, et publia un libelle dans lequel il le calomniait indignement.

Cette sotte aventure causa une vive contrariété à Nivernais et l'affecta au point de le rendre beaucoup plus malade, d'autant plus que d'Éon, continuant ses publications, y inséra des lettres supposées du duc et de M. de Guerchy qu'il fallut faire démentir ; mais ils n'entamèrent pas de polémique avec cet insensé.

Le roi, après avoir averti à temps d'Éon des poursuites qu'on allait faire contre lui à la cour d'Angleterre, lui accorda, le 1er avril 1766, une pension secrète de douze mille livres dont la formule est écrite et signée[2].

Ce bizarre personnage resta à Londres jusqu'en 1778, époque à laquelle Louis XVI lui permit de

1. Le sexe masculin du chevalier d'Éon ne fait plus doute pour personne, mais pendant sa vie les avis étaient partagés.

2. En conséquence des services que le sieur d'Éon m'a rendus tant en Russie que dans mes armées et autres commissions que je lui ai données, je veux bien lui assurer un traitement annuel de douze mille livres que je lui ferai payer exactement tous les six mois dans quelque pays qu'il soit (hormis en temps de guerre chez mes ennemis) et ce, jusqu'à ce que je juge à propos de lui donner quelque poste dont les appointements soient plus considérables que le présent traitement.

LOUIS.

rentrer, mais à la condition de renoncer à porter les habits masculins [1].

On a beaucoup dit que le duc de Nivernais après son retour de Londres tomba dans une sorte de disgrâce; cela n'est pas tout à fait exact. A son arrivée à Paris, le roi, la reine, le dauphin et la famille royale l'accueillirent de la manière la plus flatteuse; ce fut tout, mais il s'en contenta et reprit son rang et sa place à la cour sans avoir même l'air de se douter qu'il méritât une récompense. « Il est allé hier à Versailles suivant l'ancienne rubrique, écrit madame de Rochefort, car il n'y a pas un mot de changé en lui ni dans sa conduite extérieure, ni dans sa conduite intérieure; heureusement, sa santé change en bien et reprend aussi son état ordinaire. »

Il est certain qu'après avoir si péniblement négocié une paix dont la signature était indispensable à la France ruinée et épuisée sur terre et sur mer, il eût pu s'attendre à recevoir une récompense d'une autre nature que celle d'une vaisselle d'argent. Il avait dépensé pour son installation à Londres des sommes considérables pour compléter le mobilier que la couronne fournissait à ses ambassadeurs, et il laissa le tout à son ami Guerchy dont la fortune était fort mé-

1. Voir, pour tous les détails de l'affaire d'Éon, l'article si intéressant du duc de Broglie dans la *Revue des Deux Mondes* d'octobre 1878 et son volume du *Secret du roi*.

diocre. Mais on peut se demander quelle charge ou quel poste important aurait semblé désirable à un homme dans la situation du duc, c'est-à-dire comblé de toutes les faveurs de la fortune; sauf la charge de gentilhomme de la chambre qu'il avait souhaitée un moment, nous ne voyons pas ce qui lui manquait. A tous ces motifs, il s'en joignait un qu'il ne faut point oublier, il n'était pas ambitieux; il le dit, et il est sincère en le disant, dans la lettre qu'il écrivit au roi au moment de la signature de la paix.

Le duc de Nivernais au roi Louis XV[1].

« Londres, le 17 février 1763.

» Sire,

» Votre Majesté vient de terminer une guerre longue et onéreuse par une paix raisonnable et solide. Cette paix fera le bonheur des sujets de Votre Majesté et personne ne sait mieux que vous, Sire, attacher la vraie gloire à cet objet sacré. En félicitant Votre Majesté sur l'heureuse conclusion de cette paix, mon hommage ne saurait-être suspect de flatterie; il peut l'être de prévention, mais après avoir vu de mes yeux ce

1. Inédite. Collection de Soultrait, communiquée par M. Paul Meunier, de Nevers.

que je vois ici depuis six mois, je suis fermement persuadé dans ma conscience que l'ouvrage qui vient de se consommer à Versailles et auquel j'ai eu l'honneur de travailler dans ce pays-ci est bon et digne de Votre Majesté. Aussi, je n'ai en vérité, Sire, aucun regret au délabrement de ma santé qu'a occasionné la vivacité d'un travail trop disproportionné à mes forces déjà usées. Je regarde mon épuisement comme on regarde ces blessures honorables qu'on reçoit en servant la patrie à la guerre, et si, comme il est très possible, le repos ne me rétablit point, je m'en consolerai en me rappelant que c'est le prix du bonheur que j'ai eu d'être utile à Votre Majesté dans une occasion importante. Je serai toujours heureux parce que j'aurai quelque droit à l'estime de Votre Majesté, et cela me tiendra lieu de tout parce que je n'ai jamais désiré et ne désirerai jamais autre chose. Je sens trop le prix d'un si grand bien pour en mettre aucun autre à côté, et je me flatte que mon cœur est assez connu de Votre Majesté pour qu'elle daigne être persuadée que ce sentiment y sera gravé toute ma vie.

» Je suis avec le respect le plus profond,

» Sire,

» De Votre Majesté,

» Le très humble et très obéissant serviteur et sujet.

» Le duc DE NIVERNAIS. »

Parmi les événements intimes qui avaient le plus occupé la famille de Nivernais pendant les dernières années qui viennent de s'écouler, il en est un sur lequel il faut donner quelques détails de plus, car nous n'avons fait que l'indiquer; il s'agit du mariage de la fille cadette du duc, la charmante Mancinette, devenue mademoiselle de Nevers après le mariage de sa sœur. Elle épousa le 14 avril 1760 le duc de Cossé-Brissac, pair et grand panetier de France, gouverneur de Paris, colonel du régiment de Bourgogne cavalerie et chevalier des ordres du roi. Le duc était âgé de vingt-six ans au moment de son mariage, et la jeune duchesse atteignait à peine dix-huit ans[1]. « M. de Cossé était d'une haute taille, d'une belle figure, d'une grande urbanité, de manières affables, une grande droiture de cœur s'alliait chez lui à l'élévation du caractère[2]. » Rien ne pouvait faire prévoir à ce moment-là l'inconcevable passion qui devait l'entraîner plus tard. On ne lui accordait pas beaucoup d'esprit, mais il aimait les beaux-arts, en véritable connaisseur, et c'était un sujet sur lequel il s'entendait fort bien avec son beau-père.

1. Adélaïde-Diane-Hortense-Délie, née le 27 décembre 1742 ; elle avait eu madame Adélaide pour marraine.

2. Il était fils de Jean-Paul-Timoléon de Cossé, maréchal duc de Brissac, né le 22 octobre 1698, dont la valeur et le zèle furent récompensés en 1768 par le bâton de maréchal de France.

La jeune duchesse était fort éprise de son mari qui, de son côté, semblait apprécier sa grâce et sa beauté. Après les présentations d'usage à Versailles, les jeunes époux revinrent à Saint-Maur chez madame de Pontchartrain où toute la famille était établie. Madame de Rochefort écrivait après le retour de Versailles : « Elle nous est revenue de sa première campagne toujours charmante et très gaillarde. »

Madame de Cossé tenait de sa mère une incessante activité et voici un assez joli portrait tracé d'elle par M. de Céruty, en opposition de celui de madame de Brancas fort tranquille et fort paresseuse, toutes deux également aimables.

14 décembre.

Parallèle de madame la duchesse de Brancas et de madame la duchesse de Cossé, fait à Contrexeville par M. de Ceruty :

Lorsque de Dieu la main féconde
Tira l'univers du chaos,
Il prescrivit pour règle au monde
Le mouvement et le repos :
Cossé, Brancas par caractère,
Offrent ce contraste frappant :
L'une est le repos de la terre
Et l'autre en est le mouvement.

Cossé ne peut tenir en place,
Et Brancas ne peut en changer :
L'une voudrait franchir l'espace
Et l'autre voudrait l'abréger.

Toutes deux font ici fortune,
Tour à tour on cherche à les voir;
On aime à courir après l'une,
Près de l'autre on aime à s'asseoir.

Cossé rappelle les génies,
Ces sylphes, amis des humains
Faisant des courses infinies,
Versant les biens à pleines mains
Veillant de loin sur l'indigence,
Et la ranimant d'un coup d'œil :
Brancas nous peint la providence
Faisant du bien de son fauteuil.

On ne saurait parler des Cossé sans nommer leur père, cet original et célèbre duc de Brissac. Tous les Mémoires du temps s'accordent à le citer comme un modèle de courage, de loyauté, de politesse et de franchise. Il avait conservé le costume du siècle de Louis XIV : les bas roulés, l'écharpe et les deux queues. Il s'exprimait en vieux français et ses phrases n'étaient pas toujours intelligibles.

Voici une lettre à M. de Nivernais qui donnera une idée de ce style extraordinaire :

« En vérité, monsieur le duc, ce n'est pas d'aujourd'hui que vous complétez ma joie par la distinction dont vous jouissez en notre nation, elle est bien satisfaite de voir ses intérêts en vos mains spirituelles. Vous êtes reconnu le bouquet

favori de la vertu, j'en fais grand'fête à mon cœur votre allié. Je prie votre santé d'être rassurante aux travaux de votre gloire si cousue d'embarras; soyez heureux dans les prééminences que vous donne l'opinion générale. Je souhaite à de prompts préliminaires la course de mon fils vers son beau-père[1]. La sainte émanation de vous, si guirlandée de charmes, qui allument ma vétusté, m'a écrit la lettre la mieux pensée[2]. Ma chère petite n'a que faire de douter de l'amour le plus tendre et le mieux ordonné à mes sentiments. Vivez en bonne santé pour la paix de la mienne; on ne peut vous aimer et estimer mieux que je fais.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« *P.-S.* — Je vous recommande M. d'Éon; mon fils m'a dit que c'était un véritable dragon à l'armée et au cabinet. »

1. Le duc de Cossé devait rapporter à son beau-père les préliminaires signés à Paris.

2. La sainte émanation du duc n'est autre que sa fille Mancinette.

II

1764

La vie à Saint-Maur. — Madame de Rochefort et le duc de Nivernais. — Les habitués de Saint-Maur, la musique, la chasse et la poésie. — Le président Hénault. — Madame de La Ferté-Imbault. — Madame de Talmont. — Correspondance avec le marquis de Mirabeau.

Nous avons vu que, pendant la rude besogne de son ambassade d'Angleterre, Nivernais aspirait sans cesse à se retrouver à Saint-Maur. « Saint-Maur seul me guérira, écrivait-il. Son bon air, mes promenades à cheval et la douce vie qu'on y mène rétabliront plus vite ma santé que toutes les drogues du monde. »

Saint-Maur était un château fort élégant, situé près de celui du prince de Condé [1]. De jolis

1. Le domaine princier ou royal du prince de Condé à Saint-Maur, formait au commencement du XVIIIe siècle, l'apanage du duc

jardins fort soignés, mais d'une dimension restreinte, entouraient la maison, laquelle donnait plutôt l'impression d'une demeure intime que d'un château princier, comme celui des Maurepas à Pontchartrain. Mais les jardins communiquaient directement avec de grands bois, propriété de madame de Pontchartrain, et dans lesquels le duc aimait à faire ses promenades matinales à cheval.

Madame de Rochefort va nous donner sans cesse des nouvelles de ce qui se passe à Saint-Maur. Depuis la mort de son frère, M. de Forcalquier, auquel elle avait dévoué sa vie, un vide immense s'était fait dans son existence et un changement considérable dans sa situation. Elle était réduite à une fortune assez médiocre, car celle de son père consistait principalement dans ses places. Cependant, elle n'était pas précisément gênée ; et nous la retrouvons, après la mort de son frère, fort bien installée au palais du Luxembourg[1] dans lequel le roi lui avait accordé un appartement en mémoire des services rendus par son père.

du Maine dont Chaulieu était le secrétaire. C'est à Saint-Maur que furent écrites par celui-ci les lettres que le prince adressait à la déesse de Sceaux. Voir les chroniques galantes du temps.

1. Le Luxembourg était alors occupé en entier par des personnages de qualité mais de fortune médiocre. Il y avait vingt-cinq appartements dans les deux palais, le petit et le grand Luxembourg qui était occupé aussi.

L'appartement de madame de Rochefort était fort joli ; elle possédait un jardin réservé qui lui plaisait beaucoup : « Je suis revenue pour quelques jours dans mon petit ermitage, il est fort gai. Mon jardin n'est pas si parfumé que ce printemps, mais il est plus riche grâce aux reines-marguerites qui font un émail admirable, ce qui me console des jacinthes : d'où j'ai tiré une réflexion très morale, c'est que, puisqu'il y a des fleurs dans l'arrière-saison, il ne faut pas tant regretter la jeunesse qui est notre printemps ». L'automne de madame de Rochefort nous semble, en effet, avoir été plus heureux que son printemps et, à ce sujet, nous devons rectifier une erreur commise par tous les biographes qui s'accordent à faire mourir le comte de Rochefort deux ans environ après son mariage. Au lieu de cela, M. de Rochefort, marié à Marie-Thérèse de Brancas le 1er avril 1736, à l'église de Saint-Sulpice, est mort paroisse Saint-Roch, à Paris, le 29 septembre 1771, c'est-à-dire trente-cinq ans après l'avoir épousée[1]. Leur vie commune ne

1. Nous devons cette intéressante communication à M. le conseiller Saulnier, de Rennes, qui a trouvé la date exacte de la mort du comte de Rochefort dans les *Notes prises à l'état civil de Paris* par M. le comte de Chastelux, page 365; il a trouvé également le nom du comte de Rochefort dans les registres de tenue des États de Bretagne (archives d'Ille-et-Vilaine), comme figurant à la session ouverte à Vannes le 26 octobre 1744 et à Rennes le 14 octobre 1754. Les registres de 1760 à 1770 ne donnent pas les noms des gentilshommes qui ont assisté aux sessions.

n'être jamais malheureuse par les passions folles et inconsidérées. Si jamais un homme parvenait à lui plaire, j'ose l'assurer qu'il n'aura à craindre ni orages ni écueils; son âme est aussi constante que décidée. » Le président avait deviné juste. Nous disons que madame de Rochefort souffrit surtout au début de cette affection, car c'est précisément à cette époque-là que le duc commença à aimer passionnément sa femme. Madame de Rochefort fut témoin, jour par jour, de cette passion naissante, dont sa liaison intime avec la duchesse ne lui laissait ignorer aucun détail Elle recevait les confidences de son amie qui, radieuse d'un bonheur si longtemps attendu, ne pouvait s'empêcher de le crier très haut. A ce moment-là, le duc ne voyait en Thérèse qu'une femme aimable et gracieuse, sœur de son meilleur ami, et à laquelle il savait gré des soins qu'elle prodiguait à cet ami malade. Leur correspondance pendant l'ambassade de Rome en fait foi et, sous ce rapport, les lettres de madame de Rochefort, malgré la prudence et le soin dont elle enveloppe l'expression de ses sentiments, forment un contraste complet avec celles du duc.

Cette situation resta à peu près la même pendant les années qui s'écoulèrent entre le retour de Rome et l'ambassade de Prusse, mais insensiblement il s'opéra un grand changement. L'abnégation et le dévouement de Thérèse de Rochefort,

lors des pertes douloureuses qui vinrent attrister si profondément les Nivernais, telles que la mort du jeune comte de Nevers, celle du comte de Gisors, touchèrent profondément le cœur du duc. Il prit l'habitude d'avoir sans cesse près de lui cette amie si tendre, si douce, et dont les goûts cadraient si parfaitement avec les siens.

La duchesse de Nivernais, loin d'en être jalouse, aimait madame de Rochefort au point de l'avoir littéralement installée dans sa propre famille, soit à Saint-Maur chez sa mère, soit à Pontchartrain chez son frère, le comte de Maurepas. Sans cesse agitée et d'une activité fébrile, la duchesse ne pouvait jamais séjourner longtemps au même endroit; elle avait trouvé dans l'amie de son mari une alliée précieuse qui la dispensait de distraire le duc de ses vapeurs fréquentes, et se trouvait toujours prête à accompagner, à recevoir chez elle et à s'occuper de toute façon de mesdames de Gisors et de Cossé.

Le caractère de madame de Nivernais avait changé, et ses progrès dans la voie d'une piété austère et militante amenaient souvent de légères discussions entre elle et son mari, qui ne la suivait pas dans cette voie. Cela n'empêchait pas le duc de conserver une grande affection pour cette Délie dont il avait été si passionnément épris. Nous en verrons encore souvent la preuve. Mais cette affection était d'une autre nature. Toutes ces nuances

fort délicates étant indiquées, faut-il en tirer la conclusion que madame de Rochefort devint la maîtresse du duc? Nous ne le croyons pas et les témoignages contemporains abondent dans le sens d'une liaison d'amitié avouée et avouable[1]. Walpole lui-même, en en parlant, donne à madame de Rochefort le nom de « *décente amie* de M. de Nivernais ». Il faut ajouter cependant que plus le duc avance dans la vie, plus la place occupée dans son cœur par Thérèse de Brancas se fait grande. Il a pour elle les attentions les plus soutenues et les plus délicates; il prévient ses moindres désirs et lui facilite par son influence l'aplanissement de toutes les petites difficultés qu'elle ou ses amis peuvent rencontrer sur leur chemin. Cette intimité si étroite et si douce se prolongera ainsi et sera couronnée, à la fin de la vie de madame de Rochefort par un événement fort imprévu. Mais n'anticipons pas sur l'avenir et revenons à Saint-Maur, que les lettres de madame de Rochefort vont nous dépeindre avec de riantes couleurs.

Ce ne sont pas les détails qui manquent. Dès le matin, on déjeune au Belvédère, joli pavillon installé au bout du parc et d'où l'on domine la

1. Nous reconnaissons qu'il existe des témoignages en sens contraire, et sans oser rien décider, nous dirons cependant, ce que madame de Lassay disait à son mari : « Comment faites-vous, monsieur, pour être si sûr de ces choses-là! »

forêt qui borde les jardins ; puis le duc monte à cheval et fait une grande promenade matinale dans les bois, inspectant les travaux commencés sous sa direction. Depuis son retour d'Angleterre. il ne rêve plus que parcs à l'anglaise, et, sans détruire les anciens parterres qui avoisinent le château et auxquels la vieille madame de Pontchartrain « tient comme à ses yeux », son gendre met en pratique les préceptes de Walpole, qu'il traduira si élégamment plus tard. Il a décrit, dans une page vraiment délicieuse, le mouvement imprimé par Kent, à l'embellissement des jardins en Angleterre : « Il sentit, dit-il, le délicieux contraste des coteaux et des vallons s'unissant imperceptiblement l'un à l'autre ; il ajouta ces belles ondulations d'un terrain qui s'élève et s'enfonce alternativement ; et il remarqua avec quelle grâce une éminence douce se couronne de bouquets d'arbres qui attirent de loin la vue parmi leurs tiges élégantes, en même temps qu'ils éloignent et étendent la perspective par la décevante comparaison des objets intermédiaires.

« Ainsi le pinceau de son imagination prodigua tous les artifices d'un beau paysage aux scènes qu'il dessina. Les grands principes sur lesquels il travaillait étaient la perspective et le clair-obscur. Des groupes d'arbres rompirent l'uniformité d'une clairière trop étendue ; des bois, des arbustes toujours verts contrastèrent avec l'état

de la campagne; et, quand le point de vue était moins heureux ou assez découvert pour être aperçu d'un seul coup d'œil, il en obscurcit quelques parties pour y mettre de la variété, et pour augmenter le charme du site le plus riche en ménageant la découverte, et ne la développant au spectateur que successivement... »

Voilà ce que le duc mit en pratique dans les jardins de Saint-Maur et plus tard dans ceux de Saint-Ouen; mais revenons à lui, sa promenade a eu le temps de s'achever pendant notre digression.

... Après la promenade du matin, on rentrait au château où tout était préparé pour faire de la musique; madame de Rochefort et madame de Gisors étaient toutes deux excellentes musiciennes, et presque toujours quelques virtuoses — selon le terme d'alors — venaient de Paris à Saint-Maur pour compléter un trio ou un quatuor composé par le duc, grand harmoniste s'il en fut. Puis on préparait des saynètes dont l'infatigable Nivernais faisait paroles et musique. Ces occupations musicales que le duc aimait passionnément, conduisaient jusqu'à deux heures, heure du dîner qui réunissait toujours de nombreux convives et était exquis, car madame de Pontchartrain connaissait le faible de son gendre. Après dîner, arrivaient les visites de Paris; on retenait les plus aimables pour souper, puis on faisait atteler et chacun selon sa fantaisie, à pied, en voiture ou

à cheval, partait pour une grande promenade dans les bois.

Ces bois étaient pourvus d'un gibier abondant, et au moment de la chasse, Nivernais, qui aimait beaucoup cet exercice, y attirait de nombreux invités. Le prince de Condé lui-même assistait quelquefois à ces brillantes chasses, et la table de la comtesse de Pontchartrain était surabondamment fournie; il en est souvent question dans la correspondance du duc, qui ne néglige jamais de vanter l'hospitalité de sa belle-mère.

Madame de Gisors, après la mort du maréchal de Belle-Isle qu'elle avait soigné comme la plus tendre fille, passait presque tous ses étés à Saint-Maur. Sa santé était désolante et donnait parfois de grandes inquiétudes. « On craint, écrivait madame de Rochefort, que madame de Gisors n'ait dans l'estomac une maladie semblable à celle de madame de Watteville[1]. » Depuis la catastrophe qui l'avait frappée, sa vie entière était consacrée aux pauvres et aux malades, simplement, sans bruit, sans affectation, et sans négliger pour cela ses amis et sa famille. Elle adorait son père, et son intimité avec lui était plus grande encore qu'avec sa mère, quoique les opinions et les habitudes de celle-ci dussent les rapprocher davantage. La duchesse, tout en chérissant sa fille,

1. C'était un cancer.

la fatiguait souvent par son activité fiévreuse et ses déplacements continuels. Tantôt elle était à Versailles, tantôt à Pontchartrain, chez les Maurepas, tantôt à Montrouge, où elle possédait une propriété que le duc ne pouvait souffrir, et où il allait le plus rarement possible, préférant infiniment la vie de Saint-Maur ; madame de Gisors partageait entièrement son goût, car elle était fort tendrement attachée à sa grand'mère.

En dehors de madame de Rochefort, les principaux habitués de Saint-Maur étaient le président Roujault « dont la bonhomie, la gaieté. l'excellent cœur et l'excellente tête formaient un assemblage inestimable par sa rareté ». Le marquis de Mirabeau faisait aussi de fréquentes apparitions à Saint-Maur, ainsi que l'aimable princesse de Monaco, la belle madame de Brienne, l'originale princesse de Talmont et le cardinal de Bernis qui arrivaient souvent même sans invitation.

Les aventures de la princesse de Talmont et sa passion pour le malheureux prince prétendant Charles-Édouard étaient fort connues. Quoique éloignés l'un de l'autre depuis plusieurs années, elle portait fidèlement au bras le portrait de son ancien ami, peint en miniature sur un bracelet. En poussant un ressort, on voyait en pendant du portrait du prince une fort belle tête du Christ. Personne n'avait jamais compris le motif de ce rapprochement étrange et on se demandait un

soir à Saint-Maur quel rapport il pouvait exister entre les deux portraits. « Tous les deux peuvent dire, mon royaume n'est pas de ce monde, » répondit madame de Rochefort.

Madame de la Ferté-Imbault, la bizarre fille de madame Geoffrin, venait fréquemment à Saint-Maur ; « malgré ses airs de folle, elle avait beaucoup d'esprit et un entrain endiablé »; son intimité avec les Nivernais était un sujet de jalousie et de querelle perpétuelle avec sa mère qui ne pardonnait pas au duc la rareté de ses apparitions chez elle, et à la duchesse de n'avoir jamais voulu y mettre les pieds.

Le président Hénault, quoique bien vieux, franchissait encore dans sa voiture la distance de Paris à Saint-Maur. Ajoutons à tout cela les Maurepas dont la comète avait beaucoup de satellites, dit madame de Rochefort, et qui faisaient sans cesse des séjours auprès de leur belle-mère, plus un mouvement continuel de simples visites qui animaient singulièrement ce charmant séjour.

Le soir, tous les hôtes de madame de Pontchartrain se rassemblaient au salon et la conversation s'engageait avec ce tour élégant et fin particulier à cette époque; la discussion n'était jamais bruyante ; sans pédanterie et sans lourdeur, elle effleurait les sujets et ne s'appesantissait sur aucun, chacun y apportait un trait particulier. Le duc excellait dans l'analyse délicate et fine des

Nivernais pour la faire lorgner plus commodément, si jamais l'envie lui en prend, la colique de madame de Nivernais pour autoriser ses soubresauts, et le régime de madame de Gisors en sus, pour qu'elle en mette à quelque chose. »

C'est précisément au retour du duc à Paris que les querelles du marquis et de sa femme éclatèrent publiquement, et comme le dit très justement M. de Loménie, l'extrême obligeance avec laquelle Nivernais employa son crédit à obtenir les perpétuelles lettres de cachet sollicitées par Mirabeau rendit à ce dernier le plus mauvais des services. Le marquis de Mirabeau avait sa femme en aversion, sans pouvoir cependant prouver les griefs énormes qu'il se croyait en droit d'invoquer contre elle. Ils s'étaient séparés à l'amiable en janvier 1762, et la marquise se rendit auprès de sa mère en Limousin, mais leurs discussions d'intérêt n'étaient point finies et Mirabeau demandait conseil au duc. Voici la réponse :

Le duc de Nivernais au marquis de Mirabeau.

« Paris, 4 juillet 1763.

» Mon cher ami,

» J'ai reçu hier en revenant de Versailles votre lettre du 30, dont je vous remercie bien tendrement. Elle est charmante jusqu'aux six dernières

lignes; mais ces six lignes-là en gâteraient six mille autres. Je me hâte de vous donner mon avis pour le cas de l'arrivée de cette *dame*[1]. Je ne crois pas que vous deviez venir à Paris d'abord; il faut attendre et voir venir comme au quadrille[2], apprendre par elle son arrivée, être retenu chez vous par des affaires ou par la santé de madame votre mère, et écrire à cette *dame* une lettre bien polie. Voilà quant à la conduite directe vis-à-vis d'elle, et quant à la conduite à l'occasion d'elle et de ce qu'elle pourra faire et dire, voici ce que je pense. Je voudrais que vous écrivissiez au ministre à Compiègne, que vous lui fissiez le détail de ce qui se passe, que vous le prévinssiez de l'arrivée de la *dame*, et que vous le prémunissiez d'avance contre ce qui pourra lui être dit et demandé et raconté et représenté de ce côté-là. Voilà, mon cher ami, ce que j'imagine que vous pouvez faire qui vous commettra le moins et qui vous assurera le plus. Au reste, c'est mon avis tout seul que je vous donne. Notre amie, madame Merlou, est à Saint-Maur et je n'y vais que ce soir; encore n'en suis-je pas bien sûr, car madame de Watteville est malade. J'espère pourtant que j'irai ce soir à Saint-Maur, mais je n'ai pas voulu différer à vous faire réponse, parce

1. La dame n'est autre que la marquise de Mirabeau qui menaçait d'arriver à Paris.
2. Jeu de cartes fort à la mode alors.

qu'en pareille circonstance un jour peut être précieux.

» Adieu, mon cher ami, je ne réponds point à toutes les choses charmantes dont votre lettre est pleine. Mettez-moi aux pieds de votre hôtesse plus charmante encore; comptez que nous buvons tout notre lait, notre chocolat et notre vin à vos santés, et assurez-vous que je vous aime, mon tendre ami, comme vous le méritez, c'est-à-dire avec toute la tendresse de mon cœur. »

On voit par cette lettre que le duc n'avait pas perdu l'habitude des surnoms, car madame Merlou n'est autre que madame de Rochefort. Elle possédait un fort beau chat nommé Merlou, objet de son adoration; de là le nom qu'on lui donnait dans l'intimité.

Quant à l'hôtesse charmante dont parle le duc, c'est madame de Pailly, maîtresse du marquis de Mirabeau et surnommée la *poule noire* (ou la *chatte noire*) dans la société du marquis. La situation de madame de Pailly dans la maison de Mirabeau était fort irrégulière, vu les dissentiments violents qui avaient éclaté entre le marquis et sa femme. La marquise de Mirabeau ne se gênait point et se gêna encore moins plus tard de qualifier cette situation dans les termes les plus durs, et elle ne se trompait pas. Cependant, à l'époque où nous sommes, la réputation de ma-

dame de Pailly n'était pas encore gravement atteinte, elle avait conservé d'excellentes relations et recherchait avec ardeur la société des femmes les plus respectables; la comtesse de Brionne la recevait dans l'intimité, ainsi que sa tante, la princesse de Ligne. Madame de Rochefort paraît l'aimer beaucoup. A Paris, où elle l'avait pour voisine, elle l'attirait fréquemment chez elle et prenait énergiquement sa défense; plus tard, elle dut se rendre à l'évidence et rompit avec madame de Pailly. Cette dernière avait eu l'habileté de se lier intimement avec la jeune comtesse de Mirabeau[1], et le marquis avait profité de cette intimité pour les inviter ensemble à sa propriété du Bignon.

Le marquis était bien le quémandeur le plus insatiable et le plus fatigant qui se pût rencontrer. Au reste, il en convient lui-même, car il écrivait au duc de Nivernais en 1762 : « Pendant vingt-huit ans de la plus constante amitié, mon digne et illustre ami ne m'a pas donné une seule fois le plaisir de lui être bon à quelque chose, tandis que je l'ai toute ma vie employé à tout. » Nous voyons dans les lettres de la famille que la duchesse, ses filles et même l'excellente madame de Pontchartrain commençaient à s'en lasser. Il parvenait même à épuiser quelquefois l'iné-

1. La belle-sœur du marquis, veuve du comte de Mirabeau.

puisable patience de Nivernais, qui cherche à tempérer son ardeur épistolaire tout en employant les formes de la plus exquise politesse.

Voici la lettre qu'il lui adresse au Bignon, où le marquis appliquait, avec plus de dépense que de profit, ses théories d'économie agricole :

Le duc de Nivernais au marquis de Mirabeau.

« 5 juin 1764.

» J'ai une drôle de proposition à vous faire, mon cher maître, c'est que vous m'écriviez beaucoup et que je vous écrive peu. Songez qu'on ne peut écrire que le matin et combien de choses remplissent nécessairement ce matin-là. Ne faut-il pas monter à cheval, ne faut-il pas voir ses amis, faires ses affaires, déjeuner; et puis les fables, et puis la musique, c'est encore dans la matinée qu'il faut que cela se fourre; car, après dîner, un homme sage et faible ne fait usage de ses dix doigts. Heureux qui n'est ni l'un ni l'autre, *exemplum ut talpa.* Oh çà! mon ami, vous serez donc l'écrivain et moi le lecteur : je recevrai et je ne rendrai point, ou bien peu. N'y aurait-il pas là de quoi faire une belle fable, car il me semble que voilà le marché que la plupart des hommes voudraient faire avec leurs sem-

blables. Je sais que vous aimez la réciprocité en tout ordre de choses, et vous avez raison, car elle est bonne, ainsi que l'eau, selon un traducteur de Pindare. Mais, mon ami, contentez-vous de la trouver dans mon cœur; car, pour celui-là, il est à vos ordres et en état de travailler pour vous à toutes les heures du jour. Adieu, mon cher maître, ne croyez pas que j'attende le complément de votre grande culture pour aller vous voir dans votre *prædium*. Je ne suis pas si patient qu'un agriculteur agronome ou cultivateur tel que vous, je ne sais pas au juste comme il faut vous qualifier, mais je sais que je vous aime bien et pour ma vie.

» Vous savez des nouvelles de madame de Rochefort par elle. Les miennes sont bonnes en dépit de ce vent du nord qui gèle les corps et qui brûle les fruits. Ma femme est assez bien; mais pourtant sa poitrine n'est pas encore complètement remise et elle a grand besoin de ménagement. Mettez-moi aux pieds de la belle *chatte noire*, monsieur le marquis, et puis allez-vous-en à votre grande culture. »

Le marquis sentit la leçon que contenait cette lettre, sous la forme la plus polie, mais il jugea bon de ne pas avoir l'air de s'en être aperçu et les demandes n'en continuèrent pas moins: tantôt c'est une pension pour la comtesse de Mira-

beau, sa belle-sœur ; tantôt c'est un remboursement à obtenir des hauts et puissants seigneurs de Berne pour madame de Pailly, et malgré tout le duc s'occupe de cela, comme s'il n'avait rien de mieux à faire.

Il écrit au marquis au sujet de la comtesse et de sa pension une fort longue lettre ; en voici un extrait :

« 20 juin 1764.

» ...J'ai parlé à Sainte-Foy[1], mon cher maître, il emportera vos papiers à Compiègne et compte y présenter l'affaire au ministre. Il prendra bien son moment et fera de son mieux pour réussir, je l'ai armé de pied en cap de bonnes et touchantes raisons...

» Mes respects et tendres hommages à la Chatte noire, dont les diverses courbatures et angoisses et langueurs me font rire quand je songe à son air de prélat *papimane* et *séjourné*[2]. Tout Saint-Maur vous embrasse tendrement et se porte fort bien, c'est-à-dire la maîtresse de la maison est vraiment aussi bien qu'elle peut être, madame de Rochefort dort à merveille et ne mange pas du tout, moi, je mange bien et dors mal, ma

1. Premier commis aux affaires étrangères.

2. Madame de Pailly était fort grasse et jouissait d'une excellente santé, on la plaisantait sur son embonpoint.

femme qui est à Paris depuis avant-hier, auprès de sa sœur, n'a pas encore quitté les vestiges de son catarrhe. Voilà notre gazette bien fidèlement, et ne voilà-t-il pas aussi une bien longue lettre, je me hâte de la finir pour aller courir les bois. »

Réponse de Mirabeau.

« 28 juin 1764.

» Que Dieu vous le rende, mon très cher maître, car c'est là ce que veut dire la parabole, il vous a donné dix talens, vous les avez bravement mis à usure et les avez fait valoir dix autres, Il vous baillera maintenant dix villes, et je serai échevin d'une de ces villes-là, et nous vous ferons de beaux compliments et vous ferez nos affaires et tout ira bien; je vous remercie donc beaucoup de ce que vous avez bien voulu faire pour la pauvre petite comtesse, et elle assurément bien aussi...

» Maintenant, si vous voulez de nos nouvelles, je vous dirai qu'un et un ne font plus deux, ou du moins que j'ai lieu de le croire, car dans cette maison-ci, une et une font le diable à quatre... Vous savez que les gens de cabinet sont un peu fragiles à la tentation et je vous jure que saint Antoine ne fut oncques houspillé de la

III

1764

L'Académie française et le duc de Nivernais. — Son discours de réception. — Portrait du maréchal de Belle-Isle, Les fables. — Madame de Pailly, maîtresse de Mirabeau. — Retour de Saint-Maur. — Les chansons portraits. — Lettres de madame de Rochefort. — Le retour de Thisbé. — Lettre du chat Merlou à madame de Pontchartrain.

Nous allons nous occuper maintenant des fonctions d'académicien qui, dans la première partie de la vie du duc de Nivernais, jouèrent un rôle secondaire. Ce n'est guère qu'à partir de 1760 qu'on le voit y attacher une grande importance, et prendre une part active aux travaux et aux séances de l'Académie. Nommé à l'âge de vingt-sept ans pour remplacer le grand orateur Massillon, il avait été reçu le même jour que Marivaux le 4 février 1743,

et accueilli par ses confrères avec un véritable enthousiasme.

« Il est impossible, dit Sainte-Beuve, de tracer un tableau un peu complet de la littérature française au XVIIIe siècle sans accorder une part d'attention à cette gracieuse figure de grand seigneur si sincèrement amoureux des plaisirs de l'esprit, des jouissances de l'imagination et des arts, capable non seulement de cultiver avec distinction presque tous les genres de littérature, mais de gagner sa vie (il s'en fallut de peu qu'après la Terreur il n'en fût réduit là) à l'aide de l'un ou l'autre de ses talents si variés. »

Sainte-Beuve analyse rapidement les œuvres en vers du jeune académicien et les juge avec raison fort médiocres, à l'exception de quelques chansons « lestement tournées et pleines de grâce ». Puis il cite avec beaucoup plus d'éloge ses œuvres en prose et admire le talent que déploie Nivernais pour faire valoir la politique de Mazarin dans son dialogue entre le cardinal et Périclès; et il admire sans réserve les lettres à un courtisan composées pour l'infortuné comte de Gisors.

Nous avons aujourd'hui, pour juger les talents littéraires du duc, des matériaux d'une nature différente, c'est-à-dire sa correspondance privée, dans laquelle on peut apprécier mieux que dans

ses lettres officielles les qualités de son style et de son esprit.

Les principaux caractères du talent de Nivernais sont la grâce, la finesse, l'analyse ingénieuse et délicate exprimée dans un style clair, simple et élégant; sa grâce ne devient jamais de l'afféterie; ni sa finesse de la subtilité; sa délicatesse d'analyse ne tourne pas à la dissection anatomique du cœur ou de l'âme. La raillerie et le sarcasme lui sont étrangers, mais il manie bien une ironie fine qui écarte la fadeur; il procède toujours par des nuances insensibles et le trait est lancé d'une main si légère qu'il faut de l'attention pour le saisir au vol; ajoutons qu'un éclair de gaieté vient souvent animer sa prose; nous devons même avouer qu'il a un penchant assez marqué pour les gauloiseries, les anecdotes salées, et les contes polissons ne l'effrayent point, et il se divertit à traduire en vers fort libres ceux qu'on lui raconte[1]. Il faut dire qu'à cette époque le goût en était fort répandu et nous croyons que les chansons chantées à table par nos grands-pères ne pourraient guère être répétées aujourd'hui par leurs petits-fils aux dîners de famille!... En voici une dans ce

1. Voir dans ses Œuvres complètes les *Contes de Braizonne et du Montagnard Bernois*, racontés par le marquis de Mirabeau dans ses lettres et mis en vers par le duc.

goût-là, inspirée au duc lui-même par une jolie boulangère de Saint-Maur :

Charmante boulangère
Qui des dons de Cérès
Sais, d'une main légère,
Nous faire des pains frais
Des biens que tu nous livre,
Pourquoi nous réjouir?
Quand ta main nous fait vivre,
Tes yeux nous font mourir.
De ta peau douce et fine
Que j'aime la fraîcheur!
C'est la fleur de farine
Dans toute sa blancheur.
Que j'aime la tournure
Des jolis pains au lait
Que la belle nature
A mis dans ton corset!
De ces pains, ma mignonne,
L'amour a toujours faim,
Si tu ne les lui donne
Permets-en le larcin.
Tu ne veux rien entendre,
Tu ris de nos hélas!
Quand on fait du pain tendre
Peut-on ne l'être pas?
D'une si bonne pâte
Ton cœur semble pétri!
De nos maux, belle Agathe,
Que n'est-il attendri!
Ne sois plus si sévère,
Écoute enfin l'amour
Et permets-lui, ma chère,
D'aller cuire à ton four.

On prétend que la boulangère ne fut pas cruelle!

Nous voyons dans les lettres de Saint-Maur que madame de Rochefort ne craint point ce genre léger, la vieille madame de Pontchartrain en sourit doucement, madame de Cossé s'en divertit, la duchesse seule reste immobile et travaille à son métier, tête baissée, sans mot dire. Mirabeau écrit : « Tout le monde est à Saint-Maur, même la dame au redoutable métier, dont le moindre linéament de la figure en dit plus sans bouger que n'en peuvent exprimer tous mes gestes à moi. Son silence suffit à faire changer la conversation »; mais revenons à l'Académie.

Le premier discours prononcé par le duc fut, en avril 1737, pour la réception du président Séguier auquel il répondit en qualité de directeur.

La société d'alors s'occupait autant que celle d'aujourd'hui des discours académiques; il y avait un monde prodigieux à l'Académie ce jour-là, entre autres bon nombre de dames : la maréchale de Villars, la belle comtesse d'Egmont, madame d'Ambre, et d'autres étaient assises en bas derrière les académiciens [1]. Bientôt la salle fut remplie et plusieurs des ambassadeurs étrangers arrivèrent trop tard pour trouver place. Les deux discours furent extrêmement applaudis, mais celui de Nivernais l'emporta sur l'autre; il

1. L'Académie se réunissait depuis 1673 dans une des salles du vieux Louvre.

était en effet plus fin et plus distingué que celui de l'avocat général Séguier, quoi qu'en dise Collé dans son Journal. Il avoue, cependant, que certaines personnes admirent davantage le discours de M. de Nivernais et il ajoute avec humeur : « Il y a des gens qui aiment l'esprit des ducs. »

Mirabeau écrit à ce sujet à madame de Rochefort, après avoir lu les deux discours :

« Il y a longtemps que je pense que c'est à tort qu'on assure que l'amour, l'amitié paternelle rendent aveugle; je soutiens que ces affections nous font considérer les êtres qui en sont l'objet, précisément comme Dieu ordonne de nous regarder les uns les autres; or, Dieu n'ordonne rien que de juste... Cette réflexion paraît me mener loin du lieu dont j'étais parti, puisqu'il s'agit d'un discours que j'ai trouvé sans défaut; mais, par saint Jean, c'est qu'il n'en a point! Je le soutiens, et qui plus est, je le démontre, et ce n'est pas ma faute, ceci rentre dans notre premier propos où je prétends qu'on épluche de plus près les gens qu'on aime parce qu'on les aime... Si ce discours eût été de M. de Richelieu [1], je n'en aurais pas senti tout le mérite, mais c'est parce qu'il est de Nivernais que le mérite que j'ai senti est vrai. »

1. Mirabeau détestait Richelieu.

En janvier 1761, le duc remplissait les fonctions de directeur et madame de Rochefort écrit à Mirabeau :

« M. de Nivernais est toujours assez misérable et il continue de petits remèdes pour se soulager d'un état vaporeux qui est fort insupportable et qui va le peiner plus que jamais parce qu'il lui est survenu de la besogne. Il jouit depuis le 1er janvier de la dignité de directeur de l'Académie et les académiciens tombent comme la grêle. Le pauvre abbé Sallier est déjà mort, l'abbé de Saint-Cyr est à l'agonie et l'abbé du Resnel menace ruine. Voilà ce qu'il aura pour son trimestre. Or, il aimerait bien mieux n'avoir à faire que de la musique, et, en effet, cela vaudrait mieux pour ses nerfs. »

A ces morts prévues par madame de Rochefort était venue s'ajouter celle du maréchal de Belle-Isle[1]; il fut remplacé à l'Académie par l'abbé Trublet, auquel répondit le duc en sa qualité de directeur. Voici le portrait que trace Nivernais du maréchal; il les faisait aussi ressemblants et aussi vivants à la plume qu'au crayon, ne craignant pas cependant dans les deux cas de flatter un peu son modèle. Citons en quelques traits :

« Une égalité continuelle dans le traitement avec ses amis, dans la politesse avec tout le

1. Mort le 17 janvier 1761.

monde; une activité aussi ingénieuse qu'infatigable à servir ceux qui lui remettaient leurs intérêts; un amour de la règle et de la subordination qui allait pour ainsi dire jusqu'au fanatisme : tels m'ont paru les traits distinctifs de cet homme respectable qui touchait presque à sa soixante-dixième année quand j'ai commencé à le connaître. A cet âge, après cinquante années de labeurs non interrompus, son goût pour les affaires n'était point usé, son ardeur pour le travail n'était point ralentie; sa mémoire, meublée de tout ce qui lui avait passé par les mains et sous les yeux, n'avait rien perdu de cette immense collection dont les matériaux rendaient son entretien précieux pour quiconque cherche à s'instruire... Il parlait très volontiers de ce qu'il avait fait jadis, rarement de ce qui l'occupait actuellement, jamais de ce qu'il méditait de faire; et, par là, demeurait communicatif sans indiscrétion et circonspect sans resserrement.

» Il s'exprimait avec cette facilité entraînante que donne la parfaite possession des matières qu'on traite; il écrivait avec cette clarté qui est la vraie élégance du style des affaires, non pas avec cette élégance qui est le fruit de l'art, de l'étude et du raffinement de l'esprit. M. le maréchal de Belle-Isle n'ignorait rien de ce qu'il avait dû apprendre; mais il n'avait rien appris de ce qu'il pouvait ignorer. »

Il est aisé, dans ce portrait, de lire entre les lignes et de voir que « l'austérité du maréchal dans les affaires » signifie, ses formes dures et désagréables, « la noble sécurité que donne l'expérience de soi-même », sa présomption, et « ce style qui n'est pas le fruit de l'art et du raffinement » un style fort négligé. Le public qui n'aimait point M. de Belle-Isle, s'amusa beaucoup de l'adresse avec laquelle Nivernais avait indiqué les défauts sous le voile des éloges.

Quelques biographes de Nivernais ont affirmé son scepticisme et se sont appuyés sur ce passage de Walpole :

« Il serait disposé à penser avec liberté s'il n'avait l'ambition de devenir gouverneur du dauphin (Louis XVI), et de plus il craint sa femme et sa fille qui sont des fagots d'église. »

Il ne faut pas faire dire à Walpole plus qu'il ne dit en réalité : penser avec liberté ne signifie point être un athée. Il est certain que le duc ne poussait pas aussi loin que sa femme l'accomplissement strict des pratiques religieuses, mais il ne les négligeait pas et ne laissa jamais échapper une occasion de rendre hommage à la religion. Le seul fait d'avoir été choisi comme ambassadeur auprès du pape prouve le néant d'une accusation qui a été renouvelée, même de

nos jours. En un mot, le duc n'était pas ce qu'on appelait alors un *dévot*, mais c'était un homme ayant des principes religieux.

En voici un exemple.

Dans le discours de réception de monseigneur De Coetlosquet, ancien évêque de Limoges et précepteur du duc de Bourgogne, le duc de Nivernais s'exprime ainsi :

« Adorés d'avance par une nation dont le caractère distinctif est l'amour du sang royal, nos jeunes princes ont contracté par là, en naissant, une dette dont vous leur apprendrez à s'acquitter. Vous assurerez leur bonheur et celui de la nation en formant leur esprit par l'étude des bonnes lettres, et leur cœur par les sentiments de la religion, de cette religion sainte qui semble particulièrement descendue du ciel pour l'instruction des princes, à qui elle apprend que tous les hommes sont frères, qu'ils sont tous soumis aux mêmes lois, qu'ils seront tous jugés au même tribunal, sans exception, sans privilèges, sans distinction d'état ou de naissance... »

Certes, ce discours n'est pas d'un sceptique. On y voit également avec quelle indépendance s'exprime le duc au sujet de l'éducation des princes; cette égalité qu'il proclame est un peu bien osée

pour 1761, mais il était admis que dans le monde de la cour comme dans celui des lettres, Nivernais avait une place à part.

Les fables que composait M. de Nivernais étaient alors fort à la mode dans le monde et à l'Académie.

Bachaumont dit, en parlant d'une de ces lectures:

« Le public serait sorti très mécontent de cette séance, si M. le duc de Nivernais, aujourd'hui duc de Nevers, ne l'avait régalé de quelques fables. Cet ingénieux moraliste en a lu six, toutes exquises dans leur genre. On ne pourrait que répéter à cet égard les éloges déjà donnés à celles de cet auteur lues à l'assemblée de la Saint-Louis, même naïveté, même élégance, même finesse. On ne saurait rendre les applaudissements des spectateurs, engourdis depuis le commencement de la séance; les dames surtout étaient dans l'enchantement le plus vif et ne pouvaient s'empêcher de le témoigner par leurs transports. »

Nous craignons fort que ces fables n'excitent plus aujourd'hui le même transport; il faut cependant en connaître quelques-unes, car elles ne méritent point de tomber tout à fait dans l'oubli; elles sont écrites avec beaucoup d'esprit et de facilité, mais la tournure vraiment poétique

leur fait défaut. En voici trois, choisies parmi les meilleures.

L'ANE VERT

Une veuve déjà sur l'âge
(Même on dit qu'elle grisonnait)
Pensait encore au mariage,
Et trouvait un mari bien fait, discret et sage
Qui de tout point lui convenait.
Un petit rien la retenait;
Ce rien c'était un peu de honte
Et la peur des mauvais discours.
Sa servante lui dit : « — Madame, au bout du compte
On en parlera... quinze jours;
Quinze !... tout au plus huit. Mariez-vous toujours,
Et dès le lendemain quelque histoire nouvelle
Fera peut-être oublier celle-ci;
Il n'y faut qu'une bagatelle.
Tenez, je gage, ajouta-t-elle,
Qu'il n'y faudra que l'âne que voici;
Oui, madame, je le parie
Qu'avec tant soit peu d'industrie
Cet âne et moi mettrons ordre à ceci. »
Sur ce propos la veuve se marie,
Et va loger chez son mari.
Le lendemain matin toute la ville
Vient assiéger le nuptial asile
Pour y faire charivari.
Ils attendaient qu'on ouvrît la fenêtre
Des deux époux; lorsque l'on vit paraître
Un âne vert. Chacun courut à lui;
Adieu la noce et le charivari;
L'âne tout seul occupa l'assemblée.
« Que la nature est riche et variée!

Dit un penseur; le superbe animal!
— Oui, mais si c'était un cheval,
Dit un voisin, ce serait mieux encore.
— Qu'importe cheval ou pécore,
Reprit le docteur tout ému?
Ma foi, vous n'y connaissez goutte.
Un âne vert! qui l'aurait jamais cru?
D'où diable sera-t-il venu?
D'où?... du pays... des ânes verts sans doute.
— Oui, du Cap-Vert, moi j'en ai fait la route,
S'écrie alors un vieux barbier,
Car j'ai couru le monde entier;
Ces ânes-là naissent à Babylone:
Vous voyez bien comme il est vert;
Avec le temps cela se perd;
Cet animal-là mourra jaune
Comme les feuilles à l'hiver.
— Eh mon Dieu, dit alors une vieille matrone,
Le voilà donc cet animal maudit!
Tenez, j'en ai rêvé toute la nuit;
C'est un sorcier, mes enfants, je vous jure,
Un esprit de mauvais augure:
Je me souviens qu'étant jeune à Paris,
Des souris blanches y parurent;
Eh bien! voyez, mon père et ma tante en moururent.
— Il fallait brûler les souris,
Interrompit une commère;
Mais à Paris on a la tête si légère...
Depuis qu'ils ont de ces chats bleus
Que l'on appelle des Chartreux,
Vous voyez comme va le monde;
Que le juste ciel les confonde!
Des chats chartreux!... Comment veut-on avoir la paix?»
Ainsi jasait cette troupe badaude;
Et cependant notre âne d'émeraude
Faisait chemin, et tous couraient après.
Il ne vint en tête à personne
Que quelqu'un l'avait peint exprès;

Et quand on eût consulté la Sorbonne,
Elle eût aussi, Dieu me pardonne,
Cherché la cause et prédit les effets
Sans jamais éclaircir les faits.
Qu'arriva-t-il enfin de cet esclandre ?
Il est aisé de le comprendre.
La ville s'occupa de l'âne singulier
Pendant le cours d'une semaine;
Et puis au bout de la huitaine,
Vint un pendu qui le fit oublier !

Celle-ci est d'un genre tout différent.

LE FERMIER ET SON SEIGNEUR

Certain marquis dans une de ses terres
Était venu passer un mois.
Il faut bien au moins une fois
Se donner l'air de suivre ses affaires.
Il avait un vieux parc assez bien aligné,
Mais depuis longtemps mal soigné,
Comme il arrive en l'absence du maître.
Le parc en était plus champêtre,
Et le patron s'y plaisait fort.
Il allait souvent sur le bord
D'un clair ruisseau qui bordait son domaine.
La source était une fontaine
Qu'ombrageait l'arbre le plus beau.
Les courbures de son branchage,
Sous une voûte de feuillage,
Conservaient la fraîcheur de l'eau;
Et l'onde toujours vive et pure

Émaillait de fleurs la verdure
Qui tapissait le pied du bel ormeau.
Notre marquis venait dans ce riant asile
Tous les jours charmer son ennui;
Il y regrettait moins la ville.
J'eusse en ce point fait encore plus que lui.
Un jour (c'était un jour de fête),
Il y vit son fermier qui dormait sur le pré;
C'était un paysan madré,
Ayant du cœur, du sens et de la tête.
« Viens çà, manant, lui cria son seigneur,
Dis-moi, sens-tu bien ton bonheur
D'être au service d'un tel maître?
Chacun respecte en toi mes droits; et ton bien-être,
Ta tranquillité, ton avoir,
Tu dois le tout à mon pouvoir. »
Lors le fermier se courbant jusqu'à terre :
« Oui, dit-il, monseigneur, je le sais, et naguère
J'y rêvais, dormant en ces lieux.
Cet arbre m'a semblé parler à la fontaine,
Lui détaillant en manière hautaine
Tous ses bienfaits; il lui prouvait au mieux
Qu'elle doit tous ses avantages
Au parasol d'épais feuillages
Qui la couvre d'un doux abri.
Sur quoi la source a reparti :
Ne nous reprochons rien; votre ombre salutaire,
Entretenant mon onde fraiche et claire,
Attire sur mes bords le berger, la bergère,
Et l'ouvrier qui cherche un doux sommeil,
Et le passant fatigué du soleil :
Voilà vos dons, je vous en remercie,
Mais en revanche, et soit dit entre nous,
Votre sève si bien nourrie,
Votre base si bien fleurie,
Votre écorce lisse et polie,
Votre feuille si verte, à qui les devez-vous? »

La fable des *Pyramides*, qu'on va lire, est d'une morale assez hardie, telle que l'affectionne souvent le duc :

LES PYRAMIDES

L'un des califes abbassides,
Ami des arts et du travail,
S'ennuyait au fond d'un sérail;
Ce sont plaisirs fort insipides.
Il s'en fut voir les pyramides;
C'était chez lui : l'Égypte était dessous ses lois :
Par un Soudan de sa part gouvernée
Et menée
A la mode des vice-rois.
Le calife était bon, affable, populaire;
Son lieutenant, tout au contraire,
Était capricieux et vain,
Et hautain.
Il n'en fut que plus bas en présence du prince :
Faisant valoir vilainement
La circonstance la plus mince
Pour le flatter à tout moment.
Le calife admirant la hauteur imposante
Du monument pyramidal :
« Seigneur, dit le Soudan, cet objet vous présente
L'emblème de l'état royal :
Vous voyez au sommet cette pierre si belle
Pesant sur celles de dessous
Qui ne sont faites que pour elle :
N'est-ce pas l'image fidèle
Des rapports qui sont entre vous

Et vos sujets? — Ah! reprit le monarque,
Je ne songeais point à cela;
Et cet emblème est digne de remarque.
Mais, l'ami, puisque emblème il y a,
Notons bien une circonstance
Que je crois de bonne importance.
La belle pierre de là-haut
Ferait une cruelle chute,
Si les autres cessaient une seule minute
De la soutenir comme il faut. »

On voit que, sans en faire un éloge outré, quelques-unes de ces fables méritent d'être citées comme échantillon d'une versification un peu molle, mais gracieuse et d'une morale fort égalitaire pour l'époque.

M. de Nivernais était consulté sans cesse par les littérateurs de son temps qui le considéraient comme un excellent critique. En 1766, lorsque Beaumarchais, encore inconnu, écrivit son drame d'*Eugénie*, il l'apporta sans hésiter au duc, qu'il ne connaissait pas, et lui demanda son avis motivé : « Laissez-moi le manuscrit, » lui dit le duc; et, quelques jours après, il le lui renvoya avec six pages de notes, de conseils et de remarques, écrites de sa propre main.

Les jours les plus heureux de madame de Rochefort se passaient à Saint-Maur, et les descriptions qu'elle fait de l'existence qu'on y mène inspire le désir de la partager même à ceux ou à celles qui n'ont pas le cœur pris par le charmant duc.

Grâce à la correspondance de madame de Rochefort avec le marquis de Mirabeau et madame de Pailly, « la belle chatte noire ou poule noire, c'est ainsi qu'on l'appelle, nous pouvons connaître à merveille le charmant intérieur dans lequel elle se plaisait si fort.

On a prétendu que la liaison de mesdames de Rochefort et de Pailly puisait son origine dans la similitude de leur position, il est bien aisé de prouver le contraire. Autant madame de Rochefort était estimée et chérie dans la famillé de Nivernais, autant madame de Pailly était un objet d'horreur pour celle de Mirabeau. Le célèbre tribun, fils du marquis, n'hésite pas à attribuer à cette femme une bonne partie des persécutions paternelles dont il fut l'objet, et la marquise de Mirabeau, dans son procès avec son mari, articule nettement les griefs les plus graves contre madame de Pailly, dont la réputation, déjà fort ébranlée, finit par succomber à ses attaques trop bien méritées. On voit donc que toute similitude est impossible. Mais, puisque nous touchons de nouveau à cette question, il est bon d'indiquer que notre opinion sur la nature purement amicale des relations de madame de Rochefort et de Nivernais s'appuie sur des documents qui ont été inconnus à Sainte-Beuve et à M. de Loménie, c'est-à-dire sur de nombreuses lettres de madame de Rochefort au duc et à la

duchesse, dans lesquelles elle exprime de la manière la plus naturelle, la plus sincère, la plus affectueuse, son affection pour madame de Nivernais, et lorsqu'on connaît le caractère plein de droiture et de délicatesse de celle qui l'écrit, comment est-il possible de croire qu'elle s'adresse à son amant, et que la femme, dont elle parle avec tant d'éloges et de tendresse, soit précisément celle qu'elle trompe sans hésiter et sans remords; cela supposerait une telle duplicité et un caractère si méprisable qu'on ne peut s'empêcher de rejeter avec dégoût cette supposition. Quant à madame de Pailly, au moment où nous sommes, sa situation était encore soutenable en apparence, car les griefs de la marquise de Mirabeau et de son fils ne furent articulés publiquement que plus tard. Elle avait su très habilement chercher et trouver des points d'appui dans le monde, et, comme elle était fort aimable, fort jolie, pleine de grâce et de distinction, toutes ces qualités, jointes à une habileté infinie, la faisaient bien accueillir.

Madame de Pailly était dans une situation de fortune plus que modeste; son mari, ancien officier aux gardes suisses, vivait de sa retraite dans le canton de Vaud; et, grâce aux sollicitations du duc, elle avait obtenu un supplément de pension qui lui était payé à Paris. Elle était donc l'obligée de madame de Rochefort et cherchait

à reconnaître ce qu'elle lui devait par tous les soins et les attentions imaginables. Dès que la comtesse était retenue sur sa chaise longue, madame de Pailly accourait auprès d'elle, elles entreprenaient ensemble de grands travaux d'aiguille et de peinture. Le duc goûtait fort l'esprit de madame de Pailly et venait souvent en tiers faire une lecture aux deux amies. Elles entretenaient tout l'été une correspondance fort suivie, comme nous allons le voir. Mais revenons à Saint-Maur, que cette digression nous a fait un peu perdre de vue.

Madame de Rochefort écrit à madame de Pailly :

« 25 mai 1764.

» Jeudi, je vais me nicher à Saint-Maur. Notre duc se porte beaucoup mieux; madame de Nivernais (qui a été très souffrante) revient aussi tout doucement. M. de Nivernais me succédera à Pontchartrain. Il compte y aller jeudi, jour que je pars pour Saint-Maur. Sa bonne mère n'aura que moi pour ressource dans le commencement de la campagne. Il fait un furieux chaud à Paris et, par conséquent, bien meilleur en plein air. »

Puis, quelques jours après :

« Je suis à Saint-Maur de jeudi, j'ai trouvé les bons maîtres en bonne disposition malgré le vent du nord. Enfin la pluie est arrivée et nous nous en réjouissons comme d'un dégel. Nous menons une vie très douce, car, dans toutes les saisons de l'année et de la vie, on est toujours bien avec les bonnes gens qu'on aime. M. de Nivernais, qui est venu ainsi que moi, est reparti ce matin; il nous reviendra demain et il s'amusera, car M. le prince de Condé chassera demain. Madame de la Ferté-Imbault est ici. Voilà tout ce que nous avons à demeure, tout le reste est passe-volant. »

Madame de la Ferté était, comme on le sait, d'une gaieté presque folle, et sa présence amenait toujours force plaisanteries à Saint-Maur; cette fois-ci elle demanda au président Roujault qui, selon la mode du temps, tournait assez lestement un couplet, de faire son portrait en chanson. Le président s'en défendit en affirmant que rien n'était plus difficile qu'un portrait de femme. « Si je vous flatte, dit-il, vous me trouverez ennuyeux, et impertinent si je dis vrai; » mais madame de la Ferté ne voulut rien entendre, et le président, exilé par la société, fut condamné à aller rêver dans les bois jusqu'à l'heure du souper. Voilà ce qu'il en rapporta :

PORTRAIT DE MADAME DE LA FERTÉ-IMBAULT

Qui veut avoir trait pour trait
De dame Imbault le portrait ?
Elle est brune, elle est bien faite
Et plaît sans être coquette.

Sans doute elle a de l'esprit,
Écoutez ce qu'elle dit :
Elle parle comme un livre,
Composé par un homme ivre.

Si sublime est son jargon,
Que rarement l'entend-on ;
Quelquefois on la devine
Par le geste ou par la mine.

Quel philosophe aimez-vous ?
Elle les possède tous :
Locke, Aristote ou Malebranche,
Elle les a tous dans sa manche.

Il est bien vrai que parfois,
En les comptant sur ses doigts,
Elle les prend l'un pour l'autre,
Le disciple pour l'apôtre.

Elle travaille, dit-on,
Sur le vide de Newton,
Avec d'autant plus de zèle
Qu'elle l'a dans la cervelle...

L'exemple du président mit en goût tout le monde et on somma M. de Nivernais de faire le lendemain une *chanson-portrait* de madame de

Rochefort; le duc s'exécuta de bonne grâce; Et le lendemain il chanta la chanson suivante :

Elle a plus d'esprit toute seule
Que n'en ont tous les beaux esprits,
Et ne fait jamais la bégueule
Comme on fait souvent à Paris.
Indulgente,
Complaisante,
Elle sait pardonner aux sots;
Sans malice,
Sans caprice,
Elle anime tous les propos.

C'est sans peine,
Et sans gêne,
Qu'elle charme à tout moment;
Ne rien dire,
Qui n'attire,
Est en elle un sentiment;
Ne rien faire,
Que pour plaire,
Voilà le soin qu'elle prend;
C'est sans peine,
Et sans gêne,
Qu'elle plaît à tout moment.

Tous les soirs dans son ermitage,
Elle rassemble un choix d'amis :
De tout état et de tout âge
Pourvu qu'on l'aime on est admis.
C'est là qu'on voit s'unir sans cesse
La décence et la liberté,
La raison avec la tendresse,
La sagesse avec la gaieté.
Je voudrais sans cesse autour d'elle
Voir les femmes se rassembler,

Et la prendre pour leur modèle
Dans l'espoir de lui ressembler...
Sage école,
Où la folle,
Perdrait son air éventé.
Douce étude,
Où la prude,
Perdrait son air affecté...

La chanson fut applaudie avec transport, surtout par la bonne madame de Pontchartrain qui adorait l'amie de son gendre.

Après le succès des deux *chansons-portraits*, madame de Pontchartrain réclama son tour et demanda en riant à M. Roujault s'il ne la trouvait plus d'âge à être chantée. Le président se récria et offrit de prouver le contraire; mais le duc déclara que lui seul chanterait Hélène, (c'était le nom de sa belle-mère) et qu'il défendrait son droit, « fût-ce l'épée à la main ». Le bon Roujault se soumit, et le lendemain le duc apportait la chanson que voici :

ROMANCE DE SAINT-MAUR

(AIR: Il était un oiseau gris comme un' souris.)

Je m'en fus un beau mardi,
L'après-midi,
Dans un village voisin
Voir un jardin.
J'y trouvai le Dieu d'amour
Tenant sa cour.

Droit à lui je m'avançai
Et le tançai.
Petit sorcier d'opéra,
Que fais-tu là?
Viens-tu, lui dis-je, en ce lieu
Mettre le feu?
Non, répondit le vaurien,
Ne craignez rien.
Je suis ici sans bandeau
Et sans flambeau.
J'y suis tout à fait changé
Et corrigé.
Lors il me montra du doigt
Celle qu'on voit
Faisant renaître à Saint-Maur
Le siècle d'or.
Voilà, dit-il, qui m'a fait
Sage et parfait.

Je vis au bout du jardin,
Dans le lointain,
Un vieillard à cheveux blancs,
C'était le Temps.
Un carquois au lieu de faulx
Ornait son dos.
Chez Hélène tout le jour,
Me dit l'Amour,
Ce bonhomme que tu vois
Tient mon carquois.
L'Amitié guidant mes coups
Les rend plus doux.
Ainsi, pour mettre en ses fers
Tout l'univers
Par un rare et doux accord
Et sans effort,
L'Amour, le Temps, l'Amitié
Sont de moitié.

La bonne madame de Pontchartrain s'attendrit tout à fait à la fin de la chanson et sauta au cou de son gendre.

On voit que le duc, comme le fait remarquer M. de Loménie, non content de nous offrir le phénomène, peu commun au XVIIIe siècle, d'un poète qui chante sa femme, se montre à nous sous l'aspect non moins rare d'un gendre qui chante sa belle-mère.

Les chasses amenaient toujours nombreuse société à Saint-Maur. Madame de Nivernais, excellente écuyère, et qui avait la passion de l'équitation, les suivait à cheval ; mesdames de Rochefort et de Pontchartrain, la princesse de Monaco et d'autres belles visiteuses venaient en voiture assister à l'hallali. Le prince de Condé et sa suite faisaient toujours partie des invités; rien n'était plus brillant que le retour de tous ces brillants chasseurs et belles dames en élégant costume, suivis des nombreux piqueurs aux riches livrées du prince et du duc. Ce dernier avait organisé une merveilleuse sonnerie de chasse qu'on installait souvent, le soir, dans les bois avoisinant le château, de façon à jouir, pendant les belles soirées d'été, de l'agréable harmonie lointaine des cors et des trompes. Il existait dans le parc du prince de Condé un écho sonore qui reproduisait avec une fidélité inouïe les sonneries du cor, et le duc en avait composé

une série qui, combinée avec l'écho, produisait un effet ravissant.

Par les chaudes soirées de juillet, on prolongeait les promenades dans le parc et dans la forêt souvent jusqu'à minuit. Madame de Pontchartrain seule restait à la maison, sa poitrine délicate lui faisant redouter l'air de la nuit. Mais, comme elle était d'une nature inquiète et très nerveuse, elle s'imaginait toujours que ses hôtes allaient s'égarer dans les bois, et ils étaient certains de voir arriver, s'ils tardaient un peu, une escouade de valets armés de flambeaux, ce qui n'arrangeait pas tout le monde.

Madame de Rochefort est toujours la fidèle chroniqueuse des événements grands ou petits qui se passent à Saint-Maur : « J'ai une inquiétude pour la petite comtesse de Mirabeau, c'est que vous ne la perdiez un jour dans les bois, comme il nous est arrivé ici de perdre madame Thisbé. » Il faut savoir que madame Thisbé était la chienne favorite de madame de Pontchartrain. On ne la perdait jamais un instant de vue; Thisbé était une petite boule blanche, microscopique et facile à égarer. Un beau soir, elle disparut; on la chercha en vain dans tout le château et dans le jardin. Madame de Pontchartrain, au désespoir, déclare qu'elle ne se couchera point avant que Thisbé soit retrouvée; chacun s'émeut et, enfin, toute la maison part armée de flambeaux pour

faire une recherche dans les bois, M. de Nivernais et le président Roujault à la tête. « Vous auriez cru voir, dit madame de Rochefort, un acte de l'opéra de *Proserpine*. C'est à la voix de M. Roujault qui, comme un autre Pyrame, faisait retentir les bois du nom de Thisbé, qu'elle est accourue, circonstance bien touchante, et dont tous les cœurs ont été pénétrés. Je voudrais que vous eussiez été témoin de cet événement, parce que, désormais, vous admireriez la modération de ma passion pour l'incomparable Merlou. »

Il paraît que Thisbé et Merlou ne vivaient pas en fort bonne intelligence. Madame de Rochefort était donc forcée d'abandonner son chat à Paris quand elle partait pour Saint-Maur; c'était là un grand sacrifice; en récompense, l'aimable duc, qui « postillonnait » sans cesse de Saint-Maur à Paris ou à Versailles, ne manquait pas de prendre, en passant, des nouvelles de l'intéressant Merlou. Cela ne suffisait pas encore à sa maîtresse qui, de temps en temps, faisait exprès le voyage de Paris pour voir si sa bête chérie ne s'ennuyait pas trop.

Madame de Rochefort s'avisa, le jour de Sainte-Hélène, fête de madame de Pontchartrain, d'inventer une lettre échappée soi-disant de la patte de Merlou et rapportée par son gendre, ainsi que trois cadeaux offerts par Merlou à Thisbé et à madame de Pontchartrain. Cette gracieuse fan-

l'interdiction qui pesait sur lui, mais la vue de Thisbé qui dormait paisiblement sur ses genoux la rappela à des sentiments moins généreux, le pauvre Merlou en fut pour ses frais et demeura exilé à Paris.

IV

1764 A 1768

Correspondance avec Mirabeau. — Société nombreuse à Saint-Maur, boutades du marquis, le duc le remet à sa place. — L'inoculation de madame de Gisors, effroi de la duchesse, qui s'y oppose. — Madame de Pailly est mal accueillie à Saint-Maur. — Dîner offert par le chat Merlou à madame de Pailly. — Horace Walpole à Paris. — Maladie du dauphin, sa mort. — Lettre de Walpole au roi de Prusse, revue et corrigée par Nivernais. — Voyage du duc de Brunswick à Paris. — Mort de la dauphine et de la reine.

Madame de Rochefort nous rend toujours un compte fidèle de tout ce qui se passe à Saint-Maur [1].

1. Toute cette correspondance fait partie de la riche collection des papiers de Mirabeau que possède aujourd'hui M. Lucas de Montigny et qu'il a bien voulu nous communiquer. M. de Loménie s'en est déjà servi dans son intéressant travail : *la Comtesse de Rochefort et ses amis.*

suffisaient pas toujours à dompter la mauvaise humeur du marquis; il se laisse parfois aller à des boutades déplaisantes et pleines d'amertume en écrivant à son aimable correspondant. La réponse qu'il fit à la dernière lettre que nous venons de citer, peut être mise au nombre de ses incartades les plus désagréables; il demandait si le duc, pour supporter la vieillesse qui s'approchait, aurait besoin de puérils amusements ou d'ambitions politiques satisfaites; l'interrogation était posée de la façon la plus impertinente et accompagnée de coups de patte à l'adresse de madame de Rochefort. Peut-être la description de la douce vie de Saint-Maur et la comparaison qu'il pouvait faire avec les querelles, les difficultés et les agitations de la sienne ne l'avaient-elle pas mis de bonne humeur, et la phrase qui commençait la lettre de madame de Rochefort : « Vous » n'aimez pas à rire des plaisirs des autres, » est-elle l'explication de cette épître désagréable; quoi qu'il en soit, le duc se chargea de répondre; il le fait sur un ton badin au début, mais il ne tarde pas à prendre un accent qui prouve qu'au besoin il savait donner une leçon à qui la méritait.

Nous donnons cette lettre en entier[1].

1. Nous devons la communication de cette lettre du duc et de celle qui précède à l'obligeance de M. Lucas de Montigny.

M. de Nivernais à Mirabeau.

« Paris, le 16 juillet 1764.

» J'ai reçu hier, mon cher ami, votre lettre du 10 en partant de Saint-Maur pour venir passer vingt-quatre heures ici ; elle est un peu brune et même tirant sur le noir votre lettre, mon doux maître, et je n'aime pas cela. L'hypocondrie est bien osée de venir vous houspiller entre les deux aimables lutins qui vous tiraillent du matin au soir ; aussi je compte bien que cette bouffée, ou crise ou grippe, comme dit le pauvre Las Case[1], ne durera qu'un instant, et j'attends de vous la première fois une épître d'un tout autre ton.

Vous me demandez s'il faut à la vieillesse une poupée ou une chaise curule et vous m'accablez, à cette occasion, de sarcasmes injurieux. Cela ne m'empêchera pas de vous répondre que la vieillesse n'a que faire d'aucune des deux alternatives que vous proposez pour elle ; elle a besoin d'une bonne conscience et des soins de l'amitié. Voilà tout ce qu'il lui faut pour être complètement heureuse à sa façon et rien de tout cela ne saurait vous manquer, mon cher ami. Je compte

1. Médecin du duc.

dévotion un peu outrée rendait très difficile au duc de les persuader; il y parvint cependant, non sans éprouver une grande inquiétude de cette victoire qui pouvait avoir de terribles conséquences, car l'inoculation offrait toujours un certain danger. Enfin l'opération eut lieu et fut couronnée d'un plein succès.

Voici une petite lettre qui prouve la tendresse et les attentions délicates qu'il ne cesse jamais d'avoir pour sa femme.

Le duc de Nivernais au marquis de Mirabeau.

« 26 octobre 1764.

» Mon cher maître, je sais bien que vous appréciez l'inoculation ce qu'elle vaut, c'est-à-dire que vous la regardez comme un grand bien sans y attacher aucune idée de danger ou d'inquiétude. Je suis de même aussi, mais tout le monde ne nous ressemble pas; et, par exemple, ma femme a été alarmée, inquiète et agitée comme vous pouvez vous le figurer, et peut-être par delà. Il en résulte que vous feriez bien d'écrire à ma femme une lettre de félicitations, tendre et amicale sur le succès de l'opération. Elle y serait sensible, et je vous prie de vous donner cette petite peine, mon cher ami. Je ne vous écris que

pour cela, et je n'ai en vérité pas un moment à moi. Ainsi je vous quitte en grande hâte, et je vous dis seulement que je vous embrasse de tout mon cœur, et ma voisine aussi, et que nous vous aimons tous très tendrement. »

La lettre de Mirabeau à la duchesse dut avoir peu de succès auprès d'elle, car elle est d'un bout à l'autre sur un ton de plaisanterie ironique, à propos de sa dévotion; il faut dire pour la justification du marquis que sa lettre était écrite avant qu'il eût reçu celle du duc, en lisant cette dernière il sentit que le ton de la sienne n'était pas en situation; aussi répond-il un peu inquiet à madame de Rochefort :

« Ma lettre était faite et partie; elle eût été moins folle si elle eût été de commande, mais j'espère qu'elle ne déplaira pas, car enfin c'est moi. » Quoique madame de Rochefort cherche à rassurer le marquis, on peut rester convaincu que la lettre déplut. Au reste, la duchesse et ses filles se montrent dès cette époque assez refroidies dans leur amitié pour Mirabeau qui paraît même s'en apercevoir, car dans sa lettre au sujet de l'inoculation de madame de Gisors il dit: « Elle ne m'aime plus comme autrefois. » Non seulement ces dames étaient choquées de l'esprit de travers du marquis et de son rôle de quémandeur insatiable, mais sa tyrannie domestique, sa façon de relé-

Malgré toutes les précautions que prend madame de Rochefort pour dorer la pilule à son amie, celle-ci ne se fit pas illusion ; elle vint avec la princesse de Talmont, mais ne renouvela point la tentative de pénétrer à Saint-Maur en compagnie du marquis. On peut croire aussi que la réception de madame de Pontchartrain, froidement polie, n'encouragea pas la jeune femme à revenir. Cette anecdote a son importance, car elle prouve que si madame de Pontchartrain n'acceptait pas de recevoir madame de Pailly quoique celle-ci fût encore admise dans la meilleure société, elle n'eût jamais toléré chez elle la présence de madame de Rochefort, si la nature de ses relations avec son gendre eût pu lui inspirer quelque doute.

Le duc, un peu ennuyé du fâcheux résultat de son invitation et touché du chagrin que témoigna madame de Rochefort de cette petite aventure, essaya de combiner avec elle un moyen de panser la blessure que venait de recevoir la belle *poule noire ;* il s'y prêta d'autant plus volontiers que l'esprit de madame de Pailly l'amusait beaucoup, et qu'infiniment moins sévère que sa belle-mère, il lui était fort égal que la *poule noire* fût ou non la maîtresse du marquis de Mirabeau. Il trouva la singulière combinaison d'inviter madame de Pailly à venir dîner à Paris avec le marquis non pas chez lui, mais chez madame

de Rochefort, absente, qui avait laissé dans son appartement du Luxembourg ses domestiques et son chat Merlou. Il lui envoie de Saint-Maur cette bizarre invitation :

« Dear madame,

» J'ai une histoire à vous conter et une proposition à vous faire. Voici l'histoire : Il faut savoir que j'irai après-demain au soir coucher à Paris ; or le lendemain, lundi 15, je suis prié à dîner dans une maison où l'on voudrait bien vous avoir aussi. C'est chez l'ami Merlou qui, en l'absence de sa maîtresse, veut me donner un petit festin, et, quand je dis à moi, ce n'est pas à moi seul que s'adresse sa galanterie, car il veut avoir tous ses amis, et spécialement son gros frère[1] et sa belle voisine. J'espère que vous ne le refuserez ni l'un ni l'autre, et voilà la proposition que j'avais à vous faire.

» Ayez la bonté de vous tenir pour engagée, et d'engager le gros Merlou en l'assurant qu'il trouvera un lapin piqué et point de pigeons. »

Ici madame de Rochefort ajoute de sa main : « Vous le ferez en mémoire de moi » ; et le duc reprend : « Je crois devoir vous avertir que

1. Dans l'intimité, on donnait au marquis de Mirabeau le nom de « gros Merlou ».

l'écriture ci-dessous n'est pas de Merlou. » Elle avait une écriture affreuse !

Le festin offert par Merlou fut accepté et fort gaiement mangé, mais il ne guérit point la blessure de madame de Pailly, qui sentit bien que c'était le commencement des difficultés qui un jour finiraient mal pour elle[1].

Il faut espérer que le dîner fût bon ; cependant le président Hénault nous laisse quelques doutes à ce sujet.

Madame de Rochefort avait été atteinte, comme les autres, par les réformes de M. de Silhouette ; elle avait pris philosophiquement son parti des retranchements qu'elle dut faire dans son existence et écrivait simplement à ce sujet : « J'ai découvert une poule éternelle que je pourrai toujours manger avec mes amis. »

Cette poule n'était point, paraît-il, du goût de l'épicurien président Hénault qui donnait les

1. En 1776, les *Mémoires* publiés au nom de la marquise de Mirabeau ne purent laisser aucun doute, même aux yeux les plus prévenus, sur la nature des relations de madame de Pailly avec le marquis, et sur le rôle déplorable qu'elle jouait dans les querelles de famille. C'était le dernier coup porté à la réputation de madame de Pailly, mais à dater de 1774, elle avait déjà disparu du salon de madame de Rochefort où elle figura pour la dernière fois en octobre 1773. Voici dans quels termes Mirabeau s'exprime sur le compte de la maîtresse de son père : « Madame de Pailly, dont l'empire devait durer jusqu'aux derniers jours du marquis, femme également dangereuse par sa beauté et par son esprit profondément artificieux. »

meilleurs soupers de Paris : « Il ne manquait à madame de Rochefort que d'être riche, raconte-t-il, elle vivait honnêtement avec un très médiocre revenu ; mais elle s'avisa de nous donner un jour à souper ; nous essayâmes sa cuisinière et je me souviens que je mandai à Laure qu'entre cette cuisinière et la Brinvillier, il n'y avait de différence que l'intention[1]. »

Ce fut précisément à l'époque où nous sommes qu'Horace Walpole arriva à Paris ; nous avons vu l'accueil empressé qu'il avait fait au duc pendant son ambassade à Londres ; aussi ce dernier se fit un plaisir de le bien accueillir lorsqu'il vint en France. Walpole était le second fils du célèbre ministre du roi Georges II, qui se vantait d'avoir dans son cabinet le « tarif de toutes les probités d'Angleterre » ; il avait beaucoup d'esprit, mais caustique et original ; son ton excellent, son grand usage du monde, ses plaisanteries fines et piquantes lui valurent de grands succès dans la société parisienne ; il était sujet à de fréquents accès de goutte et sa pâleur extrême lui donnait un air intéressant. Tout en se moquant de tout, il était fort sensible aux bons procédés et à l'amitié ; lorsque

1. On parlait un jour devant le comte de Lauraguais des maigres soupers que donnait madame d'Aligre : « Ils sont détestables en effet, dit-il, et si avec son pain on n'y mangeait pas le prochain, il faudrait y mourir de faim. »

le duc arriva à Londres, Walpole déclara qu'il avait autant de vie qu'un enfant gâté malade; il changea singulièrement de langage en le voyant plus longtemps et de plus près. Reçu dans sa maison comme un membre de la famille, il fut extrêmement touché des soins que lui rendit le duc pendant une maladie assez grave qui l'atteignit peu de temps après son arrivée; il ne cesse dans ses lettres de se louer des attentions et de l'amabilité du duc: « Le duc de Nivernais est parfait pour moi, écrit-il à lady Hervey; il s'est beaucoup informé de votre seigneurie, ainsi que le colonel de Drumgold; celui-ci se plaint de sa santé, mais tous deux me paraissent, surtout le duc, beaucoup mieux que lorsqu'il était en Angleterre.

» J'ai vu le soir madame la duchesse de Cossé, qui est jolie et qui ressemble beaucoup à son père; elle est vive et de bonne humeur, mais elle manque de distinction. Pendant tout le cours de ma maladie, je suis resté trois semaines au lit, le duc n'a pas manqué un jour de venir me voir. »

Les impressions de Walpole sur une société qui est précisément celle du duc sont bonnes à recueillir; il faut distinguer entre les premières et les secondes, car elles diffèrent beaucoup. Au début, ce changement complet de mœurs et d'habitude lui déplaît et l'agace, il est injuste et

brutal dans ses appréciations; mais peu à peu le charme de cette compagnie le gagne, et il ne peut plus s'en arracher. Tout d'abord, les femmes lui prennent le cœur. « Elles sont très supérieures à leurs maris, dit-il, les hommes sont en général très inférieurs et pas même agréables. Ils nous ont envoyé, je pense, ce qu'ils ont de mieux : c'est le duc de Nivernais. »

Madame de Rochefort est une de ses passions. « Elle diffère de toutes les autres, son jugement est délicat et juste, avec une finesse d'esprit qui est le résultat de la réflexion; ses manières sont douces et féminines, et, quoique savante, elle n'affiche aucune prétention. Elle est l'amie décente de M. de Nivernais, car vous ne devez pas croire un mot de ce qu'on dit dans leurs nouvelles; il faut ici la plus grande curiosité ou la plus grande habitude pour découvrir la plus légère liaison entre les personnes de sexe différent, aucune familiarité n'est permise que sous le voile de l'amitié, et le dictionnaire de l'amour est aussi prohibé que semblerait l'être à première vue son rituel. »

Puis Walpole est présenté au roi: « Il est beaucoup plus beau, dit-il, qu'aucun de ses portraits ne le représente, il a beaucoup de douceur dans la physionomie au lieu de cet air farouche qu'on lui prête. Mesdames ne sont pas des beautés, elles ont pourtant quelque chose de bourbonnien

dans la figure. C'est la dauphine qui me plaît le moins de toutes; avec une physionomie peu aimable, elle possède un regard et un accent qui m'ont fait frémir en pensant que je pourrais être invité à une partie de *bête hombrée* avec elle. »

C'est en octobre 1765 que Walpole parlait ainsi. La pauvre dauphine ne devait pas, en effet, avoir à ce moment-là une expression souriante, car elle commençait à être mortellement inquiète de la santé du dauphin qui déclinait rapidement malgré les soins qu'elle lui prodiguait. Atteint d'une phtisie pulmonaire qui ne pouvait guère laisser d'espoir de guérison, dès les premiers jours de décembre, on prévit la fin et il succomba, à Fontainebleau, le 20 décembre, à une heure du matin.

Quelques heures auparavant, la dauphine qui n'avait quitté son mari ni jour ni nuit, faisant l'office de la garde-malade la plus dévouée et la mieux entendue, s'était retirée dans sa chambre pour prendre quelque repos; Louis XV avait chargé son grand aumônier de ne pas quitter le dauphin pendant son agonie. Dès qu'il vit entrer chez lui ce prélat, il comprit que tout était fini. Il envoya aussitôt chercher le petit duc de Berry, l'aîné des fils du dauphin, et le conduisant chez sa mère, il dit à l'huissier de la dauphine : « Annoncez le roi, et monsieur le dauphin. » La malheureuse princesse comprit et se jeta aux

pieds du roi en lui demandant ses bontés pour ses enfants; le roi la releva et l'embrassa avec une grande tendresse en lui disant qu'il l'aimait comme sa propre fille, ce qui était vrai.

Les fatigues extrêmes qu'avait endurées la dauphine, jointes à sa propre douleur, lui causèrent une fièvre violente. Le roi désirait quitter au plus vite Fontainebleau, mais voulant emmener lui-même la princesse dans son carrosse, il dut attendre jusqu'au lendemain pour partir avec elle et il l'entoura des plus tendres soins pendant la route. Ils arrivèrent le soir à Versailles, et la dauphine ne voulant pas rentrer dans son appartement, le roi lui en fit donner un qui communiquait directement avec le sien et avait une sonnette donnant dans sa propre chambre [1].

La reine fit le voyage avec Mesdames et les quatre enfants du dauphin, le duc de Berry, le comte d'Artois, le comte de Provence et la petite Madame, c'est ainsi qu'on appelait madame Élisabeth. Le lendemain matin, le petit duc de Berry vint saluer son grand-père, et quand le roi entendit ses gardes crier : « Place à monseigneur le dauphin, » il fondit en larmes en cachant son visage dans ses mains. Le corps du dauphin fut transporté en grande pompe à la cathédrale de Sens où il avait désiré être enseveli,

1. C'était l'ancien appartement de madame de Pompadour.

mais son cœur fut placé dans les caveaux de Saint-Denis. Puis, une fois le deuil terminé, la cour reprit son aspect accoutumé et tout fut oublié, sauf par la dauphine et la reine qui portaient au cœur une blessure dont elles devaient mourir[1].

La mort du dauphin affligea les esprits sensés et prévoyants; les philosophes seuls s'en réjouirent. « Cette perspective, écrit Walpole quelques jours avant la mort, les remplit de la plus grande joie. » Ils craignaient dans le dauphin un futur roi dont les principes auraient à coup sûr fait appliquer un régime sévère et une grande gêne à la propagation des idées et des écrits philosophiques qui inondaient la France et commençaient non seulement à occuper une petite coterie, mais à pénétrer dans les masses. A Voltaire et aux encyclopédistes était venu s'ajouter un philosophe d'un autre genre qui, pour n'être pas des leurs, n'apportait pas moins un appui considérable aux idées nouvelles; on comprend que c'est de Rousseau que nous voulons parler. Ses bizarreries, ses excentricités et son grand talent d'écrivain occupaient et piquaient la curiosité du public; mais s'il plaisait aux uns, il avait le don d'agacer les autres; Walpole et

1. Voir sur le dauphin le travail intéressant du prince Emmanuel de Broglie : *Le fils de Louis XV, Louis, dauphin de France.*

le duc de Nivernais faisaient partie de ces derniers. Un jour, l'original Anglais fit part au duc d'un projet assez plaisant destiné à mystifier Rousseau.

« J'étais un soir, dit-il, chez madame Geoffrin, me moquant des affectations et des contradictions de Rousseau, et je dis plusieurs choses qui les divertirent. Lorsque je rentrai chez moi, je les mis en forme de lettre et je la montrai le jour suivant à Helvétius et au duc de Nivernais qui en furent si charmés qu'après m'avoir indiqué quelques fautes de langage qui devaient s'y trouver, comme vous pensez, ils m'encouragèrent à la montrer. Comme vous savez que je me moque volontiers des saltimbanques politiques ou littéraires, quelque grand, du reste, que puisse être leur talent, je n'y fus pas opposé. Les copies se sont répandues comme le feu et me voici à la mode. J'attends avec beaucoup de calme la fin de mon règne pour la fin de la semaine. »

Voici la lettre :

Le roi de Prusse à M. Rousseau.

« Mon cher Jean-Jacques,

» Vous avez renoncé à Genève, votre patrie; vous vous êtes fait chasser de la Suisse, pays tant vanté dans vos écrits; la France vous a décrété. Venez donc chez moi; j'admire vos

talents; je m'amuse de vos rêveries, qui (soit dit en passant) vous occupent trop et trop longtemps. Il faut à la fin être sage et heureux. Vous avez fait assez parler de vous par des singularités peu convenables à un véritable grand homme. Démontrez à vos ennemis que vous pouvez avoir quelquefois le sens commun : cela les fâchera, sans vous faire tort. Mes États vous offrent une retraite paisible; je vous veux du bien, et je vous en ferai si vous le trouvez bon. Mais si vous vous obstiniez à rejeter mon secours, attendez-vous que je ne le dirai à personne. Si vous persistez à vous creuser l'esprit pour trouver de nouveaux malheurs, choisissez-les tels que vous voudrez. Je suis roi, je puis vous en procurer au gré de vos souhaits; et ce qui sûrement ne vous arrivera pas vis-à-vis de vos ennemis, je cesserai de vous persécuter quand vous cesserez de mettre votre gloire à l'être.

» Votre bon ami,

» FRÉDÉRIC. »

Cette spirituelle épître fit le tour de Paris et divertit tout le monde, sauf Rousseau qui entra dans une fureur inexprimable en découvrant la supercherie; d'autant plus que Frédéric auquel le duc de Nivernais fit envoyer la lettre, trouva la plaisanterie excellente.

Le duc avait conservé de fort bons rapports avec

le roi de Prusse malgré les douloureux événements amenés par la guerre de Sept ans. Mais autrefois on n'envisageait pas la victoire et les défaites comme des sujets de haines éternelles ; il y avait encore certaines habitudes chevaleresques qui faisaient considérer la guerre comme une sorte de tournoi après lequel le vainqueur tendait loyalement la main au vaincu ; un exemple frappant va le prouver. Deux mois après le petit incident de la lettre au roi de Prusse, on annonça l'arrivée à Paris du prince héréditaire de Brunswick, le vainqueur de Crefeld. Quels souvenirs à la fois douloureux et reconnaissants durent éveiller ce nom chez les Nivernais et chez leur fille ! Cette dernière ne se sentit pas le courage de rester à Paris pendant le séjour du prince ; elle le passa à Pontchartrain chez sa tante, où le bruit des fêtes arrivait moins qu'à Saint-Maur. Quant au duc, surmontant l'émotion douloureuse que lui causait le devoir qu'il voulait accomplir, il fut des premiers à se présenter chez le prince héréditaire qui l'accueillit avec un grand empressement, mais ne lui permit pas de prolonger les tristes remerciements qu'il venait lui offrir ; il l'interrompit en lui exprimant la douleur de n'avoir pu rendre que des soins inutiles au malheureux Gisors, puis il changea aussitôt de conversation dans la crainte que le duc ne pût se rendre maître plus longtemps de son émotion. Il lui parla de son désir d'assister

à la prochaine séance de l'Académie et d'entendre ce jour-là quelqu'une de ses compositions. Il exprima sa reconnaissance pour l'accueil qu'il recevait à Paris et les fêtes nombreuses que le duc d'Orléans et toute la noblesse s'empressaient à lui donner. « Cependant, ajouta-t-il gracieusement, il en est une seule dont je suis privé : c'est de jouir de la conversation si vantée des Français et c'est à coup sûr celle que j'aimerais le mieux. » Il est certain que toutes ces fêtes consistaient en des spectacles magnifiques suivis de festins de cent couverts, ce qui ne permettait guère les plaisirs de la causerie.

La séance de l'Académie eut lieu le 24 mai. Marmontel lut un chapitre de son roman de *Bélisaire* dont on parlait beaucoup, l'abbé de Voisenon régala le prince d'un compliment en vers assez épigrammatique sur les fêtes dont on l'accablait, et le duc de Nivernais lut cinq de ses fables. Au sortir de la séance, le duc remit au prince de Brunswick deux jetons de présence comme aux autres académiciens; le prince refusa avec surprise, mais le duc insista disant qu'ils étaient bien à lui puisqu'ils portaient sa devise au revers; il retourna le jeton et lut ces mots : « A l'immortalité. »

La santé de la dauphine, gravement atteinte, n'avait fait que décliner depuis la mort de son mari. Elle fut attaquée, vers la fin de mai 1766,

d'une toux opiniâtre, à la suite de laquelle survint un crachement de sang. Après cet accident, il ne fut plus possible de se faire illusion : la princesse, en soignant son mari, avait contracté sa maladie. Le roi, entendant parler de toutes parts et surtout par le duc d'Orléans du célèbre médecin genevois Tronchin, établi depuis peu d'années à Paris, le fit appeler en consultation, au grand déplaisir des médecins ordinaires, fort jaloux des succès de Tronchin. A l'instant où il pénétra dans la chambre de la dauphine, à Versailles, il s'écria : « Mais la princesse est empoisonnée! » et il donna immédiatement l'ordre d'ouvrir les fenêtres; il ne fut pas possible de lui obéir, car les fenêtres étaient hermétiquement *collées*. On a peine à croire, de nos jours, que dans ce temps-là on collait toutes les fenêtres des chambres à coucher du palais à la Toussaint, et on ne les décollait qu'à Pâques. Il est aisé de se représenter la fétidité de l'air qu'on y respirait, d'autant plus qu'à cette époque on ignorait absolument les water-closets de nos jours. L'exclamation de Tronchin lui avait été arrachée par la puanteur de l'air qu'il respira en entrant, mais elle fut singulièrement interprétée; on la rapporta au duc de Choiseul, alors premier ministre, comme l'accusation d'une tentative d'empoisonnement que lui, Choiseul, aurait machiné contre la princesse; il entra dans une fureur im-

possible à décrire et ne parlait de rien moins que de tuer Tronchin. Heureusement, on parvint à lui expliquer la chose qui était fort simple.

Les prescriptions du docteur furent suivies ; on donna de l'air à la malade autant que possible ; puis l'été venu, elle fit des séjours prolongés à Fontainebleau, à Compiègne et à Trianon. Mais les progrès de la maladie furent si rapides, que des prières publiques furent ordonnées le 4 mars suivant. La dauphine succomba huit jours après, le 13 mars 1767, avec toute sa connaissance, après avoir embrassé ses enfants et pris congé de tous les siens avec une touchante résignation. Elle exprima le désir d'être enterrée à Sens, dans le même caveau que le dauphin, et voulut que son cœur fût porté à Saint-Denis, comme celui de son mari. Elle demanda au roi que son anneau nuptial fût déposé dans la cathédrale de Chartres et légua à la reine et à Mesdames tous ses bijoux religieux. Ses vœux furent scrupuleusement accomplis.

Cette mort renouvela encore la douleur de la reine qui ne se consolait pas de la mort du dauphin. Peu à peu, cette mélancolie dégénéra en une sorte de langueur. Sauf les pratiques religieuses, elle semblait être devenue indifférente à tout. Les soins que lui rendaient ses filles, la sollicitude que le roi lui témoignait, l'intérêt qu'il semblait prendre à sa maladie la laissaient

presque insensible. Ses forces diminuaient de jour en jour. Un vent de mort avait soufflé sur la cour de France, et il ne devait pas s'apaiser de sitôt. Quand on priait la reine de suivre tel ou tel régime ou de prendre un nouveau médicament, elle répondait avec un triste sourire : « Rendez-moi mes enfants, si vous voulez que je guérisse! » Un an après la mort de la dauphine, l'état de la reine fut jugé désespéré. Le cardinal de La Rochefoucauld, son grand aumônier, que nous connaissons de longue date, lui administra l'extrême-onction.

On exposa le saint sacrement et on ordonna les prières de quarante-huit heures. Le roi venait auprès d'elle plusieurs fois par jour, et lui témoignait une grande tendresse. Un mieux inespéré se déclara pendant quelques jours, les forces épuisées semblèrent revenir; mais bientôt les symptômes les plus graves reparurent, et la reine expira le 24 juin 1768, à dix heures du soir, dans son palais de Versailles; elle avait accompli la veille sa soixante-cinquième année.

Les médecins donnèrent à la maladie de langueur à laquelle elle succomba le nom bizarre de *coma vigil*, voulant indiquer que les facultés de l'âme se trouvaient suspendues sans que les sens fussent dans un repos véritable.

Louis XV témoigna une douleur plus vive qu'à la mort de madame de Pompadour, du dauphin

et de la dauphine. M. de Lassone, premier médecin de la reine, entra dans la chambre du roi pour lui annoncer que la reine venait de rendre le dernier soupir. Aussitôt, Louis XV entra chez elle et voulut l'embrasser une dernière fois; il le fit à plusieurs reprises en pleurant beaucoup; puis il se fit raconter en détail par M. de Lassone les derniers moments de la reine. Celui-ci, fort ému, se trouva mal en faisant ce triste récit. Le roi le prit dans ses bras, le porta dans un fauteuil, et lui prodigua des soins fort extraordinaires de sa part.

La reine demandait, dans son testament, que son cœur fût porté à Notre-Dame de Bon-Secours, près Nancy, où reposaient son père et sa mère. Elle exprimait également le désir que ses funérailles se fissent avec le moins de pompe possible. Ce dernier vœu ne fut point accompli.

La reine distribua sa fortune également entre ses quatre filles, Mesdames Adélaïde, Victoire, Sophie et Louise; elle se montait à la somme considérable de quinze cent mille livres de rente, soit trente millions de capital. Sa Majesté avait en plus deux cent mille livres de rente viagère. Elle pria le roi de répartir entre ses quatre filles toute sa fortune, ce qu'il fit exactement.

V

1769 A 1771

Mort du duc de Nevers, son éloge par son fils. — Le duc de Nivernais prend possession du duché de Nevers ; il fait des réformes importantes, supprime des droits féodaux, réorganise l'administration. — Correspondance avec ses agents et ses officiers. — L'ordre, la douceur et la fermeté qu'il déploie. — Épisode des droits de la ville de Clamecy.

Nous avons singulièrement négligé jusqu'ici un personnage qui, cependant, nous a beaucoup occupé dans le précédent volume, il s'agit du duc de Nevers ; mais son fils ne partageait point notre ingratitude, le vieux duc était toujours l'objet de ses soins les plus empressés et la cause de ses fréquents voyages à Paris. Tel nous l'avons vu pendant l'ambassade de Rome, tel il était resté, toujours aimable, toujours gai, au milieu des souffrances et des privations constantes que lui

infligeait la goutte; il attirait autour de son lit de malade un groupe fidèle d'amis en tête desquels figurent toujours mademoiselle Quinault et sa nièce, madame de Meaux. Sa petite-fille, madame de Gisors, pour laquelle il n'avait pas grand faible autrefois, était maintenant sa favorite et à juste titre, chaque jour elle trouvait moyen de venir passer quelques heures auprès de ce cher malade, « qu'elle mettait en tête de ses bonnes œuvres ». Ses visites plaisaient fort au vieux duc, car, malgré une santé pitoyable et un chagrin éternel au fond du cœur, madame de Gisors avait l'esprit fort gai, et c'est un trait de caractère que signale souvent madame de Rochefort en parlant de la jeune femme.

Tout le monde s'était si bien habitué à voir M. de Nevers malade sans que pour cela sa santé inspirât d'inquiétudes sérieuses, qu'on fut surpris comme d'un coup de foudre quand on apprit sa mort le 14 septembre.

On lit dans Bachaumont :

« M. le duc de Nevers, âgé de quatre-vingt-douze ans, vient de s'éteindre. C'était un seigneur de beaucoup d'esprit, mais dont les opinions ont passé à la cour pour trop philosophiques; on prétend qu'il avait épousé mademoiselle Quinault..... Le présent qu'il a fait à la France de M. le duc de Nivernais est le plus beau trait de sa vie. »

Le duc de Nevers vit approcher sa fin, gardant sa pleine connaissance. Il fit ses adieux à tous les siens, et c'est entouré d'eux et la main dans la main de son fils, qu'il rendit le dernier soupir. Il lui remit le soin d'exécuter ses dernières volontés, en tête desquelles il écrit ces lignes : « Je nomme pour exécuteur de mon présent testament M. le duc de Nivernais, mon fils, persuadé que je ne peux confier ce soin en de plus sûres et meilleures mains. »

Par ce testament, M. de Nevers donnait aux pauvres de sa paroisse six mille livres et faisait de nombreux legs à ses serviteurs. » Puis venait l'article le plus intéressant ainsi conçu : « Je donne et lègue à mademoiselle Quinault l'aînée, demeurant cour du vieil Louvre, à côté de mon appartement, la somme de cent mille livres une fois payée, que je la prie de vouloir bien recevoir comme une marque de la considération, de l'estime et de l'amitié que j'ai toujours eue pour elle. »

Il est positif que le duc de Nevers avait épousé secrètement mademoiselle Quinault; l'attitude des Nivernais vis-à-vis d'elle ne peut laisser aucun doute à cet égard. Voici un passage d'une lettre de la duchesse au maréchal de Belle-Isle, qui montre le vif intérêt qu'elle lui porte :

« Mon beau-père m'a chargé de joindre ma

recommandation à celle qu'il prend la liberté de vous faire par votre fille pour M. de Meaux [1]. Vous jugerez aisément de l'intérêt qu'il y prend par celui qu'y prend nécessairement mademoiselle Quinault, qui traite et regarde M. et madame de Meaux comme ses enfants. Indépendamment de ce motif, qui me ferait désirer sincèrement de leur rendre service, parce que j'ai de l'amitié pour mademoiselle Quinault, *et que réellement tous les enfants de M. de Nevers lui en doivent*, M. de Meaux mérite personnellement que tous les honnêtes gens s'intéressent à lui... »

Le duc éprouva un grand chagrin de la mort de son père et il écrivit peu de jours après une notice destinée à ses enfants et à ses plus intimes amis, dont voici un intéressant extrait :

« Le duc de Nevers n'avait que quatorze ans lorsque son père le mena à Rome leur ancienne patrie, le berceau de leur famille. Dans un âge si tendre, assez formé déjà pour observer et pour réfléchir le jeune homme sut obtenir le suffrage des personnes les plus délicates et les plus éclairées. Les lettres de ce temps-là (1690) font foi de ses succès dans cette capitale du monde chrétien...

» C'était sa destinée d'être lié avec ce qu'il y

1. M. Alixaud de Meaux avait épousé la nièce de mademoiselle Quinault.

avait de plus illustre à tous égards ; revenu en France, et attaché au service, il entra dans la société, dans l'intimité de MM. de Vendosme. Il avoit l'honneur d'être leur proche parent; c'étoit l'œuvre de la nature, son œuvre propre fut de mériter leur amitié. Il l'obtint et en jouit tant qu'ils vécurent.

» Ce n'étoit pas un titre pour avoir droit aux bontés de Louis XIV ; la fin des belles années de ce monarque vit changer ses mœurs et ses goûts. La galanterie et l'amour du plaisir luy parurent des crimes impardonnables. Un courtisan hypocrite auroit pu tout concilier, mais le duc de Nevers avait trop de vertus pour affecter celles qu'il n'avoit pas. Il ne prit point de masque, il tomba dans la disgrâce, et il y tomba au point de ne pouvoir obtenir aucun avancement dans le service militaire qu'il se vit obligé de quitter après l'avoir appris à l'école du grand Vendosme.

» A la mort de son père qui avait négligé de se faire recevoir au parlement et dont les lettres de pairie s'étoient égarées, il essuya une marque éclatante de la disgrâce du roy; il ne luy fut permis de prendre ny son nom, ny son rang, et le roy refusa de supléer à ce qui manquoit de formalités à sa dignité; il y suppléa en quelque façon luy même par son mariage avec la fille du prince Spinola qui luy donna la grandesse d'Espagne.

» Peu d'années après, il ne luy resta plus rien à réparer à cet égard, la mort de Louis XIV fit passer l'exercice de son pouvoir entre les mains de son neveu le duc d'Orléans qui devint Régent. Le duc de Nevers avoit l'honneur d'être son amy. On eut dit que la fortune l'attendoit à cette époque; elle s'offrit à lui sous toutes les formes; il la méprisa, et refusa de profiter de ses avances. L'homme qui avoit préféré la disgrâce du feu Roy à la honte intérieure de l'hypocrisie n'étoit pas fait pour abuser de la faveur du Régent. Il craignit même d'en user et se borna à obtenir sa légitime réintégration dans la première dignité du royaume; il refusa toutes les grâces, tous les emplois dont l'amitié du Régent lui laissoit le choix. Une proposition lui fut faite, spécieuse par sa simplicité et par sa convenance; avantageuse pour la fortune et flatteuse pour l'amour-propre. C'étoit de mettre le gouvernement dont il étoit revêtu sur le pied des grands gouvernemens. Pressé d'accepter cette grâce que lui offroit l'amitié du Régent, il trouva dans sa délicatesse des motifs pour s'en défendre. Cette grâce auroit pu être, auroit été onéreuse à la province qu'il chérissoit; il la refusa, laissant par là un exemple de désintéressement et de modération plus précieux à sa famille que la richesse qu'il dédaignoit.

» Ce qui le distingue surtout dans tout le cours de sa vie, ce qui le caractérisera particulièrement,

c'est qu'ennemi de la moindre duplicité dans le discours ou dans la conduite il sut être aussi prudent et réservé que régulier jusqu'au scrupule dans toutes ses démarches, il ne mêla jamais à cette régularité aucune ombre de pédanterie ; c'est qu'attentif à tenir avec dignité sa place dans le monde, il n'a jamais été susceptible de la vanité.

« J'ay pratiqué mes devoirs de chrétien avec » trop de négligence, disoit-il à son pasteur dans la » maladie dont il est mort ; mais je n'ay pas à me » reprocher d'avoir cessé un moment de respecter » la religion et tous les objets qui y ont rapport, » ny d'avoir jamais souffert qu'on cessât de les res- » pecter en ma présence. » Il disoit vray et il touchoit à la fin de sa quatre-vingt-douzième année lorsqu'il parloit de la sorte.

» Il fut atteint vers la fin d'aoust de sa dernière maladie ; c'étoit aussi sa première, non qu'il ne fut sujet aux accès d'une goutte violente. Il en avoit été attaqué dès l'âge de vingt-huit ans et depuis ce moment il en a éprouvé fréquemment les retours douloureux. Mais les principes de la vie n'avoient jamais été attaqués en luy. Il sembloit que la providence luy eut accordé l'habitude de la douleur comme une grâce pour exercer son courage et le rendre inébranlable...

» Il a regardé comme le signal de sa dernière heure les atteintes d'un mal nouveau. Dans cet esprit de résignation trop entière et trop coura-

geuse, il s'est refusé à
mais il a reçu avec
qu'un pasteur aussi é
administré avec zèle.
entre eux depuis lon
ce respectable ministre
ments et des charités
sien. Leurs derniers
malade à sa fin ; son
n'en furent point alté
plaindre et avec sa c
les bras de son fils et
reçu les secours spiritu
plus touchante. »

Aussitôt après la mo
nommé par Louis XV
général de son duché[1], ce
qu'il possédait en propre
retourné à la couronne.

A la mort du duc de N
vait dans une situation fo
dû faire de nombreux e
aux énormes dépenses de
d'Angleterre en particulie
rable de madame de Nivern

Nous avons vu commen
financiers du duc à son re

1. Voir à l'Appendice n° II.

livres, et pourvu que
ssent régulièrement ce
vers se préoccupait fort
dans son duché où de-
s il n'avait jamais mis
ernais, respectueux de
se mêlait de rien. Ce-
nières années de sa vie,
ils à plusieurs reprises
qui lui semblaient em-
trouva ainsi mis à peu
ines branches de cette
iquée, car le duché de
ché féodal existant en
n'eût pas fait retour
ommait seulement un
nant général de cette
autres, mais c'était
ossesseur suzerain du
r d'exercer les droits
dans toute l'étendue

ans peu d'années ce
rait, et avec l'esprit
risait, se mit à faire
coutume du Nivernais,
du, mais qu'il finit
ment de la mort de
faitement préparé à

geuse, il s'est refusé à tous les secours de l'art, mais il a reçu avec joye, avec édification ceux qu'un pasteur aussi éclairé et charitable luy a administré avec zèle. La confiance étoit établie entre eux depuis longtemps. Depuis longtemps ce respectable ministre étoit le dépositaire des senments et des charités de son respectable paroissien. Leurs derniers entretiens préparèrent le malade à sa fin ; son courage et sa tranquilité n'en furent point altérés... Il a expiré sans se plaindre et avec sa connaissance entière, entre les bras de son fils et de son pasteur après avoir reçu les secours spirituels avec la résignation la plus touchante. »

Aussitôt après la mort de son père, le duc fut nommé par Louis XV gouverneur et lieutenant général de son duché[1], ce qui était une forme puisqu'il possédait en propre le fief qui n'était jamais retourné à la couronne.

A la mort du duc de Nevers, Nivernais se trouvait dans une situation fort mal aisée, car il avait dû faire de nombreux emprunts pour subvenir aux énormes dépenses de ses ambassades, celle d'Angleterre en particulier. La fortune considérable de madame de Nivernais n'avait pu y suffire.

Nous avons vu commencer déjà les embarras financiers du duc à son retour de Rome. Il dut

1. Voir à l'Appendice n° II.

engager les terres qu'il possédait près d'Ath, en Belgique, et contracter de nouveaux emprunts après chacune de ses ambassades. En mars 1766 il obtint du roi la lieutenance générale de la Lorraine et du Barrois, qui augmenta un peu ses revenus, mais toujours d'une manière insuffisante. Enfin, au printemps de 1767, la duchesse se décida pour faciliter leur vie à aliéner un bien qu'elle possédait comme héritage de son père, la baronnie et la terre de l'île de Bouin, située aux confins de la Bretagne et du Bas-Poitou. « Le roi, dit l'acte de vente, a bien voulu accepter les offres et propositions qui lui ont été faites par les seigneur et dame, duc et duchesse de Nivernais, de lui vendre ladite terre et baronnie, moyennant la somme de six cent mille livres et cent mille livres d'*épingles* pour la duchesse. » La vente fut conclue le 27 mai 1767, deux ans avant la mort du duc de Nevers. Le pot-de-vin fut payé de suite et les six cent mille livres en six années consécutives devaient l'être à raison de cent mille francs par an, mais il paraît que le payement ne fut effectué régulièrement que pendant trois ans et que les dernières trois cent mille livres restent encore à payer !

Le chevalier d'Éon nous a représenté Nivernais comme un Anacréon qui traverse la vie en chantant et couronné de roses. Cette opinion qui donne l'idée d'un caractère paresseux et frivole,

a même été exprimée par certain de ses biographes, et rien ne la justifie quand on se trouve en face de la réalité. Le duc était doué d'une activité dévorante à laquelle on ne comprend pas que sa frêle santé pût suffire; il avait la passion des arts; le dessin, la musique, le théâtre, prenaient une bonne partie de son temps, une parfaite exactitude à remplir ses devoirs de courtisan et d'homme du monde en prenait une autre. Nous avons vu également avec quelle obligeance il servait ses amis et ses protégés, ce qui ne se faisait pas sans soin ni peine. Eh bien, c'est au milieu de ces nombreuses occupations, qu'il va entreprendre l'œuvre la plus sérieuse et la plus importante et la continuer pendant vingt-cinq ans, sans se relâcher de ses soins. C'est de l'administration du duché de Nevers que nous voulons parler [1].

On sait que le vieux duc de Nevers, tout en laissant à son fils ses titres de duc et pair, s'était réservé en entier les revenus et l'administration de son duché. Nous devons avouer que les revenus le touchaient plus que le reste; ils se montaient à la somme considérable pour le temps de

1. Les documents les plus intéressants à ce sujet existent dans les archives du marquis d'Havrincourt, entre autres la correspondance du duc avec la Chambre des comptes. Malheureusement le cadre de notre ouvrage ne nous permet qu'un très court résumé de l'administration de M. de Nivernais, et d'ailleurs ce travail serait au-dessus de nos forces, mais il mérite d'être fait.

trois cent cinquante mille livres, et pourvu que ses intendants lui apportassent régulièrement ce qui lui était dû, M. de Nevers se préoccupait fort peu de ce qui se passait dans son duché où depuis trente ans au moins il n'avait jamais mis les pieds. Le duc de Nivernais, respectueux de l'autorité de son père, ne se mêlait de rien. Cependant, pendant les dernières années de sa vie, M. de Nevers pria son fils à plusieurs reprises d'examiner des affaires qui lui semblaient embrouillées, et Nivernais se trouva ainsi mis à peu près au courant de certaines branches de cette administration fort compliquée, car le duché de Nevers était le dernier duché féodal existant en France et le seul qui n'eût pas fait retour à la couronne. Le roi nommait seulement un gouverneur et un lieutenant général de cette province comme pour les autres, mais c'était une pure forme, car le possesseur suzerain du duché avait seul le pouvoir d'exercer les droits féodaux subsistant encore dans toute l'étendue du Nivernais.

Le duc, prévoyant que dans peu d'années ce gouvernement lui incomberait, et avec l'esprit consciencieux qui le caractérisait, se mit à faire une étude approfondie de *la coutume du Nivernais*, code fort compliqué, fort ardu, mais qu'il finit par posséder à fond. Au moment de la mort de son père, il était donc parfaitement préparé à

prendre les rênes en main et à diriger en connaissance de cause ses mandataires.

« Tout homme, écrivait-il, a un état, une place dans la société; et cette place, cet état, ont des devoirs qu'il faut remplir; ainsi l'objet principal de chacun doit être d'acquérir par l'étude toutes les connaissances qui peuvent le conduire à la meilleure pratique possible des devoirs de son état. » Et il cite à l'appui de sa théorie un exemple spécieux : « Le roi Jacques Ier avait de l'esprit, de la vertu, de l'amour pour le travail. Henri IV, son contemporain, était moins laborieux, moins vertueux; du moins il avait plus de faiblesses, et beaucoup moins d'études et de lumières acquises. Henri cependant est et sera à jamais le modèle des rois, parce qu'il s'occupa de ce qui devait l'occuper, il connut ce qu'il devait connaître, il fit ce qu'il devait faire; et Jacques, ne sachant pas combiner les facultés de son âme avec les devoirs de son état, se rendit un roi méprisable en se rendant un écrivain célèbre. Il fut un des plus grands théologiens, une des plus éloquentes plumes de son temps; il approfondit ce qu'il devait ignorer, il écrivit contre les docteurs catholiques, il fit des traités de controverse, et il ne sut pas régner. »

C'est en septembre 1769 que le duc de Niver-

nais vint visiter en personne l'intérieur de son duché et se rendre compte par lui-même de l'état du Nivernais. Sa présence fut partout signalée par ses bienfaits, des remises à ses débiteurs et des charités de tout genre. Il fut touché du misérable état où la main-morte et d'autres servitudes personnelles avaient réduit les paysans qui, dans plusieurs villages ou bourgs, portaient encore le titre de serfs; il leur accorda des affranchissements, favorisa le partage des biens communaux, et pour que le petit peuple devînt propriétaire, il sacrifia des espaces de forêt considérables lui appartenant en propre, dont il fit faire quantité de lots qui furent distribués à ceux qui ne possédaient rien. Enfin, chose remarquable et qu'on ne sait point assez, le duc *vingt ans avant 89* exécuta dans son duché la plupart des réformes qui ne furent opérées pour le reste de la nation que vingt ans plus tard.

La cérémonie de prise de possession du duché de Nevers par le duc de Nivernais fut dans la province une véritable solennité. Il fut accueilli avec empressement, à Clamecy entre autres.

M. Dupin père écrivait à son fils :

« Si je me souviens bien, ce fut en septembre 1769 que M. le duc de Nivernais fit la visite de la province qui n'a jamais fait retour à la couronne, et qui en dernier lieu passa par

acquisition à la maison Mancini. Successeur des anciens comtes de Nevers, le dernier duc de Nivernais et Donziois fut reçu partout dans son duché-pairie, non seulement avec tous les honneurs déférés de tout temps aux grands seigneurs, mais mieux encore à un très grand mérite personnel comme était celui-ci sous tous les rapports.

» Clamecy se signala par son empressement. Ses habitants se formèrent en garde nationale, s'habillèrent et s'armèrent à leurs frais et furent présentés à M. le duc par André Dupin, mon père, alors *maire électif*. Car ce ne fut que depuis, que la vénalité des charges s'empara de l'édilité, ainsi que des fonctions même les plus populaires par leur essence.

» Et comme l'enthousiasme anime encore plus naturellement l'enfance et la jeunesse, les élèves du collège qui avait alors le titre spécial d'École royale militaire, se formèrent en bataillon sous un drapeau porté par le fils du maire, c'est-à-dire par moi, et sous le commandement d'un élève-pensionnaire, Charles de Boisgelin, neveu de l'archevêque d'Aix. »

Le passage du duc à Clamecy fut signalé par le don qu'il fit à la ville du château ducal qu'il y possédait, pour qu'elle pût y établir la mairie et les autorités judiciaires; il fit même rebâtir le vieux château à ses frais. Le duché avait con-

servé le droit régalien de battre monnaie, le duc en fit remise à la couronne. Du reste, dans chaque ville de son duché où il passa, le duc accueillit à merveille les pétitions qui lui furent présentées. Les maires et échevins de Nevers lui avaient écrit pour lui demander l'autorisation d'établir deux foires franches à Nevers; il répondit :

« Paris, le 29 avril 1769.

» Je ne puis, messieurs, qu'approuver le zèle que vous avez montré dans le projet d'établissement de *deux foires franches* par an à Nevers; il est assurément très louable, puisqu'il n'en peut résulter que du bien. Je vous félicite de ce qu'en faveur du succès que vous en espérez vous renonciez au droit de péage, j'en fais autant de tout mon cœur pour ces deux foires au droit de *leyde* qui devrait être perçu à mon profit pour chaque bête vendue[1]. Ces franchises de droit devront certainement être un appât et un encouragement à ce que ces deux foires soient suivies et attirent à Nevers un concours de vendeurs et d'acheteurs pendant leur durée. Je donne et donnerai bien volontiers mon consentement à cet établissement et vous me trouverez toujours disposé à donner mon approbation à tout ce que

1. Ce droit était de deux sols par tête. Voir les articles si bien faits de l'abbé Boutillier dans les *Bulletins de la Société Nivernaise des Lettres et Arts.*

vous ferez en vue du bien. Soyez-en bien persuadés, messieurs, ainsi que de tous les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

» Le duc DE NIVERNAIS. »

Le duc avait senti en prenant possession de son duché l'odieux des servitudes féodales sous lesquelles il gémissait, et bien avant que les lois vinssent les affranchir, il fit dans cette vue tous les sacrifices possibles. Les servitudes personnelles de corvées, de poursuites, et de mains-mortes s'étaient maintenues dans le Nivernais bien plus que dans les autres provinces. Car les ducs de Nevers, ne possédant leurs domaines que comme substitués ou apanagistes, ne pouvaient en amoindrir les fiefs ni en dignités ni en produits, ce qui obligeait chaque descendant à les conserver dans leur intégrité, tels qu'ils les avaient reçus. M. de Nivernais, lui, ne profita pas de ces droits; le premier usage qu'il en fit fut d'en remettre une partie à ses nombreux vassaux.

Dès 1770, il fit commencer le partage des bois immenses dont tout le pays était couvert. Au moyen de cette mesure généreuse, l'habitant devint propriétaire de la portion qui lui fut assignée au lieu d'en avoir seulement l'usage vague, et il put ainsi assurer son existence par son travail. Le duc trouva une longue résistance à cette

réforme, entre autres dans le chapitre de l'église d'Autun, qui ne voulait pas perdre ses droits; mais, grâce à d'assez grands sacrifices de sa part, il parvint enfin à une transaction[1].

Il fit faire des routes et des chemins, établir des collèges et donna des facilités pour construire des usines. Quant à sa charité, elle était inépuisable, et la duchesse le secondait activement dans cette tâche; il ordonnait à ses intendants de rechercher avec soin les familles pauvres et de les lui signaler.

La générosité était un des traits marquants de son caractère, mais il n'entendait être ni aveugle ni dupe et savait fort bien démêler si les comptes qu'on lui présentait étaient faux ou exacts. Un de ses comptables lui présentait un jour un état de situation fort embrouillé avec des explications qui ne l'étaient pas moins : « Ah! je vous entends à la fin, monsieur, vous demandez remise de moitié pour le présent et l'éternité pour payer le reste. — Eh! justement, monseigneur », répondit piteusement le rusé procureur. Le duc se prit à rire et lui fit remise de tout.

Malheureusement, les bonnes intentions du duc n'étaient pas toujours fidèlement remplies par ses mandataires; il avait, entre autres, comme procureur général de sa Chambre des comptes,

1. La correspondance du duc avec le chapitre d'Autun existe aux Archives départementales de Mâcon. L'archiviste du département a bien voulu nous en communiquer une partie.

un avocat nommé Parmentier; le duc l'avait choisi lui-même sur sa réputation de savoir et d'intégrité, mais Parmentier connaissait peu les hommes et exécutait ou faisait exécuter avec raideur les droits de son seigneur; le duc l'en blâmait, et écrivait plus tard : « M. Parmentier, n'ayant jamais vécu qu'avec les livres, a contracté un peu de dureté et d'opiniâtreté dans ses principes qui sont un peu plus féodaux que je ne voudrais. » Le lieutenant général du bailliage, Guillet du Mont, ressemblait assez à Parmentier, et le duc lui écrivait de Paris, à propos d'une contestation assez curieuse dont nous allons parler : « Trouvez bon, monsieur, que je vous exhorte à la douceur et à la modération; quand vous seriez fondé sur tous les points, n'est-ce pas une chose insupportable que d'avoir raison en se faisant des ennemis, et surtout quand ces ennemis sont des gens avec lesquels on a à vivre et à travailler toute sa vie [1]. »

Nous allons trouver, dans des pièces authentiques et fort intéressantes, publiées dans le *Bulletin de la Société nivernaise* par M. l'abbé Boutillier, archiviste municipal de Nevers, des détails extrêmement curieux sur l'administration du duc dans son duché de Nivernais. Par-dessus tout, il n'aime pas les procès, et il n'en veut suivre que de bons.

1. *Bulletin de la Société nivernaise.*

Il ne lui suffit donc pas qu'une prétention soit colorée, qu'avec du talent on puisse la défendre et avec un peu de bonheur la gagner au Parlement.

« Pour un propriétaire qui a une affaire à suivre, dit-il, ce n'est pas le point de vue *apparent* qu'il en doit saisir, c'est le point de vue *vrai;* il faut approfondir la discussion jusqu'à l'évidence, et ne se déterminer qu'après l'évidence bien reconnue... Il y faut un jugement exquis. » — « Je ne parle pas, ajoute-t-il, de l'impartialité, *du désintéressement qu'on doit apporter à ses propres affaires*. Ce sont des qualités du cœur, et nous ne nous occupons ici que des qualités de l'esprit. »

« Dans tout le détail de la vaste administration que comportait son immense fortune, le duc sut montrer tout à la fois, comme dans ses plus hautes missions, la justesse de son esprit et la bonté de son cœur. « Tel est le côté fort peu connu, très peu étudié, dit l'abbé Boutillier, de l'histoire de notre dernier duc, qui ressort pleinement de la lecture de ses lettres *d'affaires*, dont la publication, à ce titre et à bien d'autres, offrirait sans doute un véritable intérêt. »

Un petit événement, qui va prouver l'impartialité du duc, se passait à Nevers le 15 août 1771.

MM. les officiers du bailliage s'étant rendus en corps en ce jour à la cathédrale pour assister à la procession commémorative du vœu de Louis XIII trouvèrent la septième stalle du chœur occupée par le chanoine Vignault. Ils lui déclarèrent que de temps immémorial cette stalle n'avait jamais été occupée par aucun chanoine pas plus que les première, troisième, cinquième, sixième, huitième et neuvième. Le chanoine répondit que, malgré son désir de leur être agréable, il ne le pouvait point dans la circonstance présente parce que son corps lui avait assigné cette place. Les officiers refusèrent de se placer, déclarant que la justice en corps ne peut point être *coupée*[1]. Grand émoi dans l'église et hors de l'église, et les officiers du bailliage n'hésitent pas à se pourvoir au parlement, ce dont le duc fut avisé par M. l'abbé de Villedieu, doyen de l'église de Nevers, et se montra fort mécontent. Voici ce qu'il écrit :

« Il me semble que votre contestation pour les stalles implique contradiction même par vos procès-verbaux. Vous soutenez que la justice en corps ne peut point être coupée, et par vos procès-verbaux vous ne réclamez que la première, la troisième, la cinquième, sixième, septième, hui-

1. Les officiers du bailliage étaient nommés par le duc et le représentaient.

tième et neuvième stalles. Par cet arrangement vous étiez coupés par la deuxième et par la quatrième. La deuxième était occupée par M. le doyen et la quatrième par M. le grand chantre; donc votre corps a toujours été coupé par ces deux places ; peu importe que les autres stalles soient de suite; il n'en est pas moins vrai que votre corps a toujours été coupé en deux endroits par la deuxième et la quatrième stalle; or, s'il l'est dans une partie, il paraît tout simple qu'il puisse l'être dans l'autre. Une coupure quelconque paraît même forcée actuellement, puisque la disposition du chœur a changé, que le nombre des stalles a diminué par le nouvel arrangement du chœur, et que, dans le fond, il ne paraît pas convenable que des chanoines qui, par état, sont obligés d'aller tous les jours à l'église et qui ont des places assignées, quittent leurs places pour trois ou quatre fois dans l'année que votre corps va assister à leurs offices... »

Après être entré dans le plus grand détail sur tous les côtés de la question le duc termine ainsi sa lettre :

« Pour ce qui est de l'affaire qui a donné lieu au chapitre de se pourvoir au parlement au mois de juin dernier, il me semble que, dans la circonstance présente, vous auriez dû ne faire que

des actes conservatoires et ne pas poursuivre au point de faire traduire cette affaire devant aucun juge supérieur; vous auriez dû sentir l'embarras qui en pourrait résulter. Je ne veux aucun procès et désire terminer toutes contestations à l'amiable; suivant la lettre dont vous trouverez ci-joint la copie, il paraît que M. le doyen et son chapitre ne demandent pas mieux que de s'en rapporter à des arbitres; je suis dans la même intention... »

On voit par ce petit fait l'impartialité et le soin qu'apportait le duc dans les affaires.

Comme nous l'avons dit plus haut, il avait souvent maille à partir avec le président de sa Cour des comptes, Parmentier, qui défendait avec une âpreté extraordinaire les droits de son seigneur et maître et ne supportait pas de retard dans les payements ou les hommages, au grand désespoir de Nivernais qui écrivait à son homme d'affaires Doloret :

« Jeudi 11 janvier 1781.

» En vérité, mon cher Doloret, les saisies féodales de notre ami Parmentier et les réclamations continuelles qui en résultent me rendent bien malheureux. Je vous envoie une lettre que je reçois de madame de Damas, ma cousine, et

une de madame de Fontfaye qui y était incluse. Vous verrez qu'il paraît par toutes les deux que la saisie de la terre de Savigny a été faite mal à propos.

» Voyez madame de Damas là-dessus, je vous prie. Je lui mande que vous irez chez elle un de ces matins pour avoir l'honneur de l'en entretenir; vous me dresserez pour cela et en conséquence une réponse pour madame de Fontfaye. Je vous renouvelle, mon cher Doloret, tous les sentiments que vous me connaissez pour vous[1]. »

Doloret se rendit aussitôt chez madame de Damas et s'entendit facilement avec elle, ayant les ordres les plus larges du duc à cet égard. Madame de Damas écrivit à M. de Nivernais pour le remercier en demandant avec beaucoup de sollicitude des nouvelles de sa santé et de celle de la duchesse; le ton de cette lettre, bien différent de celui de la première qui était fort aigre, montre que les bons procédés du duc ont apaisé madame de Damas; il lui répond :

« Nous vous rendons mille grâces, ma femme et moi, madame la comtesse, de l'intérêt que vous voulez bien prendre à nos mauvaises santés et nous vous en souhaitons une parfaite dans le courant de l'année aussi bien que dans celles qui

1. Archives d'Havrincourt.

la suivront. Je suis enchanté de voir, par la lettre dont vous m'avez honoré hier, que nous sommes à la veille de terminer irrévocablement toutes nos petites disputes féodales. M. Doloret va prendre vos ordres. Recevez, etc... »

Mais ce n'est pas tout, il faut arrêter le terrible Parmentier dans ses opérations et Doloret lui écrit trois jours après pour calmer son zèle.

« M. le duc, dit-il, ne veut point chagriner sa cousine. Laissez donc reposer madame de Fontfaye, M. le duc lui écrit lui-même pour la tranquilliser. »

L'esprit de conciliation du duc de Nivernais n'excluait pas d'ailleurs la fermeté quand il s'agissait du maintien de ses droits. On le verra par cette lettre, adressée au maire de Nevers, au sujet de la démolition des portes de la Barre et de la Nièvre :

« Paris, 7 octobre 1779.

» On vient de m'informer, monsieur, que depuis plusieurs jours des maçons sont employés à démolir les portes de la ville de Nevers, sous prétexte de les élargir, que les opérations se font par vos ordres. Je ne puis vous dissimuler, monsieur, la surprise où j'ai été en apprenant

cette entreprise. Vous n'ignorez pas qu'en ma qualité de seigneur et de gouverneur de la province de Nivernais, j'ai *seul* le droit de permettre de toucher aux murs, portes et fossés des villes qui sont de mon duché et de mon gouvernement. J'ignore la cause pour laquelle on prétend changer l'état actuel des portes de la ville de Nevers et évincer des particuliers auxquels ma Chambre des comptes avait fait des concessions; mais ce que je sais très bien, monsieur, c'est qu'on ne peut pas faire de pareils changements sans ma permission. Ce n'est pas que, si le bien public exige une réformation, je ne sois très disposé à y concourir; mais il me semble qu'on aurait dû m'en prévenir et me demander mon agrément. Faites-moi le plaisir, monsieur, de me mander si ces opérations se font véritablement par des ordres émanés du corps municipal ou bien par des ordres supérieurs. Dans tous les cas, j'ai l'honneur de vous prévenir que si l'on ne fait pas surseoir jusqu'à ce que je sois informé des projets et convaincu de leur utilité, je serai forcé d'user des voies de droit pour arrêter des entreprises qui portent atteinte à ma propriété et à mes droits.

» J'ai l'honneur d'être très parfaitement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Le Duc de Nivernais. »

En 1781, une discussion s'éleva entre la ville de Clamecy et le duc au sujet de leurs droits généraux respectifs, le conseil de l'intendance d'Orléans fut choisi comme arbitre; la contestation portait seulement sur trois points : 1° les droits de propriété de la ville et des faubourgs et le droit de minage [1] et de ban-vin [2], que Clamecy refusait de reconnaître. Les officiers de Clamecy écrivirent au duc : « Connaissant le cœur de Son Excellence, nous sommes très intimement persuadés que nous n'avons que des actes de bienfaisance et de protection à attendre d'Elle; nous en avons reçu plusieurs marques qui nous ont pénétrés de reconnaissance. Nous nous flattons qu'elle voudra bien nous les continuer. » Mais le terrible Parmentier ne voulait céder sur aucun point, et le conseil de l'intendance d'Orléans, choisi comme arbitre, lui donnait raison. Le duc, toujours conciliant, ne voulut point s'armer rigoureusement de la décision du conseil d'Orléans et répondit aux officiers municipaux de Clamecy :

« Je consens volontiers à ne pas insister sur l'article ban-vin. En conséquence, il n'en sera

1. Le droit de minage consistait en celui de mesurer les grains de toute espèce et était exercé dans les maisons comme au dehors.

2. Ban-vin, droit qui consiste à vendre le vin du cru des vignes de la seigneurie avant et à l'exclusion de celui de tout autre habitant.

pas fait mention dans la nouvelle reconnaissance. Je consens également qu'il ne soit fait aucune mention de la propriété des rues et places publiques de la ville, mais j'exige, conformément à la décision de messieurs d'Orléans, que la ville reconnaisse que la propriété des murs, fossés, remparts, portes de ville m'appartient, que les terrains vains et vagues, dans l'étendue de la châtellenie, m'appartiennent également, les droits étant incontestables. A l'égard des rues et places publiques, il suffira à la justice de déclarer que j'ai la justice, la police et la voirie, tant dans la ville que dans toute l'étendue de la châtellenie. On ne fera aucune mention de la propriété des rues et places publiques ni en ma faveur, ni en faveur de la ville. Elles seront considérées entre nous comme *res nullius...* »

Mais tout en faisant une si large part aux concessions, le duc maintint absolument le droit de minage qui était le seul moyen de contrôle qu'il eût sur les évaluations de ses nombreux métayers.

Au reste, le duc avait pris à cœur les intérêts des Nivernistes comme les siens. A Paris, il se regardait comme leur patron. « Véritable patricien, dit Dupin, il les retenait tous dans sa noble clientèle, aidant les uns de sa fortune, les autres de ses recommandations, les plus jeunes de ses encoura-

gements. » On pouvait être certain que si le duc prenait quelqu'un sous sa protection, il suivrait jusqu'au bout son protégé et ne cesserait de s'occuper de lui qu'après l'avoir conduit à bon port; s'il ne se servait pas de son crédit pour lui-même, il l'employait à coup sûr largement pour les autres. Il serait impossible d'énumérer le nombre de lettres de sollicitations et de remerciements qui sont contenues dans ses papiers et qui ont passé sous nos yeux.

VI

1769 A 1781

Madame Du Barry, nouvelle favorite. Elle est mal accueillie du public. — Deux partis se dessinent à la cour. — Madame de Mirepoix et les Beauvau : le duc se tient à l'écart. — Les pamphlets, les caricatures. — La favorite est mal avec le duc de Choiseul, premier ministre. — Lettre du roi au duc de Choiseul à ce sujet ; il est disgracié. — Réflexions de Nivernais sur les disgrâces. — Le parlement Maupeou ; le duc y est opposé. — Le lit de justice.— Réponse de Nivernais à madame Du Barry.

C'est à dater de la mort de son père que le duc commença à se retirer peu à peu de la cour, mais sans affectation et en continuant à remplir avec exactitude les devoirs officiels que son rang lui imposait. Il estimait avoir largement payé sa dette à la patrie et au roi par ses trois ambassades ; et il pensait avoir le droit de se livrer sans contrainte à ses goûts d'art et de littéra-

ture, suivant en cela sa véritable vocation. La cour avait changé; bon nombre de ses anciens amis étaient morts ou n'y figuraient plus et l'entourage intime du roi, sauf les Choiseul, lui était presque étranger. Il préféra donc sagement jouir de la grande existence que lui procuraient son rang et sa fortune, et bientôt son vaste hôtel de la rue de Tournon devint le rendez-vous de la société la plus nombreuse et la mieux choisie de Paris. Le duc avait acheté cette demeure princière après son retour de Rome, mais ce fut peu après l'époque où nous sommes qu'il la fit restaurer et décorer entièrement. Cet hôtel avait été jadis la demeure de Concini, maréchal d'Ancre, tué dans le Louvre le 24 août 1617. Après la mort de ce favori de Marie de Médicis, son hôtel fut livré au pillage mais sans être détruit. Louis XIII, à son retour de Savoie en 1629, alla loger dans cet hôtel qu'il préférait au Louvre à cause de sa proximité du Luxembourg qu'habitait la reine sa mère [1]. Ce fut de Peyre l'aîné, architecte du roi, que M. de Nivernais chargea de la décoration de son hôtel. On pénétrait d'abord dans une vaste cour sur laquelle était la principale entrée; le rez-de-chaussée se composait du

1. Après la mort du duc de Nivernais, l'hôtel fut occupé par le conseiller d'État chargé du contentieux des domaines nationaux; il sert aujourd'hui de caserne de gendarmerie et porte le numéro 10.

cabinet de travail du duc qui était un grand salon ayant vue sur la cour et le jardin; douze tableaux de maîtres ornaient ce cabinet qui était attenant à une magnifique bibliothèque; d'autres pièces, telles que petit salon et chambres à coucher destinées à des amis, complétaient le rez-de-chaussée. On montait au premier étage par un superbe escalier et l'on pénétrait dans le grand salon qui était une merveille de goût et d'exécution. Il se divisait en huit arcades séparées par des pilastres d'ordre corinthien; deux arcades occupaient chaque côté du salon, et l'espace carré existant entre les deux arcades était rempli par d'immenses arcades; deux arcades formant croisées donnaient sur le jardin qui s'étendait jusqu'à la rue Garancière; les arcades en face des fenêtres les répétaient en glaces, les autres servaient d'encadrement aux quatre portes. Au-dessus de l'entablement réglait une corniche décorée d'entrelacs de lauriers qui supportaient la voussure du grand plafond; elle était richement décorée de sculptures exécutées par Cauvet. Dans les quatre angles étaient des faisceaux portés par des enfants qui avaient pour fond des manteaux ducaux; au-dessus de chaque côté du plafond, ladite voussure était censée percée à jour. Le ciel et le sujet du plafond, peints par du Rameau, peintre du roi, représentait des Amours jouant avec des colombes;

il se continuait dans les percements, ce qui lui donnait plus d'étendue. A l'aplomb de chacune des arcades dans la voussure était un œil-de-bœuf supporté par des aigles, qui, ainsi que les faisceaux, faisaient partie des armoiries du duc. Les quatre saisons étaient représentées en bas-relief sur les portes; les aigles et les torchères qui figuraient dans les angles étaient de Berruer, sculpteur du roi; tous les ornements des boiseries étaient dorés avec une richesse inouïe.

La salle à manger suivait le salon en enfilade, et sa forme originale la faisait remarquer; carrée par le bas, le haut des panneaux était octogone comme le plafond; huit colonnes doriques en marbre griote la décoraient; les entre-colonnements des deux extrémités de la salle étaient censés ouverts avec balustrade en bas et remplis par de très grands paysages ornés de fabriques d'architecture peints par Robert. Trois croisées donnaient sur la cour et deux sur le jardin. La partie qui faisait face à la croisée du milieu sur la cour était occupée par un grand poêle en belle faïence italienne à reliefs; la salle de billard fort grande et bien décorée servait aussi de salle de spectacle et de concert; le fond était disposé de manière à y placer facilement un petit théâtre avec décors et rideau. Deux grands tableaux, peints par Julien de Parme, occupaient les plus grands panneaux; trois tableaux de

ruines, de Robert, complétaient la décoration.

La duchesse avait d'autres goûts que ceux de son mari, mais elle était aussi magnifique, pour employer une expression du temps; elle aimait les belles tentures et les riches ameublements; sa chambre en gros de Tours blanc à fleurs naturelles avec de sornements brochés d'or, sa courtepointe et les rideaux intérieurs de son lit, en point de Venise, ainsi que sa toilette, étaient superbes. On admirait également chez elle les bras, les feux et les flambeaux en bronze doré et ciselé avec la dernière finesse; la pendule et les candélabres en marbre blanc, montés en bronze doré; ces derniers représentaient un groupe d'amours portant un bouquet de hautes fleurs de lis, et la pendule, une Vénus endormie entourée d'une nichée d'amours veillant sur son sommeil.

Le duc avait eu sa part des merveilleux objets d'art laissés par Mazarin, parmi lesquels figuraient entre autres des vases du Japon d'une rareté excessive, montés *en or;* la pendule de voyage du cardinal, derrière laquelle, en poussant un ressort, on faisait apparaître le portrait d'Anne d'Autriche[1]. Le duc possédait également deux superbes portraits de Mazarin et les portraits de tous les siens peints par les meilleurs artistes du temps.

1. Cette pendule appartient aujourd'hui au marquis de Mortemart, ainsi que les portraits du duc et de la duchesse, par Latour.

C'est dans cette magnifique demeure que le duc et la duchesse se plaisaient à réunir la meilleure compagnie de Paris. On y rencontrait le prince et la princesse de Beauvau, la princesse de Monaco, la comtesse de Boufflers et son fils, le spirituel chevalier; la maréchale de Mirepoix, les Ségur, les Castellane, les Brissac, les Choiseul, les Praslin, la belle comtesse de Brionne, madame de Cambis, le marquis d'Entraigues, un grand nombre d'évêques et de prélats qui faisaient partie intégrante du plus grand monde, tels que le cardinal de Bernis, l'archevêque de Bourges, l'archevêque d'Aix, oncle de madame de Rochefort; l'abbé de Luzine, intime de la maison; l'abbé Barthélemy, directeur du cabinet des médailles, puis tous les littérateurs connus de l'époque, depuis Saint-Lambert à Beaumarchais, sans compter les académiciens confrères du duc.

Les réceptions de la rue de Tournon étaient de deux sortes; il y avait, trois fois par semaine, des réunions intimes auxquelles les nombreux amis de la maison venaient sans invitation. Puis les fêtes priées, tels que concerts et représentations dramatiques. Tous les contemporains ont conservé un souvenir délicieux des premières; les jeunes gens même s'y plaisaient si fort que, pour y assister, ils manquaient volontiers une partie de plaisir mieux faite en apparence pour

leur âge; la conversation en faisait tous les frais, et le comte de Ségur écrivait, vingt ans après : « Aucun livre n'aurait pu m'apprendre ce que me faisait connaître, en peu de conversation, le duc de Nivernais sur la finesse du tact, sur les nuances de la grâce, sur la délicatesse du goût... Aussi distingué par la délicatesse de son goût et par l'urbanité de son ton que par la finesse et les agréments de son esprit, il savait allier la noblesse de l'antique cour à l'esprit philosophique de la nouvelle; il réunissait en lui l'image et l'esprit de deux siècles différents... Il exerçait une grande influence sur le ton de ce qu'on appelait la bonne compagnie. »

Si ces spirituels et attachants entretiens n'ont pu nous être conservés, une compensation nous reste. Nivernais a écrit quelques pages sur l'usage de l'esprit dans la conversation et dans la société[1]; les observations qu'il fait, si justes et si fines, les préceptes qu'il donne, si délicats et si élevés, nous font comprendre toute l'importance qu'on attachait alors à l'art charmant de la causerie. Il le

1. Cet essai sur l'usage de l'esprit est divisé en trois parties 1° de l'usage de l'esprit dans la société; 2° de l'usage de l'esprit dans la solitude; 3° de l'usage de l'esprit dans les affaires. Ces trois lettres forment un véritable code à l'usage d'un homme du monde à cette époque, et le modèle que propose Nivernais à un jeune gentilhomme est à coup sûr celui qu'il a suivi lui-même dans le cours de sa longue carrière. Ces lettres sont écrites dans la langue la plus élégante et la plus correcte du XVIIIe siècle.

prend de très haut, comme nous allons voir, et il arrive à caractériser les défauts et les qualités de la conversation, après avoir posé la politesse comme base de toute relation de société et lui avoir assigné un rang dans l'ordre social qui risquerait de nous fort étonner aujourd'hui. Mais laissons-le parler.

« C'est principalement dans la conversation que se manifeste cet esprit de justice et de bienveillance qui constitue la vraie politesse, et celui qui la possède, cette politesse du cœur, possédera aussi naturellement l'esprit de la conversation, sans lequel on n'est point aimable... »

Après avoir proscrit la méchanceté et la licence, dans la conversation, le duc continue ainsi :

« Mais il ne suffit point que la conversation ne soit pas un mal, il faut qu'elle soit un plaisir; il faut que chacun contribue à la rendre agréable. C'est comme un subside que chaque individu doit à la société, en proportion de ses facultés.

« Tout le monde est tenu d'y apporter le désir de plaire et de s'instruire. Ceux qui ont de quoi éclairer, de quoi amuser les autres, sont tenus d'apporter leurs lumières, leurs talents, leurs grâces à la masse commune; mais per-

sonne ne doit y apporter ses défauts; c'est pour s'enrichir mutuellement par la communication de leurs bonnes qualités respectives, ce n'est pas pour commercer de leurs défauts que les hommes s'assemblent. L'esprit, l'air, et le ton avantageux, dogmatique, décidant, disputeur ou frivole, doivent en être bannis; il y faut une honnête confiance, une assertion modeste, une discussion tranquille et polie, une légèreté décente. Tels sont les *ingrédients* qui composent ce qu'on appelle le ton de la bonne compagnie, le bon ton.

» Il y a des défauts plus ou moins insupportables dans la conversation. La frivolité, par exemple, qui n'est qu'un excès de la légèreté, est plus pardonnable que l'orgueil. On ne doit pas, dans la conversation, s'occuper de soi, on doit s'occuper des autres... Nous apprenons aux enfants qu'il est impertinent de traverser un cercle pour aller prendre la première place et qu'il ne faut même accepter qu'avec des témoignages de modestie celle qu'on nous force de prendre, à moins qu'elle ne soit la dernière. Cette attention à régler sur des convenances de distinction et de politesse notre place matérielle dans la compagnie de nos semblables est la figure de l'attention que nous devons avoir à ne pas nous assigner à leurs yeux une supériorité de talents ou de lumière qui

est bien plus choquante encore que celle des rangs.

» La supériorité du rang n'est qu'un avantage de la fortune; elle est convenue, reconnue et, par conséquent, elle ne blesse personne. En France, tout le monde cède la première place à un prince du sang, mais on ne lui cède pas le premier mérite; il a droit à la préséance du siège, il a droit au respect de ceux qui l'entourent, mais il n'a pas droit à leur assentiment, à leur admiration.

» Les hommes sont restés dans l'état de l'égalité naturelle, en tout à ce quoi les lois et les conventions de la société n'ont pas formellement dérogé pour l'utilité commune; ainsi la conversation, qui n'est qu'un commerce de pensées et sentiments, doit être libre, parce que les opinions, les sentiments sont libres, et qu'aucune loi n'en a éteint ni pu éteindre la liberté. Il est donc contre le droit commun qu'un individu s'attribue dans la conversation une espèce d'empire, qu'il y dogmatise avec un ton d'autorité et qu'il prétende contraindre l'attention; cette tyrannie est insoutenable. »

Cette dernière partie de la citation et le principe d'égalité que nous y trouvons si clairement énoncé semblent fort curieux, sortant de la plume d'un duc et pair de l'ancien régime. On trouvera

plus d'un exemple de cette libérale façon de penser dans les autres écrits du duc; ils décèlent non seulement un véritable talent d'écrivain, mais une finesse d'observation, une justesse de jugement et une hardiesse de principes mêlée à une soumission à certains préjugés et à certaines habitudes du temps qui forment un ensemble extrêmement curieux et utile à étudier au point de vue des mœurs du XVIIIe siècle.

« Le duc, comme le remarque fort bien M. de Loménie, est le premier qui ait osé présenter les discours académiques comme autre chose qu'un échange de compliments imposés par l'étiquette traditionnelle. » Il dit en 1785, dans son discours de réception de l'abbé Maury : « Les éloges académiques ne sont pas institués dans la vue de flatter l'amour-propre de nos nouveaux confrères; ils ont un but plus sage, une intention plus pure. L'objet de l'Académie est de justifier ses choix aux yeux du public, à qui elle doit compte de ses motifs, parce qu'elle ambitionne son suffrage. »

Non seulement les discours du duc expriment des opinions hardies pour l'époque, mais ses lettres sur l'état de courtisan[1] en contiennent de beaucoup plus fortes. C'est le moment d'en citer quelques pages écrites dans une langue exquise.

1. Ces lettres méritent d'être lues d'un bout à l'autre; c'est un vivant tableau des mœurs de ce moment-là.

« Il y a des gens qui, par leur état, sont appelés à vivre à la cour; mais ce n'est pourtant pas une obligation. C'en est une d'y aller, ce n'en est pas une d'y vivre; et il est bon d'examiner quel parti un homme comme vous doit prendre là-dessus, pour son avantage et celui de sa famille. Il faut poser d'abord comme un principe incontestable, qu'on n'est rien que par le prince, dans un État où le prince est tout, peut tout et fait tout. Mais rien ne nous oblige à vouloir agrandir notre existence; et un honnête homme qui pense peut fort bien se contenter, quelque nom qu'il porte, de n'être autre chose qu'honnête homme, faisant de son mieux son métier de militaire, et se bornant d'ailleurs à vivre aimé et estimé de ceux qui le connaissent. C'est même le seul genre de vie qu'on puisse conseiller ou choisir quand on est raisonnable et modéré. Mais ce genre de vie, le plus heureux de tous, reste à savoir si on peut le mener quand on veut et tant que l'on veut. Il serait indécent, par exemple, qu'un colonel ne parût jamais à la cour. Les affaires de son régiment l'y appellent tous les jours, et son devoir est de ne pas le négliger. Il doit donc connaître le ministre de la guerre et en être connu; et il doit aussi connaître les autres ministres à qui il ne se peut pas qu'il n'ait souvent des grâces à demander : or, c'est ici, sur le pied où est depuis longtemps

la cour de France, que se rencontre une difficulté très considérable dans l'exécution du plan d'un homme sensé qui veut se montrer à la cour, mais qui voudrait éviter d'y vivre. Les ministres qui sont les organes du prince et les dépositaires de son autorité, attendant et craignant tout de lui, ne considèrent que ce qui l'entoure et la considération qu'ils accordent, ou pour mieux dire, qu'ils n'osent refuser, est toujours proportionnée au degré de proximité, de liaison, de faveur, dans lequel on est avec le prince. De là vient que les courtisans proprement dits ne laissent pas d'en obtenir quelques grâces; et du moins ils en reçoivent à coup sûr des politesses, des révérences, des offres de service pour l'avenir et pour le présent, des refus accompagnés d'excuses, et pour ainsi dire de justifications. Tout cela non seulement est quelque chose, mais c'est même beaucoup; et ces puérilités forment un commencement de considération à celui qui les recueille : beaucoup de gens lui portent envie, ce qui est un grand pas vers la considération; et les envieux ne sont pas tout à fait dans leur tort : car les ministres ont acquis et exercent très bien le droit d'être, sinon avares, du moins fort économes de politesses, cette espèce de fausse monnaie qui coûte si peu, et qui est peut-être celle dont les hommes aiment mieux être payés. Un honnête maréchal de camp qui n'a pour lui

qu'une grande naissance et de bons services, restera fort bien deux heures dans l'antichambre du ministre de la guerre, s'il n'est pas des initiés dans la familiarité du roi; et pendant qu'il sera à attendre pêle-mêle avec les commis des bureaux, il verra s'ouvrir la porte du cabinet à un garçon de la chambre qu'il reconnaîtra pour avoir porté la livrée dans sa maison. Mais si cet homme est de ceux qui entrent dans la société du prince, toutes les portes sont ouvertes pour lui; le ministre vient le recevoir à celle de son cabinet; il signe quelques lettres devant lui, sans interrompre la conversation qui est gaie, légère, comme d'un homme qui rencontre son ami, il passe même à dire quelque nouvelle qui ne signifie rien; il tâche d'attraper finement quelque connaissance de ce qui s'est dit ou fait la veille dans la société du roi; il parle très bas, afin qu'on pense dans l'antichambre qu'il s'agit des plus intimes confidences; et enfin il reconduit le courtisan, et finit par lui dire un mot à l'oreille, entre les battants de la porte ouverte, afin que cela soit bien vu, et que chacun des assistants fasse ses conjectures sur ce grand événement, car il sait bien qu'il y a peu de gens assez sensés pour en rire ou n'y pas prendre garde. »

Quelle esquisse piquante et fine que cette scène du ministre recevant le favori! Nous allons voir

maintenant comment Nivernais traitera un sujet infiniment plus scabreux et plus délicat. Il s'agit des rapports d'un courtisan avec la maîtresse du roi et c'est là que se présente le contraste bizarre dont nous avons parlé plus haut, c'est-à-dire l'acceptation complète des habitudes et des mœurs du temps sans même les discuter, faisant suite à la critique des pages que nous venons de lire.

« Les ministres ne sont pas toujours les seuls à qui on soit dans le cas d'avoir des grâces à demander. Les rois placent leur confiance comme il leur plaît, et quelquefois ils la placent dans une femme. Cette femme alors n'est pas ministre, mais elle est plus que ceux qui le sont; et spécialement elle a dans son partage le département des grâces. Cette femme quelle qu'elle puisse être, soit la reine, soit une princesse du sang, soit la maîtresse du roi, oblige les courtisans à peu près aux mêmes égards pour elle, quoique, selon la différence des états que je viens de nommer, les hommages extérieurs et le respect intérieur ne soient pas les mêmes. Dès que cette femme est le canal des grâces, c'est à elle qu'il faut s'adresser pour les obtenir, et il est bon d'examiner comment il faut se conduire en ce cas qui n'est pas trop rare.

» Les femmes qui se mêlent d'affaires aiment qu'on traite vis-à-vis d'elles comme on traiterait

vis-à-vis du ministre le plus grave et le plus consommé. Il serait maladroit d'avoir l'air de craindre de fatiguer leur attention, et de vouloir leur épargner des détails trop secs ou trop compliqués. Il semblerait par là qu'on se défiât de leur capacité, et qu'on voulût les faire souvenir qu'elles sont femmes. Il faut donc bien se garder de prendre avec elles le ton léger, de quelque galanterie qu'on l'accompagne. Il faut leur parler aussi sérieusement qu'à un chancelier, et leur mettre sous les yeux toutes les circonstances de l'affaire dont on parle, observant avec soin de ne jamais avoir l'air de ménager leur attention; quoique, à vrai dire, il soit bon de la ménager sans que cela paraisse. Il est essentiel de ne pas les ennuyer, de ne pas leur paraître pesant. Il n'est pas moins essentiel de leur paraître solide quand on parle affaire : on leur donne par là bonne opinion de soi; et, ce qui est encore plus utile, on leur donne bonne opinion d'elles-mêmes.

» Nous ne sommes jamais disposés plus favorablement qu'en faveur de ceux qui nous rendent contents de nous, qui nous rehaussent dans notre propre estime. La moindre étude du cœur humain fait sentir cette vérité; et c'est probablement cette observation si aisée à faire qui a donné naissance à la flatterie.

» On est accoutumé à flatter les femmes : c'est

un moyen de leur plaire que les hommes les plus honnêtes se permettent. Je ne suis pas assez sévère pour proscrire entièrement cet usage dans le commerce ordinaire du monde; mais quand une femme est devenue un ministre, quand elle est la dispensatrice du bien et du mal dans une cour, elle perd tous ses droits naturels à la flatterie, qui tiendrait alors à la bassesse.

» Le grand écueil de la vie des courtisans c'est l'apparence de la bassesse, et cet écueil n'est nulle part aussi dangereux qu'autour de la favorite du roi. C'est donc là qu'on doit s'interdire tout ce qui pourrait s'interpréter comme bassesse, et par conséquent toute flatterie. Mais il est permis de chercher à plaire; il est permis de se rendre aimable, et même intéressant. »

Le duc, sans doute, avait mis à profit ses préceptes vis-à-vis de madame de Pompadour, mais le rôle de courtisan allait devenir plus difficile à l'égard de madame Du Barry, la nouvelle favorite, dont l'étoile commençait à poindre.

Depuis la mort de madame de Pompadour, on n'avait connu aucune maîtresse en titre au roi. On avait parlé, même avant cette époque, d'une mademoiselle de Romans dont le roi était fort épris et avait eu un fils. Mais cette inclination passagère n'eut pas de suite et l'on croyait généralement à la cour et à Paris que

Louis XV en avait fini avec les maîtresses en titre.

Les chagrins successifs qu'il venait d'éprouver en si peu d'années, la perte du dauphin, la mort de la dauphine et de la reine, auraient dû, en effet, tourner l'esprit du roi d'un côté plus sérieux, et les complications de la politique de plus en plus difficile et sombre auraient pu suffire à l'absorber. Il n'en fut rien et à peine un an après la mort de la reine, une nouvelle beauté, de l'origine la plus vulgaire, fut présentée au roi et devint promptement en possession de la faveur la plus marquée.

Ce fut en février 1769 qu'on commença à parler de la nouvelle favorite, madame Du Barry. Les bruits les plus fâcheux couraient sur sa jeunesse et ses antécédents; ils étaient plus ou moins fondés; l'on prétend qu'en tout cas ils étaient fort exagérés[1]. Mais le public prit, dès l'abord, fait et cause contre elle. Il avait assez du règne des favorites et, pendant les cinq ans qui venaient de s'écouler depuis la mort de madame de Pompadour, il s'était habitué à la pensée que le roi, âgé de cinquante-neuf ans, avait enfin renoncé à donner un exemple scandaleux. L'avènement de madame Du Barry fut donc fort mal accueilli,

1. Voir l'ouvrage, très intéressant d'ailleurs, de M. Vatel, mais qui, à notre avis, réhabilite beaucoup trop son héroïne.

même à la cour et parmi les courtisans les plus dévoués au roi. Le duc de Richelieu lui témoigna une froideur glaciale, le prince de Beauvau ainsi que le plus grand nombre des femmes de la cour, surtout celles qui faisaient partie du service de Mesdames, en firent autant.

Dès la fin de février, on chantait le couplet suivant sur son origine :

Lisette, ta beauté séduit
Et charme tout le monde,
En vain la duchesse en rougit
Et la princesse en gronde,
Chacun sait que Vénus naquit
De l'*écume* de l'onde.

Le 10 juillet 1769, le voyage de la cour à Compiègne fut signalé par un incident qui mit le roi fort en colère et qui montre bien le mépris du public pour la nouvelle favorite.

Lorsqu'on présenta au roi la liste des dames qui avaient fait partie du voyage l'année précédente, il en fit rayer trois : la comtesse de Brionne, la comtesse d'Egmont et la duchesse de Gramont, propre sœur du duc de Choiseul, alors premier ministre. Les deux premières de ces dames jouissaient d'une incontestable réputation de beauté, et la troisième, femme de beaucoup d'esprit, était sœur d'un des hommes les plus influents; elles ne pouvaient s'attendre à une sem-

blable exclusion qui ressemblait fort à un affront. Ces dames, paraît-il, au moment de la présentation de madame Du Barry à la cour, lui témoignèrent ouvertement le dédain qu'elles éprouvaient pour elle; le roi, qui n'était pas habitué à une pareille attitude vis-à-vis de ses précédentes maîtresses, s'en fâcha et voulut les en punir. Le public prit fait et cause pour les trois exilées, et il parut une gravure fort bien faite qui représentait ces trois dames sous la figure des trois Grâces avec leurs attributs; elles s'enfuient effrayées à l'aspect d'une beauté d'un tout autre genre, dont les habits en désordre et l'expression voluptueuse sont moins d'une Grâce que d'une bacchante. La gravure la désignait sous un anagramme grossier. Cette épigramme licencieuse eut un succès fou, quoiqu'on ne se la montrât que dans le plus grand secret.

En novembre 1769, pendant le séjour de la cour à Fontainebleau, mademoiselle Arnould manqua d'une façon si éclatante à madame Du Barry que celle-ci s'en plaignit au roi, qui ordonna de conduire mademoiselle Arnould à l'hôpital pour six mois. Mais la comtesse Du Barry, redoutant l'effet que produirait cette punition sur le public en le privant si longtemps de son actrice favorite, demanda elle-même au roi de rétracter son ordre, ce qu'elle n'obtint qu'avec peine, car Louis XV était piqué au vif de tous

les traits et impertinences qui pleuvaient sur sa maîtresse. Mademoiselle Arnould reparut à l'Opéra quelques jours après son aventure; elle joua comme un ange et le public lui fit un accueil enthousiaste[1].

On plaisantait sur la favorite, même dans le peuple.

Il y avait au Luxembourg, en 1769, une pimpante portière, fort en embonpoint et possédant un répertoire inépuisable de langage poissard. Quand le roi prit madame Du Barry, on fit courir le bruit qu'il se plaisait à l'entendre jurer. « Ma foi! dit la belle David, puisqu'il ne lui fallait que cela, que ne me prenait-il, moi? je me

1. La célèbre mademoiselle Raucourt, qui avait remplacé Arnould à Fontainebleau, avait beaucoup plu à madame Du Barry. Cette belle comtesse lui demanda ce qu'elle aimait le mieux, ou de trois robes pour son usage, ou d'un habit de théâtre. L'actrice lui répondit que, puisque la comtesse lui en laissait le choix, elle préférait l'habit de théâtre, dont le public profiterait aussi.

On voit, par le compte de ses fournisseurs, que dès le 14, Lenormand, son marchand de modes, apportait chez elle « l'habit destiné à mademoiselle Raucourt, dont le prix était de 6662 livres ».

Voici comment cet article est porté dans le mémoire de Lenormand, Prosper Ledru et Cie, de Paris :

« 4 janvier 1773.

» Habit de mademoiselle Raucourt; fond d'argent, rayé d'or, broché or bridé *(sic)*; beau bouquet en soie et chenille nuée; rebrodé en paillette et paillon; émaillé rubis et vert très riche, à 192 francs. . . . . 3840 livres.

» Suite de l'habillement, etc . . . . . .

» TOTAL. . . . . 6600 livres.

» Par évaluation. »

flatte de mieux jurer qu'elle. — Effectivement, je lui aurais donné la pomme, » ajoute Mirabeau en contant cette histoire à madame de Rochefort.

Le duc et la duchesse de Nivernais se tinrent fort à l'écart de madame Du Barry, ce qui ne leur fut pas difficile. Sauf les obligations imposées par son rang, par ses charges de lieutenant général de Lorraine et du Barrois et son duché de Nevers, le plus beau fief du royaume, le duc n'était astreint par aucune fonction à se montrer à la cour. Il faisait l'apparition nécessaire aux voyages de Fontainebleau et de Compiègne, paraissait à Versailles comme les convenances l'exigaient, mais ne faisait partie en aucune façon de l'intimité du roi.

La faveur de madame Du Barry amena des complications sans fin dans la société et des brouilleries dans les familles les plus unies. Le prince de Beauvau rompit avec sa sœur, la maréchale de Mirepoix, qu'il aimait tendrement, parce qu'elle eut la faiblesse, disons le mot, la lâcheté de suivre en cette affaire le parti de madame Du Barry. La maréchale avait, dit-on, de grands besoins d'argent; elle était joueuse et dépensière, avec une fortune personnelle fort médiocre; la cour et les bienfaits du roi étaient sa ressource. Elle se défendait en disant que sa reconnaissance pour le roi, qui avait favorisé la carrière de son mari de toute manière, l'obli-

geait à voir madame Du Barry. Cette excuse palliait un peu l'excès de sa complaisance[1]. Les Nivernais se trouvèrent dans un cruel embarras entre les Beauvau, madame de Mirepoix, madame de Boufflers, autre sœur de la maréchale et qui avait pris parti contre elle; ils étaient également liés avec tous les trois, et il fut impossible, à dater de ce moment-là, de les réunir.

Malgré tout, les Nivernais, dont la maréchale de Mirepoix était l'amie intime, ne cessèrent de la voir, et la plupart de ses amis suivirent leur exemple, car elle avait un caractère si attachant, qu'il était difficile de se brouiller avec elle, et chacun lui chercha des excuses.

La maréchale de Mirepoix, sœur du prince de Beauvau, était veuve du prince de Lixen, de la maison de Lorraine, lorsqu'elle épousa le duc de Lévis Mirepoix. Sans avoir jamais passé pour une beauté régulière, elle avait eu dans sa jeunesse une taille charmante et le plus beau teint du monde; et elle conservait tant de fraîcheur dans un âge très avancé, que quand elle se cassa

1. Louis XV avait pour elle une véritable amitié et lui en avait donné des preuves nombreuses en favorisant en effet la carrière de son mari, peu capable de se soutenir par lui-même, et en payant des dettes que le goût du jeu et des dépenses immodérées lui firent contracter. Le roi lui donnait sous diverses formes quarante mille livres de pension.

la jambe, chacun disait, en la voyant sur sa chaise longue, qu'elle avait plutôt l'air d'une femme en couches que d'une vieille de soixante-dix-huit ans. Cependant il y avait déjà longtemps qu'elle branlait la tête. « Je me ressouviens, dit le duc de Lévis, que l'on attribuait alors cette incommodité à l'usage du thé, dont elle prenait plusieurs tasses par jour; habitude qu'elle avait contractée en Angleterre quand son mari y était ambassadeur. Son esprit était aussi jeune que sa figure; cependant il était plus agréable qu'étendu; ce qui la distinguait particulièrement, c'était une grâce infinie et un ton parfait; aussi ses décisions en matière de goût et de convenances étaient généralement respectées. Sa politesse était aisée, son humeur égale, et sans être exigeante elle savait maintenir son rang : elle avait de la chaleur sans enthousiasme, du calme sans intrépidité, de la bienveillance sans fadeur, jamais ni aigreur ni malignité; enfin on pouvait être plus piquante, il était impossible d'être plus aimable.

» Jamais on n'a autant aimé le changement dans les choses avec autant de fidélité pour les personnes. A peine était-elle établie à grands frais dans une maison qu'elle voulait en changer. Il en était de même de tout le reste et toujours elle a conservé les mêmes amis. Elle était fort attachée à ses chats, il est vrai qu'ils étaient les plus jolis du monde; c'était une race célèbre d'angoras gris

tellement sociables qu'ils s'établissaient au milieu de la grande table de loto, poussant de la patte avec leur grâce ordinaire les jetons qui passaient à leur portée. »

Madame de Mirepoix était très bonne et très serviable. Elle s'intéressait fort à de pauvres gens pour lesquels il était question d'obtenir un entrepôt de sel et de tabac qui dépendait de M. M... fermier général plein de morgue et d'insolence. Elle n'hésita pas à aller le solliciter elle-même, et attendait patiemment depuis une heure dans l'antichambre remplie de laquais, quand le duc de Nivernais qui était dans le cabinet du financier en sort et témoigne le plus vif étonnement à la maréchale en la voyant attendre dans une telle compagnie : « Oh ! lui dit-elle, je suis très bien ici, je ne crains point ces messieurs tant qu'ils sont encore laquais. » Or le père du fermier général appartenait précisément à cette classe.

Au bout de peu de temps, une hostilité sourde se déclara entre la favorite et le duc de Choiseul toujours premier ministre, qui avec sa hardiesse habituelle et son étourderie, ne voulait ou ne pouvait jamais retenir un propos léger quand il lui arrivait sur les lèvres.

La chronique scandaleuse prétendait que madame Du Barry était fille de l'abbé Gomar ; ce bruit était accrédité par les grands soins qu'elle

prenait de cet abbé. La conversation roulait un jour sur les moines; madame Du Barry plaidait contre eux et le duc de Choiseul prenait leur défense. Avec beaucoup d'esprit et de finesse, il mettait en avant tous les genres d'utilité de cet état et se laissait battre successivement sur tous les points; puis feignant de recourir à un dernier argument: « Vous conviendrez au moins, madame, s'écria-t-il, » qu'ils savent faire de beaux enfants ! »

Le roi n'ignorait pas la mésintelligence qui régnait entre son ministre et sa maîtresse, et le duc de Choiseul malgré l'assurance qu'il témoignait en public ne laissait pas de s'inquiéter de l'influence que pourrait avoir madame Du Barry sur l'esprit du roi. Il écrivit à Louis XV une lettre dans laquelle il lui exposait ses inquiétudes et lui exprima sa crainte de se voir remplacé par le duc d'Aiguillon.

Voici la réponse du roi, fort curieuse et fort intéressante à plus d'un point de vue[1]:

Louis XV au duc de Choiseul.

1770.

« Vous trouverez une lettre dans ce paquet-ci, encore de M. de Fuentès, avec un éloge de vous

1. Cette lettre a été publiée dans la *Revue de Paris* par le duc Gabriel de Choiseul, neveu et héritier du ministre, à propos du peu d'authenticité des Mémoires de madame Du Barry. Elle est contenue dans le numéro de juillet 1829, avec le fac-similé de l'original.

qui est très juste. Je commence par M. d'Aiguillon. Comment pouvez-vous croire qu'il puisse vous remplacer ? Je l'aime assez, il est vrai, à cause du tour que je lui ai joué il y a bien longtemps [1]; mais haï comme il l'est, quel bien pourrait-il faire ?

» Vous faites bien mes affaires; je suis content de vous : mais gardez-vous des entours et des donneurs d'avis; c'est ce que j'ai toujours haï et que je déteste plus que jamais. Vous connaissez madame Du Barry; ce n'est assurément pas M. de Richelieu qui me l'a fait connaître, quoiqu'il la connût il n'ose pas la voir; et la seule fois qu'il l'a vue un moment, c'est par mon ordre exprès. J'ai pensé la connaître avant son mariage. Elle est jolie, j'en suis content, et je lui recommande tous les jours de prendre garde aussi à ses entours et donneurs d'avis; car vous croyez bien qu'elle n'en manque pas. Elle n'a nulle haine contre vous, elle connaît votre esprit et ne vous veut point de mal. Le déchaînement contre elle a été affreux, à tort pour la plus grande partie. L'on serait à ses pieds si... ainsi va le monde...

» Elle est très jolie, elle me plaît, cela doit suffire. Veut-on que je prenne une fille de condition? Si l'archiduchesse était telle que je la dé-

1. Celui de lui avoir enlevé madame Du Barry dont M. le duc d'Aiguillon était très occupé.

sirerais, je la prendrais pour femme avec grand plaisir; mais je voudrais la voir et la connaître auparavant. Son frère[1] a été en chercher une et il n'a pas réussi. Je crois que je verrais mieux que lui, car il faudra faire une fin, et le beau sexe sans cela me troublerait toujours. Car très certainement vous ne verrez pas de ma part une dame de Maintenon. En voilà, je pense, assez pour cette fois-ci.

» Je n'ai pas besoin de vous recommander le secret sur tout ceci. Mon écriture n'est pas meilleure que la vôtre. »

La phrase de cette lettre concernant l'archiduchesse fait allusion à un projet formé par Madame Louise dans sa retraite des Carmélites[2]. Elle désirait marier le roi à une archiduchesse d'Autriche pour le délivrer du joug honteux de madame Du Barry. Le dauphin, « depuis Louis XVI », avait épousé, le 16 du mois de mai précédent, l'archiduchesse Marie-Antoinette, fille de Marie-

1. L'empereur Joseph.

2. La plus jeune des filles du roi, Madame Louise de France, désolée du scandale causé par la passion du roi pour madame Du Barry, s'était décidée à effectuer un projet conçu après la mort de la reine; elle entra aux Carmélites de Saint-Denis, le 11 avril 1770, et y prit le voile l'année suivante. Le roi s'opposa pendant quelques mois à cette résolution qui lui faisait beaucoup de peine, car il aimait tendrement ses filles et ne devinait que trop les motifs qui poussaient Madame Louise à cette résolution, mais il finit par céder.

Thérèse. Il s'agissait, dans le projet indiqué plus haut, de la sœur aînée de la dauphine, Marie-Élisabeth, née en 1743 et âgée par conséquent de vingt-sept ans. Le roi se prêtait à ce projet d'assez bonne grâce, d'après ce billet écrit par lui au comte de Broglie :

« Versailles, 6 juin 1770.

» Comme l'on ne sait ce qui peut arriver, si Durand[1] n'est pas parti, montre-lui ce billet, sinon, envoye-lui-en la copie bien chiffrée. Qu'il examine la figure de la tête aux pieds sans rien excepter de ce qu'il lui sera possible de voir de l'archiduchesse Élisabeth, et qu'il s'informe même de son caractère, le tout sous le plus grand secret et sans trop donner de suspicion à Vienne, et il en rendra compte sans se presser par une occasion sûre[2]. »

L'archevêque de Paris était dans la confidence de Madame Louise et partageait son désir ; le fameux chancelier Maupeou, brouillé avec la favorite, se rallia plus tard avec ardeur à un projet qui peut-être aurait fini par recevoir son exécution si l'archiduchesse avait plu, mais malheureusement le portrait ne fut pas favorable.

1. Ce Durand, qui faisait partie des agents secrets de Louis XV, était auprès du duc de Nivernais, parmi ses nombreux secrétaires, pendant l'ambassade de Londres.

2. *Correspondance secrète*, Ier vol, p. 409.

Malgré l'assurance que donnait le roi au duc de Choiseul des bons sentiments de madame Du Barry à son égard, le ministre ne fut point persuadé et ne chercha en aucune façon à se rapprocher d'elle, malgré les avis qu'il reçut de toutes parts.

« Quelqu'un que je connais, dit M. Brandford, fut chargé de dire au duc de Choiseul que madame Du Barry désirait vivre en bonne intelligence avec lui, et que s'il voulait se rapprocher d'elle, elle ferait la moitié du chemin. Ce furent les propres paroles de madame Du Barry. Le négociateur représenta aussi au duc que les maîtresses avaient quelquefois chassé les ministres, et que les ministres n'avaient jamais chassé les maîtresses. Mais M. de Choiseul fut inébranlable dans sa résolution de disputer le terrain à la favorite et il succomba, comme on pouvait s'y attendre [1]. »

1. « Il aurait été bien facile au duc de Choiseul, dit Gleichen, de s'arranger avec madame Du Barry qui ne demandait pas mieux que d'être tirée des griffes rapaces et tyranniques de son beau-frère, de ses protecteurs et de tous les roués dont elle était l'instrument. » Puis il ajoute avec une singulière indulgence : « Elle était d'ailleurs une bonne créature, fâchée d'être employée à faire du mal, et dont l'humeur joyeuse eût raffolé de Choiseul si elle l'eût connu. »

VII

1770 A 1772

Mort de madame de Pontchartrain. — Acquisition de Saint-Ouen par les Nivernais, leurs réceptions. — Garrick et Philidor. — Lettre du duc de Nivernais à Garrick. — Le pasteur joueur d'échecs. — L'enjeu de la partie d'échecs envoyé par le duc. — Cabale académique, le roi casse les élections d'Arnaud et de Suard. — Le duc est député par l'Académie auprès de Louis XV; il accomplit fort bien sa mission délicate.

La santé de madame de Pontchartrain donnait depuis quelque temps de vives inquiétudes, madame de Rochefort écrit à Mirabeau : « J'ai un autre sujet d'inquiétude, il est d'un genre bien triste parce qu'il n'est guère mêlé d'espérance. Vous comprendrez bien, mon cher ami, que je veux vous parler de l'état de la bonne madame de Pontchartrain ; mais je n'ai pas le courage de vous en faire les détails. C'est un dé-

périssement visible et qui me fait trembler. Nous la soignons comme elle le mérite et cela nous fait du bien à nous-mêmes. Vous voyez d'où vous êtes, comme M. de Nivernais est auprès d'elle ! » Le duc, en effet, nous l'avons vu souvent, avait pour sa belle-mère les soins et les attentions du fils le plus tendre.

Les inquiétudes de madame de Rochefort n'étaient que trop fondées et madame de Pontchartrain mourut le 10 octobre 1770[1], âgée de près de quatre-vingts ans.

Sa mort causa non seulement un grand chagrin à sa famille, mais elle amena un changement complet dans les habitudes. Saint-Maur que le duc aimait tant, mais que la duchesse aimait moins, fut abandonné; et quelque temps après ce triste événement, M. de Nivernais fit l'acquisition d'un château à Saint-Ouen, qui ne tarda pas à devenir une des plus belles résidences des environs de Paris[2].

Ce fut deux mois environ après la mort de madame de Pontchartrain, le 24 décembre 1770,

1. Hélène-Angélique-Rosalie de l'Aubespin de Verderonne, veuve de Jérôme Phelypeau, comte de Pontchartrain, enterrée à Saint-Sulpice, le 12 octobre 1770.

2. Cette habitation n'est pas celle que l'on désignait à cette époque sous le nom de château de Saint-Ouen; nous ignorons à quel propriétaire le duc l'acheta, mais après la Révolution, il devint la propriété du comte Vincent Potocki et plus tard de madame du Cayla.

que le roi signifia au duc de Choiseul sa disgrâce et son exil à Chanteloup.

Si l'on compare l'impression causée par l'exil de Choiseul à celle que produisit celui de Maurepas, on sentira la différence des temps. Pour Maurepas, ce fut un acte de courage que de le plaindre, tandis que le départ de Choiseul pour Chanteloup eut, au contraire, l'apparence d'un triomphe.

« Toutes les classes de la société à Paris cherchèrent à se signaler en manifestant leur attachement pour le ministre disgracié. Les rues furent obstruées pendant vingt-quatre heures par la multitude de carrosses qui se rendirent à la porte de son hôtel, rue Grange-Batelière. » A peine installé à son château de Chanteloup, il y vit arriver les personnes les plus marquantes, les courtisans les plus distingués. C'est à Chanteloup que l'esprit d'opposition contre la cour commença à se manifester ouvertement. On sut gré à M. de Choiseul d'avoir refusé de se soumettre à l'empire de madame Du Barry.

Le duc de Nivernais, tout en étant l'ami des Choiseul, n'approuva point l'éclat qu'ils donnèrent à leur disgrâce, et il est permis de croire que les pages qui figurent dans son *Essai sur l'état de courtisan* ont été ajoutées après l'exil de Chanteloup; il faut les lire précisément ici pour en juger.

« Enfin, dit-il, s'il arrive au courtisan ce qu'on appelle une disgrâce, mais une disgrâce qui lui laisse son honneur tout entier, sa réputation intacte et sa propre conscience satisfaite... En supposant que la fortune lui réserve cette chance, celle de la disgrâce; s'il en est affligé, humilié, mécontent, il n'est pas l'homme dont j'entends parler et à qui je veux parler : il n'est qu'un courtisan à la douzaine, et je le laisse pour ce qu'il vaut. Dieu me garde de penser que le courtisan, tel que je l'ai peint dans ces réflexions, soit un être imaginaire! On en a vu sans doute et on en verra dans tous les temps, surtout dans ceux où la vertu et la raison sont en honneur auprès du trône. De tels courtisans n'ont pas besoin qu'on leur enseigne comment ils doivent se conduire lorsqu'ils perdent la faveur ou l'intimité du prince.

» Ils sentiront, du reste, qu'on fait toujours un bon marché quand on quitte des chaînes, quelque dorées qu'elles soient; ils sentiront combien il est doux et heureux de sortir de la cour avec autant d'honneur qu'on y est entré, et, par conséquent, avec plus de mérite; ils iront même jusqu'à sentir que le jour qui leur rend la liberté d'une manière honorable est le plus beau jour de leur vie. Mais, en même temps, ils auront la sagesse de renfermer ce sentiment dans leur cœur. Ce sera un mystère entre eux et leurs

amis intimes. Ils sauront qu'il n'est pas moins plat de se vanter d'une disgrâce que de s'en affliger; un courtisan sage et honnête doit observer un silence religieux sur les fautes, sur les caprices d'un roi, surtout lorsqu'il y est intéressé lui-même; il saura se réduire au genre de vie convenable à sa situation, et il se fixera à une espèce de retraite, surtout dans les commencements, ne fût-ce que pour échapper à l'importunité des condoléances sincères ou fausses qui sont toujours embarrassantes lorsqu'on ne veut se plaindre ni se réjouir. Enfin, ils croiront avoir fait un rêve; ils oublieront la cour et se rappelleront seulement quelquefois avec plaisir, dans un cercle étroit d'amis sûrs et choisis, la première vérité établie dans ce discours, c'est-à-dire que de tous les états de la vie humaine, l'état de courtisan est sans contredit le moins heureux. »

Peu de temps après la disgrâce de Choiseul, le roi, mécontent de la résistance qu'il éprouvait, dans son parlement de Paris, contre l'enregistrement de ses édits, fit un véritable coup d'État; il l'exila et le remplaça par un autre qu'on désigne sous le nom de parlement Maupeou.

Étranger à la politique depuis l'ambassade de Londres, le duc de Nivernais prit cependant énergiquement parti contre le ministère dans cette lutte avec la pairie et le parlement, et il se pro-

nonça avec fermeté contre le nouveau parlement Maupeou. Il fut au nombre des pairs qui déposèrent leur protestation contre l'exil de l'ancien parlement et les nouveaux édits.

Le 13 avril 1771, le roi tint un lit de justice à Versailles pour installer le parlement Maupeou, malgré l'opposition des princes du sang et de la pairie; les ducs et pairs y assistèrent, mais les princes du sang n'y parurent point, sauf le comte de la Marche. L'avocat Séguier, dans un discours plein d'éloquence, rappela les services des anciens parlements et traça un tableau émouvant des souffrances des magistrats exilés. Le roi l'écouta avec un grand calme, mais donna l'ordre d'enregistrer les édits; quand cela fut fait, il prit la parole : « Vous venez d'entendre mes volontés, je vous ordonne de vous y conformer et de commencer vos fonctions dès lundi; mon chancelier vous installera aujourd'hui; je défends toute délibération contraire à mes édits et toute démarche en faveur des anciens officiers de mon parlement; *je ne changerai jamais.* »

Le duc de Nivernais assistait au lit de justice comme les autres pairs, et madame Du Barry l'apercevant au palais de Versailles après la séance et sachant qu'il était au nombre des pairs qui avaient protesté, elle alla à lui et lui dit : « Monsieur le duc, il faut espérer que vous vous départirez de votre opposition, car, vous l'avez

entendu, le roi a dit qu'il ne changerait jamais. — Cela est vrai, madame, répliqua galamment le duc, mais je crois qu'en disant cela le roi vous regardait. » Et il n'en continua pas moins son opposition.

La politique n'empêchait point M. de Nivernais de s'occuper de sa nouvelle acquisition, et l'installation de Saint-Ouen fut conforme aux goûts magnifiques du duc et de la duchesse, car ils aimaient l'un et l'autre à mener une grande existence. Ils l'avaient fait alors même que leur fortune ne correspondait point à ces habitudes somptueuses, et maintenant rien ne les empêchait de se livrer à leur penchant. Le duc avait, en propre et sans compter la fortune considérable de sa femme, trois cent cinquante mille livres de rente; on peut, sans exagération, compter que leur revenu total se montait à cinq cent mille livres. Nivernais, en homme d'ordre, préleva cent cinquante mille livres par an sur ses rentes pour éteindre les dettes qu'il avait dû contracter pendant ses ambassades et, au bout de quelques années, il se trouva complètement libéré.

Le premier soin du duc, après l'acquisition de Saint-Ouen, fut de changer les jardins qui étaient sur les dessins encore à la mode, dans le goût de Le Nôtre; il laissa devant le château une magnifique terrasse dominant la Seine et ornée de parterres à la française, mais de la terrasse à la rivière il transforma tout en belles pelouses avec

des massifs d'arbres encadrant la vue et formant comme de petits tableaux à droite et à gauche, laissant au milieu une large ouverture pour ne pas gêner la vue de la terrasse. Un bois occupait une partie du parc; il eut l'idée originale d'en transformer la moitié en une immense volière, car il aimait passionnément les fleurs et les oiseaux, mais il ne pouvait souffrir voir ces derniers en cage. Il fit fabriquer un léger treillage qu'on tendit au sommet des arbres, le même treillage presque invisible entourait le petit bois et c'est dans cette volière d'un nouveau genre que le duc installa son cabinet de travail d'été; un ruisseau serpentait dans le petit bois, des massifs de fleurs étaient plantés auprès de la table rustique sur laquelle il écrivait et ses petits favoris chantaient à plein gosier en voltigeant librement.

Quand les pelouses furent achevées, le chevalier de Boufflers et sa mère, l'aimable marquise, envoyèrent au duc de Nivernais dix beaux moutons de Lorraine pour les faire paître sur le gazon et animer le paysage. Les moutons étaient accompagnés des vers suivants:

Petits moutons, votre fortune est faite,
Pour vous, ce pré vaut le sacré vallon;
N'enviez pas l'heureux troupeau d'Admète,
Car vous paissez sous les yeux d'Apollon.

Le duc de la Vallière, moins poétique, vint

voir la nouvelle installation de son ami et regardant les moutons qui paissaient en effet tranquillement, il s'écria : « Et dire que de tous ces gueux-là, il n'y en a peut-être pas un qui soit tendre ! » Ce point de vue gastronomique divertit fort la société.

Les jardins de Saint-Ouen et l'abondance des eaux qui les arrosaient par les plus ingénieuses dispositions devinrent renommés, et les guides des étrangers à Paris les signalèrent aux voyageurs auxquels on laissait toute liberté de les visiter[1].

Saint-Aubin dit, dans son *Guide des environs de Paris*, que le duc en avait fait le rendez-vous de tout ce qu'il y avait alors d'aimable dans la capitale ; car son esprit et ses qualités personnelles le faisaient aimer et rechercher de tout le monde. C'était l'homme du siècle qui en ce genre avait le plus de prépondérance.

Au reste, il était difficile de trouver une variété plus grande et un mélange plus complet que ceux que présentaient les salons de l'hôtel de la rue de Tournon ou du château de Saint-Ouen. On voyait dans un coin l'original docteur Gatti écoutant, bouche béante et comme sortant

1. On lit dans Saint-Aubin, *Dictionnaire des environs de Paris :* « On admirait surtout les beaux jardins et l'abondance des eaux qui les vivifiaient. » Voir également Dulaure et Piganiol de la Force.

d'un rêve, une discussion entre Diderot, la princesse de Talmont et le marquis de Mirabeau; ce dernier est stupéfait de la verve bouillante que déploie son interlocuteur pour défendre les idées les plus paradoxales et il écrit à madame de Rochefort chez laquelle il l'avait rencontré en premier lieu :

« Si ma profonde considération pour votre génie avait tenu à l'étonnement où j'étais de ce que cet homme, énergumène en quelque sorte partout ailleurs, était quasi-méthode chez vous, elle baisserait un peu aujourd'hui, car il me semble qu'il s'y remet sur ses quatre pattes. Quel diable de tête et de langue! Je me trompe fort ou je crois l'avoir vu parmi ceux qui tenaient le haut du temple et faisaient des sorties sur le peuple, lors du dernier siège de Jérusalem! Avec tout cela, j'ai une sorte de sympathie pour lui; je croirais cet homme un excellent outil d'héroïsme, en l'empoignant par le manche de la vanité; mais, hors de là, tissu d'extravagance et Masaniello tout craché. Partout néanmoins où on introduira cet homme-là, il y donnera nécessairement le ton à son passage et je ne jurerais pas qu'il ne fasse un jour diversion à la trompette du jugement[1]. »

Ce spirituel portrait de Diderot plut beaucoup

1. Papier Lucas de Montigny, t. XVI, lettre autographe de Mirabeau.

à la duchesse de Nivernais, qui le tolérait avec peine dans son salon, où, entourée d'éminents prélats, elle défendait avec une éloquence et une volubilité digne de Pitt (à ce que dit Walpole), la cause de l'archevêque de Paris contre l'*Encyclopédie*. Dans un autre groupe de ce salon éclectique, l'archevêque de Bourges, le cardinal de Bernis et le chevalier de Boufflers faisaient leur cour à la gracieuse duchesse de Cossé, que Boufflers appelait familièrement *ma sœur;* tandis que le vieux maréchal de Brissac encensait son unique *déité*, madame de Gisors [1].

Les réceptions du duc avaient ce que nous appellerions aujourd'hui un cachet artistique. On y faisait d'excellente musique à laquelle il prenait part comme compositeur et comme exécutant. Dans toutes les fêtes qu'il donnait on voyait les comédies et les opéras occuper la première place; les premiers chanteurs de l'Opéra et des Italiens ou les meilleurs acteurs des Français étaient appelés à les représenter conjoin-

1. Madame de Gisors avait prié le maréchal d'aller chez les juges du curé de Saint-Sulpice qui avait donné sa démission et voulait la retirer. Il lui répondit : « Ma seule, unique et essentielle Déité veut donc que j'aille don quichotter pour les paroissiaux intérêts de sa conscience couleur de rose, elle m'ordonne le rôle de valet d'un schisme au faubourg Saint-Germain, moi qui galope une place dans Calais assiégé!... Que la volonté de Dieu soit faite au profit de nos âmes en leur direction. Je ne balayerai jamais la mienne, ma chère sœur, de l'amour que vous m'avez inspiré!

tement avec des amateurs de talent en tête desquels marchait toujours le duc qui conserva jusqu'à l'âge le plus avancé la passion de jouer la comédie. Il était fort sensible au souvenir de ses anciens succès et aimait à parler des brillantes représentations du théâtre des Petits Appartements et même de celles de l'hôtel de Brancas « qui lui rappelaient ses quinze ans », disait-il.

Tous les étrangers de passage à Paris tenaient à honneur d'être présentés chez les Nivernais. Quand le célèbre Garrick vint à Paris pour la première fois, le duc enthousiasmé de son talent lui fit jouer à l'hôtel de Tournon les plus belles scènes de son répertoire, et le grand acteur, ardent adorateur de Shakespeare, fut ravi de trouver un Français partageant son admiration; c'était, en effet, chose rare à cette époque[1]. Il resta en correspondance avec le duc et fut bien reçu chez lui pendant son ambassade à Londres.

1. Garrick ne supportait pas qu'on dît du mal de Shakespeare en sa présence, et Grimm raconte ceci :

« Le général Clerk nous fit un jour à table en présence de cet illustre acteur un long discours pour nous prouver que l'enthousiasme des Anglais pour Shakespeare n'était qu'une affaire de mode et de religion; que personne n'entendait ni n'admirait de bonne foi cet auteur; mais que M. Garrick, par son jeu plein de génie, avait trouvé le secret d'en faire l'idole de la nation. Garrick, grand admirateur de Shakespeare et naturellement plein de vivacité et de pétulance, se contint longtemps; enfin il se lève de table, prend la main de Clerk et lui dit : « Je vous promets, mon » général, que de ma vie je ne m'aviserai de parler guerre. »

Grimm, *Corr. litt.*, 10, t. IX.

Garrick n'était point un homme ordinaire et la parfaite honorabilité de sa vie privée, son merveilleux talent le mettaient absolument hors pair. A Londres, on le recevait à la cour et dans la haute aristocratie anglaise d'une façon exceptionnelle. Sa femme était d'une beauté rare[1]; il revint en France avec elle précisément en 1763, et, cette fois, il dirigea la troupe d'amateurs de la rue de Tournon; il pria le duc de lui envoyer la petite pièce et les couplets qu'on avait exécutés et dont ce dernier était l'auteur. Il le fit et accompagna l'envoi de ce gracieux petit billet :

« Voilà le vaudeville que M. Garrick a désiré d'avoir. La musique est d'un mauvais musicien, quoiqu'il ait l'honneur d'être membre du Catch-Club, et les paroles sont d'un mauvais poète quoiqu'il soit de l'Académie française; mais le tout est d'un très bon cœur, très reconnaissant de l'amitié de M. Garrick et très touché de sa complaisance. C'est de quoi M. Garrick est très instamment supplié de vouloir bien être persuadé, ainsi que de vouloir bien se souvenir quelquefois en Angleterre de sa troupe française, et de conserver son amitié à l'auteur du vaudeville et des énigmes.

1. Elle était Italienne et se nommait Violetti; lorsque Garrick l'épousa en 1749, elle était regardée comme la première danseuse de l'Europe; elle était aussi distinguée par ses qualités morales et son esprit que par sa beauté.

» M. Garrick aurait-il la bonté de me faire savoir de ses nouvelles et de celles de madame Garrick à qui je présente mes hommages. »

Peu d'années après, le célèbre Philidor, aussi connu comme musicien que comme joueur d'échecs, voulut aller passer quelque temps en Angleterre, protégé par le duc à tous les titres, car Nivernais était aussi passionné joueur d'échecs que bon musicien. Philidor reçut de lui plusieurs lettres de recommandation et entre autres une pour Garrick. La voici :

« Paris, 6 mai 1771.

» Je vous adresse, mon cher Garrick, un homme dont la réputation est bien connue chez vous par ses talents pour la musique et pour le jeu des échecs, sur lequel il a publié un ouvrage à Londres il y a plusieurs années, c'est le sieur Philidor. Il m'est venu demander une lettre de recommandation pour vous et comme tous les genres de talents doivent avoir des droits à vos bontés et à votre protection, je n'ai pas hésité à vous les demander pour lui. Le principal objet de son voyage à Londres est une nouvelle édition qu'il veut y faire de son *Traité des échecs* avec beaucoup d'augmentations et de corrections, mais

je sais qu'il a dessein de vous demander un poème à mettre en musique pour votre spectacle. Vous ferez sur cela ce que vous jugerez à propos, mais je ne puis m'empêcher de lui savoir gré de m'avoir procuré une occasion de vous faire souvenir de moi et de tous les sentiments que je vous ai voués depuis longtemps, mon cher Garrick, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être très parfaitement, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Le duc DE NIVERNAIS. »

Le goût si vif de Nivernais pour les échecs fut cause d'une petite aventure rétrospective amusante à raconter. C'était pendant son ambassade à Londres. Il se rendait un jour à la campagne de lord Towensend à Raiham, dans le Norfolkshire, pour y faire une simple visite en costume du matin, conduisant lui-même son tilbury et suivi d'un seul domestique, lorsque tout à coup une pluie torrentielle l'obligea à s'arrêter devant une petite maison ayant l'apparence d'une ferme.

Le maître du logis était un pasteur qui accourut pour recevoir l'étranger dont il ignorait le nom et le rang; il l'accueillit de son mieux, le pria d'entrer dans sa modeste demeure, alluma un bon feu pour sécher les vêtements du voyageur, lui prêta une robe de chambre, de vieux

bas de laine soigneusement raccommodés et des pantoufles. Le duc accepta gaiement tout cela, ainsi que du thé bouillant préparé en hâte par la femme du pasteur, et pendant qu'il se réchauffait, il interrogea son hôte sur ses occupations; le brave homme lui apprit qu'il donnait quelques leçons à des écoliers dans les environs, ce qui, joint aux émoluments de sa cure, lui rapportait en tout quatre-vingts livres par an; il n'avait que cela pour soutenir sa femme et six enfants. Après un moment de conversation, le duc aperçut sur une table un échiquier; il demanda aussitôt au pasteur s'il savait jouer aux échecs. Celui-ci répondit qu'il jouait assez bien, mais qu'il lui était difficile de trouver un partner dans le pays. « Je suis votre homme, dit aussitôt le duc. — De tout mon cœur, répondit le pasteur, et si vous voulez rester à dîner à la fortune du pot, je verrai si je ne pourrai pas vous battre. » La pluie continuant, le duc accepta son offre et voilà les deux joueurs aux prises.

Le pasteur, infiniment plus fort que son adversaire, gagnait toutes les parties; le duc, loin de s'en fâcher, était enchanté de trouver un si habile joueur, et se plut à le faire causer, et s'enquit de nouveau, avec plus de détails, de sa position et, au grand étonnement de son hôte, prit des notes sur un calepin. Après avoir fait honneur au très frugal dîner qui lui fut servi,

le duc, sans décliner ses titres et qualités, remercia ses hôtes et partit, non sans avoir restitué les précieux bas de laine et la robe de chambre.

Quelques mois après, le pasteur qui avait tout à fait oublié le visiteur inattendu et les parties d'échec, vit arriver un grand laquais galonné porteur d'une lettre qu'il avait, dit-il, ordre de lui remettre en main propre. Il l'ouvrit, elle était conçue en ces termes :

« Le duc de Nivernais présente ses compliments au révérend N... et en souvenir de la belle étrillée qu'il en a reçue au jeu d'échecs, le prie d'accepter une cure valant quatre cents livres sterling par an et d'aller vendredi prochain chez Sa Grâce le duc de Newcastle pour l'en remercier. »

Le brave pasteur ne pouvait se persuader que cette lettre ne fût pas une plaisanterie et il hésitait à obéir à l'ordre qu'elle contenait; mais sur les instances de sa femme qui lui représenta qu'il ne risquait rien d'essayer, il se décida à se rendre à Londres. Le vendredi suivant, il se présentait tout ému chez le premier ministre et, recevant le brevet de ses mains, il pouvait constater avec une indicible satisfaction que le contenu du billet était scrupuleusement exact.

La lettre à Garrick que nous venons de citer

et qui a amené le récit de cette petite anecdote, n'est pas la seule que nous ayons vue; le grand seigneur et le grand comédien étaient, paraît-il, en correspondance assez régulière. Garrick, non content d'interpréter d'une manière admirable les œuvres de son auteur favori, avait eu l'ambition d'essayer lui-même d'écrire un drame, le *Mariage clandestin*, et une ode[1]; et, chose singulière, c'est au duc qu'il s'était adressé pour avoir un bon conseil. Celui-ci lui répond :

« 15 juillet.

» Je n'ai reçu qu'avant-hier, monsieur, par M. Bontemps votre lettre du 3 de mai avec la jolie ode qui y était jointe et deux exemplaires de votre comédie du *Mariage clandestin*, un pour moi, un pour madame de Rochefort, à qui je l'expliquerai de mon mieux, comme j'ai fait pour la lettre que vous lui avez écrite et dont vous trouverez ci-jointe la réponse.

» M. Bontemps n'a pas su m'expliquer pourquoi tout cela a été si longtemps en chemin, mais quoi qu'il en soit, vous voyez que je n'ai pu

1. Cette ode, en l'honneur de Shakespeare, avait été composée pour une fête champêtre organisée par Garrick à Stratford, à propos du jubilé de Shakespeare; elle dura trois jours et réussit assez mal, grâce à une pluie diluvienne.

exécuter la commission que vous me donniez de communiquer votre ode à M. Horace Walpole qui était parti d'ici longtemps avant qu'elle y arrivât. Il ne m'appartient pas d'avoir un avis sur les ouvrages de poésie anglaise, mais pourtant je ne puis m'empêcher de vous dire que je la trouve charmante. On ne saurait solliciter une grâce ni louer une personne avec plus de finesse, et il semble que si Horace s'était trouvé dans les mêmes conditions il n'aurait pu faire mieux. Rien n'est si délicat, et si adroit, que cette tournure heureuse par laquelle vous séparez la mémoire de l'esprit et du cœur, et assurément M. Towensend a dû être très flatté et très reconnaissant de se voir ainsi accusé d'être un peu oublieux. Pour vous, monsieur, on voit dans cette ode que vous n'oubliez pas vos amis et aussi j'espère qu'après avoir songé à ceux d'Amérique vous vous souviendrez de vos promesses à ceux de Paris. C'est de cela qu'il faut vous souvenir souvent et non pas du peu qu'ils ont pu faire pour acquérir votre amitié et pour vous témoigner la leur. C'est trop peu de chose pour y faire attention et d'ailleurs l'amitié demande de l'amitié et non pas de la reconnaissance. Je n'ai pas encore commencé la lecture de votre comédie et je ne doute pas qu'elle ne me fasse le plus grand plaisir, si je suis en état de l'entendre. Pendant que vous quittez le théâtre, je deviens

moi entrepreneur de troupe. Ce n'est qu'une troupe de campagne à la vérité, mais l'emploi de directeur n'en est pas moins pénible. Je m'occupe depuis près d'un mois d'enseigner et de faire répéter un petit opéra dont j'ai fait la musique et qui doit être exécuté ici par des dilettanti. Je vous assure que cela me donne bien de la peine, et dès que je serai sorti de mon entreprise d'opéra, j'entreprendrai la lecture et même la traduction de votre comédie, car je pense que mon plus court pour la pouvoir entendre et expliquer, ce sera de la traduire. Si j'y puis parvenir, j'espère que nous la jouerons ensemble l'année prochaine et j'implore madame Garrick pour obtenir cette grâce de vous. J'oserai même lui dire qu'elle est intéressée à vous ramener dans un pays où on a tant d'envie de la revoir et où on sent si bien tout ce qu'elle vaut. Faites-moi la grâce de lui présenter mes hommages et rendez justice aux sentiments sincères avec lesquels je serai toute ma vie, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Le Duc de Nivernais[1]. »

On vient de voir par la correspondance de Garrick avec quelle bonne grâce et quelle dis-

1. Cette lettre nous a été obligeamment communiquée par M. Paul Meunier, de Nevers.

tinction les artistes étaient traités dans les plus grands salons de la noblesse; c'est une remarque assez curieuse à faire à une époque où les comédiens étaient excommuniés et obtenaient à grand'-peine une sépulture honorable. Mais ce fait n'est pas le seul qui ait le droit d'étonner, il en est un autre plus remarquable encore : c'est la présence dans ces mêmes salons, des membres les plus zélés, les plus ardents de la secte philosophique ou encyclopédique comme on l'appelait alors, d'Alembert, Thomas, Marmontel, Diderot, Helvétius et tant d'autres qui ne cessaient dans leurs écrits de se déchaîner avec violence contre la religion, la noblesse et même la royauté. Leur conversation brillante, les opinions nouvelles et paradoxales qu'ils défendaient avec infiniment de talent et d'esprit, intéressaient et amusaient les auditeurs; c'était comme un fruit nouveau auquel chacun avait envie de goûter sans se douter qu'il contenait un suc dangereux dont on devait ressentir bientôt les terribles effets.

Cependant le roi voyait, non sans inquiétude, les progrès des philosophes. Mesdames et monseigneur l'archevêque de Paris étaient à la tête du parti désigné par les encyclopédistes sous le nom de parti des dévôts, et blâmaient ouvertement la publication de l'*Encyclopédie*. Le roi prit le parti de l'interdire, à la grande colère de ses auteurs.

A l'Académie la division des partis se montrait fort tranchée: les dévots et les philosophes s'y serraient de près, d'Alembert et Thomas étaient les chefs des derniers. Thomas fut chargé de répondre à l'archevêque de Toulouse lors de sa réception; il trouva l'occasion bonne de faire en pleine séance une sortie véhémente contre les grands et les détracteurs des lettres, il avait perdu récemment sa place auprès du duc de Praslin à la suite de son vote en faveur de Marmontel et il exhalait ainsi son mécontentement. L'avocat Séguier, membre de l'Académie, avait fait au parlement un réquisitoire contre l'*Encyclopédie;* il crut se reconnaître dans maints passages du discours de Thomas et alla se plaindre au chancelier. Le chancelier défendit à Thomas sous les peines les plus sévères de faire imprimer son discours, ni, jusqu'à nouvel ordre, d'en prononcer un dans une séance académique.

Cet événement eut pour résultat l'établissement de la règle très sage, observée depuis, qu'il ne serait point lu de discours de réception avant qu'il eût été approuvé par le bureau de l'Académie. Deux élections coup sur coup de candidats choisis dans le parti des philosophes indisposèrent vivement la cour; ces candidats étaient Gaillard et l'abbé Arnaud, ce dernier dirigeait conjointement avec son ami Suard la *Gazette de France.* Ce journal reproduisit dans son numéro du

25 août 1771 une nouvelle débitée par les journaux anglais, désignant la comtesse douairière de Waldegrave comme femme du duc de Glocester; or ce mariage était encore secret et ne fut avoué que plus tard par le roi d'Angleterre. Louis XV, fort irrité de cette indiscrétion, exigea un désaveu de la *Gazette*, révoqua ses directeurs et fit notifier cette mesure au roi d'Angleterre avant qu'il la réclamât; on comprend, d'après cela, que la nomination de l'abbé Arnaud par l'Académie fut fort mal vue du roi.

Dans le même temps Bignon et Duclos mouraient, élargissant la brèche par laquelle des philosophes allaient passer de nouveau; l'alarme était à juste titre au camp des prélats, et Louis XV écrivit lui-même au duc de Nivernais, dont il connaissait l'influence pour recommander à l'Académie le plus grand soin dans le choix de ses sujets[1]. Puis, comme s'il eût voulu donner en même temps l'exemple de la modération, il accorda à Marmontel la place d'historiographe que Duclos laissait vacante et ratifia la nomination de d'Alembert comme secrétaire perpétuel de l'Académie. On prétend que madame Du Barry ne fut pas étrangère à cette décision. Quoi qu'il en soit, la docte assemblée reconnut d'une singulière façon

1. Voir là-dessus, Nisard, *Portefeuille d'un académicien* (*Revue contemporaine*, t. 25, p. 624). Nos documents diffèrent un peu du récit de M. Nisard.

la courtoisie du roi; elle nomma aux deux fauteuils vacants Suard et Delille, appartenant tous deux au parti philosophique.

On sait que le roi possédait le droit d'exclusion; mais comme il n'en usait jamais, les académiciens l'avaient probablement oublié. Louis XV les en fit souvenir en cette circonstance.

Le samedi 9 mai, le maréchal de Richelieu qui s'était chargé de rendre compte au roi de l'élection de Suard et de Delille, vint apprendre à l'Académie que le roi n'acceptait ni l'un ni l'autre et ordonnait qu'on procédât à deux autres élections. Le maréchal ajoutait que Sa Majesté ne s'était point expliquée sur les motifs de cette exclusion et que lui-même n'en rendait compte à l'Académie qu'avec douleur, ce qui n'était pas très exact!

Le maréchal de Richelieu avait joué le parti encyclopédique. En cette occasion et comme faisant fonction de directeur, il donna ce jour-là à tous les votants, un grand dîner, pendant lequel il tâta les esprits; voyant que la cabale en faveur des récipiendaires était trop forte, il parut se ranger de son côté et il demanda, lui-même, la double élection pour le jeudi, ce qui n'était point légal[1].

1. Il y eut huit voix pour M. Lemierre, quatre pour M. de Chabanon, une pour M. Laujon et quatorze pour M. Suard. Il y avait vingt-neuf votants et dix-neuf candidats sur les rangs. La nomination de Suard était l'œuvre du parti encyclopédique, car

Mais en rendant compte au roi de ce qui s'était passé, il provoqua la réponse de Sa Majesté et lui fournit le prétexte d'illégalité pour casser l'élection. Lorsque le maréchal vint le samedi à l'Académie, on lui fit des reproches sur la perfidie dont il avait usé; et on lui dit qu'il aurait bien dû prévenir l'Académie sur les volontés de Sa Majesté et les sonder avant l'élection : « Moi! messieurs, répondit le maréchal avec son malin sourire, le roi me parle, mais je ne parle point au roi, je ne puis interroger Sa Majesté sur ses goûts. Demandez au sieur Nestier, qui a fourni peut-être vingt mille chevaux au roi, il est encore à savoir celui qui a plu davantage à ce monarque. »

Avant d'exécuter l'ordre du roi, l'Académie crut devoir en délibérer. C'était à l'archevêque de Toulouse [1] à opiner le premier; il le fit en ces termes :

« En vertu du titre et du droit que l'Académie en a, il sera demandé audience à Sa Majesté; M. le duc de Nivernais sera chargé de lui représenter : 1° que l'Académie est dans la plus grande

tout son mérite consistait à avoir dirigé assez mal la *Gazette de France* et avoir traduit de l'anglais l'*Histoire de Charles-Quint*, par Robertson.

1. Brienne, archevêque de Toulouse, et le marquis de Saint Lambert appartenaient au parti philosophique.

douleur de n'avoir pas vu confirmer son choix; 2° de lui prouver que ces deux sujets en sont dignes; 3° que c'est les déshonorer aux yeux du public que de les exclure de cette façon mise pour la première fois en usage par le roi, et qu'enfin pour attendre l'effet de ces très humbles remontrances à Sa Majesté, il serait sursis à l'élection nouvelle par elle ordonnée jusqu'au samedi 23 mai. »

Cet avis fut adopté à l'*unanimité*, chose assez remarquable, car nous avons vu que l'Académie était divisée en deux camps, mais elle fit trêve à ses divisions pour n'obéir qu'au sentiment de sa dignité.

Le duc de Nivernais accepta la mission délicate dont on le chargeait et écrivit sur-le-champ au prince de Beauvau, capitaine des gardes du corps et de service à Bellevue :

« Nous venons, mon cher prince, de recevoir, par M. de Richelieu, les ordres du roi, portant l'exclusion actuelle des deux sujets que nous avons eu l'ordre de proposer à Sa Majesté avant-hier. En conséquence, et conformément à notre profond respect pour les ordres du roi, la Compagnie indiquera une assemblée générale au 23 de ce mois pour procéder à de nouvelles élections. En même temps la Compagnie, pénétrée

de douleur d'avoir fait deux choix qui n'ont pu obtenir l'agrément de Sa Majesté, et n'ayant rien de plus à cœur que de faire connaître au roi combien elle est et sera toujours soigneuse de se conformer, avec la plus scrupuleuse exactitude, aux ordres contenus dans la lettre dont Sa Majesté m'a honoré par rapport aux élections, m'a chargé de porter aux pieds du roi l'expression de ses sentiments dans cette crise si importante pour elle, et de solliciter en même temps sa bonté par rapports à deux sujets que l'Académie, d'après la voix publique, a cru être irréprochables.

Aussi, mon cher prince, je me rendrai jeudi matin à Versailles, au lever du roi, pour avoir l'honneur de lui demander un moment d'audience. Si le roi permettait que je me rendisse au lieu de cela mardi matin à Bellevue, à son lever, pour cette petite audience académique, je confesse que cela m'arrangerait bien mieux, parce que j'ai un petit voyage à faire. Ne faites pourtant point d'indiscrétion là-dessus pour me faire plaisir, mon cher prince, et mandez-moi seulement si c'est mardi à Bellevue ou jeudi à Versailles que je dois aller. »

L'audience eut lieu à Bellevue; le duc de Nivernais trouva le roi fort gracieux vis-à-vis de lui, mais fort irrité contre l'Académie, et il écrivit à

d'Alembert aussitôt après son retour de Bellevue :

« Mardi 12 mai 1772.

« Mon cher confrère, les choses ne vont pas comme je l'aurais désiré, mais comme je le prévoyais. Le roi persiste à vouloir qu'on procède à de nouvelles élections comme il l'a ordonné, mais il ne regarde pas ces messieurs comme exclus *absolute;* il prendra des informations sur leurs écrits et sur leurs mœurs, et d'après lesquelles informations se déterminera dans une autre occasion. Au reste, il a reçu l'ambassadeur de son Académie avec beaucoup de bonté; il l'a écouté défendre la cause des élus et des électeurs pendant un quart d'heure; il a trouvé bon qu'on entrât avec lui dans les détails les plus intéressants de l'affaire. Je tâcherai d'aller jeudi à l'Académie pour vous rendre compte plus en détail de mon audience. Mais voilà la substance et le résultat : exclusion nouvelle, nouvelles élections, espérance que les exclus pourront être élus une autre fois[1]. »

Le jeudi, d'Alembert lut cette lettre au début de la séance, et la Compagnie vota d'une voix unanime des remerciements pour le duc de Nivernais et le prince de Beauvau. L'abbé Batteux fut chargé d'aller les présenter au duc qui arriva sur ces entrefaites, et comme la séance durait

1. M. Nisard a commis une erreur de date pour cette lettre.

encore, il confirma sa lettre avec plus de détails.

Le samedi 23, l'Académie décida que chaque académicien s'efforcerait de faire tout ce qui était en son pouvoir pour obtenir du roi de lever l'exclusion, et, en conséquence de cette délibération, M. de Nivernais écrivit à Louis XV la lettre suivante :

« Sire,

» Je ne puis me dispenser d'avoir l'honneur de rappeler à Votre Majesté la douleur profonde dont son Académie est pénétrée depuis le malheur qu'elle a eu de voir désapprouver par Votre Majesté les deux choix qu'elle avait eu l'honneur de lui proposer dans son élection du 7 mai. L'espérance que je lui ai rapportée de votre part, Sire, que vous daigneriez prendre de nouvelles informations, et la certitude où elle est qu'elles ne peuvent être que favorables la soutiennent dans son affliction, et j'ose implorer Votre Majesté pour que sa bonté mette fin à une disgrâce dont nous gémissons. C'est le devoir de tout académicien, et c'est le mien spécialement. Je prendrai même la liberté d'ajouter, en mon particulier, qu'il serait fort intéressant pour moi que cette disgrâce si affligeante finît pendant mon directorat, comme c'est pendant mon directorat que j'ai eu le chagrin de la voir commencer d'une manière si inattendue. Je ne me per-

mettrai pas d'en dire davantage et je me borne à implorer les bontés de Votre Majesté pour une Compagnie qu'elle honore de sa protection et qui en est si digne. »

L'Académie décida que la lettre du duc de Nivernais serait insérée dans ses registres comme un monument du zèle que le duc avait témoigné pour les intérêts de la Compagnie.

Il communiqua ensuite à l'Académie la réponse du roi :

« Mon cousin, j'ai pris des éclaircissements, comme je vous l'avais promis, sur l'âge, sur les principes et les mœurs des deux sujets que mon Académie française m'avait proposés dans son élection du 7 mai, et comme le compte qu'on m'a rendu d'eux est favorable, je vous charge de lui annoncer que je trouverai bon qu'elle les propose lorsqu'il vaquera des places. *Mon Académie doit s'attendre que j'aurai toujours la plus scrupuleuse attention à l'examen des choix qu'elle fera dans ses élections, et que je ne laisserai jamais entrer dans son sein personne dont la probité ni dont les écrits et les discours soient répréhensibles par rapport aux matières de religion et de gouvernement. Ainsi je lui recommande, comme je l'ai déjà fait, d'apporter la plus grande attention à ne me proposer que des sujets dont les principes et les mœurs soient sans re-*

proches, et je vous ordonne de faire inscrire ma présente lettre sur les registres de la Compagnie pour y être consultée et lue à commencer de ces mots : « *Mon Académie doit s'attendre, dans chaque » assemblée générale au sujet de quelque élection...* » Et ladite lettre n'étant à d'autre fin, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

» LOUIS. »

La situation du duc de Nivernais vis-à-vis de Louis XV n'était pas agréable. C'était à lui que le roi avait confié le soin d'avertir l'Académie d'être prudente dans ses choix, et les académiciens avaient répondu à cette communication quasi-officielle par la nomination de deux philosophes. Le roi pouvait supposer que le duc s'était fort mal acquitté de son message, et Nivernais, de son côté, aurait pu en vouloir à l'Académie du peu de cas qu'elle avait fait de ses avis et de la position embarrassante qui en résultait pour lui auprès du roi. Mais, en cette circonstance, on retrouve cet oubli complet de l'intérêt personnel qui caractérise Nivernais; il ne songea qu'à une chose, à la dignité du corps auquel il appartenait et, quoiqu'il n'approuvât pas les nominations de Delille et de Suard, il mit à les défendre autant de chaleur que s'il les eût conseillées.

Grâce à l'insistance et à la suite qu'apporta le

duc aidé par le prince de Beauvau à calmer l'irritation du roi, l'Académie reçut, le 6 juillet, une lettre écrite au nom de Sa Majesté et apportée par le duc lui-même; cette lettre « contenait l'assurance que le roi ne s'opposerait plus à l'élection des sieurs Suard et Delille et qu'elle ne trouverait pas mauvais qu'ils lui fussent proposés ».

Delille et Suard attendirent deux ans avant d'être réélus; Delille remplaça La Condamine et Suard l'abbé de la Ville.

Dans cette affaire épineuse et délicate, Nivernais déploya ses qualités de diplomate, et obtint le résultat bien rare de satisfaire les deux partis qui continuèrent à se rencontrer dans son salon comme sur un terrain neutre.

VIII

1773 A 1774

Madame de Rochefort prend une grande place dans la vie de Nivernais. — La duchesse change d'existence. — La Sainte-Thérèse, lettre de mademoiselle Pitt, un proverbe du duc. Le peintre aveugle. — La duchesse de Cossé et la Du Barry. — Attitude de la dauphine Marie-Antoinette vis-à-vis de la maîtresse de son grand-père. — Madame de Cossé refuse d'aller chez la Du Barry, dont le duc de Cossé est amoureux. — Maladie de Louis XV. — Mesdames s'enferment avec leur père. — Mort du roi. — La Du Barry est envoyée à l'abbaye de Port-aux-Dames. — Elle revient à Luciennes. — L'empereur Joseph, frère de Marie-Antoinette, va voir l'ex-favorite.

Depuis le retour du duc de son ambassade d'Angleterre, nous avons remarqué que le rôle de madame de Rochefort s'est accentué davantage. Le duc, moins absorbé par la politique, moins assidu à la cour, a le temps d'apprécier cette intimité et ses rapports de goût et d'habitude qui semblent au contraire régner de moins en moins entre lui et la duchesse.

Walpole nous fait de cette dernière, à cette époque, un portrait assez désagréable : « Elle dépasse en babil le duc de Newcastle lui-même, dit-il; si vous la voyiez, vous croiriez voir le duc ressuscité... » Sa santé fort altérée la rendait nerveuse et susceptible, elle ne pouvait supporter la moindre contrariété; le duc était toujours parfait pour elle et l'entourait de prévenances et de soins, mais évidemment il n'était point fâché d'échapper le plus souvent possible à cette atmosphère orageuse et contraire à sa nature. Il se réfugiait avec joie dans le salon de son amie si ingénieuse à le distraire; on voit dans toutes ses lettres quel intérêt passionné elle prend à sa santé. « Nous avons eu hier, écrivait-elle à madame de Pailly, votre jeune amant (le président Hénault, alors âgé de soixante-dix-huit ans); j'ai été ravie de le trouver un peu moins assoupi, aussi l'avons-nous bien diverti. Nous avions les Montazet et nous lui avons donné grande musique; vous croyez bien qu'il n'a pas négligé la sienne, dont il donnait en héros[1] d'une manière si comique qu'il nous a fait mourir de rire, et par là, il a fait grand bien à M. de Nivernais qui avait passé la plus mauvaise nuit du monde, car ses nerfs ne se rassurent point. » Et dans une autre lettre : « J'ai quelquefois des

1. Il ronflait dès qu'il s'endormait.

moments qui me portent à la langueur et même à la tristesse; je ne m'en plains point, mais pourtant cette disposition n'est pas toujours bonne vis-à-vis d'un homme vaporeux; il a été mieux depuis que je vous ai écrit; mais, hier matin, il n'était pas bien. Heureusement, le soir, il comptait aller à Pontchartrain; j'espère que cette course lui aura fait du bien. La diversion est une très bonne chose pour les nerfs; aussi ai-je fort opiné pour ce voyage. »

Le duc, tout en ayant un caractère fort doux, était sujet à des inégalités d'humeur marquées; il devenait parfois sombre, fantasque et mélancolique, quoiqu'il demeurât toujours *excellentissime*, son amie le connaissait bien. « Ses nerfs, disait-elle, ne sont pas aisés à traiter. Tout ce qui l'affecte ou l'applique lui fait un mal affreux; cependant, il faut qu'il s'occupe et son activité a besoin de pâture. Je ne connais donc point de régime plus difficile que le sien. Mais je me garde bien de le lui dire! »

Si elle ne le lui disait pas, il le savait cependant, et lui témoignait sa reconnaissance par mille attentions de tout genre. Jamais la Sainte-Thérèse (c'était le nom de madame de Rochefort) ne se passait sans une fête à grand spectacle, préparée par les soins du duc et des nombreux amis de la gracieuse Thérèse. En voici une fort originale, inventée par mademoiselle Pitt, sœur

du célèbre orateur, et exécutée par les soins du duc qui y figura comme poète et comme musicien. Laissons la parole à mademoiselle Pitt qui écrit vraiment fort bien.

Lettre de mademoiselle Pitt au duc de Nivernais.

« A Knigts'bridge, August the 26th 1773.

» Je vous ai écrit il y a trois jours, monsieur le duc, et je recommence aujourd'hui. Cela n'est-il pas bien vif pour une Anglaise? Vous ne recevrez pourtant ma lettre que dans six semaines environ, parce qu'elle va d'abord faire un tour à La Haye avec celui qui la porte, et je ne saurais vous l'envoyer par une autre voie : vous allez savoir pourquoi; c'est la suite d'un château en Espagne que j'ai fait hier et dont je vous prie de faire les honneurs à notre amie du Luxembourg.

» Pour commencer en bon architecte, par les fondements, je vous dirai que lisant l'autre jour dans nos papiers publics une promotion de l'ordre de Marie-Thérèse, je me suis mise à songer que ce nom impérial est aussi celui de notre amie, et que c'est un jour de fête pour toute la société du Luxembourg. Je me suis imaginé qu'on se rassemblerait ce jour-là ou quelqu'un des jours voisins, soit avant, soit apres, pour chômer

la fête, et il ne s'agissait plus que de deviner où, afin d'envoyer mes hommages et mes vœux.

» J'ai d'abord pensé que ce pourrait bien être dans cette délicieuse campagne dont vous m'avez tant parlé[1], ce joli moulin dont la meunière est si aimable : je sais qu'elle et son garde-moulin aiment notre amie de tout leur cœur; je sais qu'elle le leur rend bien; je sais que leur habitation est, après la mienne de Knigts'bridge, la plus charmante de l'univers, et cela me paraissait fait exprès pour être le lieu de la scène; mais la saison est bien avancée, les jours bien courts et le temps bien incertain; ainsi j'ai jugé que, malgré les charmes du moulin et de ses maîtres, il ne serait pas question de campagne.

» Par la même raison, j'ai chassé Crosne de ma pensée, malgré la fraternité, malgré les excellentes clarinettes, malgré la jolie rivière, malgré le théâtre de l'orangerie, le vin de Sauterne et les lapins de Sénars, et il a fallu renfermer ma vaste imagination dans l'enceinte de votre petite ville de Paris.

» Alors votre maison, monsieur le duc, s'est offerte à moi la première, comme de raison, et puis l'hôtel de Brissac, et puis la jolie boîte de

1. Le moulin Joli ; cette propriété appartenait au peintre Watelet et à madame Lecomte avec laquelle il vivait. Cette liaison qui dura autant que leur vie était acceptée dans le monde et l'amabilité de ce faux ménage le faisait rechercher par la meilleure société.

M. de Kéralio, et puis le superbe appartement de mon ami l'abbé de Spa, et puis l'élégante maison de notre charmante maréchale[1]; mais j'ai rejeté toutes ces idées. Votre salon m'a paru trop beau, et le reste de la maison trop laid; la galerie de l'hôtel de Brissac n'est pas meublée, parce que rien ne finit chez cette petite dame d'atours que nous aimons tant malgré son goût pour l'intrigue; la boîte de M. de Kéralio[2] est trop petite aussi : je sais bien que dans les petites boîtes sont les bons onguents; mais, pour une fête, j'ai pensé qu'on donnerait plutôt un souper et un concert que des onguents. L'appartement de notre petit abbé[3], qui est si élégamment meublé, ferait bien l'affaire; mais j'ai pensé que des livres, des tableaux, des estampes, des bronzes dorés et des lustres ne suffisent pas, qu'il faudrait encore des casseroles, des assiettes, des couverts et des serviettes, sans quoi une fête est bien maigre. Il y a bien de tout chez notre charmante maréchale, et tout y est, comme elle-même, de la plus grande magnificence et du goût le plus exquis; mais une réflexion que vous trouverez juste m'a fait abandonner cette idée quoique à regret : je me suis dit que, quand on arri-

1. Madame de Mirepoix possédait le château de Lormoy.
2. L'ancien secrétaire du duc pendant son ambassade en Prusse.
3. L'abbé de Luzine.

verait chez elle, après être bien convenu de tout avec elle, on trouverait peut-être la porte fermée, la cuisine sans feu, les clefs de l'appartement perdues, et madame la maréchale partie sans se souvenir de rien pour aller je ne sais où. Vous savez ce qui est arrivé une fois après sa comédie de Saint-Cloud : j'ai songé qu'on ne voudrait pas s'exposer au même accident, et je me suis rabattue sur la maison de mon sigisbée, le comte Loup. Ce qu'il aime le mieux au monde après moi, c'est notre Thérèse; il aura brigué pour sa maison la faveur de servir à la fêter, et le voisinage l'y rend très propre. D'ailleurs, notre amie est accoutumée à y recevoir, avec tous ses amis, de ces petites galanteries qui font le charme de la société; elle arrivera là comme une bête, sans se douter de rien, et elle y sera fêtée comme un ange. Voilà ce que je me suis dit. Cela m'a déterminée, et j'ai établi mon château en Espagne daus la rue de Vaugirard.

» Le château placé et bâti, c'est comme le corbillon, qu'y met-on ? J'ai pensé que mon sigisbée ne manquerait pas de rassembler M. et madame la Ruette et M. Clairval[1], mon ami, qui sont si honnêtes, si aimables et si attachés à notre amie; j'ai pensé que vous fourniriez de la

1. M. et madame la Ruette étaient les acteurs à la mode de la Comédie Italienne et Clairval, célèbre par ses bonnes fortunes, appartenait au même théâtre.

musique et des paroles, et que, avec cela, vous auriez un concert délicieux. C'est là, monsieur le duc, que je veux mettre du mien, et fournir mon contingent.

» Vous vous souvenez du signore Tenducci, je n'ose pas dire ce grand garçon, mais du moins ce grand virtuose italien que vous avez entendu à Londres, et que vous aimiez tant. Il a fait nos délices jusqu'à présent, il nous quitte pour retourner à Rome, et je le lui passerais si vous y étiez encore ambassadeur; mais, enfin, il nous quitte, et nous le regrettons bien. Vous ne sauriez croire le succès qu'il vient d'avoir dans un petit opéra-bouffon de Covent Garden; c'est une pièce tirée d'un de vos romans qu'on appelle *Acajou :* je le crois du pauvre Duclos, notre ancien ami, et la pièce est encore plus jolie que le roman, surtout quand elle est jouée comme nous venons de la voir. Le signore Tenducci jouait le rôle du prince amoureux; et malgré tout ce que les connaisseuses y pouvaient trouver à redire, il a joué et chanté avec un goût, une grâce, et une perfection, qui ont fait tout oublier, et nos femmes en ont la tête tournée.

» Or, cette aimable créature passe par Paris en s'en retournant, et voici la pièce importante de mon château en Espagne. J'ai dit, M. Tenducci part naturellement un tel jour, il arrivera naturellement un tel jour, et ce sera peut-être celui

où ma Thérèse et ses amis seront rassemblés pour un concert chez mon cher *sigisbée*[1]. Je veux que mon virtuose s'y trouve et y célèbre en mon nom ma charmante amie; je l'adresserai au duc de Nivernais qui le présentera, et, qui pis est, je lui donnerai à chanter un air du duc de Nivernais. Vous avez peut-être oublié, monsieur le duc, cet air italien que vous avez fait ici pour feu mylady Bolimbroke, notre amie, sur ces paroles connues : *Quanto mai felici siete, innocenti pastorelle !* Eh bien ! j'en avais une copie, et voici ce que j'ai fait. Comme les paroles ne convenaient pas à la circonstance, j'en ai fait faire d'autres par un jeune Italien tout plein d'esprit que nous avons ici : c'est le neveu du ministre de Toscane; l'oncle est généralement aimé et estimé ici de tout le monde, et le neveu est un jeune homme de la plus grande espérance : il m'a parodié votre air à merveille, et c'est là ce que vous chantera M. Tenducci. Encouragez-le, monsieur le duc, car il est timide, et surtout il craint de chanter de l'italien à Paris, d'autant plus qu'il m'est échappé de dire devant lui que notre Thérèse ne sait pas l'italien; cela a pensé le faire changer de route, mais je l'ai rassuré en lui disant qu'elle serait entourée d'amis à qui l'italien est aussi familier que le français. Je ne sais si

1. Le comte Loup.

mon aimable compatriote, la douce, l'honnête, la sensible madame Drumgold pourra y être, et je ne sais pas si elle entend l'italien; mais en tout cas vous lui expliquerez, comme à notre amie, les paroles de mon Florentin.

» Vous n'aurez pas la même peine avec cette grande belle dame dont le fils est exilé depuis trois ans : elle est trop sensible pour n'avoir pas appris l'italien qui est la langue des cœurs tendres. Pour le marquis de Brancas, il n'aura pas besoin de commentaire; ses ancêtres parlaient napolitain du temps de saint Louis, et lui-même, il a ramé sur les galères de Malte. Vous n'aurez rien à expliquer non plus à l'abbé de Bonneval, ni à l'évêque de Périgueux : celui-ci revient de Rome où il a été faufilé avec les plus jolies princesses du pays, et l'autre fait de si jolis vers français qu'il sait sûrement l'italien et même l'anglais, sans compter le grec et le latin. Quant au marquis de Fellino, qui y sera sans doute, vous n'en serez pas embarrassé : il serait plaisant qu'un homme eût fait pendant vingt ans le bonheur d'une province d'Italie sans savoir la langue du pays; cela ne peut pas s'imaginer, et à moins qu'il ne soit devenu sourd depuis quelque temps, je suis bien sûre qu'il ne perdra pas un mot de mes paroles. Je voudrais que personne n'en perdît rien, car en vérité elles sont charmantes.

» Tout va donc à merveille, monsieur le duc, excepté que voilà une lettre bien longue; mais Votre Grâce est indulgente et voudra bien convenir qu'il m'était difficile d'être plus courte, ayant tant de choses à dire.

» Ah! que je me trouve malheureuse de ne pouvoir passer la mer avec M. Tenducci! Je la passerai bientôt pourtant, comme je vois qu'il m'est absolument nécessaire de retourner à Aix-la-Chapelle pour ma santé; mais il me sera absolument impossible d'en profiter pour faire un tour à Paris. Ah! que j'aurais eu du plaisir à tomber des nues chez mon sigisbée, le jour de la fête de ma Thérèse! Hélas! cela n'est pas possible : il faut remettre ce doux voyage à l'année prochaine, comme je m'en flatte, et en attendant, je vous renouvelle, monsieur le duc, la tendre et fidèle amitié que vous me connaissez pour vous. »

Le projet de mademoiselle Pitt fut accueilli à merveille par le duc; il se mit aussitôt à l'œuvre et composa un petit proverbe de circonstance qui suivit l'air du chanteur italien. La fête se passa à merveille d'après les récits qui nous en restent.

Le sujet du proverbe est ingénieux : un peintre devenu aveugle continue cependant à faire des portraits fort ressemblants, si l'on parvient

à lui décrire parfaitement les qualités de l'âme et les traits du visage de la personne qu'il doit peindre. On comprend combien ce petit cadre prête à l'éloge; plusieurs personnages, un lord anglais, un baron allemand et une Française arrivent l'un après l'autre pour commander un portrait au peintre aveugle; chacun d'eux chante un couplet qui décrit diversement la dame qu'il veut faire peindre. Après le troisième couplet, le peintre s'écrie : « Mais c'est la même! l'on m'a déjà commandé son portrait! » et il découvre son chevalet sur lequel est le portrait de madame de Rochefort commandé en effet par l'abbé de Luzine.

Après le proverbe eut lieu un souper fort gai et quand tout le monde fut rentré dans le salon, le colonel Drumgold, ancien secrétaire d'ambassade du duc, en Angleterre, arriva déguisé en bouquetière et offrit aux assistants de charmants bouquets en chantant à chacun un couplet qui lui était dédié, par le duc de Nivernais. Une ronde termina la fête, le refrain fut chanté par tous les invités, dont les principaux étaient la maréchale de Mirepoix, madame de Cossé et sa fille, madame de Pailly et l'archevêque de Bourges, l'évêque de Périgueux, le marquis de Brancas frère de madame de Rochefort et le duc de Nivernais. Les acteurs et les actrices de la Comédie-Italienne qui avaient joué le proverbe ne furent point oubliés et re-

çurent, comme les autres, bouquets et couplets[1].

On remarquera que si madame de Cossé et sa fille font partie de la fête, il n'est point fait mention de M. de Cossé. Il est nécessaire, pour bien comprendre la situation, de remonter un peu en arrière.

Les premières années du mariage de madame de Cossé avaient été heureuses ; sa jolie figure, sa grâce et son esprit semblaient avoir conquis le cœur de son mari, et sa gaîté — dont parlent souvent madame de Rochefort et M. de Nivernais — prouve qu'elle portait fort légèrement le fardeau de l'existence. Plus tard, les difficultés commencèrent à naître, grâce à l'influence de madame Du Barry qui devait empoisonner la vie de la pauvre Mancinette.

Nous avons vu avec quelle peine Louis XV était parvenu à faire accepter sa maîtresse à une partie de la cour. La dauphine avait à bon droit madame Du Barry en horreur et ne pouvait se plier aux désirs du roi qui aurait voulu qu'elle parlât quelquefois à sa favorite. Le dauphin ne lui témoignait pas moins d'aversion. On trouve des détails fort curieux là-dessus dans la correspondance de Mercy d'Argenteau qui ne se gêne point pour blâmer Marie-Antoinette et attri-

1. Ces couplets sont reproduits par M. de Loménie, dans *la Comtesse de Rochefort*, et on trouve le proverbe entier dans *les Œuvres posthumes du duc de Nivernais*.

buer la résistance à l'influence de Mesdames. On est saisi de surprise en voyant Marie-Thérèse elle-même conseiller à sa fille une attitude différente, vis-à-vis de la maîtresse de son grand-père.

En septembre 1771, il s'agissait de nommer une dame d'atours à la dauphine, le choix appartenait au roi. Marie-Antoinette lui dit : « Papa, j'espère que vous me donnerez quelqu'une de mes dames[1] — Non, sûrement, répondit le roi, et je compte que vous recevrez mon choix avec respect. » La dauphine, fort inquiète, ne douta pas que le roi ne lui donnât madame de Valentinois, ou madame de Montmorency, ou madame de Laval, toutes trois acquises à madame Du Barry. Le lendemain au soir le roi écrivit à la dauphine qu'il avait choisi madame de Cossé, fille du duc de Nivernais; et il chargeait Marie-Antoinette de le lui annoncer, car il n'en avait fait part à personne. Elle fut enchantée de ce choix, quoique M. de Cossé passât pour être fort bien avec la Du Barry; mais elle savait que madame de Cossé s'était tenue depuis deux ans à l'écart de la cour et ne partageait point les sympathies de son mari. Seulement elle craignait qu'étant fort occupée de ses enfants, la duchesse, ne voulût point accepter cette charge.

Elle consentit cependant, soit pour complaire à

1. C'est-à-dire une de ses dames du palais.

son mari, soit par déférence pour la dauphine « qui la fit fort presser par M. le duc de Nivernais auquel elle s'adressa pour la décider ». Peu de jours après, elle entra en fonctions auprès de Marie-Antoinette qui lui témoigna dès lors une prédilection marquée.

A l'automne de 1772, pendant le voyage de Fontainebleau, le duc de la Vrillière voulut faire sa cour au roi en donnant à souper à madame Du Barry; il eut l'idée inconvenante d'engager les dames de Madame la dauphine et entre autres la duchesse de Cossé qui refusa de s'y rendre, car rien ne pouvait déplaire davantage à la dauphine que de voir ses dames d'honneur figurer dans un souper donné à la favorite. Le refus de madame de Cossé fit grand bruit à la cour : « On en fit des reproches amers à son mari ; on exigea qu'il usât d'autorité vis-à-vis de sa femme, et ne sachant comment se tirer d'affaire, car elle ne voulut point céder, il s'excusa en assurant qu'elle agissait ainsi par les ordres de Madame la dauphine[1]. » Le duc partit le surlendemain de cette affaire pour Paris d'où il écrivit à sa femme une lettre pressante dans laquelle il exigeait d'elle « de témoigner à la comtesse toutes sortes d'attentions et *de ne se refuser à rien de ce qui pourrait lui plaire* ».

1. Correspondance de Mercy d'Argenteau avec Marie-Thérèse.

La duchesse de Cossé répondit : « En prenant possession de ma charge de dame d'atours, je suis allée voir la comtesse Du Barry, mais après cette démarche je n'en ferai aucune qui pût me faire regarder comme étant de la société de la favorite; jamais je ne m'y résoudrai et je préférerais remettre la démission de ma place à l'instant même. »

On voit que, dès ce moment-là, madame de Cossé se mit en hostilité déclarée vis-à-vis de la maîtresse du roi. S'apercevait-elle déjà du penchant qui entraînait son mari vers elle, cela est fort possible, mais en tout cas elle suivait la ligne de conduite de sa mère qui ne consentit jamais à voir madame Du Barry. Ce fut le même motif qui engagea le duc à paraître si peu à Versailles pendant les deux dernières années de la vie du roi.

La haine de la ville et de la cour pour la comtesse ne s'affaiblissait point, et les libelles, chansons ou pamphlets ne cessaient de pleuvoir sur elle. L'attitude du roi dans tout cela était fort singulière; il n'ignorait aucun des propos qui se tenaient et s'écrivaient sur le compte de madame Du Barry, mais leurs auteurs restaient impunis, et Louis XV tolérait même un blâme d'un ordre plus élevé, nous voulons parler des sermons de l'abbé de Beauvais[1]. Ce jeune ora-

1. J.-B.-Ch. Mar. de Beauvais, évêque de Senetz, né à Cherbourg, le 17 octobre 1731, mort à Paris, le 4 avril 1790.

teur avait prêché devant le roi l'année précédente un sermon de Pâques assez sévère, duquel cependant le roi fut si content qu'il lui fit donner une pension de huit cents livres. Il reparut à Versailles au printemps de 1774 avec un nouveau succès et prêcha le carême dans la chapelle du roi.

Avec un zèle rare, dans une telle chaire, l'abbé de Beauvais tonna contre les débordements et les vices de la cour; le roi, en sortant du sermon, dit au maréchal de Richelieu qui l'y avait accompagné : « Il me semble, monsieur de Richelieu, que le prédicateur a jeté bien des pierres dans votre jardin. — Sire, répondit le malicieux duc, n'en serait-il pas tombé quelques-unes dans le parc de Votre Majesté? »

Le 3 avril, c'est-à-dire le jeudi saint, l'abbé de Beauvais, que le roi avait fait nommer évêque de Senetz prêcha un sermon plus hardi que tous les précédents; il rappela au monarque les pertes successives qu'il avait faites, le duc de Bourgogne, le dauphin, la dauphine, la reine, enfin, ajouta-t-il, « les objets les plus chers qui périrent successivement à la fleur de l'âge », désignant ainsi les maîtresses du roi.

Il mit en opposition d'une manière saisissante la vie oisive et inutile des riches et la vie active et utile des pauvres, et, dans une peinture éloquente des misères du peuple, il s'écria que personne ne pou-

vait tracer ce tableau mieux que lui, puisqu'il sortait de cette classe. Il rappela au roi l'époque de sa maladie de Metz et l'amour que son peuple lui avait manifesté; mais il ne lui dissimula pas que cet amour s'affaiblissait, que le peuple était accablé d'impôts, et il l'exhorta à ne point se fier aveuglément aux conseils de ses ministres pour administrer son royaume.

Le roi ne se montra point mécontent de cette hardiesse et, après le sermon, accueillit fort bien le prédicateur; il lui fit même promettre de prêcher devant lui le carême de 1775. Mais si le roi n'en témoigna rien, il paraît cependant que le sermon et l'allusion à sa grave maladie de Metz lui causèrent une grande émotion. Quoi qu'il en soit, sa santé semblait parfaite et l'on ne pouvait prévoir l'événement qui allait se passer quelques jours plus tard. Le 2 mai Louis XV, pris d'une violente fièvre, dut prendre le lit et les médecins déclarèrent que Sa Majesté était atteinte de la petite vérole; elle ne tarda pas à prendre le caractère le plus alarmant.

Bezenval prétend que le soir, La Borde, premier valet de chambre du roi, allait chercher la favorite et l'amenait auprès du malade qui montrait peu d'empressement et de plaisir à la voir. On interdit au dauphin, à la dauphine et aux autres enfants l'entrée de la chambre du roi.

Le lundi soir, 2 mai, l'éruption parut aussi

complète qu'on pouvait le désirer. « Sa Majesté était fort tranquille; elle eut même sur l'assemblée prochaine de l'Académie française une conversation très nette et érudite avec le duc de Nivernais, accouru des premiers à Versailles sur la nouvelle d'une indisposition de Louis XV. »

A peine Mesdames eurent-elles appris la maladie de leur père, que, sans vouloir rien écouter, elles déclarèrent aux médecins et aux gentilshommes de la chambre qu'elles ne quitteraient pas le roi; elles s'installèrent au chevet de son lit jusqu'au dernier moment, ainsi que le duc d'Orléans.

Le mercredi 4 mai, malgré une amélioration apparente dans la position du malade, il s'était révélé des symptômes alarmants. Jusque-là, on avait trompé le roi sur la nature de sa maladie, en lui faisant accroire qu'il n'avait qu'un *érésipèle boutonné*. A ce moment, l'erreur cessa. Le cardinal de la Roche-Aymon, comme grand aumônier de France et de la cour, déclara au roi la vérité; il lui dit spontanément que la maladie dont il souffrait n'était autre que la petite vérole.

Le roi répondit : « On ne revient point à mon âge de cette maladie. » Ensuite, il demanda le duc d'Orléans, s'entretint assez longtemps avec lui, puis il fit venir la comtesse Du Barry et lui adressa la parole en ces termes : « Madame, comme je pense à demander les sacrements, il ne convient

pas que vous restiez ici, attendu que je ne veux pas qu'il arrive la même chose qu'à Metz; arrangez votre retraite avec le duc d'Aiguillon, je lui ai donné mes ordres pour que vous ne manquiez de rien. »

« Le départ de la favorite, dit M. de Mercy, fut résolu et s'effectua mercredi, à quatre heures après midi; la duchesse d'Aiguillon la prit dans sa voiture et la conduisit à une maison de campagne à trois lieues de Versailles, nommée Rueil et appartenant au duc d'Aiguillon. « Je demande, » avait dit le roi, qu'on ne lui fasse point de mal, » car elle n'en a jamais fait à personne. »

» Le 8 mai, à trois heures du matin, le roi dit au duc de Duras de faire venir l'abbé Maudoux, son confesseur; il resta un quart d'heure seul avec lui, puis eut une conférence particulière avec le cardinal de la Roche-Aymon, grand aumônier. Après quoi, le cardinal fit rentrer les officiers de service et dit à haute voix : *Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il est fâché d'avoir causé du scandale à ses sujets et déclare qu'il ne veut vivre désormais que pour le soutien de la foi et de la religion et pour le bonheur de ses peuples.* »

Le surlendemain du jour où Louis XV s'était confessé, il expira à trois heures du matin. Le soir même de la mort du roi, Mesdames, qui ne

l'avaient point quitté, furent atteintes toutes les trois de la petite vérole; mais, grâce à leur bonne constitution, elles en guérirent promptement.

Il paraît que, peu de temps avant sa maladie, le roi rencontra un enterrement à la chasse et demanda qui l'on enterrait. On répondit que c'était une jeune fille morte de la petite vérole. Il ne témoigna aucune émotion, mais devint très pâle.

Aussitôt après la mort de Louis XV, madame Du Barry reçut chez madame d'Aiguillon une lettre de cachet qui l'exilait à l'abbaye du Pont-aux-Dames. On a toujours cru que cette lettre de cachet avait été donnée par Louis XVI; c'est une erreur, elle le fut par Louis XV, qui voulut peut-être éviter un traitement plus sévère à sa maîtresse, car il connaissait l'antipathie qu'elle inspirait au dauphin et à la dauphine. Mais, outre cela, avec la religion étroite et singulière qu'il professait, il crut peut-être qu'en enfermant sa favorite, il se ferait pardonner plus aisément du ciel.

On trouve sur le registre des ordres du roi, conservé aux archives de la préfecture de police, cette note de la main même du ministre:

Du 9 du mois de mai 1774.

Le sieur comte Du Barry, conduit au château de Vincennes.

La dame comtesse Du Barry, conduite à l'abbaye du Pont-aux-Dames.

Il résulte donc de ce registre que la lettre de cachet a été délivrée et signée par le ministre, au plus tard le 8 mai au soir, puisque la note ci-dessus indique que madame Du Barry a été conduite à l'abbaye le 9. Or, Louis XV n'est mort que le 10, à trois heures de l'après-midi, et, par conséquent, la lettre de cachet attribuée à Louis XVI aurait été écrite le 11. L'erreur est donc manifeste, car sur le registre les ordres étaient transcrits jour par jour, à la suite les uns des autres. Il ne peut donc pas y avoir une erreur de date, puisqu'elle serait rectifiée par celle qui précède et qui suit.

Madame Du Barry se soumit sans murmurer à l'ordre qu'elle recevait, et quitta la duchesse d'Aiguillon pour se rendre à l'abbaye du Pont-aux-Dames, qui, du reste, n'était pas une retraite trop sévère [1].

L'ex-favorite était odieuse à la reine, qui n'oubliait pas les plaisanteries inconvenantes qu'elle s'était permis de faire sur son compte avec le feu roi ; jamais elle ne pardonna à cette femme l'humiliation d''avoir été forcée à la voir.

1. M. Vatel, un patient érudit, a consacré à la réhabilitation de madame Du Barry trois gros volumes. Nous avouons ne pas comprendre l'intérêt qu'il semble porter à cette femme, ni le but de son travail, mais il faut reconnaître que dans l'ensemble de ses recherches il a révélé certains faits dont l'exactitude n'est pas contestable. C'est à lui que nous empruntons les citations sur la lettre de cachet et plusieurs autres concernant madame Du Barry.

Quant à Louis XVI, il était fort indifférent à l'égard de madame Du Barry. Peu à peu elle obtint de quitter son couvent, sans qu'il lui fût permis cependant de revenir à Luciennes, qu'on jugeait trop près de Paris. Madame Du Barry se conduisit prudemment et ne fit nullement parler d'elle. Au bout d'un an, c'est-à-dire en mai 1775, elle sollicita la permission d'acheter la terre de Saint-Vrain, située près de Montargis; le roi la lui accorda, et dès la fin de juin elle y était installée.

Bachaumont écrit à cette date :

« Madame la comtesse Du Barry est entièrement installée à sa terre de Saint-Vrain. Elle a écrit à tous les seigneurs de son voisinage, pour leur faire part de son arrivée; elle les prévient en même temps qu'elle aura tous les jours une table de vingt-cinq couverts, et qu'ils lui feront le plus grand plaisir d'y venir. On ne sait point encore quelle sensation a produite une telle invitation, mais il y a apparence que ses couverts seront remplis. »

Le séjour de la comtesse à Saint-Vrain ne tarda pas à lui déplaire; c'était trop loin de Paris, et l'on apprit que l'ex-favorite s'ennuyait à la mort dans sa nouvelle acquisition et cherchait à la vendre pour revenir à Paris; elle demandait à

demeurer dans un couvent pour faire agréer sa proposition à la cour. Le comte de Maurepas, à l'instigation du duc d'Aiguillon, son neveu, négocia cela avec beaucoup de ménagements.

Le succès de sa demande dépassa son attente, car elle reçut la permission de revenir à Luciennes pendant l'éloignement de la cour. Elle y passa quelques jours et ne tarda pas à s'y fixer tout à fait.

Les étrangers de distinction qui passaient à Paris ne manquaient pas de venir la voir, comme une des curiosités de la capitale. Les ambassadeurs de Tippoo-Saïb lui apportèrent, on ne sait pourquoi, de très jolis présents, entre autres des pièces de mousseline très richement brodées en or et en soie de couleur. Le prince de Ligne la voyait assidûment quand il venait à Paris, et on prétend même qu'il alla très avant dans ses bonnes grâces et supplanta le duc d'Aiguillon. Mais ce qui est infiniment plus surprenant, c'est la visite qu'elle reçut de l'empereur Joseph II lorsqu'il vint à Paris en 1777. Il se fit annoncer dès la veille; on peut juger de l'empressement avec lequel l'accueillit l'ex-favorite; elle lui fit elle-même les honneurs de ce fameux pavillon de Luciennes, d'une élégance incomparable. « Le pavillon était ravissant; on y jouissait de la plus belle vue du monde, et les cheminées, les portes étaient toutes du travail le plus précieux,

les serrures pouvaient être admirées comme des chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, et les meubles d'une richesse et d'un goût au-dessus de toute description; les pendules, les candélabres et tous les bronzes étaient l'œuvre du célèbre Gouthière[1]. Après avoir visité l'intérieur du pavillon de Luciennes, l'empereur offrit le bras à la comtesse pour parcourir les jardins. Madame Du Barry, honteuse de cet excès d'honneur, hésita à l'accepter : « Ne faites point de difficulté, répondit » Joseph II, la beauté est toujours reine. » Cette visite déplut fort à Marie-Antoinette et à juste titre.

1. Ces fameux bronzes n'étaient pas payés à la mort de Louis XV, et ils ne le furent jamais; le pauvre Gouthière réclama en vain pendant des années, et, tombé dans la dernière misère, finit par mourir à l'hôpital.

IX

1774 A 1780

Maurepas rentre au ministère. — La cour se divise en deux : la jeune cour et l'ancienne cour. — La reine est en tête de la première, le roi penche pour la seconde. — Les masques chez la reine pendant sa grossesse. — Les Boufflers à Saint-Ouen, les charades et les bouts rimés. — Le dialogue entre Pline le Jeune et madame de Sévigné. — Le duc traduit l'Arioste. — Mort de madame de Gisors.

Le premier soin de Louis XVI en parvenant au trône avait été d'écrire sur-le-champ au comte de Maurepas la lettre suivante :

« Dans la juste douleur qui m'accable et que je partage avec tout le royaume, j'ai de grands devoirs à remplir. Je suis roi, et ce nom renferme toutes mes obligations ; mais je n'ai que vingt ans et je n'ai pas toutes les connaissances

qui me sont nécessaires ; de plus, je ne puis voir aucun ministre, tous ayant vu le roi dans sa dernière maladie. La certitude que j'ai de votre probité et de votre connaissance profonde des affaires, m'engage à vous prier de m'aider de vos conseils. Venez donc le plus tôt qu'il vous sera possible et vous me ferez grand plaisir. »

Le vieux ministre ne se fit point prier et revint à Versailles. Exilé depuis vingt-cinq ans, il reprit ses anciennes fonctions comme s'il ne les eût jamais interrompues, le roi avait en lui une entière confiance et suivait aveuglément ses avis.

Au moment où le comte de Maurepas fut rappelé à son ancien poste par le nouveau monarque, on s'attendit à voir reparaître aux affaires le duc de Nivernais ; son beau-frère lui proposa en effet une place dans le ministère qu'il était appelé à réorganiser, celle des affaires étrangères. Mais le duc refusa.

L'abbé Baudeau, dans son journal[1], qui est en général d'une méchanceté rare, prétend que seule l'influence de madame de Rochefort empêcha M. de Nivernais d'accepter. « On parle, dit-il, plus que jamais du Muy pour la guerre et du Vergennes pour les affaires étrangères ; si le Niver-

1. Il est publié dans la *Revue rétrospective* de Taschereau.

nais avait voulu cette place, il l'aurait ; et si madame de Rochefort, bégueule spirituelle, mais apathique, ne l'en avait pas détourné, il l'aurait acceptée. Mais cette femme est bien aise de l'avoir le soir au Luxembourg, à tenir un cercle de rébus et de nouvelles présidées par un prestolet d'abbé de Luzine, ci-devant précepteur du duc de Bourbon. » Il est fort possible que madame de Rochefort ait usé de son influence très réelle sur le duc pour l'engager à ne pas rentrer aux affaires, mais elle ne dut pas avoir de peine à l'y décider. La politique active n'était plus dans les goûts de Nivernais ; sa frêle santé lui faisait redouter un travail incessant, d'autant plus que l'ardeur de son caractère ne lui permettait pas, comme à Maurepas, de s'y livrer tranquillement sans perdre une heure de ses plaisirs.

Mirabeau écrivit à ce moment-là une lettre amusante à madame de Rochefort sur Maurepas :

« A ce propos, madame, que je vous conte une histoire récente que, dans le pays reculé que vous habitez, vous ne savez peut-être pas. Le prince Czartorisky a fait en même temps une lettre de compliment à M. de Maurepas, et une autre au petit Pezay ; sa secrétairie a fait un échange et a adressé à M. de Maurepas la lettre du petit Pezay. Le doyen des ministres a ouvert et a lu : « Vous êtes un petit scélérat, vous trom-

» pez sept ou huit femmes à la fois! » Le ministre a dit sans doute comme ma mère, qui, ouvrant une lettre d'une vieille religieuse à sa belle-fille, lut : « *Mon petit cœur.* » Elle referma la lettre et, la rendant d'un sang-froid qui me fit rire, elle dit : « Je ne me souviens pas d'avoir » jamais été le petit cœur de personne. » Quoique M. de Maurepas ait bonne mémoire, il aura pu dire la même chose en refermant celle-ci. »

Madame de Rochefort répondit :

« J'aurais bien voulu voir la mine qu'a faite M. de Maurepas en recevant la lettre du prince polonais, sa réponse serait curieuse. Si jamais elle me parvient, je vous promets de vous en faire part, et cela est juste, en reconnaissance du plaisir que m'a fait votre lettre... Je suis beaucoup plus contente de la santé de M. de Nivernais, et vous embrasse tendrement et toute la société qui vous aime bien et que vous avez bien fait rire. »

Au début du nouveau règne, l'aspect de la cour ne sembla pas devoir changer sensiblement. Louis XVI s'entoura de la plupart des courtisans du feu roi, mais peu à peu la jeune reine appela auprès d'elle des femmes plus rapprochées de son âge que celles qui composaient sa maison, étant dauphine; elle obtint du roi de rétablir la

charge de surintendante de la maison de la reine, et de la donner à la princesse de Lamballe, qu'elle aimait beaucoup et qui méritait cette amitié, malgré les calomnies dont elle fut victime. Cette nomination blessa l'amour-propre de la duchesse de Noailles que la reine n'aimait pas et avait surnommé madame l'Étiquette; elle donna sa démission. Peu de temps après, la duchesse de Cossé, qui était depuis quatre ans dame d'atours de Marie-Antoinette se retira, ayant eu la douleur de perdre son fils unique des suites de l'inoculation.

Cette mort fut un véritable désespoir pour sa mère et pour sa grand'mère, la duchesse de Nivernais, ennemie jurée de l'inoculation, et qui s'était, en toute occasion, opposée à ce qu'on la fît sur ses enfants. Nous avons vu, dans les lettres du duc à Mirabeau, combien de peine il avait fallu prendre pour la décider à laisser inoculer madame de Gisors. Elle attachait à cette opération une idée tout à fait superstitieuse, mais très répandue à cette époque: « La petite vérole, disait-on, envoyée par la volonté divine, est un fléau auquel on doit se soumettre, et l'on n'a pas le droit de se soustraire aux décrets de la Providence, en se donnant soi-même la maladie. » La mort de son petit-fils, qu'elle considéra comme une punition du ciel, lui causa non seulement une douleur profonde mais une vive irritation,

et son caractère déjà nerveux et fort excité naturellement s'aigrit et devint réellement difficile à supporter. Le duc l'entourait toujours de grands égards, mais il est facile de s'apercevoir que, de jour en jour davantage, il goûte une douceur extrême dans la société de madame de Rochefort dont le caractère égal et doux, le dévouement de toutes les minutes et les goûts si conformes aux siens sont pour lui un précieux délassement des difficultés de son intérieur.

La duchesse, loin de s'en offenser et d'en témoigner de la jalousie, semble au contraire attirer de plus en plus madame de Rochefort chez elle et chez les siens. Saint-Maur n'existant plus, c'est à Saint-Ouen ou à Pontchartrain, chez les Maurepas, qu'elle passe les étés. Elle fait, plus que jamais, partie de la famille; le duc parle d'elle fréquemment dans ses lettres, unissant son nom à celui de la duchesse et de ses filles, et dans les lettres qu'il reçoit lui-même, jamais ses amis ne manquent de s'informer de la santé de madame de Rochefort avec autant de soin que de celle de madame de Nivernais ou de madame de Gisors[1].

1. Il est évident qu'on peut tirer de là des conséquences absolument différentes selon la tournure d'esprit et de caractère des contemporains qui jugent cette intimité.

De nos jours, les appréciations varient aussi; M. de Loménie, dans *Madame de Rochefort et ses amis*, et Sainte-Beuve, dans son étude sur le duc de Nivernais, expriment la conviction que madame de

L'aspect de la cour ne tarda pas à se modifier, deux partis bien tranchés s'y dessinèrent. La jeune cour à la tête de laquelle était Marie-Antoinette, ses beaux-frères et belles-sœurs, le comte et la comtesse de Provence, le comte et la comtesse d'Artois. Ces jeunes ménages gais et avides de plaisirs nouveaux pour eux, car les dernières années du règne de Louis XV avaient été d'une tristesse mortelle, ne songeaient qu'à se divertir et tout naturellement ils groupaient autour d'eux la jeune noblesse et secouaient l'étiquette qui leur avait pesé si longtemps ; ils vivaient entre eux comme de simples particuliers, au grand étonnement et au grand scandale, il faut le dire, du parti de la vieille noblesse qu'on appelait l'ancienne cour. Le roi aurait plutôt incliné de ce côté-là ; mais l'influence de la reine, nulle pendant qu'elle était dauphine, commençait à se faire sentir ; un événement impatiemment attendu la rendit bientôt considérable.

Mariée depuis huit ans, la reine n'avait point d'enfants; ce fut donc une joie extrême lorsque les symptômes d'une grossesse lui donnèrent l'espoir de devenir mère; le roi comblait Marie-Antoinette de soins et d'attentions, et cherchait tous les

Rochefort était la maîtresse du duc. Nous avons l'opinion contraire, mais nous mettons sous les yeux du lecteur les documents pour ou contre, il jugera en connaissance de cause autant qu'on peut le faire en pareil cas.

moyens de la distraire pendant la fin de sa grossesse qui fut extrêmement pénible.

La reine ayant un jour exprimé le regret de ne pouvoir assister au carnaval, devant être retenue au lit à cette époque, le roi sans rien dire lui prépara une fête très originale.

Un beau soir, à onze heures, il lui fit demander s'il lui plairait voir des masques. La reine répondit que oui, mais à la condition que le roi entrerait avec eux et ne serait pas masqué. Quelques instants après, Louis XVI entra dans son costume ordinaire et fut aussitôt suivi par une brillante escorte costumée et masquée. Cette fois-ci, la fusion était complète entre la nouvelle et l'ancienne cour.

M. de Maurepas ouvrait la marche déguisé en Cupidon et donnait la main à madame de Maurepas, en Vénus; puis un jeune couple suivait, c'était le duc de Cossé, en vizir, et madame de Polignac, en Moresque. Le maréchal de Richelieu, en Titon, menait sous le bras la vieille maréchale de Mirepoix, en Aurore; puis venaient le duc de Lauzun et madame de la Roche-Aymon. Le maréchal de Brissac, en derviche, tenait par la main la princesse d'Hénin en fée, et bien d'autres encore. Quand tous les masques furent entrés et eurent fait leurs révérences à la reine, ils se démasquèrent, puis un orchestre vint se placer au fond de la salle et commença à jouer un menuet.

Le duc de Richelieu prit aussitôt la main de la maréchale de Mirepoix, et ce couple extraordinaire se mit à danser le menuet comme à vingt ans avec une grâce et une légèreté qui excitèrent les applaudissements de la reine et de toute l'assemblée. « Maintenant, dit le duc, en baisant galamment la main de la maréchale, que les jeunes fassent mieux que nous s'ils le peuvent ! » Le duc de Nivernais figurait à cette fête, mais il ne nous dit pas dans quel costume.

Désormais, il paraîtra rarement à la cour, surtout en été; il avait pris une véritable passion pour sa belle demeure de Saint-Ouen, où il pouvait se livrer plus aisément qu'à Paris à ses occupations littéraires, favorites, car il se réservait toujours un certain nombre d'heures de solitude. Les salons du duc, soit à Paris, soit à Saint-Ouen, étaient l'hôtel de Rambouillet de l'époque, moins l'afféterie et la prétention, car le naturel était un des traits caractéristiques de Nivernais. Les étrangers venaient y prendre des leçons[1].

1. « Lorsque vous voyez une personne, disait Chesterfield à son fils, généralement reconnue pour briller par ses manières agréables et sa bonne éducation et regardée comme un gentilhomme accompli, tel, par exemple, que le duc de Nivernais, qu'il soit l'objet de votre attention, et qu'il devienne pour vous un sujet d'études. Remarquez de quelle manière il vit avec ses égaux, et comme il traite ses inférieurs. Réfléchissez sur le tour de sa conversation, lorsqu'il fait ses visites du matin, durant les repas et dans les plaisirs du soir... Vous trouverez qu'il a soin de ne rien dire et de ne faire jamais rien qu'on puisse traiter de légèreté ni

Le duc avait conservé le talent de plaire aux femmes et, si nous en croyons Mirabeau, il avait encore à cinquante ans des fougues de jeunesse, passagères à la vérité. Madame Vigée-Lebrun, qui allait souvent à Saint-Ouen, dit dans ses Mémoires :

« La plus aimable société qu'on puisse voir se réunissait à Saint-Ouen. M. de Nivernais, qu'on a toujours cité pour la grâce et la finesse de son esprit, avait des manières nobles et douces sans aucune afféterie. Il se distinguait surtout par son extrême galanterie avec les femmes de tout âge... Au reste, il est devenu fort difficile aujourd'hui de donner une idée de l'urbanité, de la gracieuse aisance, en un mot des manières aimables qui faisaient, il y a quarante ans, le charme de la société à Paris. Cette galanterie, dont je vous parle, par exemple, a totalement disparu; les femmes régnaient alors, la révolution les a détrônées. »

Parmi les habitués de Saint-Ouen, il faut nommer en premier les Boufflers, c'est-à-dire le chevalier et la marquise, sa mère. La marquise de Boufflers, née Craon, sœur du prince de Beauvau,

de négligence, rien qui puisse en aucun degré mortifier l'amour-propre ou blesser la vanité d'autrui. Vous apercevrez au contraire qu'il rend sa compagnie agréable, en faisant que les personnes qui l'approchent soient satisfaites d'elles-mêmes. Il témoigne le respect, les égards, l'estime et l'attention, suivant qu'il convient de marquer chacun de ces sentiments; il les sème avec soin, et les recueille en abondance. »

de la maréchale de Mirepoix, et mère du chevalier (depuis marquis de Boufflers) et de madame de Boisgelin, était une des femmes les plus spirituelles de son temps. La marquise passait la plus grande partie de l'année en Lorraine; elle avait été au mieux avec le vieux roi Stanislas et jouait un grand rôle à la petite cour de Lunéville. Du caractère le plus gai, son entrain, son esprit vif et malin portaient la vie partout où elle allait; elle était toujours accueillie à Saint-Ouen par des transports de joie, lorsqu'elle voulait bien quitter sa Lorraine; et le duc célébrait son arrivée par quelques couplets, ceux-ci, par exemple, dans lesquels on prétendait reconnaître le portrait de la marquise :

AIR DE LA ROMANCE DU *Barbier de Séville*.

D'aimer jamais si je fais la folie
Et que je sois le maître de mon choix,
Connais, Amour, celle qui sous tes lois
Pourra fixer le destin de ma vie.
Je la voudrais moins belle que gentille ;
Trop de fadeur suit de près la beauté.
Yeux languissants peignent la volupté.
Joli minois du feu d'amour pétille.
Je la voudrais sans goût pour la parure,
Sans négliger le soin de ses appas
Car un peu d'art qui ne s'aperçoit pas
Ajoute encor du prix à la nature.
Je la voudrais n'ayant point d'autre envie,
D'autre bonheur que celui de m'aimer.
Si cet objet, Amour, peut se trouver,
D'aimer toujours je ferai la folie.

Cette romance se chantait sur l'air du *Barbier de Séville*, car à ce moment-là cette pièce faisait fureur, et tout était « à la Figaro », jusqu'aux bonnets et aux corsages.

Dès que les Boufflers arrivaient, on rimait du matin au soir; le chevalier, le duc, la marquise se défiant à qui mieux mieux, et les bouts rimés, les énigmes, les rébus et les charades étaient à l'ordre du jour. Chacun s'en mêlait et rivalisait à qui devinerait ou composerait les plus difficiles. Aux bouts rimés, madame de Boufflers battait tout le monde; aussi s'évertuait-on à lui en donner d'impossibles. Un beau soir, elle paria de faire un couplet de huit vers, chacun d'eux commençant par un jour de la semaine et finissant par les rimes qu'on lui donnerait.

Voilà les rimes qu'elle reçut [1] :

Aimable.
Autrement.
Capable.
Enfant.
Raisonnable.
Amant.
Coupable.
Inconstant.

Voilà les vers qu'elle fit :

Dimanche, je fus aimable.
Lundi, je fus autrement.

1. Sur l'air : *Son humeur est Catherine.*

Mardi, je pris l'air capable.
Mercredi, je fis l'enfant.
Jeudi, je fus raisonnable.
Vendredi, j'eus un amant.
Samedi, je fus coupable.
Dimanche, il fut inconstant.

Ces récréations poétiques amusaient beaucoup le duc, mais ne l'empêchaient pas de se livrer à des travaux plus sérieux pendant les quelques heures qu'il dérobait à la société, et tranquillement installé dans son champêtre cabinet de travail, au milieu des bois, il mettait en œuvre les trois remèdes souverains contre l'ennui qu'il a si bien décrits dans sa lettre sur l'Usage de l'esprit dans la solitude.

Souvent la conversation de la veille servait de thème à sa méditation, et ce fut précisément après une discussion fort animée entre le chevalier de Boufflers, madame de Rochefort, la marquise de Boufflers et son frère, le prince de Beauvau, que le duc eut l'idée d'écrire le dialogue de Pline et de madame de Sévigné[1]. On avait disputé vivement sur les qualités nécessaires au style épistolaire. La discussion fut interrompue à plusieurs reprises par les cris du chevalier de Boufflers qui ne pouvait souffrir la contradiction;

1. Les *Dialogues des Morts*, de Fontenelle, avaient mis ce genre de composition fort à la mode; tout le monde en faisait; le duc en a composé quatre, qui, assurément, peuvent compter parmi les écrits les plus spirituels qui soient sortis de sa plume.

il s'emporta comme un beau diable, à tel point qu'il quitta le salon en frappant violemment les portes, mais reparut au bout de quelques moments, en riant lui-même de son incartade.

Le duc résuma spirituellement leurs opinions diverses en leur laissant la forme du dialogue; supposons que nous sommes à Saint-Ouen et que nous entendons la lecture qu'il en fit à ses amis :

DIALOGUE III

PLINE LE JEUNE ET MADAME DE SÉVIGNÉ

PLINE.

Je conviens que vous avez du mérite ; mais, en vérité, il n'est pas supportable de vous voir prétendre marcher de pair avec moi, et je crois que vous êtes de mauvaise foi en cela ; car vous avez trop d'esprit pour ne pas sentir que j'en ai plus que vous.

MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je vous étonnerais donc bien si je vous disais que c'est uniquement par politesse que je me borne à l'égalité; mais vous n'entendrez pas cela. Car, outre l'amour-propre qui vous en empêche, c'est que vous autres, anciens, vous ne savez guère ce que c'est que la politesse.

PLINE.

Le reproche est nouveau. Mais vous n'avez donc jamais entendu parler de l'urbanité romaine? Vous n'avez jamais lu mes lettres?

MADAME DE SÉVIGNÉ.

Oh! que si, je les ai lues! Je les sais presque par cœur.

PLINE

Ah! voilà de la bonne foi; et puisque vous êtes en train, convenez que cette lecture vous a bien profité.

MADAME DE SÉVIGNÉ.

J'en conviendrai volontiers : elle m'a garantie des défauts insupportables dont vos lettres sont pleines; et je m'en suis si bien gardée, que j'ai saisi le vrai style épistolaire, dont, à vrai dire, le vôtre est l'antipode.

PLINE.

En vous remerciant!... Est-ce là un exemple et une leçon de cette vertu que nous autres, anciens, ne connaissions pas? Le compliment que vous venez de me faire est-il un tour flatteur de votre politesse moderne?

MADAME DE SÉVIGNÉ.

Non, n'en jugez pas sur cet échantillon. Celle-là est de celle du temps d'Homère, car j'avoue que du vôtre on n'était plus si franc. Je n'avais pas songé que chez vous, alors, la politesse avait pris la place de la sincérité.

PLINE.

Fort bien! Vous m'avez refusé la politesse, tant que vous l'avez prise pour une vertu; mais vous me l'accordez libéralement, dès que vous la regardez comme une suite du vice. Je ne m'arrêterai pas à observer les contradictions où vous tombez : ce n'est pas votre philosophie que j'attaque, cela n'en vaudrait pas la peine; mais vous êtes un peu plus digne de moi, en qualité de faiseuse de lettres.

MADAME DE SÉVIGNÉ.

Oh! je ne puis vous passer ce terme. Je n'ai point été une faiseuse de lettres; j'ai écrit des lettres, mais je ne les

faisais point. C'est vous qui avez été un vrai faiseur de lettres ; et avouez que vous seriez bien attrapé si le manuscrit s'en était perdu.

PLINE.

Je l'avouerai sans honte : oui, j'ai toujours eu le désir de me rendre illustre. Et que trouvez-vous à redire à cela? L'amour de la gloire est la seule passion qui fasse faire de grandes choses.

MADAME DE SÉVIGNÉ.

L'amour de la gloire vous a fait faire de grandes lettres! Voilà un bel acte de sa toute-puissance.

PLINE.

Il semblerait, à vous entendre, que je n'ai fait qu'écrire des lettres. Je vous pardonne d'ignorer l'histoire, et je m'en étais déjà bien douté en vous lisant ; feuilletez-la et vous y apprendrez que Pline a commandé des armées, gouverné des provinces, rempli les premières charges de l'empire, et que toujours vertueux et sincère, il a été le conseil et l'ami de l'empereur.

MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je sais tout cela, et à tous ces titres je vous révère. J'admire en vous le magistrat, le citoyen, l'homme d'État, l'homme de cour, mais je ne puis admirer l'écrivain. Ce n'est pas que vous n'ayez beaucoup d'esprit, mais ce n'est pas avec l'esprit que les lettres s'écrivent. Comme vous brûliez de la démangeaison de la réputation, vous vous êtes donné bien de la peine, et voilà comme on ne fait rien qui vaille dans le genre que nous parlons.

PLINE.

Il pourrait bien y avoir quelque chose de vrai à ce que vous dites. J'ai remarqué, en me relisant ici avec impartialité, que je me suis souvent écarté du naturel, que j'ai mis du tour où il n'en fallait pas, et que j'ai cru quelque-

fois mettre de l'esprit où je ne mettais que du tour. Vous voyez que si j'ai eu trop de vanité, j'en suis bien corrigé, et que je me rends justice de bonne grâce. Faites de même et épargnez-moi la peine de vous montrer vos défauts.

MADAME DE SÉVIGNÉ.

Si vous voulez que je vous dise le vrai, je crois que mes lettres n'en ont point.

PLINE.

Ah! que vous me faites de plaisir! Vous m'avez déjà appris ce que c'est que la politesse, et maintenant vous m'enseignez la modestie! Le monde d'à présent doit être d'un délicieux commerce, si toutes les vertus y sont aussi bien pratiquées que ces deux-là.

MADAME DE SÉVIGNÉ.

Pas mal. Pour un ancien, la plaisanterie n'est pas mauvaise. Mais laissez-moi dire jusqu'au bout, et ne décidez pas avant d'avoir entendu: ce serait juger à la moderne. Je dis que mes lettres sont sans défaut, parce qu'elles sont sans affectation, et que c'est, à mon gré, le seul défaut que puissent avoir des lettres. Mais je ne dis pas qu'elles soient toutes bonnes à lire. Je conviens qu'il y en a beaucoup d'ennuyeuses, et il faut s'en prendre à ceux qui les ont données au public. Moi, je n'écrivais point pour la postérité. Ceux qui ont fait pour elle un recueil de mes lettres devaient en retrancher celles qui n'avaient rien de bien intéressant, et ce n'est pas ma faute s'ils ne l'ont pas fait.

PLINE.

Le détour est ingénieux, et votre amour-propre n'est pas maladroit. Je vois bien que vous ne prétendez pas défendre ces fadeurs éternelles dont vous assommez votre fille, mais en bonne foi, croyez-vous qu'il n'y ait de tort qu'à les avoir publiées, et que vous n'en ayez pas eu à les écrire? Outre que c'est un ridicule rôle pour une mère de prêcher à sa fille l'orgueil et la coquetterie, au lieu de la modestie et

de la simplicité; vous qui aimez tant le naturel et qui vous y connaissez si bien, n'avez-vous jamais soupçonné qu'il y avait de l'affectation dans des éloges si fréquemment exagérés? Savez-vous que cela a tout à fait l'air de la fausseté et ne ressemble pas mal au langage d'une femme qui veut endormir sa rivale par des amplifications mielleuses, tandis qu'elle s'occupe à lui enlever son amant[1]?

MADAME DE SÉVIGNÉ, sèchement.

Je crois qu'il faut finir la conversation. Je n'avais entrepris que la défense de mon style, et je serais fort embarrassée de prendre celle de mon caractère.

PLINE.

Sur quoi donc prenez-vous de l'humeur? Vous savez bien que, vu le temps dont je suis, je ne saurais être poli. Regardez-moi comme un vieux consul qui radote, mais ne pensez pas m'échapper que je ne vous aie tout dit. Je m'aperçois que vous avez pour le moins autant de vanité que moi, et je dois vous dire que ce défaut est encore plus sensible et plus importun dans vos lettres que dans les miennes. Ma vanité n'a gâté que mon style, la vôtre a influé sur le fond. Une égratignure de votre fils à je ne sais plus quel siège, sa compagnie, son régiment, son équipage, le cordon bleu de votre gendre, que sais-je? Cent autres misères de cette espèce deviennent à vos yeux des objets capitaux, et demeurent fort petits pour le lecteur qui ne les voit pas avec le microscope de la vanité. Vous souvenez-vous de cette lettre où votre roi vous paraît si aimable, si spirituel, si grand roi parce qu'il vous a prise à danser? En vérité, cela peut-il se soutenir? Je ne vous en dirai pas davantage, car je vois que cela vous afflige. Est-ce donc un si grand malheur que d'être vu tel qu'on est? Pour moi, je passe de bon cœur condamnation sur mes défauts. Mon style est

1. Allusion à la prétendue intrigue de madame de Sévigné et de madame de Grignan avec le chevalier d'Adhémar.

recherché; je veux mettre de l'esprit partout; je prends quelquefois de l'antithèse pour de l'esprit; je ne dis pas toujours bien ce que je veux dire, à force de le vouloir dire mieux qu'un autre ne le dirait, mais mes lettres respirent partout l'amour de la vertu, de la justice et de la bonne gloire. On peut se gâter le style en les lisant, mais on doit s'y former l'esprit et le cœur.

MADAME DE SÉVIGNÉ, souriant.

J'ai eu le temps de me remettre pendant votre péroraison, qui m'a fait souvenir d'avoir lu dans une de vos lettres qu'un jour vous avez parlé au barreau sept heures de suite. Je suis bien sotte d'avoir été embarrassée de m'entendre dire la vérité. Eh bien ! je l'avoue, vous m'avez fort bien démêlée; je n'aurais pas dû en rougir, mais j'ai oublié que j'étais morte; je me suis seulement souvenue que j'étais femme.

N'est-il pas difficile de lire quelque chose de plus fin et de plus délicat que ce charmant dialogue ?...

C'est à Saint-Ouen que Nivernais traduisit l'*Essai sur les Jardins*, d'Horace Walpole. Walpole en fut ravi. « Cette traduction française, dit-il, est écrite dans le véritable français que parlaient le duc de la Rochefoucauld et madame de Sévigné et non dans le galimatias métaphysique des Thomas et des de la Harpe... Il y a tant de mérite dans cette traduction, que vous trouverez un magnifique morceau de littérature ; le langage est si pur, l'imitation de nos poètes est si extraordinaire et tellement plus exacte et plus harmonieuse, que je n'eusse cru que la langue française

pût la rendre, que je me flatte d'être excusé si je vous trouble avec ma vieille œuvre rajeunie par une main de maître. »

Le duc s'était aussi amusé à traduire des morceaux considérables de *Roland furieux*, en vers de dix syllabes; au commencement de ce siècle, plusieurs personnes se souvenaient encore de les lui avoir entendu lire avec grand plaisir; l'histoire de Genèvre entre autres eut beaucoup de succès, on ne les a jamais retrouvés dans ses manuscrits[1]. Dans le temps où il s'occupait de sa traduction, une dame fort aimable possédait un superbe exemplaire de l'Arioste, et voulut le lui offrir; elle vint à Saint-Ouen pour le lui donner elle-même, et pria le chevalier de Boufflers de lui dicter quelques vers expliquant qu'elle ne méritait point de posséder un si beau livre, parce qu'elle était trop bête pour le comprendre; il lui obéit aussitôt et madame de ***, de sa propre main, copia en tête du livre ce qui suit : « C'est l'Arioste qui parle au duc de Nivernais :

Je quitte une grande imbécile,
Qui ne sait pas ce que je vaux,
Et je vous demande un asile :
On n'est bien qu'avec ses égaux.

1. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le manuscrit de Roland est en possession du marquis d'Havrincourt, ce qu'avaient ignoré Sainte-Beuve et Neufchâteau.

Tous deux nous nous rendons service,
Convenons-en de bonne foi :
Où trouver un meilleur hospice?
Je suis chez vous comme chez moi.

La poésie nous amène précisément à parler de l'arrivée de Voltaire à Paris; chacun sait par cœur les détails de ce séjour qui commença par une apothéose, frisant le ridicule, et se termina par la mort du célèbre philosophe. Nous n'avons à nous en occuper qu'à un seul point de vue. En ce moment, on accusa nettement la duchesse de Nivernais et sa fille madame de Gisors d'avoir excité l'archevêque de Paris à refuser à Voltaire une sépulture chrétienne.

« Quoique les chroniques secrètes de la cour, dit Meister, assurent que M. de Voltaire avait les droits les plus intimes sur les égards et sur l'amitié de M. le duc de Nivernais, on prétend que c'est madame de Gisors et madame de Nivernais qui ont excité, plus que personne, l'archevêque et les curés de Paris à refuser un asile aux cendres de ce grand homme. Nous aimons encore mieux accuser de cette injustice le zèle aveugle d'une femme qui, peut-être d'ailleurs, n'en est pas moins respectable, que l'esprit d'un corps entier dont les lumières nous permettaient d'attendre plus de tolérance et plus de charité[1]. »

1. *Correspondance littéraire* de Grimm, t. XII, p. 110.

Il est impossible de comprendre la première phrase de ce paragraphe; nous savons au contraire que Voltaire n'aimait point le duc à cause du refus fait par lui d'admettre un élève au collège Mazarin dans lequel il avait droit d'admission.

Quant à l'archevêque de Paris et au curé de Saint-Sulpice, ils n'attendaient pas les conseils de leurs paroissiennes pour une affaire aussi grave; leur parti était bien arrêté d'avance d'après les lois ecclésiastiques et les mœurs de leur temps.

Après la mort de Voltaire, le libraire Panckouke entreprit la publication de ses œuvres complètes et entre autres de sa correspondance. Le duc de Nivernais possédait les lettres de Voltaire à Thiériot; Panckouke les lui fit demander, mais le duc refusa de les donner par la lettre suivante :

« Paris, le 18 septembre 1778.

» Je réponds en arrivant de la campagne, monsieur, à la lettre que vous m'avez écrite le 12. J'ai effectivement entre les mains une partie de la correspondance de feu M. de Voltaire avec son ami M. Thiériot. Elle m'a été remise par un frère de ce dernier... Je les ai lues avec attention et je crois qu'elles ne doivent pas voir le jour. La plupart ne contiennent que des détails littéraires de très mince importance... D'ailleurs, elles sont

presque toutes en anglais; il faudrait les traduire, et elles n'en valent pas la peine.

» Croyez, monsieur...

» Le Duc de Nivernais. »

Ici vient se placer un petit épisode assez piquant de la carrière académique du duc.

Nous avons pu juger à plusieurs reprises de son influence prépondérante à l'Académie. Aussi, sa voix était-elle toujours sollicitée en premier par les nombreux candidats aux sièges vacants. L'abbé de Condillac mourut le 3 août 1780 et, parmi les prétendants à son fauteuil, M. de Tressan était au premier rang[1]. Ses titres littéraires étaient nombreux; il avait obtenu du roi Stanislas de fonder une académie à Nancy dont il fut le premier directeur; il prenait une part très active à ses travaux et fut en correspondance avec les hommes de lettres de son temps. Il publiait lui-même des ouvrages fort intéressants. Mais son caractère ne ressemblait point à son esprit; il ne possédait ni franchise ni dignité et

1. Louis-Élisabeth de La Vergne, marquis de Broussin, comte de Tressan, né le 5 octobre 1705 au Mans. Il fut un des compagnons de l'enfance de Louis XV, il partagea ses études et ses amusements, il était doué d'un esprit vif et d'une imagination riante. Il publia une série d'extraits de romans de chevalerie française dont il avait trouvé les manuscrits dans la Bibliothèque du Vatican. Il mourut à Franconville, dans la vallée de Montmorency, le 31 octobre 1783.

cachait sous l'apparence de la douceur une causticité mordante. Boufflers, qui le connaissait bien pour l'avoir vu sans cesse à la cour de Lunéville, le comparait à une guêpe qui se noie dans le miel. Pendant l'ambassade de Nivernais à Rome, M. de Tressan avait sollicité auprès du pape un canonicat pour un de ses parents, et le duc avec sa bonté ordinaire appuya sa demande. Tressan lui adressa aussitôt la lettre suivante, empreinte de la plus vive reconnaissance, et contenant les éloges les plus outrés :

Le comte de Tressan au duc de Nivernais.

« Toul, le 7 septembre 1750.

» Je suis pénétré de plaisir de devoir autant de reconnaissance à Votre Excellence; M. le comte de Canillac m'a fait l'honneur de m'écrire tout ce que vous avez eu la bonté de faire au sujet d'un canonicat qu'il a demandé au pape pour un de mes parents. Il est bien doux pour moi de voir que Votre Excellence partage les sentiments d'amitié dont M. le comte de Canillac me donne des marques aussi sensibles; je sens la noblesse de ce procédé et la bonté que vous avez pour moi dans toute son étendue; j'étais déjà attaché à Votre Excellence par ce goût vif qu'elle inspire à tous ceux qui ont l'honneur de la connaître, et

par les sentiments qui vous sont dus de tous ceux qui connaissent le prix des talents les plus supérieurs et les plus aimables. Que Votre Excellence soit donc bien persuadée que je me trouve également flatté et honoré de ce qu'elle a bien voulu faire pour mon parent, et que je date de ce moment-ci pour chercher à mériter d'être avoué d'elle pour un de ses serviteurs les plus attachés; j'espère que des temps plus heureux me rappelleront auprès de vous, et tout ce que je désire, c'est d'être admis dans votre société; vous seriez bien capable de m'y donner le ton, et de me faire sacrifier aux grâces qui vous suivent et qui m'ont abandonné. »

Tressan venait d'être nommé gouverneur des Toulois et de la Lorraine française et peu après fut appelé à la cour de Lunéville avec le titre de grand maréchal.

Il faisait de fréquents voyages à Paris et jouissait toujours de la faveur de Louis XV. La duchesse de Boufflers, depuis maréchale de Luxembourg, était alors l'une des femmes les plus célèbres de la cour par sa beauté et sa coquetterie. On vit, un beau jour, paraître le quatrain suivant qui passa bientôt de bouche en bouche :

Quant Boufflers parut à la cour
On crut voir la mère d'amour,
Chacun s'empressait à lui plaire
Et chacun lui plut à son tour.

La duchesse de Boufflers ne tarda pas à connaître le quatrain ; elle feignit de ne point s'en fâcher et témoigna un vif désir d'en connaître l'auteur.

Tressan, dupe de cette apparente indulgence, eut l'aplomb de se nommer. Sans dire un mot, elle lui appliqua la plus belle paire de soufflets qui eût jamais été donnée.

Cette mésaventure le corrigea si peu qu'il composa, peu de temps après, une chanson atroce contre ce même duc de Nivernais auquel il adressait naguère tant d'éloges. On prétend que Tressan était jaloux de la traduction de l'Arioste que préparait le duc, tandis que lui-même en faisait une. Quel que fût le motif, cette chanson révolta tout le monde infiniment plus que l'épigramme contre madame de Boufflers ; le bruit en parvint même aux oreilles de Louis XV qui, indigné, disgracia son ancien compagnon d'enfance et lui défendit de reparaître à la cour.

Tout cela était tombé dans l'oubli, lorsqu'au moment de la mort de Condillac, M. de Tressan se mit sur les rangs pour occuper la place vacante à l'Académie et n'hésita pas à aller solliciter la voix du duc de Nivernais.

Nivernais l'écouta tranquillement et le laissa achever l'énumération de tous ses titres au fauteuil académicien. Puis, il lui dit d'un grand sang-froid : « Je vous félicite, monsieur le comte,

de votre bonne santé, de vos nouvelles espérances, et surtout de vos œuvres d'autrefois. » Le duc accentua ce dernier mot, de façon à troubler fortement son interlocuteur qui se retira croyant la partie perdue. Il se trompait, le duc vota pour lui, ne voulant pas qu'on pût croire qu'un esprit de rancune l'empêchât de rendre justice aux mérites littéraires du candidat.

Après l'élection, Tressan accourut pour remercier Nivernais, lui attestant sa reconnaissance et l'accablant de compliments sur les travaux qu'il faisait encore. Le duc répondit simplement : « Vous voyez cependant, monsieur, qu'en vieillissant j'ai perdu la mémoire. »

Ce joli mot[1] eut grand succès à la cour, car le comte de Maurepas le raconta aussitôt au roi. On sait que le vieux ministre était l'homme du temps le plus renommé pour les saillies et pour les bons mots; mais, chose plus rare, il appréciait infiniment ceux des autres.

Les années qui viennent de s'écouler furent certainement les plus heureuses de la vie de Nivernais. Il n'est pas donné à beaucoup d'humains de jouir d'une période de bonheur aussi longue que celle qu'il traversa de 1764 à 1782.

1. On le trouve cité dans plusieurs des Mémoires du temps, entre autres dans la *Correspondance littéraire* de Grimm et dans les *Mémoires* de Bachaumont avec des versions différentes; nous rétablissons la véritable.

Possesseur d'une magnifique fortune, dans une situation tout à fait indépendante, entouré de l'affection de ses amis et honoré de l'estime générale, il n'eut réellement qu'à se laisser vivre, goûtant les satisfactions paisibles des plaisirs de l'esprit et satisfaisant le goût très vif qu'il avait pour les arts en les protégeant et les encourageant de toutes les façons.

Il arrive maintenant à une phase bien différente, et les dernières années qui lui restent à parcourir seront une preuve de plus de la revanche infaillible que le malheur prend tôt ou tard.

Madame de Gisors, atteinte depuis plusieurs années d'une grave maladie à l'estomac, devint tout à coup beaucoup plus souffrante. Dès le mois d'octobre, les médecins ne laissèrent plus d'espérance ; le duc seul connaissait les dangers de l'état de sa fille et les cachait soigneusement à sa femme, dont la tendresse passionnée n'aurait pu supporter une si cruelle perspective. L'affection de la duchesse pour madame de Gisors ne ressemblait en rien à celle qu'elle éprouvait pour madame de Brissac.

Pendant les quatre ans de l'ambassade de Rome, elle avait eu cette enfant auprès d'elle, tandis que Mancinette restait à Paris chez sa grand'mère ; d'autre part, toute la famille préférait cette dernière, beaucoup plus jolie que sa

sœur, et madame de Nivernais voulait rétablir la balance; plus tard, le caractère attachant et l'esprit distingué de madame de Gisors, la catastrophe qui vint la frapper si jeune et après un temps si court de bonheur achevèrent de lui gagner tout entier le cœur de sa mère. Il faut ajouter à tout cela une communauté parfaite de sentiments religieux et bienfaisants, le dégoût du grand monde et le goût de la vie de famille. Enfin, malgré cette similitude de penchants, elles avaient deux caractères absolument différents; et la vivacité fébrile de madame de Nivernais, son activité incessante s'accommodaient infiniment mieux du calme et de la douceur extrême de madame de Gisors, que du mouvement perpétuel de madame de Brissac, qui lui ressemblait trop.

Quoique la duchesse ne connût pas le danger qui menaçait sa fille, elle vit bien, dès le mois d'octobre, que l'état de la jeune femme s'aggravait de jour en jour; bientôt elle cessa de prendre aucune nourriture solide, à peine pouvait-elle avaler un peu de lait ou de bouillon. Ses forces diminuèrent rapidement, et, le 15 novembre 1780, Julie de Gisors[1] expirait dans l'hôtel de la rue de Tournon, entourée de tous les siens. Elle ne s'était fait aucune illusion sur son état et vit

1. Julie-Hélène-Rosalie de Nevers, morte le 15 novembre 1780 à quarante ans et deux mois, en son hôtel de la rue de Tournon, enterrée à Saint-Sulpice.

approcher la mort avec une sérénité parfaite, heureuse d'aller rejoindre celui qu'elle n'avait pas cessé de pleurer. Au dernier moment, elle détacha elle-même de son bras un bracelet contenant le portrait de Gisors, qui ne la quittait jamais, et l'attacha au bras de sa mère. L'évêque de Senetz, le célèbre abbé de Beauvais, prononça, quelques années plus tard, l'éloge du curé de Saint-André-des-Arts, directeur de madame de Gisors, et ne put s'empêcher d'y mêler celui de sa pénitente.

« Veuve d'un jeune héros, l'espérance de nos armées, et dont la mort courageuse avait été pleurée comme une calamité publique; fille d'un homme non moins illustre par sa gloire dans la politique et dans les lettres, que par le rang qu'il tient dans l'État et par les titres qui le décorent; nièce d'un ministre qui avait emporté dans sa retraite les regrets de la France; au milieu de cette gloire extérieure, quel heureux assemblage de toutes les qualités personnelles, de tous les charmes qui pouvaient embellir la vertu! Les grâces du caractère, l'aménité des mœurs, l'esprit, héréditaire dans son illustre maison, cet esprit si brillant et en même temps si naturel; et quelle âme, messieurs, quelle âme! l'âme la plus sensible et la plus pure, la plus tendre et la plus forte, la plus noble et la plus

simple, une âme capable de la plus haute vertu, une âme déjà préparée par les tendres soins et les grands exemples d'une mère, le modèle et l'honneur de la piété, ainsi que de l'amour maternel. »

Le désespoir de la duchesse fut terrible, et, malgré tous les efforts de son mari, il ne parvint point à se calmer; seulement, elle le concentra davantage, au grand dommage de sa santé, et, moins que jamais, elle ne voulut reparaître à la cour, même dans des réunions un peu nombreuses.

Nous avons retrouvé dans les livres de dépenses de la comtesse un trait touchant de sa charité : sur chaque somme d'argent qu'elle reçoit, elle prélève invariablement le dix pour cent pour les pauvres. Ainsi, le chiffre de ses dépenses pendant huit années, de 1772 à 1780, se montant à deux cent quatre-vingt-douze mille livres, seize sols et un denier, cela fait pour les pauvres à peu près trente mille francs régulièrement prélevés sans préjudice d'autres menues charités.

X

1780 A 1782

Mort du maréchal de Brissac, le duc et la duchesse de Cossé prennent le nom de Brissac. — M. de Maurepas, ses rapports avec le roi sont excellents, il jouit d'une grande influence. — La guerre de l'Indépendance. — La jeune noblesse s'enthousiasme pour les Américains, plusieurs membres d'entre elle partent pour l'Amérique. — Bons mots du vieux ministre, sa mort. — Le roi offre au duc d'entrer au ministère, il refuse. — La santé de la duchesse de Nivernais, déjà fort ébranlée, reçoit un coup violent de la mort de son frère, elle tombe malade et meurt. — Son testament. — Le duc arrange diverses affaires d'intérêt en faveur de ses secrétaires et intendants.

18 décembre 1780.

Le maréchal duc de Brissac mourut un mois après madame de Gisors, « son unique déité ». Dans cette circonstance, l'attitude de son fils, M. de Cossé, que nous appellerons désormais M. de Brissac, fut des plus inconvenantes et très

remarquée du public; il assista au convoi, poudré à blanc, la tête nue, sans chapeau ni crêpe, et lorgnant avec une affectation fort déplacée les femmes qui se trouvaient sur son passage [1].

A cette époque, on ne parlait point encore dans le public de la liaison scandaleuse du duc de Brissac avec la Du Barry, mais sa femme savait à quoi s'en tenir là-dessus. Cependant, au moment de la mort de leur fils unique, le duc, touché de la douleur de sa femme et la partageant lui-même, se montra infiniment plus attentif et plus tendre avec elle. Elle put espérer à ce moment-là l'avoir reconquis, mais ce retour ne fut que passager. Il était dû aussi à l'influence de M. de Maurepas; son neveu craignait de lui déplaire, et sachant son propre crédit fort ébranlé auprès du roi, il redoutait de perdre ses charges si l'appui du vieux ministre lui manquait. Toutefois, cette crainte ne put l'emporter sur la passion que lui inspirait l'ex-favorite.

M. de Maurepas ne fut pas un des moins affligés de la mort de madame de Gisors qu'il chérissait. Nous l'avons laissé en pleine possession de la faveur du roi au début de son règne; depuis lors son influence n'avait point diminué, il disposait à son gré des places du ministère; il y fit arriver Turgot, mais le trouvant « dur,

1. Voir aux manuscrits de la Bibliothèque nationale le journal de Hardy : *Mes loisirs*, p. 384.

exigeant et sans connaissance des hommes », ce sont les propres paroles de Maurepas, il l'en fit partir avec la même facilité. Au fait, il dirigeait tout du fond de son cabinet situé au-dessus de l'appartement du roi, avec lequel il communiquait sans cesse. On peut dire qu'il régnait véritablement; quoique sans portefeuille déterminé, il travaillait avec tous les ministres. Tout en sachant fort bien prendre le temps pour ses plaisirs, c'est-à-dire pour jouir de la société de ses amis et des gens de lettres qui l'amusaient, il consacrait de longues heures aux affaires. De fréquentes attaques de goutte venaient seules lui rappeler son âge. Il était, sauf cela, admirablement conservé et son esprit malin restait aussi aiguisé que par le passé. C'est sous le ministère de Maurepas que se dessina le mouvement si marqué en faveur de la guerre pour l'indépendance de l'Amérique. La révolte des Américains contre l'Angleterre avait commencé avant la mort de Louis XV. A Boston, en décembre 1773, le peuple jetait à la mer le thé apporté d'Angleterre; et l'esprit de révolte gagna comme une traînée de poudre.

On appelait alors les colons révoltés les Insurgeants ou Bostoniens[1]. La nouvelle de cette

1. Ce fut ce grave événement qui donna le jour au jeu de *Boston;* le whist était alors fort à la mode en France, et d'un commun accord on cessa de jouer ce jeu d'importation anglaise et on le remplaça par le boston. On alla même, dans certains salons, jusqu'à supprimer le thé pour y substituer le tilleul.

guerre fut accueillie avec faveur en France; la haine séculaire contre les Anglais et les idées philosophiques qui commençaient à fermenter dans toutes les têtes entraînèrent la jeunesse française à s'enrôler avec enthousiasme dans les rangs américains. Le duc de Lauzun, le vicomte de Noailles, le marquis de Coigny, le comte de Ségur et tant d'autres partirent des premiers.

On a beaucoup reproché à Maurepas d'avoir eu le premier le projet de convention avec les Américains, mis à exécution par M. de Vergennes; on l'en a beaucoup blâmé, sans peut-être se rendre bien compte de l'état des esprits d'alors; il crut donner un aliment à ce besoin de nouveauté et de mouvement en avant qui entraînait la jeunesse française, et peut-être même trouver dans cette guerre un dérivatif à l'opposition antimonarchique qu'on pouvait déjà remarquer même dans les rangs de la noblesse.

Le duc de Lauzun, avant de partir, avait demandé une grâce à M. de Maurepas, on ne sait laquelle. Le ministre lui répondit ces mots :

« Je n'ai pu parvenir à faire ce que vous désiriez; vous n'aviez dans cette occasion, pour vous, que le roi et moi. Voilà ce que c'est que de s'encanailler. »

Bien avant que le traité avec l'Amérique fût

conclu, mais au moment où les négociations étaient cependant commencées, lord Stormont, ambassadeur d'Angleterre, vint se plaindre à M. de Maurepas de ce qu'il traitait avec les Insurgeants. Celui-ci lui demanda sur quoi il fondait cette réclamation. Stormont lui répondit qu'on pouvait tenir la chose pour certaine, puisqu'on en avait parlé dans les carrosses du roi. « Eh bien! reprit le vieux ministre, savez-vous ce qu'on a dit dans les carrosses de la reine? On a dit que les Anglais avaient fait tout ce qu'ils avaient pu pour conclure le leur, mais sans succès. Allez, monsieur l'ambassadeur, sachez qu'en politique ceux qui en savent le plus sont ceux qui en disent le moins. » Il eut à ce moment une terrible crise de goutte et M. d'Angivilliers, directeur des bâtiments, vint le voir à Versailles, au plus fort de l'accès. Ayant remarqué qu'il fumait dans sa chambre, il lui dit : « Monsieur le comte, je vais vous délivrer de cette fumée en faisant placer dans votre chambre une cheminée *à la Franklin.* » A ce moment-là Franklin était à Paris et y faisait fureur. « Comment! répondit Maurepas, mais vous ne voulez donc pas que milord Stormont vienne se chauffer à mon feu? »

Maurepas avait appelé Necker au ministère ou plutôt au contrôle des finances; ce dernier débuta par opérer des réformes sérieuses aux dépens des fermiers généraux qui pour la plupart dilapi-

daient les finances de l'État. L'un d'eux fut se plaindre à M. de Maurepas de l'injustice qu'on osait lui faire. M. de Maurepas le laissa exhaler ses plaintes, puis il lui dit sur ce ton plein de grâce et d'ironie qui n'appartenait qu'à lui : « Eh bien, que voulez-vous, monsieur ? Voulez-vous être brigadier ? Voulez-vous être maréchal de camp ? J'en parlerai à M. de Montbarrey[1], il fait assez volontiers ce que je lui demande, mais à M. Necker c'est impossible. »

Le 7 septembre 1781, le comte de Maurepas se portait si bien qu'il vint passer à Paris le temps que la cour passait à la Muette. Le duc d'Aumont lui donna à dîner à la redoute chinoise de la foire Saint-Laurent; ils furent entourés par une foule nombreuse et chacun remarquait l'air aimable et gai du premier ministre. Mais au milieu de cette sécurité un accès de goutte plus violent que les autres vint le frapper tout à coup. Le roi ayant appris cette nouvelle, avant d'aller à la chasse, en fut fort troublé; — il contremanda ses équipages et ne sortit point, il vint voir le comte à plusieurs reprises, ne souffrant pas que madame de Maurepas qui ne quittait pas la chambre du malade restât debout en sa présence. Des alternatives de mieux rendaient un peu d'espoir quand une crise subite emporta tout à coup le comte, le

1. Le ministre de la guerre.

21 novembre, à onze heures du soir. Comme M. de Maurepas était logé au château d'où l'on expulse les morts dès le premier instant, madame de Maurepas en faisant prévenir le roi lui demanda un répit de six heures qui lui fut aussitôt accordé. On habilla M. de Maurepas, et on le transporta dans sa robe de chambre en chaise à porteurs jusqu'à l'Hermitage, petit château de plaisance bâti dans le parc de Versailles pour madame de Pompadour, et que Louis XVI avait donné à vie au comte et à la comtesse de Maurepas.

Les regrets du roi se montrèrent très vifs; il fondit en larmes lorsqu'on lui apprit la mort de son ministre en s'écriant : « J'ai perdu mon meilleur ami! » Mais ceux du public furent très modérés pour ne pas dire plus. Quant à madame de Maurepas, son affliction fut extrême; mariée depuis cinquante-cinq ans, elle ne s'était pas séparée de son mari un seul jour. Elle se retira complètement du monde, ne voulut plus quitter l'Hermitage où elle vécut encore peu d'années entourée de sa famille et d'un petit nombre d'amis.

Tout en se tenant assez à l'écart de la jeune cour, le duc conservait cependant une influence très marquée sur le roi qui l'aimait beaucoup et le fit appeler aussitôt après la mort de Maurepas, pour lui demander d'entrer au Conseil.

Le duc remercia respectueusement, mais refusa cette offre, « disant : que ce serait un ridicule que d'être resté éloigné des affaires jusqu'à son âge, et d'y entrer lorsque sa faible santé lui ôte même souvent la faculté de se livrer à des occupations plus légères et plus agréables qui charment son ennui et dissipent ses vapeurs. »

Six semaines apres la mort de M. de Maurepas et le refus de M. de Nivernais d'entrer au conseil, le roi engagea ce dernier à lui demander quelque grâce particulière. Le duc désigna la charge d'exempt des chasses de la capitainerie royale de Saint-Germain-en-Laye, vacante par le décès du marquis de Courtenvaux ; elle lui fut accordée sur-le-champ [1].

Madame de Nivernais avait été de nouveau très ébranlée par la perte de son frère auquel elle était tendrement attachée, et sa santé fort altérée depuis la mort de sa fille sembla dès ce moment

1. *Lettres patentes de Louis XVI.*

7 janvier 1782.

« Notre cher et bien-aimé cousin le duc de Nivernais, ayant désiré se faire pourvoir de la charge d'exempt des chasses de notre capitainerie royale de Saint-Germain-en-Laye, vacante par le décès de notre très cher et très aimé cousin le marquis de Courtenvaux, nous lui avons donné bien volontiers cette nouvelle marque de la satisfaction que nous ressentons de son zèle pour notre service et de son attachement à notre personne. »

Il y avait des gages et émoluments assez considérables attachés à cette charge.

P. 2 522. *Archives nationales.*

gravement atteinte. Il s'était produit depuis quelques années un grand changement dans son humeur et sauf avec ses filles et sa petite-fille, mademoiselle de Brissac qu'elle aimait beaucoup, elle semblait infiniment plus froide pour ses amis. Sa tendresse même pour son mari ne se montrait plus que par boutades, quoiqu'il l'entourât de soins et de prévenances continuelles.

Mirabeau, toujours en instance auprès du duc pour un procès quelconque, écrit à son frère, le 6 mars 1782 :

« Je ne peux trop presser à présent parce que c'est madame de Rochefort qui me sert auprès du garde des sceaux et que la bonne duchesse de Nivernais se meurt d'épuisement, ce qui met la petite tête de son mari dans un état d'accablement et d'affaires qui fait qu'on ne peut penser à autre chose. »

Mirabeau ne se trompait pas, la duchesse mourut quatre jours après, entourée de son mari, de sa fille, madame de Brissac et de sa belle-sœur madame de Maurepas. Elle était âgée de soixante-neuf ans.

Le lendemain on ouvrit et on lut son testament qui commençait ainsi :

« Fust présente très haute et très puissante dame Madeleine-Hélène-Françoise-Angélique-Phelipeaux

de Pontchartrain, épouse de..... Ladite dame demeurant à Paris, rue de Tournon, trouvée par les notaires en sa chambre à coucher au premier étage dudit hôtel et ayant vue sur la cour, malade de corps mais saine d'esprit, mémoire et bon jugement, ainsi qu'il est apparu auxdits notaires par ses discours et l'honneur de sa conversation.

» ... J'accepte la mort par soumission à la volonté de Dieu que j'adore en union de celle de Jésus-Christ mon sauveur et en expiation de mes péchés que je déteste et dont je lui demande pardon de tout mon cœur, je le supplie de me faire miséricorde...

. . . . . .

» ... Je veux qu'on me garde quarante-huit heures après ma mort, dont vingt-quatre dans mon lit; qu'à l'expiration des vingt-quatre heures, on me saigne, que l'on me donne des coups de rasoir sous la plante des pieds, que l'on me verse de la cire bouillante sur le nombril et que l'on fasse enfin tout ce qu'il est possible de faire pour s'assurer que je ne suis point en léthargie, après quoi mon corps sera ouvert.

» Je désire être enterrée à Saint-Sulpice le matin avec la plus grande simplicité, sans tentures ni cérémonies et qu'il soit chanté une grande messe, mon corps présent et je veux que M. le curé de Saint-Sulpice fasse le choix de soixante pauvres pour assister à mon convoi. »

Puis suivent de nombreux legs aux pauvres parmi lesquels on remarque « une somme de deux mille livres aux pauvres de la paroisse de Saint-Roch sur laquelle j'ai été mariée » et aux pauvres du duché de Nivernais. Le total de ses legs pieux et charitables se monte à la somme considérable de cinquante-deux mille livres. Elle institua sa fille la duchesse de Cossé sa légataire universelle, puis elle ajouta dans un codicille :

« Je prie mon mari de vouloir bien prendre un petit tableau de *Jean-Paul* représentant saint Pierre et saint Paul, qui est au chevet de mon lit, une bague de cheveux de nos deux filles sur laquelle est un petit chiffre de carats et une autre bague d'un œil de chat entouré d'un petit cercle de carats, il sait pourquoi je tiens à ce qu'il les possède. »

Puis suivent de nombreux souvenirs à ses amies, à ses belles-sœurs de Maurepas et Pontchartrain, consistant en bijoux et en portraits de famille, miniatures ou autres.

Le vœu de la duchesse pour un enterrement de la plus grande simplicité ne fut pas accompli, le duc ayant tenu au contraire, à ce qu'il se fît avec la pompe accoutumée chez les personnages de leur rang, mais toutes ses autres volontés furent scrupuleusement respectées et son mari témoigna une vive douleur de la perte de sa Délie, comme il se plaisait toujours à l'appeler.

Le tombeau de la duchesse fut richement orné et décoré d'une statue faite par un des premiers artistes; puis selon la coutume rigoureuse des deuils d'alors, que le duc exagéra plutôt, l'hôtel entier fut tendu de noir pour six mois, les glaces couvertes ainsi que les meubles; et les carrosses drapés.

Le duc, cherchant à se distraire de ses tristes pensées, se mit à s'occuper sérieusement d'une affaire qui montre avec quelle sollicitude il s'inquiétait de l'avenir de ceux qui l'entouraient et le servaient fidèlement. Il faut dire qu'il avait près de lui les gens les plus dévoués à ses intérêts; les manières affables avec lesquelles il les traitait leur inspiraient un véritable culte qui était bien justifié, comme nous allons le voir.

En 1781 le roi avait fait l'acquisition, pour le prix de deux millions cinq cent mille francs des terres et forges de M. de la Chaussade situées dans le duché de Nivernais; le duc possédait des droits assez considérables sur ces terres qui devaient lui être remboursés par la couronne. Ces droits furent réglés à la somme de cent cinquante mille francs pour laquelle on lui constitua une rente viagère de quinze mille francs; l'affaire fut très longue à régler, quoique les demandes du duc fussent modestes, et les chagrins qui l'accablèrent à cette époque ne lui laissèrent pas la liberté d'esprit nécessaire pour la suivre de près.

Cependant il y reprit quelque intérêt en vue d'une combinaison qui devait être utile à deux hommes auxquels il portait une véritable amitié.

Le duc avait auprès de lui depuis un grand nombre d'années un homme d'affaires M. Doloret, qui lui servait également de secrétaire et un intendant ou conseil qu'il traitait plutôt comme un ami, M. de Treilhard. Ils possédaient tous deux sa confiance absolue et la méritaient à tous égards. Voulant leur donner une preuve de sa satisfaction et de sa reconnaissance pour leurs excellents services que du reste il rétribuait largement, il eut la pensée de faire constituer sa rente viagère réversible sur leurs deux têtes, afin de les laisser après lui dans une situation qui leur assurât l'aisance pour leurs vieux jours. Mais ces messieurs, surtout Doloret, étaient plus jeunes que le duc et cette combinaison pouvait souffrir quelques difficultés de la part du conseiller du roi qui était M. Joly de Fleury, ancien camarade de collège de M. de Nivernais; ce dernier lui écrivit pour lui exposer ses désirs et proposer un arbitre.

« Il n'y a rien de plus honnête, monsieur le duc, répondit Joly de Fleury, que la proposition que vous faites de vous en rapporter à M. Aubry, avocat de la couronne; d'ailleurs la confiance que j'ai en lui, mon amitié pour un

ancien camarade de collège, le désir que j'ai de dire oui à tout ce que vous désirez ne me laisserait pas hésiter une minute.

» Croyez, etc. »

La chose ayant été ainsi acceptée en principe, le duc écrivit aussitôt à Doloret une lettre gracieuse comme il savait les écrire pour l'instruire de ses intentions.

Voici la réponse :

M. Doloret au duc de Nivernais.

« 7 septembre 1782.

» Monsieur le duc,

» Je sens trop vivement vos bontés et la manière si obligeante avec laquelle vous les accordez pour que je puisse vous l'exprimer. C'est bien dans la sincérité de mon cœur que je désire n'en profiter que le plus tard possible; je n'ai pas peur de manquer de rien tant que vous vivrez et j'espère bien que mon respect et mon inviolable attachement à votre personne et à vos intérêts ne permettront pas que je vous devienne jamais étranger.

» Votre projet, monsieur le duc, est celui d'un bon père qui traite comme ses enfants tous ceux qui sont sous sa protection. Je suis trop flatté que

vous me mettiez du nombre pour ne pas accepter avec reconnaissance tout ce qu'il vous plaira de prescrire... Je devine bien, monsieur le duc, quelle est la troisième tête objet de vos bontés et, bien loin d'être mécontent de votre arrangement, j'ose vous donner ma parole d'honneur que mon intention était de vous offrir de consentir au partage d'un bienfait que je regarde bien plus mérité par lui que par moi.

» Daignez, etc. »

Le duc, en rentrant, trouva cette lettre et y répondit de sa main :

« Samedi, 7 septembre à midi et demi.

» Je rentre chez moi, mon cher Doloret, et j'y trouve votre réponse à ma proposition de partage. Elle est si honnête et si honnêtement exprimée que j'en suis on ne peut pas plus touché. Vous devinez, à ce que je présume, que ma tierce personne est le bon M. de Treilhard et vous ne vous trompez pas. Je ne lui en ai pas encore parlé, et je vais l'envoyer prier de descendre pour que je lui en parle s'il est dans la maison...

» ... Je me trouve bien heureux, mon cher Doloret, d'être entouré comme je le suis et je vous assure que je sens bien ce bonheur-là. Je

vous en remercie, mon cher ami, et vous assure que vous avez grande raison de compter sur mon amitié.

» Le duc DE NIVERNAIS.

» M. de Treilhard est sorti, mais je le verrai dans la journée et je l'instruirai... »

La demande de la rente sur trois têtes ayant été accordée, le duc adressa la lettre suivante au directeur général des finances, M. Lefèvre d'Ormesson :

« 9 septembre 1782.

» J'apprends, monsieur, que mon ordonnance de cent cinquante mille francs ne doit être signée du roi qu'à votre travail prochain, et cela vous attire encore un moment d'importunité de ma part. Je vous ai avisé, et je crois qu'il serait juste que cette ordonnance dont je constituerai le fonds sur trois têtes fût d'une douzaine de mille francs plus forte. Vous savez que j'ai soixante-six ans; ce n'est rien que cela, car vous en êtes bien près aussi, mais j'ai une santé qui ne me promet pas une longue durée... Vous savez encore que mes prétentions au sujet des lods et ventes qui me sont dus par le roi montaient beaucoup plus haut que cent cinquante mille francs puisqu'à ma Chambre des comptes on évalue à un million

au moins ce qui relève de moi... Vous savez enfin ce que j'ai eu l'honneur de vous rappeler hier, je veux dire votre honnête procédé pour la petite Flamarens et je crois avoir légitimement les mêmes droits qu'elle... Au reste monsieur, il n'est pas dans mon caractère d'être quémandeur et je n'ai pas dessein de vous fatiguer.

» ... Je crois devoir à ma famille et à moi de mettre encore une fois sous vos yeux, comme je le fais les raisons qui peuvent vous déterminer à ce que je désire. Je me borne à les recommander à l'ancienne amitié dont vous m'honorez. Je vous supplie seulement de vous souvenir que vous n'auriez probablement pas refusé feu mon père en pareille circonstance et que j'ai hérité de ses sentiments pour vous comme de son nom et de ses biens. Par delà ceci, vous n'entendrez plus parler de moi à ce sujet...

» Veuillez, etc. »

Les désirs du duc furent accomplis, et MM. Treilhard et Doloret purent compter sur un avenir assuré. Nous verrons dans peu de temps la reconnaissance de Doloret se témoigner de la façon la plus utile aux intérêts de son maître.

XI

1782 A 1786

La petite de Civry, son improvisation. — Maladie de madame de Rochefort, son mariage, séjour à Saint-Ouen avec les Boufflers, retour à Paris. — Mort de madame de Rochefort. — Profond abattement du duc. — L'Académie. — Saint Vincent de Paul. — La mort de Chabry. — Boufflers au Sénégal. — Madame de Sabran. — Correspondance avec Nivernais.

Quelque temps après la mort de la duchesse, M. de Nivernais alla faire un séjour chez son ami le duc de Praslin; il éprouvait le besoin de quitter cet hôtel lugubre que tant de deuils successifs venaient d'assombrir. On mit tout en œuvre pour le distraire, et M. de Praslin connaissant bien son faible, chercha surtout à l'entourer d'un cercle qui partageât ses goûts littéraires. Il invita, entre autres, les de Civry, dont la fille âgée de huit ans était un véritable petit

prodige; elle improvisait des vers de tout genre avec une facilité inouïe, et prenait part à la conversation comme une grande personne. Cette précocité effrayante était plus pénible qu'agréable, si l'on songeait aux efforts que devait faire ce petit cerveau. Cependant l'enfant n'avait pas l'air fatigué et était la première à proposer les jeux où elle pouvait briller; elle se familiarisa très vite avec le duc de Nivernais, et, un beau jour, lui demanda d'improviser des vers pour elle en promettant d'y répondre. Le duc accepta la proposition et, après avoir rêvé quelques instants, il écrivit les vers suivants :

De votre esprit naissant j'admire les primeurs,
Mais il s'épuisera s'il enfante sans cesse;
Hâtez-vous lentement, malheur à qui se presse!
Gardez pour l'avenir encore quelques fleurs,
L'esprit et l'amour ont leur âge,
Le destin leur a fait leur part:
Penser trop tôt, aimer trop tard,
Jeune Civry, serait peu sage.
La naïve innocence est l'esprit des enfants,
Et l'amitié tranquille est l'amour des vieux ans.

La petite avait écouté avec une extrême attention; elle rêva dix minutes à peine, et répondit:

Par vos sages conseils éclairez mon enfance,
Croyez que je les sens comme on sent à vingt ans;
Le cœur plus que l'esprit peut devancer le temps,
Et je le sens à ma reconnaissance.

Le sentiment naïf est l'esprit d'un enfant,
Tous ses succès sont dus à l'indulgence,
S'il en mérite quand il pense,
C'est en faveur de ce qu'il sent [1].

Après avoir admiré la facilité d'improvisation des deux poètes, on ne peut s'empêcher de remarquer la tournure particulière des derniers vers de M. de Nivernais : « *Penser trop tôt, aimer trop tard, jeune Civry, serait peu sage;* » et plus loin : « *Et l'amitié tranquille est l'amour des vieux ans.* » Le duc semble adresser un conseil à mademoiselle de Civry, mais au fond peut-être trahit-il une pensée qui le préoccupe; on en jugera bientôt.

Au bout de quelques semaines, M. de Nivernais quitta les Praslin et revint s'installer à Saint-Ouen, où l'attendaient madame de Brissac et sa fille. Cette dernière, que sa mère avait conduite fort jeune dans le monde, s'y faisait déjà remarquer par sa vivacité spirituelle et son caractère affable et prévenant; chacun était frappé de la ressemblance de ses manières avec celles de son grand-père, aussi témoignait-il pour elle une tendresse particulière. Madame de Maurepas et madame de Rochefort vinrent les rejoindre et,

1. Cette improvisation, qui semble incroyable, est attestée par M. de Nivernais qui écrivit les vers de la petite sous sa dictée pour les conserver.

presque chaque jour, quelques amis de Paris arrivaient à Saint-Ouen pour y passer la journée. Madame de Rochefort était toujours l'âme de ces petites réunions. Cependant on pouvait remarquer en elle un grand changement. Sa physionomie, à l'ordinaire gaie et gracieuse, avait pris une expression de mélancolie et d'abattement; sa pâleur et ses traits fatigués inquiétaient souvent ses amis, mais elle les rassurait et, lorsqu'on l'engageait à prendre plus de soin de sa santé, elle faisait un effort pour se ranimer, assurant qu'elle se portait fort bien. Le duc seul ne s'y trompait pas et voyait avec douleur les progrès d'un mal qu'il ne pouvait définir.

Cependant madame de Rochefort, cédant aux instances de ses amis, fit venir de Paris son médecin, le célèbre Bordeu; après une assez longue consultation, Bordeu déclara qu'il ne voyait rien de grave dans l'état de la malade; il lui ordonna un régime insignifiant et il s'apprêtait à repartir quand le duc lui offrit de le ramener à Paris où lui-même avait affaire. Le lendemain, chacun pouvait remarquer que M. de Nivernais était en proie à une visible préoccupation et, pendant plusieurs jours, il passa de longues heures dans son cabinet de travail ou monta à cheval seul sans proposer à personne de l'accompagner, ce qui était contraire à ses habitudes. Puis il reprit sa sérénité habituelle. Sept mois

s'étaient écoulés depuis la mort de la duchesse; le deuil de veuf se portait alors pendant six mois; au bout de ce temps-là, les tentures noires disparaissaient, les carrosses drapés reprenaient leurs couleurs et leurs armoiries, la livrée ses galons, et le mari ses talons rouges, ses habits de soie, ses dentelles et ses plumes au chapeau.

Toute trace de deuil avait donc disparu. Madame de Rochefort était retournée dans son appartement du Luxembourg depuis quelque temps, et chaque matin, sauf événement imprévu, elle voyait arriver le duc qui ne manquait jamais de passer chez elle avant d'aller faire sa cour à Versailles ou vaquer à ses affaires à Paris. Un matin, il entra inopinément dans le milieu de la journée; sa figure avait une expression de gravité inaccoutumée; il s'approcha d'elle et lui dit sans préambule : « Thérèse, voulez-vous devenir ma femme? » La surprise et la joie empêchèrent madame de Rochefort de répondre, mais ses yeux en dirent plus long qu'un discours et, sans proférer un mot, elle se jeta dans les bras du duc. Le lendemain, leurs amis communs recevaient un billet écrit de la main même de M. de Nivernais pour leur faire part de cette nouvelle. Madame de Brissac avait été prévenue d'avance, non sans une certaine inquiétude de la part de son père.

Pour la première fois de sa vie, cet homme si strict et si scrupuleux en fait de convenances les bravait ouvertement, en se mariant sept mois après la mort de sa femme mais il confia à sa fille le motif qui lui avait inspiré une résolution aussi soudaine. Voyant la vie de cette amie si tendre, si dévouée et si chère sérieusement menacée, il avait questionné Bordeu. « Madame de Rochefort est gravement atteinte, répondit le médecin; la maladie de langueur qui la mine est presque impossible à conjurer à son âge, d'autant plus qu'elle doit avoir une cause morale. » Dès ce moment, le parti du duc fut pris; il voulut que celle qui lui avait dévoué sa vie eût la joie de porter son nom pendant le peu de temps qui lui restait à passer ici-bas [1]. Et le 14 octobre, dans cette même église Saint-Sulpice où l'on avait rendu les derniers devoirs à Hélène de Nivernais sept mois auparavant, le mariage du duc de Nivernais avec Thérèse de Brancas fut célébré.

1. Il faut citer la notice de Neufchâteau qu'il a composée sous les yeux et avec les documents de la duchesse de Brissac. Évidemment, il a dû exprimer les propres sentiments de la fille de Nivernais puisqu'il écrivait pour ainsi dire sous sa dictée, et qu'il l'a prononcée devant elle à l'Académie. Après avoir parlé de la mort de la duchesse de Nivernais, cette « Délie qu'il a tant aimée », il ajoute : « Dans cette solitude affreuse, une de ses parentes, Marie-Thérèse de Brancas, veuve du comte de Rochefort, l'amie et la société de madame de Nivernais pendant quarante années, s'était vouée à être sa compagne et à lui adoucir l'ennui du reste de sa vie. Il l'épousa en secondes noces. »

Cet événement inopiné fit grande sensation dans le monde; les *Nouvelles à la main* le commentèrent en ces termes :

« M. le duc de Nivernais vient d'épouser madame la comtesse de Rochefort, aussi veuve. C'était une passion ancienne, plus spirituelle que physique; on peut se rappeler les jolis vers qui parurent, il y a quelques années, d'une dame envoyant des cheveux blancs à son ami, et la réponse de celui-ci : voilà les masques. Ainsi, l'on peut juger de la sagesse de cette union sacramentelle, très pareille par la naissance, l'âge, et les goûts.

» M. de Nivernais avait de telles attentions pour madame la comtesse de Rochefort, avant le mariage, qu'il ne passait pas un seul jour sans la voir. »

Les vers dont il s'agit ici n'étaient point dédiés à madame de Rochefort, mais bien à la maréchale de Mirepoix; le duc les avait faits en réponse à d'autres qui accompagnaient une boucle de cheveux blancs envoyée par elle au duc pour sa fête et qui sont de madame d'Épinay, quoiqu'ils aient été attribués à plusieurs autres personnes. Nous finissons par croire que toutes les femmes qui envoyaient une boucle de cheveux blancs

se servaient de ces vers que nous donnons ici :

Les voilà, ces cheveux que le temps a blanchis;
D'une longue union ils sont pour nous le gage.
Je ne regrette rien de ce que m'ôta l'âge;
Il m'a laissé de vrais amis.
On m'aime autant, j'ose aimer davantage.
L'astre de l'amitié luit dans l'hiver des ans;
Elle est le fruit du goût, de l'estime et du temps.
On ne s'y méprend plus, on cède à son empire,
Et l'on joint sous les cheveux blancs
Au charme de s'aimer, le droit de se le dire.

Voici la réponse du duc :

Quoi ! vous parlez de cheveux blancs,
Laissons, laissons courir le temps,
Que nous importe son ravage !
Les amours sont toujours enfants
Et les grâces sont de tout âge.
Pour moi, Thémire, je le sens,
Je suis encor dans mon printemps
Quand je vous offre mon hommage.
Si je n'avais que dix-huit ans,
Je pourrais aimer plus longtemps
Mais non pas aimer davantage.

Chacun jugea à sa manière cette union. Le marquis de Mirabeau et son frère, le bailli, n'hésitent pas à la déclarer fort inutile. Le bailli répond à son frère qui lui avait fait part de cette nouvelle : « Quant au mariage dont tu me parles, il m'étonne par le peu de nécessité ; il avait été

si longtemps achevé sans être commencé, et il a une si parfaite sûreté d'être sans fruit, qu'il ne fait que me confirmer dans l'idée que j'ai toujours eue, et qui m'a sauvé de faire aucune sottise, qui est, qu'un homme qui suppose pouvoir trouver un bon conseil dans une femme, se trompe. » Ce dernier trait, décoché à l'adresse de madame de Pailly, ne fut point relevé par le marquis; il se borne à répondre: « Je ne t'ai pas mandé ce mariage comme un chef-d'œuvre, j'ai trouvé, comme toi, que c'était la cinquantaine que l'on fêtait. Je te l'ai écrit, quand M. de Nivernais m'en donna part, comme d'une occasion de compliment, si l'on voulait; je ne suis pas étonné que tu aies trouvé la matière un peu sèche. »

L'affirmation du marquis n'est pas d'un grand poids dans cette question délicate. Sa situation vis-à-vis de madame de Pailly, qui ne pouvait laisser de doute à personne, l'embarrassait assez vis-à-vis de sa famille pour qu'il cherchât à s'appuyer sur une liaison de ce genre chez ses amis; en accuser Nivernais était une bonne fortune qu'il ne manqua pas[1].

Aussitôt après leur mariage, les nouveaux

1. Il est probable qu'après le scandale produit par les révélations de la marquise de Mirabeau, dans les *Mémoires* contre son mari, les relations de madame de Rochefort et de madame de Pailly avaient cessé tout à fait, ce qui dut profondément vexer le marquis.

époux retournèrent à Saint-Ouen, où ils devaient rester pendant qu'on préparait un ameublement magnifique, d'après les ordres du duc, pour remplacer celui de la rue de Tournon. Tout devait être renouvelé et de la plus grande richesse.

Madame de Boufflers et le chevalier arrivèrent à Saint-Ouen quelques jours après, ainsi que la maréchale de Mirepoix, les Flamarens et quelques autres amis ; tous crurent assister à une résurrection ; la nouvelle duchesse n'était pas reconnaissable, ses yeux avaient repris leur éclat, sa physionomie son animation, le bonheur respirait dans toute sa personne. On peut juger de ce qu'elle éprouvait par les lignes suivantes écrites de sa main quelques années auparavant : « Il n'y a qu'une chose qui puisse consoler d'être femme, c'est d'être celle de celui qu'on aime, je crois même qu'une femme qui aime son mari est plus heureuse qu'un mari qui aime sa femme, car il est bien plus doux d'obéir que de commander. »

Le duc, heureux de la transformation qui s'opérait dans la santé de la nouvelle duchesse, lui prodiguait d'aimables attentions, mais les amis qui les entouraient remarquèrent qu'il n'avait pas à l'ordinaire la gaieté sereine qu'on lui connaissait autrefois. Malgré cette nuance imperceptible, Saint-Ouen était encore un séjour fort animé, et le chevalier, sa mère et le duc, ne laissaient pas chômer la société de productions

plus ou moins poétiques. Voici la chanson qui accueillit madame de Boufflers à son arrivée de Lorraine :

CHANSON COMPOSÉE PAR LE DUC DE NIVERNAIS, EN L'HONNEUR DE MADAME DE BOUFFLERS, MÈRE DU CHEVALIER.

(AIR : *Ma pantoufle est trop étroite.*)

Dieu mit un trésor
Au milieu de la Lorraine,
Dieu mit un trésor
Qui vaut bien son pesant d'or.
Ce n'est pas de l'or,
Ce trésor de la Lorraine,
Ce n'est pas de l'or,
Mais il vaut bien mieux encor.

Il est d'un beau blanc,
Des pieds jusques à la tête,
Il est d'un beau blanc,
Il n'est pourtant pas d'argent.
S'il était d'argent
Il tournerait moins la tête.
S'il était d'argent
Il ne serait pas si blanc.

Il est plein d'esprit
Sans rechercher la louange.
Il est plein d'esprit
Quand il parle et qu'il écrit.
Il parle et écrit,
Il fait des vers comme un ange.
Il est plein d'esprit
Quand il parle et qu'il écrit.

Il fait des chansons
A la ville, à la campagne,
Il fait des chansons
Qui nous donnent des leçons.
Vivent les leçons
Que le plaisir accompagne,
Vivent les leçons
Que nous donnent ses chansons.

Il fait fuir les sots
Sitôt qu'il ouvre la bouche.
Il fait fuir les sots
Qui redoutent ses bons mots.
Laissons là les sots
Que son esprit effarouche,
Laissons là les sots,
Jouissons de ses bons mots.

Il a deux enfants
Qui ressemblent à leur mère,
Il a deux enfants
Pleins d'esprit et de talent.
Mais ces deux enfants
Ne vaudront jamais leur mère,
Jamais ces enfants
N'auront de si grands talents.

Il a le défaut
De trop aimer sa Lorraine,
Il a le défaut
D'y rester plus qu'il ne faut.
Disons-lui qu'il faut
Abandonner sa Lorraine,
Disons-lui qu'il faut
Corriger son seul défaut.

Enfin, grâce à Dieu,
Je le tiens dans ma retraite,
Enfin, grâce à Dieu,
Il est au coin de mon feu.

Je demande à Dieu
Qu'il se plaise en ma retraite,
Je demande à Dieu
Qu'il reste au coin de mon feu.

Un mois s'écoula ainsi avec une grande rapidité; mais, peu à peu, les forces de la duchesse qui avaient semblé renaître, diminuèrent et elle se sentit tout à coup prise d'une faiblesse extrême. Elle avait fait probablement des efforts trop grands pour paraître animée et cette excitation factice avait dû l'épuiser. Il fallut la transporter sur-le-champ à Paris, quoique les appartements ne fussent pas prêts. Elle supporta assez bien ce petit voyage, mais ne voulut pas qu'on l'installât dans la grande chambre à coucher; elle préféra occuper une petite pièce sur le jardin au soleil. On peut croire que le soleil ne fut pas la véritable cause de ce changement, mais bien le souvenir de la première duchesse morte dans cette même chambre si peu de temps auparavant. Le retour à Paris n'amena aucune amélioration dans l'état de la pauvre Thérèse; chaque jour ses forces déclinaient avec une rapidité extrême, elle cherchait encore à se faire illusion; personne n'avait la cruauté de la détromper; et le duc écoutait, le cœur serré, ses projets pour le printemps et la belle saison qui devaient la rendre à la vie; comment pouvait-elle croire que ce bonheur si longtemps attendu pût lui être

sitôt enlevé! Le 3 décembre, cependant, le curé de Saint-Sulpice vint soi-disant faire une simple visite à sa paroissienne. Elle lui demanda tout à coup à se confesser; puis elle le pria d'aller chercher la communion; le curé y consentit. Le duc rentra peu de temps après, et madame de Nivernais lui fit part de ce qui venait de se passer; il l'approuva, sans avoir l'air d'y attacher de l'importance, et proposa de lui faire la lecture, mais elle refusa, se sentant trop fatiguée. Il s'assit près de son lit et, prenant sa main dans les siennes, il s'aperçut que le pouls faiblissait sensiblement; peu à peu la respiration devint gênée, elle ne parla plus, mais ses yeux restèrent encore attachés sur ceux de son mari avec l'expression d'une tendresse infinie; enfin ils se fermèrent et elle expira, douce envers la mort comme elle l'avait été envers la vie. Avec quels regrets dut-elle la quitter, cette vie, au moment où le seul bonheur qu'elle eût désiré venait de lui être accordé!

Quelque prévu que fût ce triste dénouement pour le duc, il ne lui causa pas moins une douleur extrême; la lueur de mieux apparue à Saint-Ouen lui avait rendu quelque espoir ; malgré tout, il s'associait aux projets d'avenir de sa douce Thérèse et finissait par y croire. Cette mort brisait sa vie.

Il rendit à celle qu'il venait de perdre les

hommages les plus touchants, et, ne voulant rien laisser oublier de ce qui pouvait rester d'elle, il publia pour un petit nombre d'amis un recueil de pensées et d'opuscules qu'elle avait écrit pendant ses dernières années et le fit précéder de cette courte préface :

AUX AMIS DE L'AUTEUR

« J'ai rassemblé ces opuscules, bien dignes d'être conservés comme des monuments précieux. Hélas ! c'est tout ce qui reste de la femme la plus parfaite qui ait jamais vécu. Je vous dédie ce recueil à vous, ses excellents amis, qui la pleurez presque autant que moi. Vous y trouverez à chaque ligne l'empreinte de son cœur, de son esprit, de ce caractère adorable et toujours égal qui faisait le charme de sa société et qui a fait pendant tant d'années le bonheur de ma vie. Vous ne lirez pas une seule page sans attendrissement, vous mêlerez encore vos larmes aux miennes. Je vous en remercie, c'est la seule espèce de consolation que votre amitié puisse me donner. »

Dans les opuscules de madame de Rochefort est un petit roman mythologique très fade, intitulé : *Mytis et Aglaé, ou les jeunes vieillards*. Ce

roman contient évidemment une allusion allégorique à la situation de madame de Rochefort et du duc de Nivernais. C'est l'histoire de deux jeunes époux de la Thessalie dont les amours sont traversées par mille obstacles et qui n'arrivent à jouir en paix de leur tendresse réciproque que lorsque Cupidon les métamorphose en vieillards en leur laissant les sentiments de la jeunesse.

On sera peut-être curieux de connaître les regrets du marquis de Mirabeau au moment de la mort d'une femme qui avait été pour lui la plus parfaite des amies. Les voici fort clairement exprimés dans deux lettres à son frère, le bailli :

« M. de Nivernais vient de perdre sa seconde femme; il perd beaucoup et je ne perds pas mal, attendu que, foncièrement, elle m'aimait et m'aidait de tout l'acquis et poids qu'elle avait parmi les gens du monde, depuis quelque temps surtout. Elle me revira le garde des sceaux avec une chaleur et une vivacité peu communes; je l'avais toujours trouvé contraire, elle le retourna d'une manière qui ne s'est plus démentie. »

Voilà pour madame de Rochefort. Voyons maintenant pour le duc :

« Il se pourrait bien (écrit le marquis dans une seconde lettre à son frère) que le Nivernois

ne t'ait pas répondu par pur esprit d'abnégation de tout ce qui n'importe pas à la sphère mobile et rétrécie qu'embrasse son amour-propre. Je ne l'ai pas vu depuis la mort de sa seconde femme, qu'il honora de simagrées plus fortes que l'autre; après avoir fait son devoir en statues, devises, etc., il s'est fait une société de tenants réformés de la vieille cour. »

Il n'y a rien à ajouter à ces lignes, qui peignent au naturel la sécheresse et l'égoïsme du marquis de Mirabeau vis-à-vis de l'ami le plus dévoué.

Tous les journaux parlèrent de la mort prématurée de la duchesse de Nivernais, et on lit dans Bachaumont :

« La nouvelle duchesse de Nivernais vient de mourir. Son époux l'avait épousée un peu après la fin du deuil de sa première femme. Elle n'a joui qu'un instant de son bonheur. Le duc avait fait travailler à un ameublement magnifique pour relever de son deuil et éloigner de l'esprit de la duchesse toute idée d'une fin prochaine. »

Quelques jours après, on publiait cette épitaphe anonyme :

Ci-gît qui, constamment, brûlant d'un même feu,
Fut épouse deux fois, deux fois infortunée,
Termina sans jouir sa triste destinée,
Avec l'un vécut trop, avec l'autre trop peu.

Les premières années qui suivirent la mort de madame de Rochefort furent cruelles à passer; on se figure aisément quel vide impossible à combler peut faire la perte d'une amie avec laquelle on a vécu dans la plus étroite intimité pendant quarante ans. L'hôtel immense de la rue de Tournon devint un désert. Le superbe mobilier commandé pour la nouvelle duchesse arriva peu de temps après sa mort, et le contraste de ces somptueuses étoffes avec les tentures noires qu'on avait dû placer de nouveau impressionnait encore le malheureux duc. La seule consolation qui lui restât, la présence de sa fille, devait bientôt lui être enlevée par une inexorable fatalité.

Madame de Brissac maria sa fille unique au duc de Mortemart[1] à la fin de décembre de la même année. Jusqu'au moment de ce mariage, le duc de Brissac avait apporté une certaine réserve dans ses relations intimes avec madame Du Barry; peut-être l'affection qu'il portait à sa fille en était-il le motif, mais, dès 1783, elles ne furent plus un mystère pour personne, le public en parla ouvertement, et il en fut même ques-

1. Le duc de Mortemart avait épousé en premières noces Anne-Gabrielle d'Harcourt en 1772; il s'unit en secondes noces le 28 décembre 1782 à Adélaïde-Pauline-Rosalie de Cossé-Brissac, dont il eut quatre enfants, trois filles et un fils, Casimir-Louis-Victurnien de Rochechouart-Mortemart, né le 20 mars 1789.

tion souvent dans les Mémoires secrets et les nouvelles à la main.

L'ex-favorite résidait toujours à Luciennes, dans cet élégant pavillon dont les Mémoires du temps et la belle aquarelle de Moreau nous ont conservé le souvenir.

Elle avait alors trente-neuf ans et était encore fort jolie ; grande, sans l'être trop; elle avait de l'embonpoint; la gorge, un peu forte, mais fort belle ; son visage était encore charmant, ses traits réguliers et gracieux; ses cheveux étaient cendrés et bouclés comme ceux d'un enfant; son teint seulement commençait à se gâter.

« Son regard était celui d'une coquette, dit madame Vigée-Lebrun, car ses yeux allongés n'étaient jamais entièrement ouverts, et sa prononciation avait quelque chose d'enfantin qui ne seyait plus à son âge. L'été comme l'hiver, madame Du Barry ne portait plus que des robes-peignoirs de percale ou de mousseline blanche, et tous les jours, quelque temps qu'il fît, elle se promenait dans son parc ou dehors, sans qu'il en résultât aucun inconvénient pour elle, tant le séjour de la campagne avait rendu sa santé robuste. Elle n'avait conservé aucune relation avec la nombreuse cour qui, pendant longtemps, l'avait entourée...

» Le duc de Brissac vivait comme établi à Luciennes (ajoute madame Lebrun) mais rien dans

ses manières et dans celles de madame Du Barry ne pouvait laisser soupçonner qu'il fût plus que l'ami de la maîtresse du château. »

Dans cette dernière phrase, madame Lebrun se contredit elle-même. Si le duc de Brissac « vivait comme établi à Luciennes », il était difficile de le prendre simplement pour l'ami de la maison, lorsqu'il avait à Paris une femme et une fille qu'il abandonnait complètement, ne paraissant à l'hôtel que dans les réceptions obligatoires et passant tout le temps que lui laissait son service auprès de madame Du Barry. La malheureuse duchesse de Brissac avait tendrement aimé son mari pendant les premières années de leur mariage; cruellement blessée dans cette affection, dans son amour-propre et sa dignité, elle fuyait Paris le plus possible et vivait surtout à Pontchartrain ou à Saint-Ouen avec son père.

Le duc partageait les chagrins et les préoccupations douloureuses de sa fille, mais il cherchait à s'en distraire en s'occupant. Il portait toujours l'intérêt le plus vif « à son Académie », dont il était réellement le doyen, car il y siégeait depuis cinquante ans. Les journaux et surtout les nombreuses nouvelles à la main qui se publiaient alors dans un demi-incognito s'occupaient beaucoup de toutes les petites cabales académiques, aussi ardentes alors que de nos jours.

Le Franc de Pompignan, la célèbre victime de Voltaire, venait de mourir et l'abbé Maury[1] se présentait pour le remplacer. Les intrigues les plus fortes s'étaient nouées à l'Académie contre cette nomination. Le duc de Nivernais les déjoua en prenant hautement l'abbé Maury sous son patronage et en usant en sa faveur de sa très grande influence.

C'était l'archevêque de Toulouse, qui, en sa qualité de directeur, eût dû répondre à l'abbé Maury; mais ce prélat étant absent, le duc de Nivernais, chancelier, le remplaça.

« Le public, dit Bachaumont, n'a pas été fâché du hasard; il aime ce seigneur et son ton leste lui plaît. Il a merveilleusement contrasté avec le ton oratoire et un peu emphatique de l'abbé Maury. D'ailleurs, dans sa brièveté, M. de Nivernais n'a pas laissé échapper quelques anecdotes précieuses à conserver. Reprenant une phrase du récipiendaire dans laquelle il disait que Louis XVI est le premier roi qui ait eu l'idée de décerner des statues à ses sujets, le duc félicita l'abbé Maury d'en avoir procuré une à saint Vincent de Paul, en le représentant dans

1. L'abbé Maury (Jean Siffrein), député aux états généraux et à l'Assemblée nationale, fut plus tard ambassadeur de Louis XVIII près le Saint-Siège; créé cardinal par Napoléon, puis archevêque de Paris en remplacement du cardinal Fesch; il servit tous les règnes. Né à Valréas, dans le comtat Venaissin, le 26 juin 1746, il mourut à Rome le 11 mai 1817.

son panégyrique, non seulement comme un saint, mais comme un homme d'État digne de figurer parmi les grands hommes qui ont illustré la France... « En sorte, ajouta Nivernais, que vous » avez plus fait pour lui, monsieur, que sa cano- » nisation. » Cette phrase, prononcée gravement, aurait passé pour impie; elle a glissé en faveur de la gaieté et de la légèreté du débit de l'auteur. Les abbés, les théologiens, les évêques, les cardinaux, tout le clergé qui abondait à la réception d'un de ses membres a souri et battu des mains. »

On releva aussi beaucoup la phrase suivante dans le discours de Nivernais : « On doit la vérité aux rois, monsieur, c'est le seul bien qui puisse leur manquer. »

Les séances publiques de l'Académie devenaient de plus en plus courues du public; les demandes de billets affluaient et la foule était si considérable qu'on ne s'expliquait pas cet encombrement, car chaque académicien recevait seulement huit billets à distribuer. En recherchant la cause, on découvrit que le secrétaire, possesseur du moule des billets, en faisait fabriquer et distribuer autant que bon lui semblait; il choisissait ses élus et pouvait ainsi se faire applaudir à volonté ou faire siffler et huer (car l'animation du public allait parfois jusque-là) les lecteurs qui lui déplaisaient. L'Académie délibéra là-dessus; elle fixa le chiffre total des billets à distribuer et décida qu'ils

seraient répartis également entre ses membres.

Peu de temps après la réception de l'abbé Maury, l'Académie eut à s'occuper d'un prix fondé par le comte de Valbelle en faveur de l'homme de lettres le moins fortuné et dont les œuvres méritaient cependant une distinction. Ce prix était décerné pour la première fois et le duc de Nivernais proposait M. Chabrit, auteur peu connu[1], mais écrivain d'une certaine valeur. Il avait pour concurrent M. de Murville[2] regardé jusqu'alors comme fort à l'aise, mais qui venait subitement, disait-on, de perdre toute sa fortune.

Murville, poète et auteur dramatique, avait été couronné par l'Académie française en 1776, et de plus il était gendre de la célèbre madame Arnould de l'Opéra, dont l'influence s'étendait jusque dans les rangs de l'Académie; après une assez longue discussion, le duc ne réussit pas à faire adopter son humble protégé et Murville l'emporta. A l'issue de la séance, le duc rentra chez lui, prit une somme équivalente à celle du prix et accourut chez Chabrit pour la lui offrir. Il était trop tard. Le malheureux, informé par un ami trop empressé de la décision de l'Académie, venait de se brûler la cervelle.

1. Il avait publié deux volumes intitulés : *De la monarchie française et de ses lois* (Bouillon et Paris, Belin 1783-85).

2. Pierre-Nicolas André, connu sous le nom de Murville, né en 1754, mort en 1815.

La mort du malheureux Chabrit impressionna le duc au point de lui redonner la fièvre, fièvre à laquelle le cardinal de Bernis fait allusion dans le chapitre précédent. Sa fille insista pour lui faire changer d'air; au printemps, elle l'emmena à Pontchartrain. Cette belle terre lui avait été léguée par son oncle de Maurepas et l'air de Pontchartrain passait pour très salubre. Le parc, planté de hautes futaies fort étendues et arrosé par la Mauldre, était un des plus beaux de France.

Le parterre, accompagné de vases sur la terrasse du château, avait la forme d'un boulingrin et aboutissait à une vaste pièce d'eau qui existe encore, et à l'extrémité de laquelle le terrain, élevé en amphithéâtre, se terminait par une patte d'oie accompagnée de quinconces. Sur la droite de la pièce d'eau, une allée de charmille, dans laquelle coulait un petit canal, conduisait à un vaste bassin circulaire, entouré de quilles d'ifs et d'arbres taillés en banquettes. Une Vénus en bronze, portée sur sa coquille, semblait sortir du milieu des eaux du bassin. Plus haut était un *vertugadin* dont les allées aboutissaient à une étoile, où se voyait un groupe en marbre, du sculpteur Francaville.

Sous l'influence des idées anglaises, ces anciennes dispositions disparurent en partie. Le château fut entouré d'un délicieux jardin com-

prenant au moins le tiers du parc. De vertes pelouses, semées d'arbres isolés ou de massifs épais, bordèrent la grande pièce d'eau et furent entrecoupées par de clairs ruisseaux au cours capricieux alimentés par la Mauldre. Des parterres plantés des fleurs les plus rares, des bouquets d'arbres magnifiques achevèrent d'embellir cette superbe demeure[1].

Malgré la beauté du parc de Pontchartrain, le duc revenait toujours à Saint-Ouen de préférence, et, après un an ou deux pendant lesquels il vécut fort retiré du monde, il recommença à y attirer ses nombreux amis. Mais, pendant ce temps, de grands changements s'étaient opérés dans l'existence des anciens habitués de Saint-Ouen.

En 1786, Boufflers sollicita et obtint la place de gouverneur du Sénégal[2]; le fâcheux état de sa fortune l'obligeait à chercher un moyen de la rétablir; il partit, laissant en France une femme qu'il aimait tendrement. Cette séparation lui coûta plus que la privation de tous les plaisirs de Paris et de tous les succès auxquels il était habitué.

Le chevalier, devenu marquis de Boufflers par

1. Cette description est extraite du charmant ouvrage de M. Lorin, de Rambouillet, intitulé : *Une excursion à Pontchartrain*. Cette brochure contient une étude admirablement faite sur le duc de Nivernais.

2. Boufflers vécut jusqu'en 1815 et mourut âgé de soixante-dix-huit ans.

la mort de son frère aîné, était depuis plusieurs années l'amant de madame de Sabran, à laquelle il aurait volontiers donné son nom, car elle était veuve[1], si la disproportion de leur fortune ne l'en eût empêché. Madame de Sabran avait deux enfants, le petit Elzéar et la belle Delphine, plus tard madame de Custine. Le comte de Sabran avait laissé une fort large aisance à sa veuve et à ses enfants, et Boufflers n'eût voulu pour rien au monde avoir l'air d'en profiter. Ce motif fut le plus puissant de ceux qui le déterminèrent à partir pour le Sénégal.

Ses affaires étaient depuis quelques années en fort mauvais état, comme l'indique la lettre suivante écrite par sa sœur en 1781 :

Madame de Boisgelin au chevalier de Boufflers.

« Paris, 27 juillet.

» Votre lettre m'a fait beaucoup de peine, mon cher enfant, d'abord par l'apparence de l'embarquement[2], ensuite par les idées sérieuses et même tristes qu'il vous inspire. Ne pouvant

1. Le comte de Sabran mourut d'une attaque d'apoplexie en 1775, à Reims, pendant le sacre de Louis XVI.

2. Il s'agissait d'embarquer des troupes pour la guerre de l'Indépendance, M. de Vergennes ayant conclu une alliance avec l'Amérique.

pas voir M. de Nivernais dimanche, je lui ai envoyé votre lettre, eh bien, il m'a dit qu'il était prêt à faire toutes les demandes que nous voudrions, mais qu'il ne pouvait pas se dispenser auparavant de vous faire faire deux réflexions qui lui paraissent importantes et qui ont paru de même à ma tante[1] et à moi.

» La première, c'est que quand on a la permission d'emprunter sur les biens d'églises, cela ne se fait jamais sans qu'on ne retienne le double des intérêts pour rembourser le capital; ainsi vos soixante-dix mille livres vous ôteraient quatre mille livres de rente. De plus, il a peur que ce ne soit regardé comme une grâce et ne nuise à celle que vous désirez et qu'il croit que vous pouvez obtenir par un temps plus tranquille, c'est-à-dire l'échange de vos bénéfices. Il vous prie de réfléchir à cela et de répondre promptement le parti que vous prenez. »

Le chevalier de Boufflers prit le parti que lui conseillait le duc.

Nivernais avait de tout temps reçu les confidences amoureuses de son ami et il partageait le sentiment de sympathie générale dont on entourait madame de Sabran. Elle conservait malgré

1. La princesse de Beauvau. Cette lettre nous a été communiquée par M. Pierre de Croze.

sa liaison avec Boufflers une situation respectée dans le monde et jouissait d'une estime que son délicieux caractère, sa modestie et la réserve extrême qu'elle observait dans sa conduite extérieure avec le chevalier pouvaient motiver jusqu'à un certain point.

En arrivant au Sénégal, une des premières lettres qu'écrit Boufflers fut adressée à son ami.

Au duc de Nivernais.

« 21 janvier 1786, au Sénégal.

» J'espère qu'une personne qui pense toujours à vous et quelquefois à moi se sera acquittée de toutes mes commissions, cher maître, et qu'au moins vous ne doutez pas du tendre et continuel souvenir du meilleur ami que vous ayez dans les quatre parties du monde. La fidélité n'a pas toujours été l'apanage de l'Afrique : les Carthaginois, Ptolémée, Jugurtha et tant d'autres ont laissé une mauvaise réputation. Mais si ces gens-là vous avaient connu, vous les auriez bien corrigés ; pour moi, si je me sens à l'abri du climat, et si je deviens Africain, ce sera plutôt par le visage que par le cœur.

» J'avais fermé toutes mes lettres avant-hier, pour les donner à un officier prêt à partir pour

Saint-Domingue, parce que c'est le raccourci qu'on prend ordinairement d'ici pour aller en France; mais l'entrée et la sortie du fleuve sont défendues par une barre qu'on ne pourra franchir qu'aujourd'hui. Je l'ai passée comme par miracle, dans le seul quart d'heure où elle ait été praticable en quinze jours.

» Il y a entre ce passage et le reste de la traversée la différence d'un pays de montagne à un pays de plaine. Il ne comporte que des bâtiments très légers, et les navires un peu forts sont obligés de rester au mouillage, évitant d'aller au large, et se servir de leurs chaloupes... J'adresse à M. le maréchal de Castries un aperçu des précautions indispensables que je vais prendre pour la sûreté du commerce et de la colonie.

» Je vais aussi ôter le cimetière de l'île et le porter dans une terre déserte au delà du fleuve. Il y a ici une population de quatre à cinq mille âmes, tant blanches que noires, sur une étendue de mille cent toises sur cent cinquante; et les morts sont enterrés dans un petit cimetière au milieu de la ville, dans des fosses mal faites et dans un sable très perméable aux rayons ardents du soleil, ce qui est d'autant plus dangereux que la plupart des malades meurent dans la même saison et qu'il y a, par conséquent, plus d'exhalaisons à la fois contagieuses.

» Il y aura un enclos de murs à la pointe de

Barbarie et, après les cérémonies d'usage faites à l'église, deux nègres transporteront le corps dans une pirogue; ils l'inhumeront et ramèneront le sarcophage à la traîne, afin de le purifier, et eux-mêmes seront nus et reviendront à la nage, ce qui leur est très familier, et ce qui les empêchera de rapporter la moinde parcelle de corruption.

» Je suis bien aise de me vanter auprès de mon cher maître des premières tentatives que je fais pour le bien de l'humanité; quand je serais né féroce, il m'aurait suffi de vivre auprès de lui pour acquérir un cœur sensible.

» L'air d'ici me convient jusqu'à présent parfaitement. Il n'y a que trois ou quatre heures par jour de grandes chaleurs; il faut alors éviter le soleil et le mouvement; tout le reste du temps est plus frais que chaud, quelquefois même cette fraîcheur-là est au point de se chauffer avec plaisir.

» Priez les deux amis du ministre de ne point m'oublier et de lui dire que son cœur saignerait s'il voyait dans quelles mains il a mis la troupe et surtout l'hôpital. C'est comme si l'on avait chargé des éperviers du soin d'une volière.

» Je m'applaudis à chaque instant de la ressemblance que je trouve entre ceci et l'idée que je m'en étais faite. C'est au point que rien ne m'a étonné et que je ne suis pas plus embarrassé ici qu'en Lorraine. Tout ce qui m'entoure est à peu

près placé et d'une manière qui a passé mes espérances, en sorte qu'il ne me reste qu'à m'occuper de ma besogne, et si le ministre me donne, comme il me l'a promis, une autorisation de dictateur et quelques bras pour m'aider, je promets de faire de la bonne besogne et à bon marché.

» Pardon, cher maître, de tout le griffonnage et de tout le bavardage de ma lettre; j'ai de mauvaises plumes, de mauvaise encre et de mauvais papier, mais vous êtes si bon que vous ne prenez garde à rien de mal. Embrassez pour moi celle de vos deux filles dont je suis le frère [1] et mettez-moi bien respectueusement aux pieds de l'autre [2]. »

Cette intéressante lettre nous montre l'aimable et léger Boufflers sous un aspect bien différent de celui qu'il présente dans sa jeunesse; cela prouve une fois de plus que ces grands seigneurs, réputés si frivoles, savaient retrouver à l'heure voulue des qualités sérieuses sous leur enveloppe d'homme de plaisir.

Pendant l'absence du chevalier de Boufflers, madame de Sabran allait constamment à Saint-Ouen et recevait de M. de Nivernais toutes les attentions imaginables. Boufflers en fut fort touché;

1. La duchesse de Brissac.
2. La duchesse de Mortemart, petite-fille du duc.

il revint faire un séjour en France vers la fin de 1786. Il avait réellement opéré au Sénégal les réformes les plus utiles malgré mille obstacles, mais il avait besoin de pouvoirs plus étendus; on les lui accorda, et il repartit au grand désespoir de la pauvre madame de Sabran, qui ne pouvait se consoler de ces séparations continuelles.

Voici une charmante lettre qu'il écrivit à son ami Nivernais au moment de s'embarquer à Lorient :

« 20 décembre 1786.

» Je ne quitterai point la France sans embrasser une dernière fois celui qui la fait tant aimer à ceux qui l'habitent et tant regretter à ceux qui la fuyent.

» En voilà pour longtemps, mon très cher maître, mais j'ai de bons pressentiments, et je vous *reverrai* plus longtemps que je ne vous ai vu.

» Je pars demain, si le vent ne revient pas à ses contradictions accoutumées. Mais je crois que je pars décidément. Je vous recommande quelqu'un qui m'est bien cher, et je jouis doublement de tout ce que vous valez en pensant que je lui laisse mille fois mieux que moi.

» Donnez-moi de vos nouvelles, mon cher maître, et recevez des miennes avec cette amitié dans laquelle j'ai tant de confiance, et soyez sûr qu'à mille lieues de vous, votre nom sera aussi

honoré et votre personne aussi chérie que dans la rue de Tournon, à Saint-Ouen et à la Chaussée-d'Antin [1]. »

Celui qui savait inspirer de si chaudes amitiés en était digne, et pendant les trois années que dura l'absence du marquis de Boufflers, le duc se montra l'ami le plus dévoué de madame de Sabran [2], la conseillant et la dirigeant dans ses affaires; elle n'entreprenait rien sans lui demander conseil. Pendant l'absence du marquis de Boufflers, elle eut la fantaisie d'acheter le Moulin-Joli, habité par le graveur Watelet et madame Lecomte; cette chaumière d'opéra comique, chantée par tous les poètes du temps, était, paraît-il, fort jolie; mais, comme le dit madame de Sabran : « Madame Lecomte, qui y a passé des jours heureux dans les bras de l'amour, la croit sans prix et veut me faire payer tous ses plaisirs. » On en demandait cent mille livres, et le duc de Nivernais empêcha heureusement madame de Sabran de faire cette folie.

1. Ce précieux autographe provient des papiers du comte de Sabran, légués par lui à son ami M. Gibert. Il nous a été transmis avec la plus grande obligeance par M. Pierre de Croze, qui est dépositaire en ce moment de ce dossier intéressant qu'il va publier.

2. Françoise-Éléonore de Jean de Manville comtesse de Sabran, née en 1750, mariée au marquis de Boufflers en 1791 et morte en 1821.

3. Chez madame de Sabran.

XII

1787 A 1789

Maladie grave de madame de Brissac ; elle part pour l'Italie. — La Révolution se prépare ; les pamphlets les plus mordants circulent presque librement, une partie de la cour s'en amuse. — Un grand nombre de membres de la jeune noblesse partagent les idées nouvelles. — L'assemblée des Notables ; le duc de Nivernais appelé au ministère. — Politique vacillante du roi, deux partis dans le ministère. — Les assemblées provinciales.

La santé de madame de Brissac donnait depuis quelque temps les inquiétudes les plus graves. « La pauvre duchesse de Brissac, écrit madame de Sabran à Boufflers, est dans un état à faire pitié ; elle crache le pus et le sang, les médecins lui ont défendu de prononcer une parole et elle est au milieu de sa chambre à faire des signes à tous ceux qui arrivent, avec un visage de déterrée. M. de Nivernais est gras et frais auprès d'elle. »

Madame de Brissac à bout d'espérance avait consulté le fameux Mesmer, et le traitement qu'il lui fit suivre avait beaucoup aggravé son état, on la considérait comme perdue : « C'est encore une victime du magnétisme, dit madame de Sabran, car je crois qu'il n'est pas au pouvoir humain de l'en tirer : c'est une femme qui se meurt. Elle part malgré cela dans quelques jours pour les eaux d'Aix en Savoie, qu'on dit être très bonnes pour les maux de poitrine. » Elle partit en effet, et éprouva quelque soulagement; mais à son retour à Paris, les médecins déclarèrent au duc que sa fille devait renoncer à passer les hivers en France; et il fut décidé qu'à l'automne elle partirait pour l'Italie.

Tout en comprenant les raisons graves qui motivaient le départ de sa fille, cette décision causa un vif chagrin à M. de Nivernais, car elle le laissait dans un isolement presque complet; on peut certainement attribuer en grande partie à cela son entrée au ministère, qui eut lieu précisément à cette époque. Prévoyant le départ prochain de sa fille, et voyant la gravité de la situation, il voulut consacrer à son pays, pour lequel il avait une véritable adoration, les loisirs que lui créaient sa solitude.

« J'ai été dîner aujourd'hui à Saint-Ouen, écrit madame de Sabran; tant de choses m'y ont fait

de la peine, que j'en reviens le cœur navré de tristesse... Mais j'ai été enchantée de la santé du nouveau ministre; c'était là ce qu'il lui fallait pour l'empêcher de mourir d'ennui, à présent il ne mourra plus que de vieillesse. »

Appelé au conseil du roi sur la demande des maréchaux de Castries et de Broglie, le duc se rendit à leurs instances. Pour les esprits clairvoyants, la Révolution s'apprêtait de longue date; à l'enthousiasme qui avait accueilli l'avènement de Louis XVI, et les promesses de réforme que le nouveau règne paraissait disposé à exécuter, succéda très vite un esprit de fronde et de critique; les couplets satiriques et les libelles commencèrent à circuler par-dessous main dès 1776, et tout en affectant de les blâmer, les *Mémoires secrets* et les *Nouvelles à la main* les reproduisaient à l'envi.

Ainsi Bachaumont écrit le 21 février de cette même année :

« Les exécrables couplets sur la reine, quoique détestés par tous les bons Français, se recherchent cependant par les amateurs d'anecdotes et se répandent peu à peu; on les lit en maudissant l'inventeur sacrilège de tant de calomnies. Ils sont au nombre de vingt-quatre, sur l'air, *lère la, lère lenlaire.* »

Puis il en fait avec soin l'analyse détaillée et termine ainsi :

« Ce petit poème, production d'une furie, est d'un faiseur très exercé en ce genre. La fabrique des vers est correcte, la rime riche, et il est peu de chansons mieux faites comme pièces littéraires. Mais il serait à souhaiter que la curiosité irrésistible d'un peuple volage et frivole permît de replonger dans l'oubli dont elle est sortie, cette pièce, fruit d'un délire qui mériterait le dernier supplice. »

Ces protestations hypocrites n'empêchaient pas les couplets de faire leur chemin et d'être lus avec empressement, même à la cour, avec l'insouciante légèreté qui a toujours fait le fond de notre caractère. Ces assertions calomnieuses prenaient peu à peu de la consistance et étaient si mollement réprimées, que le public s'habituait à entendre critiquer ses souverains presque ouvertement. On était loin du temps où un couplet sur madame de Pompadour faisait exiler un ministre !

Aux pamphlets dont nous venons de parler, il faut ajouter les diatribes des philosophes contre la monarchie, la noblesse et le clergé. Ces théories, soutenues dans l'*Encyclopédie* et développées par Helvétius, d'Holbach, Diderot, d'Alembert, avec beaucoup de talent dans leurs ouvrages;

enfin, le système de l'égalité prêchée par Rousseau dans son *Contrat social*, tout cela fermentait dans les esprits et ces hardies nouveautés étaient accueillies avec faveur même chez ceux qu'elles attaquaient le plus vivement. On aurait pu cependant réfléchir que ces mêmes philosophes, si ardents pour combattre les abus de la monarchie en France, étaient à genoux devant la *grande Catherine* et le *grand Frédéric*, souverains bien autrement absolus, auxquels ils prodiguaient les louanges les plus outrées, et desquels ils recevaient, de la meilleure grâce du monde, des cadeaux et des pensions. Il paraît qu'on ne faisait point ces réflexions, et les idées nouvelles allaient leur train, le parlement étant comme toujours en tête de l'opposition. La lutte n'était pas facile, et le caractère faible et irrésolu de Louis XVI, le peu de portée de son esprit, sa politique vacillante rendaient la tâche de ses ministres extrêmement délicate. Depuis la mort de M. de Maurepas qui, malgré tous ses défauts et son âge avancé, maintenait cependant un certain équilibre, les ministères changeaient de main à chaque instant, surtout aux finances et à la guerre.

On avait décidé au commencement de 1787 de réunir une assemblée qu'on désigna sous le nom d'assemblée des Notables et qui se composait de députés des trois ordres, le clergé, la noblesse et le tiers état. Le duc de Nivernais siégeait parmi

les députés de la noblesse qui étaient au nombre de 36 [1], les membres de l'assemblée des Notables étaient désignés par le roi et son conseil privé. Les notables n'étaient pas appelés pour résoudre les questions proposées, mais seulement pour donner leurs observations et leurs avis.

Cette première assemblée des Notables se sépara sans avoir fait rien d'important. Ce fut immédiatement après que le roi appela Nivernais au ministère; il entra au conseil comme ministre sans portefeuille.

Lorsque Mirabeau apprit que le duc de Nivernais devenait ministre, il écrivit à son frère avec une aigreur mal déguisée :

« A propos du vieux temps, comment trouves-tu le Nivernais qui entre au conseil et qui com-

1. L'assemblée des Notables de 1787 fut convoquée pour le 29 janvier par une circulaire du 29 décembre 1786, mais l'ouverture n'eut lieu que le 22 février. Elle se composait de sept archevêques, sept évêques, trente-six gentilshommes, huit conseillers d'État, quatre maîtres des requêtes, le premier président, trois présidents à mortier, et le procureur général du parlement de Paris; plus les premiers présidents et procureurs généraux des autres parlements, des conseils souverains, de la chambre des comptes et de la cour des aides; trois députés des États de Bretagne, de Bourgogne, d'Artois et de Languedoc, les prévôts des marchands de Paris et de Lyon, le lieutenant civil de Paris, le procureur de Strasbourg et vingt-trois maires des principales villes du royaume. L'assemblée fut divisée en sept bureaux, présidés par un prince. Les sept présidents étaient *Monsieur*, le comte d'Artois le duc d'Orléans, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le prince de Conti et le duc de Penthièvre.

mence la carrière ministérielle à soixante-onze ans ? Le conseil deviendra académique, et je suis persuadé que le petit homme se flatte que cette accolade remplira le vœu public. »

Nivernais sentait mieux que personne qu'il était bien tard pour répondre aux vœux des amis qui l'appelaient au conseil d'État ; cependant, vieux et infirme il s'y rendit, il sacrifia sa liberté à son devoir, se fixa à Versailles sans se faire la moindre illusion sur l'état actuel des affaires. Les principes politiques de Nivernais sont clairement exprimés dans ses Œuvres[1]. « Je demande qu'on guérisse les maladies du vieux corps politique par un régime et des remèdes appropriés qui conviennent non seulement au mal mais au tempérament : car ils ne peuvent réussir, s'ils ne conviennent pas à tous les deux ensemble. Cette méthode est bien loin de favoriser l'inaction d'un administrateur. Il lui serait au contraire beaucoup plus commode de n'avoir dans ses spéculations d'autre règle que son imagination ; de former seul et sans contradiction, dans son cabinet, un système d'organisation nouvelle comme Descartes a formé un système du monde physique. Il ne faut pour cela que des idées et cette faculté de combinaison qui donne de la cohérence aux idées. »

1. Voir ses lettres sur l' « Usage de l'esprit dans les affaires ».

« On projette aisément sur le papier les plus grands changements, les plus grandes innovations, et le papier n'oppose aucun obstacle. Il est bien plus facile de composer des livres que de gouverner des hommes; de faire le plan d'une administration nouvelle que de maintenir une vieille administration sans s'écarter des formes qui la constituent, et sans laisser subsister les abus qui s'y sont introduits. Il y faut une infatigable vigilance sur soi-même, pour se garantir de tout enthousiasme; une étude sérieuse et profonde, pour ne pas confondre les prétentions avec les droits, les abus avec les usages; un esprit d'ordre inébranlable, pour mettre chacun à sa place; il y faut le jugement le plus sûr et le plus exquis, pour devenir infaillible autant qu'il est permis à l'humanité de l'être; il y faut enfin le tact le plus fin et le plus exercé par une observation constante, pour démêler l'opinion publique, en suivre les variations, s'y conformer quand elle est juste, ne la jamais heurter avec violence, et ne la contrarier jamais qu'avec des précautions infinies... »

Cette remarquable description des qualités nécessaire à un ministre indique d'avance la ligne de conduite que suivit, en effet, Nivernais pendant sa présence au conseil du roi, de 1787 à 1789. Il contribua fortement à décider Louis XVI

à signer l'édit qui accordait enfin une existence civile aux protestants et que le Parlement refusa si longtemps d'enregistrer.

Trois mois après la séparation de l'assemblée des Notables le roi exila le Parlement de Paris à Troyes pour avoir protesté contre l'enregistrement de nouveaux édits sur les impôts. Le duc prononça un discours au conseil au sujet de l'exil du Parlement et des nouveaux édits : « Il s'expliqua en ministre, blâma le Parlement et fit entendre qu'il y avait des choses graves à considérer; que d'une part on était menacé d'une guerre, et que le défaut d'harmonie entre la nation et le roi ne pouvait qu'encourager les ennemis de la France à une rupture, ce que peut-être ils n'oseraient point faire en d'autres circonstances ; que d'autre part si l'on refusait d'enregistrer l'impôt, le roi pourrait être forcé à ne pas tenir ses engagements faute de moyen de le faire. » Ce discours produisit une assez vive impression sur le roi et il fut question d'envoyer à Troyes M. de Nivernais et M. de Malesherbe pour négocier avec le Parlement ; mais Louis XVI, avec son déplorable système de politique vacillante rappela le Parlement le 20 septembre suivant et renonça à l'impôt. Le 19 novembre, le roi tient un lit de justice pour la création d'un emprunt de quatre cent vingt millions ; le duc d'Orléans s'oppose à cet emprunt, il est exilé, puis bientôt après rappelé ; enfin le

8 mai 1788 le roi tient à Versailles un nouveau lit de justice dans lequel il fait enregistrer de nouveaux édits qui diminuent l'autorité du Parlement, et il ordonne l'établissement d'une cour plénière; puis le 8 août, il révoque par un édit, le rétablissement de la cour plénière, et annonce la convocation des états généraux pour le 1er mai de l'année suivante. Quand on rapproche ces actes les uns des autres, il ne faut pas demander d'autres preuves de la faiblesse et de la versatilité de la politique de ce malheureux monarque. Le duc de Nivernais en était au désespoir : il avait vivement insisté pour l'établissement d'une cour plénière et se montrait très effrayé de la réunion des états généraux.

En revanche il fut un de ceux qui provoquèrent le plus vivement la formation des assemblées provinciales[1], quoiqu'il sût fort bien qu'elle devait lui retrancher la majeure partie des droits qu'il possédait encore dans le Nivernais.

L'assemblée du Nivernais, dit M. de Lavergne, se réunit le 16 août 1788 dans la bibliothèque des Révérends Pères Récollets, sous la présidence

1. Un décret du roi du 5 août 1787 régla les attributions de ces assemblées; la principale consistait à répartir sous l'autorité du conseil du roi les impositions foncières et personnelles et celles dont le produit était consacré à des travaux publics provinciaux. L'élection de leurs membres avait lieu au deuxième degré, elles se composaient de députés des trois ordres, le tiers état avait le même nombre de voix que le clergé et la noblesse réunis.

de l'évêque de Nevers, monseigneur de Séguiran. Avant toute autre opération, l'assemblée vota des remerciements au duc de Nivernais auquel elle devait son existence[1]...

1. Le duc entretenait à ses frais une *Chambre des comptes* du domaine et duché-pairie de Nivernais et Donziois dont le procureur général était investi de grandes attributions. Cette charge remplie autrefois par le célèbre Guy Coquille appartenait en 1788 au jurisconsulte Parmentier, auteur d'écrits estimés sur l'histoire locale et qui rédigea en 1789 le cahier des remontrances de la Chambre des comptes de Nevers, un des plus remarquables par la vigueur des idées et du langage. En choisissant un tel homme pour son fondé de pouvoir, le duc avait montré la même générosité qu'en provoquant l'établissement de l'assemblée provinciale qui ne pouvait manquer de mettre des bornes à son pouvoir.

XIII

1789 A 1790

Le prince Henri à Paris. — Une fête à Saint-Ouen. — Le proverbe « une hirondelle ne fait pas le printemps ». — La révolution en province. — L'émigration. — Épisode de Clamecy. — La Bussière et les officiers du bailliage. — Correspondance. — Les trente dragons de Royal-Piémont.

On n'a pas oublié l'accueil particulièrement aimable que Nivernais avait reçu du prince Henri pendant l'ambassade de Prusse; il en avait conservé un reconnaissant souvenir, et, lors du premier voyage que fit le prince à Paris, en 1784, le duc lui donna une fête superbe dans son hôtel de la rue de Tournon. Le roi l'avait délégué à ce moment-là pour faire au prince les honneurs de la capitale. Personne ne pouvait mieux s'en acquitter et il fut, du reste, secondé par tout le monde dans cette tâche, car, à cette époque, on

ne connaissait point les rancunes tenaces d'aujourd'hui. On oublia que le prince Henri[1] avait victorieusement combattu contre nous dans plus d'une bataille, et son séjour se passa fort bien.

Au moment de monter en chaise de poste pour partir, il dit gracieusement au duc de Nivernais qui l'accompagnait : « J'ai passé la moitié de ma vie à désirer voir la France, je vais passer l'autre moitié à la regretter. »

Ces regrets furent si réels que, deux ans après ce voyage, le prince Henri forma le projet de venir se fixer à Paris. Ses rapports avec son frère, le grand Frédéric, laissaient fort à désirer; cependant nous avons peine à croire que ce dernier eût vu avec plaisir l'établissement définitif de ce dernier en France; quoi qu'il en soit, le duc de Nivernais et madame de Sabran, qui était également liée avec le prince, reçurent ses confidences, et le duc fut chargé de tâter le terrain à la cour, pour savoir si ce projet serait bien venu du roi. Louis XVI répondit qu'il en serait fort aise et M. de Nivernais, en transmettant

1. Le comte de Ségur nous a laissé, disent les contemporains, un portrait fort exact du prince Henri :

« Vaillant guerrier, habile général, profond politique, ami de la justice, des sciences, des lettres et des arts, secourable aux infortunes; la simplicité de ses manières et l'aménité de son caractère lui attiraient l'affection. La petitesse de sa taille, l'irrégularité de ses yeux, les désagréments de sa figure, qui choquaient au premier abord, s'oubliaient très vite en causant avec lui. » (*Mémoires du comte de Ségur*, t. II, page 140.)

cette réponse au prince Henri, l'engagea à acheter le joli château de la Muette, dont le roi cherchait à se défaire pour des raisons d'économie. Que se passa-t-il à Berlin à ce sujet-là? nous l'ignorons; mais il est probable que Frédéric mit obstacle au projet de son frère, qui ne se réalisa point.

Deux ans plus tard, en février, le prince annonça à ses amis qu'il se préparait à un second voyage en France. Il y arriva, en effet, juste quatre mois avant la réunion des états généraux et il y resta jusqu'au mois de mai.

Il est difficile de supposer que le prince ignorât ce qui se passait à Paris; ses nombreux correspondants devaient le tenir au courant de l'état de fermentation des esprits qui entraînait la nation presque malgré elle dans un mouvement nouveau et périlleux. Non seulement on était fort bien renseigné à Berlin, mais Henri suivait avec un vif intérêt la marche des idées et des événements, et il est fort probable que l'arrivée du prince à ce moment-là, ne fut pas fortuite.

C'était à l'hôtel de la rue de Tournon que le duc avait reçu le prince en 1784; cette fois-ci, ce fut à Saint-Ouen qu'eut lieu la fête qu'il donna en son honneur. Les jardins de ce délicieux séjour étaient célèbres et les étrangers sollicitaient avec empressement la permission de les visiter. Quoique la saison fût encore peu avancée, le duc,

assez souffrant, était allé pour quelques jours à Saint-Ouen; le prince Henri s'y rendit aussitôt et y passa l'après-midi presque entière. De retour à Paris, on lui demanda ce qu'il pensait de ces magnifiques jardins : « Je n'y ai point fait attention, dit-il, je n'ai vu que le duc de Nivernais. »

Quelque temps après eut lieu la fête qui débuta par un dîner réunissant les personnages les plus intéressants à connaître pour le prince Henri. On y voyait les principaux membres de l'Académie française, des généraux, des ministres, les artistes les plus célèbres, peintres, sculpteurs ou musiciens, les femmes les plus aimables de la cour, entre autres mesdames de Mirepoix, de Sabran, la jeune Delphine de Custine, sa fille, qui venait de se marier et dont la beauté était dans tout son éclat. Les convives étaient répartis en quatre tables, de manière à pouvoir observer l'étiquette des places et des rangs pendant le repas. Mais après le dîner, qui eut lieu comme de coutume à deux heures, l'on se rendit sur la magnifique terrasse du château dominant la Seine; là, l'étiquette disparut et les groupes se formèrent au gré de chacun. De nombreux invités arrivèrent de Paris pendant l'après-midi, et, au moment où la nuit, qui commençait à tomber, fit rentrer les promeneurs, ils trouvèrent tous les salons illuminés, un théâtre dressé avec un orchestre sur le devant, et un concert com-

mença. Les premiers sujets du grand Opéra, entre autres Chéron et la Saint-Huberti, qui remportaient alors des succès éclatants, se firent entendre. Au concert succéda un proverbe avec ariettes, duos, trios, etc., intitulé : *Une hirondelle ne fait pas le printemps*, composé par le duc et le chevalier de Boufflers de retour du Sénégal. Le héros du proverbe était le prince Henri, et voici le sujet : Un dragon français (Mathurin), pendant une bataille de la guerre de Sept ans, se défendit comme un lion contre sept hussards noirs qui l'entouraient. Le prince Henri, voyant la bravoure du dragon, défendit qu'on lui ôtât la vie, fit panser ses blessures et, quand il fut guéri, le renvoya en France en lui promettant de marier sa fille au premier voyage qu'il ferait en ce pays. Le fond de l'anecdote étant vrai, les auteurs ne manquèrent pas de l'embellir.

Au lever du rideau, on attend l'arrivée du prince pour célébrer les noces de Lise, c'est le nom de la fille de Mathurin ; un vieux seigneur des environs (le duc de Nivernais), dont Mathurin est le fermier, a convoqué ses amis pour fêter le mariage chez lui. L'époux est un bon homme vieux et riche choisi par le père, mais la fillette aime Colin, un jeune gars, pauvre et joli garçon, et ne se soucie point du mari que lui destine son père. Par bonheur, le prince arrive, devine

le chagrin de Lise, et dote Colin qui épouse son amoureuse. « Ah ! si tous les princes étaient comme cela, maman, s'écrie Lise enchantée. — Dame, répond sa mère, une hirondelle ne fait pas le printemps ! »

« Pour comprendre le charme de ce joli petit ouvrage, dit Grimm qui assistait à la représentation, il faut l'avoir vu jouer avec tout l'intérêt qu'inspiraient la présence du prince et celle de l'auteur. Ce dernier apparut lui-même à la dernière scène et, ses lunettes sur le nez, il n'eut pas moins de grâce à chanter le couplet final. »

Quand le spectacle fut terminé, on servit un magnifique souper; pendant ce temps, le parc avait été illuminé jusqu'à la Seine, couverte elle-même de petites embarcations chargées de lanternes de couleur; c'était un coup d'œil féerique, et tous les équipages, suivis de laquais portant des torches et des flambeaux, firent, au pas, le tour du parc avant de reprendre la route de Paris.

Cette fête devait être la dernière; désormais les belles dames en costume de campagne, robes abattues et coiffures à la Ques-aco, ne se promèneront plus dans les grandes allées du parc de Saint-Ouen, les jeunes seigneurs en habits de couleur tendre ne murmureront plus doucement à

leurs oreilles l'éternelle chanson d'amour ; les grands lustres de cristal de roche et les girandoles dorées des anciens hôtels vont s'éteindre, ils n'éclaireront plus les riches habits de cour et les diamants séculaires des duchesses et princesses de vieille race. La Révolution arrive avec une effrayante rapidité donner le coup de grâce à cette riante existence dont Talleyrand disait : « Ceux qui n'ont pas vécu avant la Révolution n'ont pas connu la joie de vivre ». Bientôt la toile, qui s'est baissée sur les joyeuses comédies, les salons superbes et les châteaux princiers, se relèvera pour nous laisser voir un drame terrible dont le dernier décor sera la place Louis XV et la guillotine.

Deux mois après le départ du prince Henri, les états généraux s'assemblaient à Versailles. Nivernais jugeait cette convocation prématurée et pleine de dangers ; il usa de toute son influence pour l'empêcher, disant que « c'était aussi imprudent que de mettre une arme chargée entre les mains d'un enfant ». En effet, on y était si peu préparé que le gouvernement ne savait même pas, au moment de leur convocation, quel serait le mode de délibération ni les proportions exactes de la représentation nationale.

Nous n'avons pas la prétention d'écrire ici l'histoire de la Révolution française ; il s'agit ici tout simplement de suivre le duc dans les nom-

breuses péripéties qu'entraîne la marche vertigineuse des événements.

Le 5 mai 1789, les états généraux s'étaient donc ouverts à Versailles, et dès le 17 juin le tiers état se séparait des deux autres, quoiqu'on lui eût accordé une représentation aussi forte qu'au clergé et à la noblesse réunis parce qu'il représentait en effet la partie la plus nombreuse de la nation. Il se constitua en Assemblée nationale. Louis XVI fit fermer le 20 juin la porte de l'Assemblée nationale; le tiers se réunit alors au Jeu de Paume et jura de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France. Les prévisions de Nivernais sur les troubles qu'amènerait infailliblement la réunion des états généraux commençaient à se réaliser. Une grande agitation régnait à Paris et dans la province; il s'établit des clubs de toutes parts, on commença dès lors à faire usage des qualifications d'aristocrate et de démocrate. Le roi et son conseil, indécis et tiraillés, agissent tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre; le 23 juin dans une séance royale des états généraux, le roi casse tous les arrêtés du tiers état, qui n'en persiste pas moins dans son opposition, puis le 27 juin, par un retour inexplicable, le roi ordonne au clergé et à la noblesse de se réunir au tiers état; ce fut après cet ordre que le duc, désespéré de voir l'inutilité de ses efforts et convaincu que la monarchie courait

à sa perte, se découragea tout à fait et donna sa démission. Le soir même, en rentrant à Paris, ne jugeant que trop bien l'état des choses, il dit à un petit groupe d'amis qui étaient réunis chez lui : « *Ce qui nous attend désormais, c'est la prison ou la mort.* » Cela se passait au commencement de juin et, le 14 juillet, la prise de la Bastille donnait le signal des excès qu'il prévoyait ; elle fut suivie d'une jacquerie générale dont le *Moniteur* lui-même rend un compte effrayant :

« Dans les premiers transports de l'effervescence, ce fut un crime d'être gentilhomme, et les femmes mêmes ne pouvaient se garantir de la vengeance de la multitude. M. de Montesson fut fusillé au Mans après avoir vu égorger son beau-père. En Languedoc, M. de Barras fut coupé en morceaux devant sa femme près d'accoucher. En Normandie, un seigneur paralytique fut abandonné sur un bûcher, dont on le retira les mains brûlées. En Franche-Comté, madame de Batteville fut forcée, la hache sur la tête, de faire abandon de ses titres ; la princesse de Listenay y fut également contrainte, la fourche au col et ses deux filles évanouies à ses pieds. Madame de Tonnerre, M. L'Allemand eurent le même sort. Le chevalier d'Ambli, traîné nu sur un fumier, vit danser autour de lui les furieux

qui venaient de lui arracher les cheveux et les sourcils. M. d'Ormesson, M. et madame de Montessu eurent pendant trois heures le pistolet sur la gorge, demandant la mort comme une grâce et ne voulant pas consentir à la cession de leurs droits. Ils furent tirés de leurs voitures pour être jetés dans un étang[1]. »

Devant de pareils actes, la terreur s'empara des esprits et l'émigration commença; il est incontestable que ce fut une faute et qu'elle eut les résultats les plus fâcheux pour la famille royale, mais il faut se transporter à ce moment-là et au milieu d'excès aussi effrayants; il est certain que le premier mouvement devait être d'y échapper par la fuite, imaginant que cela ne durerait pas.

Il faut citer ici l'opinion d'un contemporain, publiciste éminent, sur les causes de l'émigration au moment même où s'accomplissaient tous ces crimes.

« Quiconque considérera impartialement les seules et véritables causes de l'émigration, les trouvera dans l'anarchie. Si la liberté individuelle n'eût pas été formellement menacée, si l'on n'avait pas mis en pratique le dogme insensé,

1. *Moniteur* du 4 août 1789.

prêché par les factieux, que les crimes de la multitude sont les jugements du ciel, la France eût conservé les trois quarts de ses fugitifs. Exposés depuis deux ans à des dangers ignominieux, à des outrages de tout genre, à des persécutions innombrables, au fer des assassins, au brandon des incendiaires, aux plus infâmes délations de leurs serviteurs corrompus, aux visites domiciliaires, aux emprisonnements arbitraires, abandonnés à la fureur inquiète des clubs, des dénonciateurs, des administrateurs intimidés, ils trouvaient des bourreaux partout[1]... »

La jeune duchesse de Mortemart et son mari émigrèrent des premiers avec leur jeune fille à peine âgée de deux ans; ils allèrent s'établir à Aix-la-Chapelle, et de là à Londres. La duchesse de Brissac dont la santé ne supportait plus le climat de Paris était depuis un an fixée en Italie et résidait tantôt à Gênes, tantôt aux eaux de Valdagno. Le duc resta donc seul à Paris, refusant d'émigrer malgré les pressantes sollicitations de sa fille et de sa petite-fille.

Son attachement pour le roi lui faisait considérer comme une trahison de l'abandonner. Il se souvenait d'avoir écrit : « Celui qui sans de fortes et légitimes raisons abandonne sa patrie, pour s'établir dans une terre étrangère, est un ingrat,

1. *Mémoires de Mallet du Pan.*

un homme mal né. » Il resta donc. « Pauvre M. de Nivernais, écrit Walpole, être privé du seul enfant qui lui reste, dans quel isolement il se trouve et dans quelles circonstances ! »

A ces inquiétudes et à ces chagrins vinrent bientôt se joindre les difficultés que soulevèrent les nouveaux décrets de l'Assemblée nationale, entre autres celui qui supprimait la justice seigneuriale; les troubles qui se passèrent partout à ce moment-là ne justifièrent que trop bien les prévisions du duc qui ne voulait pas qu'on donnât à la fois toutes les libertés à un peuple qui était si peu habitué à en faire usage. Nous allons faire avec quelques détails le récit des troubles de Clamecy où se reproduisit en miniature ce qui se passait dans toute la France.

L'Assemblée nationale avait déclaré que les justices seigneuriales continueraient leurs fonctions jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à leur remplacement. La population de Clamecy se composait en grande partie de flotteurs de bois, classe du peuple se recrutant parmi des gens d'une grande force physique, querelleurs et piliers de cabaret; ils avaient souvent maille à partir avec la justice, et lorsqu'ils virent les officiers de la justice seigneuriale dépouillés de leurs fonctions, ils n'eurent aucun égard aux décrets qui les maintenaient dans leur poste jusqu'à la nomination de nouveaux juges et refusèrent net de leur obéir.

Voici une partie de la correspondance des officiers du bailliage avec le duc :

Les officiers de justice et de police de la ville et châtellenie de Clamecy au duc de Nivernais.

« Clamecy, le 24 août 1789.

» Monseigneur,

» La révolution générale qui s'est opérée dans le royaume vient d'en causer une particulière ici ; et comme elle intéresse Votre Excellence, nous nous empressons d'avoir l'honneur de lui en rendre compte.

» Jusqu'ici, Monseigneur, nous avions exercé nos fonctions, celle de la police surtout, au milieu de la disette et de la cherté qui nous affligent depuis si longtemps, nous avions, disions-nous, exercé nos fonctions avec tout le zèle et tous les soins dont nous sommes capables ; et nous avions été assez heureux pour avoir toujours approvisionné nos marchés, maintenu la tranquillité publique dans toutes les parties. Le public et singulièrement les classes indigentes nous offraient sans cesse le flatteur, le consolant témoignage de leur reconnaissance. Les événements de la fin de juillet, la fermentation qu'ils ont occasionnée dans les esprits, la suppression des justices seigneuriales, l'établissement d'une milice bour-

geoise, sont malheureusement venus troubler cet ordre de choses. Nos officiers municipaux, quoique la plupart n'eussent point été nommés par la commune, ont conçu des idées de rivalité sur tous les points de l'ordre public; et dirigeant leur conduite sur les prétentions, sur les droits qu'ils ont imaginé ou plutôt qu'ils ont voulu avoir, ils ont cherché à se rendre maîtres de la police, ou à la rendre nulle dans nos mains par toutes les tracasseries qu'ils nous ont suscitées. De là des discussions continuelles, des propos déplacés et injurieux; des censures capables de nous discréditer, de nous faire perdre la confiance du peuple dans des circonstances aussi orageuses. Plus jaloux de remplir des devoirs que d'exercer des droits, nous avons résisté autant que nous avons pu et continué principalement les opérations qui tendaient à entretenir les subsistances, mais celles que nous avons faites en dernier lieu solennellement, et tous les citoyens assemblés, ayant été attaquées par des protestations judiciaires signifiées de la part des officiers municipaux, nous avons reconnu le danger qu'il y avait de continuer des fonctions aussi pénibles et aussi délicates.

» Dans cette crise nous avons cru ne pouvoir prendre d'autre parti que de nous démettre de nos fonctions; c'est ce que nous fîmes dans une assemblée nombreuse tenue samedi dernier et dont nous avons l'honneur de vous envoyer une

extrait. La circonstance de cette démission, et les mécontentements que la majorité des citoyens avaient des officiers municipaux étaient tels que la même assemblée se porte sur-le-champ à l'hôtel de ville, où au même instant les officiers municipaux sont cassés, et il est établi un comité permanent de vingt-six personnes pour l'exercice de la police, l'approvisionnement des marchés et l'administration des revenus patrimoniaux ; le tout jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait organisé les municipalités.

» Une circonstance, Monseigneur, que nous espérons que Votre Excellence ne verra pas d'un œil indifférent, c'est que l'assemblée nous a nommés tous les quatre pour être membres du comité, ainsi que vous verrez par l'état ci-joint.

» Il a fallu, Monseigneur, des circonstances de ce genre pour nous faire abdiquer, avant le temps, des fonctions que nous tenions infiniment à honneur, et que nous eussions exercées avec la même satisfaction que par le passé jusqu'au moment où le nouvel ordre de choses devait les faire cesser. En tout cas, Monseigneur, si les rapports qui nous liaient à Votre Excellence et qui nous étaient si chers sont au moment de se dissoudre, nous vous supplions de continuer à nous honorer de votre bienveillance ; et nous nous efforcerons de la mériter par tous les sentiments du dévouement et du profond respect avec lesquels nous

nous ferons toujours gloire d'être, Monseigneur, vos très humbles, etc., etc.

LA BUSSIÈRE,
DE LA VAU, juge;
DUPIN, lieutenant particulier;
NÉE DE CHARMOY, procureur fiscal;
BARDET, lieutenant assesseur.

» *P.-S.* — Depuis notre lettre écrite, Monseigneur, les circonstances ont changé; le comité à l'hôtel de ville n'est point entré en fonctions, et nous avons cru convenable de continuer nos fonctions, nous sommes dans une anarchie effrayante. »

Il faut remarquer en passant, que le nom qui figure en tête des lettres écrites par les officiers de la châtellenie de Clamecy est toujours celui de La Bussière, il n'est jamais accompagné d'un qualificatif, comme le sont ceux qui le suivent; nous ne pouvons donc savoir quelles étaient ses fonctions, mais nous aurons à nous en occuper dans la suite.

M. de Nivernais aux officiers de la châtellenie de Clamecy.

« Paris, le 30 août 1789.

» Messieurs, j'ai reçu votre lettre du 24 de ce mois et les pièces qui étaient jointes. Je suis très

reconnaissant de toutes les peines que vous avez prises pour le maintien de la police et l'approvisionnement de la ville dans des temps aussi critiques. Il eût été à désirer qu'on vous eût laissé continuer paisiblement. MM. les officiers municipaux sont la victime de la prétention qu'ils ont élevée, puisque l'effet qui en est résulté a été de les dépouiller ainsi que vous des fonctions de l'administration publique; quoique vous soyez toujours en plein exercice, puisque le décret de l'Assemblée qui supprime les justices seigneuriales ordonne néanmoins que les juges continuent leurs fonctions jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à leur remplacement. Vous aviez très sagement fait de céder, et si le comité permanent se fût organisé complètement quoique illégalement, je vous exhorterais à laisser faire plutôt que d'augmenter le trouble par une résistance bien fondée. Le repos public est préférable à tout, et je vois avec satisfaction que vous avez pensé comme moi à cet égard; mais, puisqu'il n'y a rien de déterminé et que l'anarchie règne dans toute la ville, je dois vous encourager à continuer vos travaux, quoique pénibles et désagréables dans de pareilles circonstances. Le bien public sera le véhicule et votre récompense. Je n'oublierai jamais, messieurs, les services que vous m'avez rendus dans les places que vous occupez avec autant d'intelligence que d'honnêteté. Si la

loi détruit les rapports étroits qui existent entre nous, elle ne diminuera certainement pas mon affection, dont j'aimerai toujours à vous donner des preuves, ainsi que des sentiments avec lesquels je suis, messieurs, etc. »

L'anarchie et le désordre continuèrent à régner à Clamecy avec une telle violence que les officiers du bailliage écrivirent au duc pour le supplier de faire venir à Clamecy un détachement de cavalerie de la garnison de Nevers; le duc en fit aussitôt la demande, et trente hommes du régiment Royal-Piémont arrivèrent dans les premiers jours de décembre. Il était temps, car de nouveaux troubles éclatèrent au sujet de la division des provinces en départements. Le duc, dans l'assemblée provinciale du Nivernais où cette question s'était agitée en 1787, avait émis l'opinion qu'il serait avantageux à la province de n'être pas divisée en plusieurs régimes, et tous les esprits sérieux et sensés partageaient cette opinion. Clamecy fut appelée à voter sur cet objet, et les officiers de la châtellenie encore en fonctions firent tout ce qu'il était possible pour obtenir la réunion de Clamecy, des villes et paroisses qui composaient son élection au département de Nevers, tandis que l'opposition, en tête de laquelle étaient les flotteurs, voulait la réunion au département d'Auxerre. Un premier

scrutin avait donné la majorité à ces derniers. Voici le récit d'une seconde réunion préparatoire envoyée au duc lui-même par ses officiers :

« 14 décembre 1789.

» M. Dupin ouvre l'assemblée, fait lecture lui-même de notre mémoire... Mais bientôt, nous apercevons sans peine qu'une cabale, composée de tout le peuple, avait à sa tête un faiseur de flottage, homme turbulent, et qui, à raison de son état, le pouvait remuer et le faire mouvoir à son gré. En effet, la lecture était à peine finie que cinquante à soixante flotteurs élèvent la voix en criant de toutes parts : *Auxerre! Auxerre!* tandis que les citoyens honnêtes et instruits examinent, pèsent, discutent et forment leur avis pour Nevers. En vain, M. de La Vau prend la parole et harangue le peuple. Le chef de la cabale avait donné le mot ou, pour mieux dire, ses ordres, et la pluralité est décidée pour Auxerre...

» ... Voilà, Monseigneur, comment les choses se sont passées, et Votre Excellence conçoit combien il faut être animé du zèle de la chose publique pour supporter des scènes de ce genre, des scènes où des citoyens honnêtes et pensants se trouvent avoir à lutter d'opinion contre une multitude grossière, ignorante, séduite et trompée et qui, ne connaissant en ce moment que la force, croit

devoir l'emporter par le nombre, être même en droit d'attenter aux jours ou, tout au moins, d'en menacer ceux qui ne disent point comme elle...

» ... Il est bon de remarquer, Monseigneur, dans quelle circonstance notre assemblée a été tenue. C'est au milieu du trouble et de l'anarchie qui règnent dans cette ville où les officiers municipaux, en guerre pour ainsi dire avec les membres du comité permanent, en butte au peuple, n'osent plus paraître dans les assemblées et essuient des insurrections journalières. Nous venons encore d'en être les témoins ces jours derniers, où des gens turbulents ont fait ôter le drapeau rouge qui avait été arboré, y ont substitué le drapeau blanc qu'ils se sont fait remettre par le commandement de notre milice nationale, ont empêché par violence le casernement des trente hommes Royal-Piémont qui sont arrivés la semaine dernière. Le bien, vous le savez mieux que nous, Monseigneur, ne peut s'opérer qu'au sein de la tranquillité et de la paix, et, comme elles sont bannies d'ici, la voix de la raison ne pouvait plus se faire entendre sur l'objet de notre réunion à l'un ou à l'autre des départements. »

(Suivent les signatures.)

Le duc répond :

« Je savais bien, messieurs, qu'une partie de vos

habitants s'opposaient à la réunion de Clamecy au département du Nivernais. Un de vos députés de Nevers m'en avait informé et m'avait assuré que le comité paraissait peu disposé à adopter cette opposition. La séparation des départements se fera d'après des convenances générales et non d'après les intérêts particuliers, sans quoi on ne serait d'accord sur rien. Les uns voudraient être de Nevers, les autres d'Orléans, les autres d'Auxerre. Il serait impossible de contenter tout le monde.

» J'ai toujours pensé qu'il était avantageux à la province de Nivernais de n'être pas divisée en plusieurs régimes; j'ai manifesté cette opinion lorsqu'il a été question de la formation des assemblées provinciales. Maintenant que l'Assemblée nationale a supprimé les intendants et les subdélégués et qu'on ne gouvernera plus par généralité mais par départements et par districts, il serait très intéressant pour la province que le Nivernais formât un département de toutes ces parties réunies. »

Peu de jours après, la chose était arrangée, et le duc écrivait à M. de La Vau : « Eh bien ! monsieur, nous voilà enfin du département du Nivernais, malgré toutes les oppositions et tous les obstacles que nous avons rencontrés. Ce point a été jugé lundi dernier... Je vois avec plaisir s'effectuer mes anciens projets de réunion du Nivernais en un seul régime. »

Nous allons voir maintenant un exemple qui peint bien la faiblesse du malheureux gouvernement de Louis XVI. L'arrivée des trente cavaliers de Royal-Piémont, malgré les difficultés suscitées par la petite émeute des flotteurs contre leur installation, avait promptement rétabli le calme dans la ville et les brouillons se virent réduits au silence. Cela ne faisait pas leur affaire; un nouveau corps municipal, nommé d'après le décret de l'Assemblée nationale et choisi dans le parti le plus avancé de l'opposition, écrivit à la fois au duc et à M. de La Tour du Pin pour demander le renvoi à Nevers des trente cavaliers qui, disaient-ils, loin de ramener le calme, fomentaient des troubles et risquaient même d'être fort malmenés. Là-dessus, M. de La Tour du Pin écrit aussitôt au duc qu'il va proposer à Sa Majesté de retirer ce détachement de Clamecy *afin de ne pas le compromettre.*

Le duc répond immédiatement :

« Le 26 février 1790.

» J'apprends dans ce moment, monsieur le comte, une nouvelle qui m'inquiète. On me fait craindre que vous n'ayez intention de retirer de Clamecy ce petit détachement de dragons si nécessaire pour y prévenir de fâcheux désordres et que vous avez bien voulu y mettre et y laisser

après avoir entendu et approuvé mes représentations à ce sujet. Je ne puis me dispenser d'avoir l'honneur de vous les renouveler, connaissant l'importance du maintien de la tranquillité dans cette ville, non seulement par rapport à elle-même, non seulement par rapport au Nivernais dont elle est le grand entrepôt de commerce, mais encore par rapport à Paris qui en tire chaque année la moitié de sa fourniture en bois de chauffage.

» Ces raisons, qui me paraissent puissantes, m'obligent à insister auprès de vous, monsieur le comte, et à vous supplier de nouveau de vouloir bien laisser à Clamecy le détachement de Royal-Piémont qu'il serait si dangereux et si préjudiciable d'en retirer.

» Recevez, etc. »

Sur les instances du duc on maintint le détachement à Clamecy. Quinze jours après, M. de La Tour du Pin, ébranlé par une seconde lettre de la nouvelle municipalité qui ne cherchait qu'à fomenter de l'agitation, proposa de nouveau de retirer les trente cavaliers ; mais il n'osa pas toutefois le faire sans l'avis du duc de Nivernais, et pour lui en laisser la responsabilité, il répond à la municipalité que cela dépend du duc, simple moyen de se mettre à l'abri des conséquences d'une décision quelle qu'elle

fût. Aussitôt, la nouvelle municipalité écrit à M. de Nivernais pour presser le renvoi des trente dragons, prétendant que la dépense de leur consommation est considérable. Malgré l'impatience que lui causent ces perpétuelles tergiversations, le duc de Nivernais leur fait une réponse fort calme. :

« Paris, ce 3 mars 1790.

» J'ai reçu, messieurs, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 du mois dernier au sujet du détachement de troupes qui est à Clamecy et dont la présence vous paraît onéreuse pour la ville. J'avoue, messieurs, que j'ai peine à comprendre les motifs qui vous déterminent à solliciter la retraite de cette petite troupe : celui de la consommation est bien léger. Trente hommes de plus sur une population de quatre à cinq mille âmes sont à peine sensibles, et ces trente hommes peuvent prévenir bien des désordres qui sont toujours à craindre dans un moment où les insurrections ne sont pas rares. La destination des troupes dans l'intérieur du royaume est de maintenir l'ordre et de procurer la sûreté des personnes et des propriétés, selon le vœu des municipalités qui, presque toutes, en ont demandé et ont regardé comme un bienfait d'en obtenir. La ville de Clamecy qui, pour le

flottage des bois, rassemble une grande quantité d'ouvriers, est plus exposée qu'aucune autre à des fermentations passagères, parce que l'existence de ces ouvriers dépend de leurs travaux journaliers que mille circonstances imprévues peuvent déranger. Il serait fâcheux que la ville fût la victime d'un excès de confiance dont vous seriez les premiers punis. Et d'ailleurs, la ville de Paris, qui tire en grande partie sa fourniture du bois de chauffage par Clamecy, est intéressée à ce que le désordre ne s'y introduise pas. C'est même ce qui a déterminé à y placer un détachement. Au surplus, messieurs, je ne vous propose que des réflexions. Le détachement qui est à Clamecy n'est point à mes ordres : adressez-vous au ministre. S'il adopte vos raisons, je ne m'opposerai point à ce qu'il renvoie à Nevers le détachement qu'il en a tiré pour assurer la tranquillité de Clamecy et de son commerce. Mais je vous invite à bien peser une démarche dont les suites pourraient être fâcheuses et, dans ce cas, vous seraient imputées avec quelque raison, puisque l'Assemblée nationale, par son dernier décret, a rendu les municipalités responsables des désordres résultant des insurrections. »

Tous ces sages conseils furent inutiles et le duc, sachant bien qu'il ne pouvait aucunement

compter sur la fermeté de M. de La Tour du Pin, qui, en toute circonstance, montrait un caractère d'une faiblesse inconcevable, dut se résigner à voir Clamecy livré à tous les hasards et à tous les dangers d'une anarchie que trente hommes pouvaient empêcher : c'est, en deux mots, toute l'histoire de la Révolution à cette époque.

On a pu remarquer dès longtemps un grand refroidissement dans les relations du duc et de son ami, le marquis de Mirabeau; voici dans quels termes il décrit leurs rapports à l'époque où nous sommes en écrivant à son frère le bailli.

« Comme je ne vais plus le soir, depuis longtemps, dès l'année précédente ayant usé de mon privilège pour entrer chez le duc le matin et suivant de trop près celui qui m'annonçait, je le vis deux fois jeter les bras en désespéré à cette importunité et puis venir à moi avec son air riant de cour. Aussi, dès l'année passée, je m'en tins à me faire écrire, et comme cela ne se rend pas, ma foi j'ai renoncé à tous ces seigneurs postiches qui ne *sont bons à rien ainsi, au contraire...* »

Voilà la reconnaissance dont le marquis paie celui qui l'a obligé pendant trente ans ! Il n'y a rien à ajouter au tableau qui du reste est parlant ! Nous n'aurons plus à nous en occuper maintenant, car il mourut en 1789.

L'ingratitude du marquis et son appréciation « du seigneur postiche qui n'est bon à rien »

forment un contraste achevé avec les détails qui surabondent dans toute la vie du duc et font foi de son excessive obligeance envers ses amis, nous dirons presque envers ses clients.

Pendant son passage au ministère, il avait été accablé de demandes de tout genre. Il faut avoir feuilleté les liasses de lettres qui existent encore dans les archives de sa famille pour en avoir une faible idée. La plupart du temps, ne pouvant pas accorder les pensions, places ou subventions qu'on réclamait de tous les côtés, il adoucissait son refus en l'accompagnant d'une somme prise dans sa poche. Puis venait le chapitre des prêts, des avances à courte échéance qu'on promettait sur l'honneur de rembourser; nous allons citer trois ou quatre de ces lettres. Ce petit côté de l'existence d'un grand seigneur occupait cependant une certaine place, comme on va en juger et prouve que ce n'était pas une sinécure.

Voici d'abord M. de Kéralio, son ancien secrétaire intime pendant l'ambassade en Prusse, le même qui avait également accompagné le comte de Gisors, lors de ses voyages du Nord.

M. de Nivernais, qui aimait beaucoup Kéralio, lui avait fait obtenir la place de gouverneur de l'Infant de Parme, petit-fils de Louis XV; puis, une fois l'éducation du jeune prince terminée, Kéralio revint à Paris où il passait la moitié de sa vie chez le duc; il avait perdu sa femme

et il ne lui restait qu'une fille [1]. Sa maison ne pouvait être lourde, et avec les larges émoluments des places qu'il avait occupées il aurait dû se trouver à l'aise; ce n'était pas le cas, et on le voyait toujours pressé d'argent; le duc en savait quelque chose et connaissait bien le tour des petits billets qui arrivaient au moins chaque année. Au commencement de janvier il en reçut un, demandant pour *quinze jours* seulement un prêt de dix-neuf mille livres; la somme était un peu forte, mais comme il s'agissait de quinze jours le duc y consentit.

Kéralio écrit avec effusion :

« 30 janvier 1789.

» Monsieur le duc,

» Très certain de vous remettre avant le 15 février la somme de dix-neuf mille francs que vous voulez bien me prêter, j'accepte le service que vous voulez bien me rendre et j'irai la prendre chez vous lundi matin. Il me serait difficile de vous exprimer toute ma reconnaissance; elle est aussi grande que le service important que vous avez la bonté de me rendre. »

1. Madame Robert, femme de lettres, qui était devenue depuis son mariage assez révolutionnaire pour finir par se brouiller avec son père, qui détestait les excès de la Révolution. Son mari fut député à la Convention; ils n'étaient point dans la misère.

Le duc répond :

« Vendredi soir, 30 janvier 1789.

» C'est un petit, et très petit service, mon cher confrère [1], qu'un service dont la durée se borne à quinze jours; je suis pourtant charmé d'avoir trouvé le moyen de vous le rendre, et je vous supplie de croire que je suis affligé de ne pouvoir lui donner une plus grande latitude.

» Adressez-vous chez moi à maître Humbert, et, au reste, croyez que le secret sera bien gardé. »

Nous continuons à citer au hasard; voici un grand seigneur :

« Paris, ce 21 février 1789.

» M. le comte de Colonna et de Cimarca a l'honneur de souhaiter le bonjour à monseigneur le duc de Nivernais et le prie de vouloir bien lui prêter trois louis jusqu'à lundi... Je vous prierai de les remettre à Picart, le porteur du présent billet, mon domestique.

» J'ai l'honneur, etc.

1. M. de Kéralio était membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

C'est au tour d'un homme de lettres maintenant; il est aussi prétentieux qu'exigeant :

M. d'Arnaud au duc de Nivernais.

« 7 mars 1789.

» Monsieur le duc,

» J'écris à Mécène et à Horace tout ensemble. Je n'ai donc point à rougir d'exposer ma situation à l'un et à l'autre : l'homme de lettres ne saurait être insensible, et le protecteur des lettres, j'ose m'en flatter, daignera venir à mon secours.

» Vous devez, monsieur le duc, vous douter de ma position : je suis l'homme du monde le plus à plaindre. »

Suit ici une longue énumération de ses infortunes, puis il ajoute :

« Je m'étais abandonné à la douce espérance que la recommandation de monseigneur le prince Henri serait de quelque poids auprès de vous; on a donné des pensions aux gens de lettres. M. le contrôleur général même m'avait promis que je serais inscrit au nombre de ces élus de la littérature; on n'a rien fait pour moi. Cependant, monsieur le duc, je sais que vous avez eu une

très grande influence dans la dispensation de ces grâces et vous m'avez oublié. Je me suis présenté plusieurs fois à votre porte, mais sans pouvoir pénétrer jusqu'à vous : mes larmes et mes plaintes se sont donc perdues dans le désert!... »

Là-dessus, il demande une pension, une place, et enfin une avance d'argent qu'il affirme rembourser, et termine fièrement ainsi :

« En un mot, monsieur le duc, je connais l'honneur, je suis *gentilhomme* et *homme de lettres*, voilà un double motif pour me pénétrer de l'importance d'un engagement qui vous concernerait... »

Le duc, qui connaît de longue date la valeur de ce genre de promesse, lui répond :

« Versailles, 10 mars 1789.

» Je voudrais de tout mon cœur, monsieur, pouvoir faire tout ce que vous me demandez, car, en vérité, je suis fort touché de votre situation. Mais la mienne ne me permet de faire pour vous secourir qu'une partie de ce qu'il vous faudrait. Ayez la bonté d'envoyer chez moi, à Paris, et d'y demander maître Humbert. Il vous donnera quatre cents livres que je vous prie d'accepter avec le regret de ne pouvoir vous offrir davantage. »

On voit, par ce choix, infiniment petit, de lettres de demande, à quelle somme il faut évaluer, par an, l'argent dépensé à cette sorte de bonnes œuvres; c'est vraiment un chiffre effrayant et qui n'est pas souvent diminué par les remboursements comme nous allons bientôt nous en assurer [1].

Le décret sur les justices seigneuriales fut accompagné d'une foule d'autres dont la brusque exécution devait amener la perturbation la plus complète dans les fortunes de la noblesse. On avait supprimé d'un trait de plume tous les droits féodaux qui constituaient, en somme, le principal rapport des terres seigneuriales; on promettait, il est vrai, à ce moment-là, une indemnité qui ne fut jamais payée.

Parmi les droits supprimés figurait celui de péage, qui était une source considérable de revenu en Nivernais. Aussitôt le décret rendu, tous les péagers refusèrent de payer, et le duc vit sa fortune diminuée tout à coup de plus d'un tiers; quant à l'indemnité, il n'en était point question. Cette situation critique était encore aggravée par la suppression d'autres droits, par la création des assignats, la disette effroyable qui éclata sur tous les points de la France et, pour le duc en parti-

1. Il y a plus de deux cents lettres de ce genre dans les archives d'Havrincourt, et seulement à cette époque.

culier, par le nombre considérable de pensions viagères qu'il avait à payer au nom de son père et au nom de madame de Gisors. Sa gêne devint telle que, pour faire face aux premières difficultés, il dut engager une partie de sa vaisselle d'argent, et plus tard même, en vendre la majeure partie. Dans ce cruel embarras, Nivernais songea cependant à réclamer quelques-unes des sommes qui lui étaient dues et qu'on devait lui rembourser si promptement. Or, la première lettre de ce genre qui nous tombe sous la main est précisément adressée à madame de la Tour du Pin, femme du comte de la Tour du Pin, ministre de la guerre[1] :

Le duc de Nivernais à madame de la Tour du Pin.

« 4 septembre 1789.

» Je vais peut-être vous importuner, madame, et c'est avec regret, mais j'y suis forcé par l'embarras extrême dans lequel je me trouve. Il est tel que je fais peser actuellement ma vaisselle dans le dessein de la vendre pour pouvoir satisfaire à mes engagements. Ainsi, madame, je suis

1. Celui dont il est question dans le chapitre précédent. Le malheureux comte de la Tour du Pin paya cher sa faiblesse, il fut guillotiné en 1794.

contraint de vous demander avec instances le remboursement des cent pistoles que j'ai eu l'honneur de vous prêter, ce dont, selon vos désirs, j'ay gardé jusqu'à présent le plus profond secret. Croyez, madame, qu'il faut des circonstances très pressantes pour, etc., etc. »

Madame de la Tour du Pin répond qu'elle est au désespoir, mais qu'elle ne peut rendre les cent pistoles.

Vient maintenant le bon Kéralio et ses dix-neuf mille livres, remboursables, on s'en souvient, au bout de *quinze jours*. Nous sommes maintenant au dimanche 4 mars 1790, c'est-à-dire *quinze mois* après, et les dix-neuf mille livres n'ont jamais reparu.

Le duc lui écrit :

« 4 mars 1790.

» Je me persuade, monsieur, que vous ignorez la situation où je me trouve par la perte de mon patrimoine, et je crois devoir vous en informer. Mon embarras est extrême et je me vois obligé avec douleur d'avoir regret au petit service que j'ai eu, il y a plus d'un an, le plaisir de vous rendre en vous prêtant dix-neuf mille livres que vous promîtes de me rembourser au bout de quinze jours, et que j'empruntai dans cette espé-

rance qui me parut une certitude. Vous me demandâtes le secret et je l'ai gardé religieusement. J'espère, monsieur, qu'à votre tour vous voudrez bien ne plus tarder à remplir votre engagement. Il me serait plus doux de pouvoir attendre votre commodité, mais, malheureusement, ma situation ne me le permet pas. Tout mon bien consistant en bois qu'on me dispute et en droits seigneuriaux que je perds... »

M. de Kéralio au duc de Nivernais.

« 16 mars 1790.

» Monsieur le duc,

» Je suis aussi peiné que vous pouvez l'être vous-même des pertes que vous éprouvez et du retard que j'ai été forcé de mettre à l'acquit de ma dette envers vous... Si vous aviez pu être instruit... vous auriez sûrement consenti au délai que j'ai pris. Vous n'auriez pas voulu être payé et me voir traîné en prison, moi et ma fille.. Un libraire qui était convenu d'un prix pour une partie du fonds, n'a plus voulu en donner que les deux tiers. Nous étions prêts à faire marché pour une édition des œuvres de Bayle;... la Révolution est arrivée et tout commerce de librairie a cessé... »

Neuf mois s'écoulent encore, et le duc écrit, le 29 janvier 1791 :

« Vous ne devez pas me trouver un créancier bien fatigant, monsieur, mais je vous prie de trouver bon que je vous importune aujourd'hui pour vous rappeler vos engagements et vous prie d'avoir égard, en les remplissant, à la situation où je me trouve. »

M. de Kéralio répond simplement le lendemain qu'il est dans l'impossibilité de rembourser.

Ces lettres sont le modèle de toutes les réponses que reçut le duc à ses réclamations vis-à-vis de ses nombreux débiteurs; pas un ne fit honneur à ses engagements. Quand nous disons pas un, nous nous trompons. Parmi eux figurait une dame Rochette, ancienne femme de chambre de la duchesse de Nivernais. Cette femme avait emprunté au duc la somme de deux mille quatre cents livres; en juillet 1791, elle perdit son mari et, toute honteuse de n'avoir encore pu acquitter sa dette, elle écrivit au duc pour lui annoncer la perte qu'elle venait de faire, en ajoutant que, quoique pauvre, aussitôt ses affaires réglées, elle viendrait acquitter sa dette. Le duc lui répondit le joli billet suivant :

« Dieu me préserve, ma chère enfant, d'aggraver votre malheur, auquel je suis très sensible.

Je voudrais même pouvoir vous donner et je suis bien loin d'exiger de vous ce que je vous ai prêté; soyez bien tranquille à cet égard. Je viens de brûler votre reconnaissance, et j'ai un vrai plaisir à vous rendre encore ce service-là.

» Vous connaissez mon ancienne amitié pour vous; elle sera toujours la même et je souhaite de tout mon cœur que votre situation s'améliore.

» Le duc DE NIVERNAIS. »

XIV

1792 A 1793

La ruine. — Les impôts. — Les preuves de civisme. — La société pendant la Révolution. — Le duc refuse d'émigrer. — Première dénonciation. — Visite domiciliaire, examen de ses papiers; il reste un seul jour aux arrêts chez lui et, le soir, est remis en liberté. — L'Académie pendant la Terreur. — Correspondance du duc de Brissac avec madame Du Barry; il est massacré à Versailles. — Arrestation de l'abbé Barthélemy. — La duchesse de Choiseul.

Nous venons de voir dans le chapitre précédent le pressant besoin d'argent dans lequel se trouvait le duc par l'abrogation de ses droits seigneuriaux. Non seulement il ne percevait plus aucun péage ni redevances, mais il restait obligé à l'entretien des routes, ponts et chemins de halage, etc., comme au temps où on lui payait les droits qui lui étaient dus; il lui restait donc toutes les charges sans nul profit. L'Assemblée

nationale avait bien voté en 1789 une indemnité payable par l'État aux seigneurs dépossédés, mais on avait autre chose à faire qu'à la payer au milieu de l'effroyable désordre des finances. C'est également en décembre 1789 que l'Assemblée créa les assignats, pour la valeur desquels il fallait cependant quelque garantie; les biens séquestrés des émigrés furent employés précisément à cela.

Il faut y ajouter les sommes considérables exigées de tous les personnages en vue restés à Paris et dont on ne pouvait séquestrer les biens sous prétexte d'émigration; on appelait cela des preuves de civisme; le duc de Nivernais était désigné d'avance pour ces contributions forcées; en voici la liste écrite de sa main :

PREUVES DE CIVISME DU CITOYEN NIVERNAIS

—

ÉTAT des sommes et autres objets donnés par le citoyen Mancini Nivernais depuis le mois de juillet 1789, tant aux commissaires et préposés de la section de Mutius Scevola qu'aux gardiens qu'on lui a donnés lors de son arrestation chez lui, jusqu'au moment de sa liberté.

1er décembre 1789.

Quarante mille livres de contribution patriotique;

Deux cent quarante livres au district des Carmes ;

Deux cents livres aux pauvres de la section;

Cent vingt livres au logement des fédérés;

Deux cents livres pour les frais de guerre;

Cent livres à sa section pour les frais de guerre ;

Trois mille livres dans l'emprunt fait par sa section.

DONS A LA SECTION PAR LE CITOYEN NIVERNAIS

Paris 1789.

Vingt-quatre bottes de paille pour le corps de garde de la maison;

Quatre matelas et quatre couvertures;

Donné quatre flammes, glands et franges en or fin : trois cent quarante livres.

Il a été ouvert un corps de garde dans la maison du citoyen Nivernais :

Pour frais de construction : sept cents livres;

Fourni le bois;

A SAINT-OUEN

Dépense pour une brigade de gendarmerie.

Novembre 1789.

Le citoyen Nivernais a fait présent d'un drapeau à la garde nationale.

AUTRES PREUVES DE CIVISME

« Éclaircissement et addition à la déclaration que j'ai faite au secrétariat de ma municipalité, le 1er frimaire, en y faisant déposer mon collier de l'ordre du Saint-Esprit avec la croix.

» Je déclare avoir fait brûler lors et en conformité de la proscription des titres d'honneur un parchemin qu'on appelle improprement un brevet de chevalier de l'ordre; il ne contenait que mes preuves de noblesse précédées d'une lettre ministérielle fort courte.

» ... J'ai fait depuis, le même jour, déposer au secrétariat de ma municipalité :

» 1° La medianate ou diplôme du roi d'Espagne concernant ma grandesse;

» 2° Le décret de l'empereur Charles, en date du 3 mars 1738, concernant mon titre de prince de l'Empire.

» A Paris, le 1er frimaire an II de la République (novembre 1793.)

» MANCINI NIVERNAIS. »

Ces preuves de civisme servaient à obtenir l'unique sauvegarde sur laquelle on pût compter, et encore!... C'était le certificat de civisme délivré aux citoyens par le comité de salut public de la section et approuvé par l'assemblée géné-

rale de la section, pour être enfin confirmé ou rejeté par le conseil général de la Commune siégeant à l'Hôtel de ville. Il fallait, pour obtenir ce bienheureux certificat, déposer *ses preuves* de civisme au bureau de la questure, ce qui nécessitait toujours de fort longues démarches qui n'étaient pas sans danger, car, fort souvent, les citoyens auxquels on refusait ledit certificat étaient immédiatement arrêtés comme suspects.

Les certificats de civisme, dont la forme a depuis varié plusieurs fois, devaient être d'abord délivrés par le comité, appelé alors dans chaque section comité de salut public, et approuvés ensuite dans l'assemblée générale de la section, pour être enfin confirmés ou rejetés par le conseil général de la Commune siégeant à l'Hôtel de ville.

Voici une description curieuse d'une de ces séances, faite par l'abbé Morellet, qui dut se rendre à l'Hôtel de ville pour y subir l'examen préalable à la délivrance du certificat :

« J'arrive à l'Hôtel de ville sur les six heures du soir. Là, je trouve les deux amphithéâtres des extrémités de la salle garnis de femmes du peuple, tricotant, raccommodant des vestes et des culottes; la plupart avec des yeux ardents, un maintien soldatesque, figures dignes du pinceau d'Hogarth, payées pour assister au spectacle et applaudir aux beaux endroits. Vers les sept

heures, le conseil de la Commune se forme; il occupe une estrade ou une tribune séparée; on lit d'abord le procès-verbal de la veille qui fait mention d'un décret par lequel la Commune avait réglé que désormais les jolies femmes n'assiégeraient plus les bureaux de la mairie pour obtenir la liberté des aristocrates...

» Un homme de ces bureaux, inculpé de se laisser séduire par ces belles solliciteuses, représente que la mesure proposée est inexécutable, la mairie étant nécessairement ouverte à tout le public et à toutes les femmes vieilles ou jeunes, laides ou jolies, soit pour le payement des impositions, soit pour la charge des domaines nationaux.

» La lecture du procès-verbal fut suivie de l'entrée de cinq sections qui vinrent présenter leur contingent du premier recrutement. Chacune de ces troupes entre dans la salle à grand renfort de tambours, et l'une d'elles avec une musique militaire. Chacune pérore à son tour, par la bouche d'un orateur qui jure de nettoyer le sol de la liberté des satellites des despotes, etc., à quoi le président répond; ensuite, il entonne l'hymne des Marseillais, que toute la salle continue avec transport. De sorte qu'il fallut entendre l'hymne cinq fois et autant de fois le *Ça ira*, accompagné par les claquements de main et les battements de pied de tous les patriotes.

» Enfin, venait le tour des demandeurs de

certificats : on les nommait et ils descendaient de l'amphithéâtre pour venir se placer sur l'estrade en avant du président et en face du conseil de la Commune. Alors le président demandait : « Y a-t-il » quelqu'un qui connaisse le citoyen et réponde de » son civisme? » Si personne ne répondait, le président prononçait : « Ajourné, » et on nommait trois commissaires pour faire une enquête. Si quelqu'un des conseillers de la Commune disait : « Je connais le citoyen et j'en réponds, » le président répondait : « Accordé », et on délivrait le certificat. On voit qu'à ce moment-là des formes légales étaient encore observées pour les arrestations; plus tard, elles furent simplifiées et l'arbitraire joua un rôle plus grand. Mais, cependant, il y eut toujours une apparence de forme observée. »

Plusieurs écrivains affirment que, en somme, on était parfaitement tranquille à Paris pendant la Révolution, que la vie s'y passait aussi régulièrement que de coutume, que chacun vaquait à ses affaires et même prenait plaisir aux distractions ordinaires du théâtre et de la musique, etc. Cela peut être vrai dans une certaine mesure, surtout au début. Il est certain que l'ouvrier honnête et laborieux qui n'allait point au club ni au cabaret, qui ne prenait point part aux agitations de la rue, s'inquiétait assez peu de ce

qui se passait; mais cette classe-là n'était pas nombreuse. De même le petit boutiquier, le petit fabricant, le médecin occupé de sa clientèle, l'architecte de sa bâtisse, l'étudiant de ses études ou le bourgeois zélé partisan de la Révolution, pouvaient ne pas se préoccuper outre mesure de l'état de choses, mais le magistrat dont la carrière était brisée, le gentilhomme dont les titres et les biens étaient supprimés d'un trait de plume, les généraux et les officiers sans cesse accusés de trahison, le clergé exposé à toutes les insultes, et tant d'autres confondus dans la classe bigarrée des suspects, ne jouissaient pas de la même quiétude, tant s'en faut.

Il est certain aussi que, de 1789 à 1793, la société existait encore à Paris, mais un changement profond s'était opéré dans l'aspect des salons.

« Cette douceur, cet atticisme, cette urbanité qui en avaient fait si longtemps l'école du goût et de la grâce, avaient disparu. On ne discutait plus, on disputait. Chacun parlait haut, écoutait peu, l'humeur perçait dans le ton comme dans le regard; le seul et éternel sujet de conversation était la politique; souvent, dans un même salon, des personnes d'opinions opposées ne se parlaient plus, les femmes perdaient plus que tous les autres à ce changement [1]. »

1. *Mémoires du comte de Ségur*, t. III, p. 505.

L'hôtel de Nivernais était resté un centre où se retrouvaient encore ceux des amis qui n'avaient pas émigré : la maréchale de Mirepoix, la marquise de Créqui, le prince et la princesse de Beauvau, l'évêque d'Alais, l'abbé Barthélemy, le marquis de Saint-Lambert, le duc de Charost, M. de Gontaut, la princesse de Poix, les Ségur; ces derniers représentaient bien les deux courants de l'opinion dans la noblesse. Le comte, revenu depuis peu de son ambassade en Russie, était ardent partisan des idées nouvelles. Le vicomte, au contraire, était l'image de cette jeunesse brillante de l'ancien régime « qui ne connaissait que le plaisir, l'amour, les arts et les batailles », mais qui cachait sous cette enveloppe frivole le courage intrépide dont elle donna les preuves pendant la Révolution. « Cette Révolution m'a gâté mon Paris, disait-il en riant, c'est ce qu'elle a fait de pire. Elle se vante d'un grand amour du bien public, d'une abnégation totale de tout intérêt privé, et elle se résume en deux mots : *Ote-toi de là, que je m'y mette.* » Le chevalier de Boufflers, qui n'avait pas encore émigré, faisait partie de l'Assemblée nationale, ainsi que le duc de la Rochefoucault-Liancourt. Il comptait aussi parmi les plus fidèles habitués du salon de la rue de Tournon. Boufflers se montra sous un aspect inattendu pour ceux qui ne voyaient en lui qu'un aimable et spirituel libertin; modéré,

consciencieux, ennemi de toute mesure oppressive, il joua le rôle le plus honorable; ce fut lui qui proposa et fit rendre, en 1791, un décret important qu'on ne lui attribue guère, celui qui assure par brevet aux inventeurs la propriété de leur découverte.

Madame de Sabran était également restée à Paris, ainsi que sa fille, madame de Custine, dont le beau-père et le mari servaient dans l'armée. Mais, après le 10 août, Boufflers, effrayé des dangers qui menaçaient la noblesse, émigra en Prusse avec madame de Sabran, qu'il épousa vers cette époque. Ils reçurent chez le prince Henri l'accueil le plus empressé au début, mais ils finirent par se brouiller, et M. et madame de Boufflers ne rentrèrent en France que deux ans après la mort de leur ami Nivernais.

A partir de la fin de 1792, la société semblait être en dissolution, toutes les habitudes changées, les rues étaient peuplées de gens sans aveu et sans habits, auxquels on ne pouvait supposer aucun état, si ce n'est celui de « bandit »; la garde nationale était si singulièrement composée qu'elle effrayait plus qu'elle ne rassurait. « La peur agissait sur tout le monde, dit madame Vigée-Lebrun, les femmes grosses que je voyais passer me faisaient peine; la plupart avaient la jaunisse de frayeur. »

Le comte de Ségur, dont nous avons déjà parlé,

arrivant de Russie et, disposé d'avance à voir tout en beau, écrivait : « Sur ma route même, et avant de parler à personne, j'éprouvais une vraie surprise, car tout présentait à mes regards un spectacle imprévu ; les bourgeois, les paysans, les ouvriers, leurs femmes même, montraient dans leur maintien, dans leurs gestes et sur tous leurs traits quelque chose de vif, de fier, d'indépendant et d'animé que je ne leur avais jamais connu. A mon départ de France, j'avais quitté un peuple paisible et courbé par habitude sous le joug d'un long assujéttissement ; à mon retour, je le retrouvais redressé, indépendant et trop ardent peut-être pour jouir avec sagesse d'une liberté nouvelle. »

En regard de ce tableau, en voici un autre tracé par madame Vigée-Lebrun au retour d'une visite à Romainville, précisément chez le maréchal de Ségur, père du comte : « En route, nous remarquâmes que les paysans ne nous ôtaient plus leurs chapeaux; ils nous regardaient au contraire avec insolence, et quelques-uns même nous menaçaient avec leurs bâtons. »

Le duc de Nivernais savait fort bien qu'on l'espionnait de toutes parts ; sa fidélité au roi n'était ignorée de personne ; chaque matin, il se rendait au palais des Tuileries faire sa cour comme au temps passé et ne s'en cachait point. Il était auprès du souverain pendant l'effrayante journée du 20 juin, quand la populace des faubourgs, péné-

trant dans le château des Tuileries, força le roi à coiffer le bonnet rouge et l'insulta de toutes les manières.

Le duc avait été désolé de la tentative de fuite de la famille royale, arrêtée à Varennes; il la trouvait impolitique et nuisible, et, comme il le dit lui-même dans ses notes, il jugea dès lors la cause de la monarchie perdue et s'en ouvrit avec ses amis. On lui proposa alors plusieurs moyens sûrs de gagner la frontière et de rejoindre sa fille en Italie ou sa petite-fille à Aix-la-Chapelle; il refusa net, disant qu'aussi longtemps que le roi serait là, il ne quitterait pas Paris. Pendant l'effroyable journée du 10 août, Nivernais, retenu au lit par le retour de la fièvre qui l'attaquait constamment, n'apprit que le soir le massacre des Suisses et des gardes du corps, et, le lendemain, la déclaration de l'Assemblée nationale qui suspendait le roi de ses fonctions. Le duc, pouvant à peine se soutenir, et en proie à une violente fièvre que ces nouvelles n'étaient pas faites pour calmer, se leva cependant pour se rendre auprès du roi le 11 au matin; mais il ne put le voir, et le lendemain, Louis XVI et sa famille, confiés à la garde de la Commune de Paris, étaient enfermés dans la prison du Temple.

Le duc n'ignorait pas qu'il avait été l'objet de plusieurs délations ; mais, fort aimé dans la section du Luxembourg (qu'on appelait la

section de Mutius Scævola), il ne s'inquiétait pas outre mesure. Cependant, un rapport plus dangereux que les autres avait été fait à la séance du comité secret de l'Assemblée nationale, le 4 juin 1792, c'est-à-dire deux mois avant l'arrestation du roi. Le citoyen Chabot, orateur, prit la parole en ces termes : « M. Mayeux vous dénonce que M. Nivernais se rend tous les jours chez le roi, à neuf heures au plus tard, qu'il y demeure jusqu'à midi; qu'il va de là à Saint-Ouen tenir un conciliabule d'aristocrates où la reine se rend quelquefois. » Cette déclaration fut suivie de l'ordre de faire surveiller étroitement ledit Nivernais et de l'arrêter à la première occasion.

En effet, huit jours à peine après l'arrestation du roi, le duc fut secrètement averti qu'une perquisition serait faite dans son domicile le 18, à cinq heures du matin. Quatre commissaires de la section arrivèrent à l'hôtel de Nivernais; ils exhibèrent un ordre de l'assemblée générale de la section et furent immédiatement introduits; le duc, prévenu d'avance, était prêt à les recevoir. Ils demandèrent à faire une perquisition dans tout l'hôtel, et, sous la conduite de M. de Nivernais lui-même, ils visitèrent les appartements, ouvrirent les secrétaires et les armoires qui contenaient de « nombreux papiers dans des cartons »; ils les firent tous transporter dans

une petite pièce à côté de la bibliothèque et apposèrent les scellés sur la porte et la fenêtre de ce cabinet.

« Après laquelle opération, dit le procès-verbal, nous avons interpellé ledit sieur de Nivernais de nous déclarer s'il n'a pas de correspondance avec aucune personne émigrée; il a répondu que non, si ce n'est qu'il a sa petite-fille, aujourd'hui dame de Mortemart, à Aix-la-Chapelle, avec laquelle il est en correspondance, ainsi qu'avec la duchesse de Brissac, sa fille, auprès de Venise, où elle prend les eaux, et qu'elle est absente depuis quatre ans environ.

» A lui demandé s'il n'était pas des conseils du roi? a répondu qu'après l'assemblée des Notables, il l'a été jusqu'au mois de juin 1789 et qu'il ne l'a pas été depuis.

« A lui demandé s'il avait des relations secrètes avec la reine, a répondu que non, non plus qu'avec le roi.

« A lui demandé s'il est resté exactement en France depuis la Révolution, a répondu que oui.

» A lui demandé s'il a des liaisons ou des correspondances avec aucun prêtre réfractaire, a répondu que non, si ce n'est qu'il est lié avec l'ancien évêque d'Alais, qui est actuellement à Paris, parce que son évêché a été supprimé.

« Lecture à lui faite de ses réponses, a dit

icelles contenir vérité, y a persisté et a signé avec nous. »

Après cet interrogatoire, les commissaires se retirèrent, laissant le maître de la maison en état d'arrestation, sous la garde d'un nommé Deseine et de deux sentinelles placées à la porte.

Deseine ne gêna pas le moins du monde son prisonnier, car il s'empressa de suivre à la cuisine le brave Liebbe, premier valet de chambre du duc, qui lui fit servir un bon déjeuner. Dans l'après-midi du même jour, le duc vit arriver de nouveau les quatre commissaires accompagnés de Jean-François Godard, officier municipal, commissaire nommé séance tenante par délibération du conseil général de la Commune, pour faire la levée des scellés et procéder à la vérification de tous les papiers. Ils exposèrent au duc le sujet de leur nouvelle visite. « En conséquence, dit le procès-verbal, nous l'avons sommé de nous représenter sains et entiers les scellés par nous apposés sur ses papiers dans la pièce suivante. A quoi obtempérant, le sieur de Nivernais nous a introduits dans la salle de sa bibliothèque où, vérification faite des scellés sur la porte d'entrée de la petite pièce, dit le cabinet de la bibliothèque, nous avons trouvé les scellés sains et entiers; en conséquence, pour faire ouverture de la porte, nous les avons brisés et en avons

déchargé le sieur de Nivernais, de même sur la croisée donnant sur le jardin.

« Après laquelle opération, procédant ensuite à l'examen des papiers que nous avons fait resserrer dans ladite chambre, nous avons trouvé une très grande correspondance avec beaucoup de personnes, tant en France que chez l'étranger. Nous avons bien remarqué dans ces diverses correspondances que leurs auteurs ne sont point dans le sens de la Révolution. Nous avons très bien remarqué aussi, par diverses notes écrites par le sieur de Nivernais, qu'il participe à ces sentiments. Mais, dans tout cela, nous n'avons pas trouvé de faits positifs, en telle sorte qu'il est impossible de l'inculper d'une manière certaine.

» En conséquence, nous avons jugé nécessaire de lever l'arrestation provisoire prononcée contre ledit sieur Nivernais et de décharger de la garde de sa personne le sieur Deseine. A la charge néanmoins par ledit sieur Nivernais ainsi qu'il s'y oblige, de ne point sortir de Paris sous quelque prétexte que ce soit jusqu'à nouvel ordre et de se représenter s'il en est requis et a ledit sieur Nivernais signé avec nous.

(Suivent les signatures.)

Cette première alerte une fois passée, tout rentra à peu près dans l'ordre rue de Tournon, mais le duc apprit bientôt par son fidèle Doloret

que le château de Saint-Ouen était occupé militairement par le général Berruyer [1], d'après l'ordre du ministre de la guerre. On avait appris que l'armée des alliés s'était emparé de Longwy et de Verdun et on groupait des troupes nombreuses autour de Paris pour se préparer à se défendre. Les soldats s'installèrent non seulement dans toutes les dépendances, mais encore dans le château, et les belles prairies où paissaient les moutons enrubannés du chevalier de Boufflers devinrent une sorte de haras pour les chevaux de remonte. Il fallut bien accepter ce qu'on ne pouvait empêcher, et par-dessus le marché, payer trois cents livres pour l'habillement des volontaires, et quatre cent soixante-dix-neuf livres *pour la prise de possession du château de Saint-Ouen* par les troupes; ce dernier article fut particulièrement sensible à M. de Nivernais qui trouvait par trop ironique de payer de ses deniers les frais d'envahissement de son château.

Quinze jours après la descente des commissaires eut lieu l'effroyable massacre de septembre qui dura quatre jours; il suffisait aux *septembriseurs* qu'un homme fût désigné comme prêtre ou comme noble pour le tuer sous prétexte qu'il

1. Berruyer (Jean-François), né à Lyon, 6 janvier 1737; nommé colonel des carabiniers dès le commencement de la Révolution, il devint bientôt général et commanda en 1793 les troupes rassemblées près de Paris. Il mourut en 1804, commandant des Invalides.

était ennemi de la Révolution. Une terreur panique régnait dans tout Paris et le 6, au moment où finissait le carnage, le duc fut mandé à sa section ; il ne douta pas que sa dernière heure ne fût arrivée. Mais avec le calme qui ne l'abandonnait jamais, et accompagné seulement de son fidèle Liebbe, il se rendit au Luxembourg où, à son grand étonnement, il trouva seulement un comité de la section qui lui fit prêter le serment décrété par l'Assemblée nationale avant sa chute.

En voici le texte de la main même du duc :

« Le sieur Mancini de Nivernais, demeurant rue de Tournon, âgé de soixante-seize ans, a prêté le serment de maintenir la Liberté et l'Égalité et de mourir en la défendant, ainsi que la sûreté des personnes et des propriétés, de mourir s'il le faut pour l'exécution de la loi.

» 6 septembre 1792. »

Le duc, assez satisfait d'en être quitte à si bon marché, rentra rue de Tournon. Au milieu de ces troubles croissants, l'Académie française continuait à tenir des séances régulières auxquelles le duc ne manquait jamais d'assister, sauf quand sa santé très altérée l'en empêchait tout à fait. Elle résidait toujours au Louvre, mais elle se vit

en butte aux accusations et aux délations politiques dont plusieurs, dit-on, partaient même de son sein. Il y avait, à l'Académie comme ailleurs, deux partis bien tranchés ; à la tête des démocrates se distinguaient Champfort, Ducis, La Harpe, Suard, et de l'autre côté, mais parmi les plus modérés le prince de Beauvau, le duc de Nivernais, le marquis de Saint-Lambert.

L'Académie dénoncée comme une réunion d'aristocrates fut bientôt enveloppée dans une proscription générale ; le 8 août 1793, parut un décret qui supprimait les quatre Académies. Lors du décret qui avait ordonné l'abolition de tous les signes de la royauté, un mois auparavant, des ouvriers furent envoyés pour supprimer toutes les couronnes, fleurs de lys, armoiries, cordons, etc., qui pouvaient exister sur les boiseries des portes et appartements du Louvre où se tenaient alors les séances. Ils barbouillèrent les tableaux de Rigaud et de Lebrun qui décoraient la salle de l'Académie des inscriptions, effacèrent la figure et le nom de Louis XIV et arrachèrent les tapisseries semées de fleurs de lys. Voyant cela et prévoyant l'orage, l'abbé Morellet, à l'instigation de Nivernais en ce moment directeur, eut l'idée de sauver tous les procès-verbaux des séances de l'Académie et un assez grand nombre de manuscrits précieux parmi lesquels des travaux sur le dictionnaire. On les retrouva

heureusement conservés, lors de la création de l'Institut[1].

Nous avons laissé le duc de Brissac[2] faisant la sieste sur les sofas de madame Du Barry et ne songeant guère qu'il serait une des premières victimes de la Révolution qui avançait à grands pas. Sa passion pour l'ancienne favorite ne s'était point refroidie; il la voyait chaque jour lorsque son service le retenait à Versailles et lorsque des inspections de troupes l'obligeaient à voyager, elle le rejoignait dans la ville où il séjournait.

Il entretenait une correspondance des plus suivies et fort tendre avec sa maîtresse; ses lettres figurent dans les dossiers du tribunal révolutionnaire et ne brillent ni par le style ni par l'orthographe qui est vraiment inouïe et les rend presque illisibles. En voici une écrite de Paris où son service le retenait auprès du roi.

1. Nous avons trouvé à cette époque dans les livres de compte de M. de Nivernais, la mention de diverses sommes données à l'abbé Morellet avec cette indication *pour les papiers*. Nous supposons qu'il s'agit de ceux de l'Académie, dont le duc se montrait fort inquiet. On a dû payer quelque dépositaire ou quelque agent, pour assurer leur conservation.

2. Louis-Hercule-Timoléon, duc de Cossé-Brissac, né en 1734, le 14 février, tué à Versailles en septembre 1792. Pair et grand panetier de France, gouverneur de Paris, colonel des Cent-Suisses de la garde du roi et chevalier de ses ordres.

Il fut nommé, en 1791, commandant général de la garde constitutionnelle de Louis XVI et décrété d'accusation en 1792, à cause de son attachement pour la personne du roi.

« Je vais me mettre au lit, cher cœur, pour être demain moins enrhumé que je ne le suis, et pouvoir vous faire meilleure compagnie que je ne le ferais si j'étais aussi entrepris de rhume que je le suis; ce rhume est humorique et vient de la stagnation d'un trop long séjour fait à Paris, auquel je ne suis rien moins qu'accoutumé, ce qui finira par me tuer ou me désoler, si bientôt ma résidence n'est levée. Je l'espère et ne vous en parle pas dans la crainte qu'une précipitation de joie ne la retarde. Adieu, tendre amie. Je vous aime et vous baise mille fois du plus tendre de nos cœurs; je voulais dire de mon cœur, mais je n'effacerai pas ce que ma plume a tracé, aimant à penser que nos cœurs ne sont pour jamais qu'un. Adieu, à demain. Je vais tâcher de suer et de cracher. Joli projet à mettre en réalité; c'est une occupation moins désagréable dans la circonstance présente qu'elle ne le serait si le temps était calme et, par conséquent, beau. Tout ce qui se passe est réellement mystérieux et fou, et la sagesse est de nous unir. Adieu, tendre amie, adieu, cher cœur. Je vous aime et vous baise.»

Le duc de Brissac n'était pas un partisan aveugle de l'ancien régime; au contraire, il faisait partie du groupe nombreux des grands seigneurs partageant les idées nouvelles : tels que le duc et la duchesse de Chartres, les Polignac, le comte de

Ségur, Lauzun et tant d'autres. Il ne restait pas étranger aux questions qui s'agitaient sous ses yeux, et l'on voit, dès 1786, par ses lettres à madame Du Barry, qu'il est fort préoccupé des nouvelles politiques; mais à en juger d'après sa correspondance, il ne devait pas avoir des idées fort nettes, car lorsqu'il parle des affaires publiques, c'est d'une façon si embrouillée et si confuse qu'on ne peut rien tirer de ce galimatias.

Mais si M. de Brissac était un mauvais écrivain et un médiocre politique, son courage chevaleresque et son dévouement pour le roi ne faisaient doute pour personne; il en avait donné la preuve pendant les journées du 28 février et du 18 avril 1791. Quelqu'un le félicitant de sa fidélité au roi, il répondit : « Je ne fais que ce que je dois à ses ancêtres et aux miens. »

Il est probable qu'après le coup de tocsin du 14 juillet, il avait voulu se rendre dans sa seigneurie de Brissac. Toute la contrée était en feu. Le Maine avait été soulevé par les récents événements de Ballon. Il fut arrêté, gravement menacé, et, le 26 juillet 1789, on écrivait : « M. de Brissac, gouverneur de Paris, après avoir passé la ville du Mans, a été reconnu et arrêté à Durtal, près de La Flèche, d'où l'on a dépêché vers la capitale un courrier pour s'informer s'il était coupable et si on le décollerait *provisoirement* ou si on le conduirait à Paris. »

On ne sait quelles furent les suites de cette arrestation. Il est certain que M. de Brissac échappa cette première fois.

Il écrit peu de temps après à madame Du Barry :

« Angers, ce samedi 25 août 1789, à midi.

» ... Que votre lettre du 22, madame la comtesse, est philosophique et savante ! Oui, il faut de la philosophie et de l'espérance, lorsque l'on est loin de vous et lorsque les états généraux travaillent si lentement sur les vrais points principaux qu'attend toute la France et qui doit la tranquilliser[1] ; elle est portée à la résignation, au moins les nobles. La nation doit être tranquille et contente sur leur compte, car on les a trouvés partout sans armes, sans défense et sans projets.

» On dit que Paris n'est pas tranquille ; il manque ainsi que nous de subsistances. Que ne puis-je partager avec vous tous les fruits que cette belle Cérès nous a procurés cette année ; mais il ne serait ni prudent ni possible de vous en envoyer et les municipalités redoutent le peuple qui, non content de ce qui lui est nécessaire, veut garder le superflu. Mais, adieu, adieu, madame la comtesse, il est tout à l'heure midi et je veux

1. Les états généraux s'étaient réunis à Versailles le 25 mai 1789.

aller dîner à Brissac[1]. Je vous offre mes hommages et mes remerciements de votre exactitude à me donner de vos nouvelles, elles sont mon seul bonheur, comme de penser à vous... »

Six semaines après cette lettre, le 5 octobre, le peuple de Paris et surtout une grande quantité de femmes se portèrent à Versailles décidés à s'emparer du roi et de la reine; les gardes du corps se firent massacrer pour les empêcher de pénétrer dans les appartements. Plusieurs d'entre eux grièvement blessés se traînèrent comme ils purent de Versailles à Luciennes et il faut rendre justice à madame Du Barry, elle les reçut et les fit soigner comme auraient pu le faire leurs propres parents.

Le roi et la reine furent forcés par la multitude de rentrer le 6 octobre à Paris et M. de Brissac les suivit en sa qualité de capitaine des gardes. La reine, informée de la conduite généreuse de l'ancienne favorite, la fit remercier par un seigneur de sa confiance, probablement M. de Brissac, et madame Du Barry lui répondit aussitôt:

« Madame,

« Ces jeunes blessés n'ont d'autre regret que de n'être point morts avec leurs camarades, pour une princesse aussi parfaite, aussi digne de tous les

1. Angers est situé à 4 heures de Brissac.

hommages que l'est assurément Votre Majesté. Ce que je fais ici pour ces braves chevaliers est bien au-dessous de ce qu'ils méritent. Si je n'avais point mes femmes de chambres et mes autres serviteurs, je servirais vos gardes moi-même. Je les console, je respecte leurs blessures ; quand je songe, madame, que sans leur dévouement et ces blessures, Votre Majesté n'existerait peut-être plus[1] !... »

Cette lettre parle en faveur du bon cœur de madame Du Barry, nous en convenons, mais rien ne peut justifier l'indécence de ses relations avec M. de Brissac et la façon dont elle les affichait.

Depuis le départ de la duchesse pour l'Italie et de sa fille pour l'émigration, l'ex-favorite avait poussé l'audace jusqu'à s'installer dans l'hôtel de Brissac, où elle occupait tout un appartement. On trouve dans les mémoires de ses créanciers la note d'un frotteur du duc de Brissac concernant le frottage pendant dix mois des appartements de madame Du Barry dans l'hôtel de la rue de Grenelle. Elle mettait si peu de mystère à cette résidence qu'elle y faisait envoyer ses lettres par la poste.

Au mois de juin 1792, lorsque Louis XVI pré-

1. Cette lettre est extraite des Notices historiques de Lafond d'Aussonne, *Mémoires de la reine de France*, page 398.

parait sa fuite et celle de la famille royale, il songea d'abord à se faire accompagner par le duc de Brissac, dont le courage et le dévouement au roi étaient bien connus, mais il y renonça en réfléchissant que sa liaison intime avec madame Du Barry l'empêcherait de garder le secret sur l'entreprise projetée; on sait le triste résultat de la tentative du roi et son arrestation à Varennes. Le roi, ramené à Paris comme un prisonnier, continuait cependant à régner. N'ayant plus de gardes du corps, une garde constitutionnelle lui fut accordée, et M. de Brissac en fut nommé commandant en chef, mais cette garde nouvelle ne devait pas durer longtemps; des accusations, des critiques et, enfin, des dénonciations ne tardèrent pas à faire casser la garde constitutionnelle, et son commandant en chef fut mis en accusation sans un motif valable et envoyé devant la haute cour à Orléans. Prévenu à temps par des amis, il aurait pu échapper à une arrestation; mais parfaitement sûr de son innocence, il attendit tranquillement aux Tuileries, où il fut arrêté le 31 mai 1792 et transféré immédiatement à Orléans.

Madame du Barry, en recevant cette nouvelle, écrivit au duc :

« J'ai été saisie d'une crainte mortelle, monsieur le duc, quand on m'a annoncé M. de

Maussabré [1]; il m'a assuré que vous vous portiez bien, que vous aviez le calme d'une conscience pure. Mais cela ne suffit pas à mon intérêt pour vous; je suis loin de vous, j'ignore ce que vous allez faire; vous me direz que vous l'ignorez vous-même. J'envoie l'abbé savoir ce qui se passe et ce que vous faites; pourquoi ne suis-je pas près de vous, vous recevriez les consolations de la tendre et fidèle amitié. Je sais que vous n'avez rien à craindre si la raison et la bonne foi régnaient dans cette assemblée. Adieu, je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. L'abbé entre dans ma chambre. Je veux vite le faire partir. Je ne serai tranquille que quand je saurai ce que vous devenez. Je suis bien sûre que vous êtes en règle sur la formation de la garde du roi; ainsi je n'ai rien à redouter pour vous de ce côté. Votre conduite a été si pure depuis que vous êtes aux Tuileries qu'on ne pourra vous rien imputer. Vous avez fait tant d'*actes de patriotisme* qu'en vérité je ne sais pas ce qu'on peut trouver à redire.

» Adieu. Donnez-moi de vos nouvelles et ne doutez jamais de tout ce que j'éprouve [2].

» Ce mercredi à 11 heures (6 juin 1792). »

1. C'était l'aide de camp de M. de Brissac; on le trouva plus tard blessé chez madame Du Barry et il périt dans les prisons le 3 septembre 1793.

2. Vatel, t. III, p. 161.

M. de Brissac fut emprisonné dans l'ancien couvent des Minimes, à Orléans; il y resta sous les verrous attendant que les grands jurés fussent réunis pour statuer sur son sort. Mais les événements politiques s'assombrissaient de plus en plus et les symptômes les plus alarmants faisaient pressentir le dénouement fatal du 10 août. Après les massacres qui suivirent la prise des Tuileries, il n'y avait plus à se faire illusion, et aussitôt que M. de Brissac les apprit, il écrivit son testament. Il instituait sa fille madame de Mortemart, sa légataire universelle ; celle-ci, bouleversée du danger que courait son père, avait écrit à madame Du Barry pour tâcher d'avoir des nouvelles. La comtesse s'était rendue à Orléans, et parvint plusieurs fois jusqu'au prisonnier; elle fit passer des lettres à madame de Mortemart qui lui écrivit de nouveau pour la remercier. Le duc, sachant cela, ajoute à son testament ces lignes adressées à sa fille : « Je lui recommande aussi ardemment une personne qui m'est chère et que les malheurs des temps peuvent mettre dans la plus grande détresse. Ma fille aura de moi un codicille qui lui indiquera ce que je lui ordonne à ce sujet. » Ce codicille est daté du même jour, le 11 août 1792; il léguait à madame Du Barry une rente annuelle et viagère de vingt-quatre mille francs ou bien une somme de trois cent mille francs une fois payée à son

choix. A la même date, M. de Brissac écrit à madame Du Barry :

« J'ai reçu ce matin la plus aimable des lettres et celle qui depuis longtemps a plu davantage à mon cœur. Je vous en remercie. Je vous baise mille et mille fois; oui, vous serez ma dernière pensée. Nous ignorons tous les détails. Je gémis, je frissonne. Ah! cher cœur, que ne puis-je être avec vous dans un désert plus que je n'ai pu être qu'à Orléans où il est fort fâcheux d'être. Je vous baise mille et mille fois! Adieu, cher cœur. La ville est tranquille jusqu'à présent. »

L'Assemblée législative, prévenue de l'effervescence qui régnait à Orléans par l'arrivée de deux cents fédérés marseillais, rendit un décret par lequel elle ordonna que les prisonniers fussent dirigés sur le château de Saumur; mais malgré ce décret, on achemina les prisonniers sur Paris, sur des chariots qui servaient pour le transport des boulets de canon; ils se mirent en marche le 3 septembre — les voitures allaient au pas — et n'arrivèrent à Versailles que le 7 septembre, après avoir été insultés dans les campagnes qui environnent Versailles. Dans la ville même l'exaltation était extrême; le conseil général de la Commune, effrayé, imagina de calmer les meneurs de ces manifestations en

décrétant que les prisonniers seraient enfermés dans les cages de l'ancienne ménagerie du parc, « *ce qui aurait l'avantage de satisfaire l'animadversion populaire et d'atténuer le sentiment de la haine en faisant naître des idées de mépris* (sic). »

Pendant ce temps, les chariots et leur escorte s'engagèrent dans la rue des Chantiers pour arriver directement à la ménagerie. Ils traversèrent la rue de Paris, la place d'Armes et arrivèrent à grand'peine à la hauteur du ministère de la guerre; là, ils furent arrêtés par la foule, la grille de l'Orangerie étant fermée et gardée par les émeutiers; on essaya de faire rebrousser chemin aux prisonniers et de remonter la rue de l'Orangerie, mais à ce moment-là déjà tout était perdu. Les chariots furent assaillis tout à coup par une troupe de forcenés qui, s'élançant sur les malheureux prisonniers, sans armes et sans défense, les massacra à coups de sabre, de pique et de baïonnette; l'escorte qui devait les défendre ne tira pas un coup de fusil. L'infortuné duc de Brissac était assis sur la paille du troisième chariot; on détela les chevaux et les prisonniers furent littéralement hachés. M. de Brissac, le visage labouré en tous sens par les coups de sabre et le nez presque tranché, luttait encore de toutes ses forces, mais on le précipita de la voiture, on le mutila de différentes manières, puis on l'abandonna, et une heure après il était encore étendu

sur le carrefour où il venait d'expirer. Alors on lui coupa la tête, on la mit au bout d'une pique, et on la porta triomphalement de Versailles à Luciennes. Arrivés là les assassins traversèrent le jardin, pénétrèrent dans le pavillon en poussant des cris effrayants, et ouvrant brusquement la porte du salon où était madame Du Barry plus morte que vive, ils lancèrent la tête du duc de Brissac, qui vint rouler aux pieds de sa maîtresse.

On n'ose affirmer que le duc eût pu échapper à cette horrible destinée, mais il est certain que sa liaison avec madame Du Barry fut une des premières causes qui le firent figurer sur les listes de proscription.

C'est en Italie que la duchesse de Brissac apprit cette effroyable nouvelle, et quelque graves que fussent les torts de son mari vis-à-vis d'elle, elle les oublia pour ne songer qu'aux premières années de bonheur qu'il lui avait données. Sa santé fut profondément ébranlée de cette violente secousse et nous avons pu voir, dans des lettres écrites bien des années plus tard, quelle profonde mélancolie et quel découragement de la vie ces douloureux événements avaient laissés au cœur de celle qui avait été si longtemps la joyeuse et brillante Mancinette.

Madame Du Barry se consola rapidement soit avec Georges Seymour, soit avec le duc de Rohan

Rochefort, et, en dernier lieu, avec un personnage plus obscur nommé Lavallery.

Revenons maintenant à l'hôtel de la rue de Tournon où le terrible événement que nous venons de raconter avait causé une émotion profonde. Des scènes moins dramatiques, mais peu rassurantes allaient s'y passer. L'abbé Barthélemy, l'ami si intime et si dévoué de madame de Choiseul, était ainsi qu'elle le plus fidèle habitué de M. de Nivernais. Il avait alors soixante-dix-huit ans et il touchait à une disgrâce que son âge, ses infirmités et sa conduite ne permettaient pas seulement de soupçonner. Barthélemy était alors directeur du cabinet des médailles à la Bibliothèque. Laissons la parole au duc :

« Le 30 août 1793, il fut dénoncé sous prétexte d'aristocratie (accusation qui pouvait surprendre un homme à qui la langue grecque était si familière). La dénonciation était du nommé Duby, commis à la Bibliothèque, et consignée dans une lettre de lui au nommé Chrétien, limonadier, membre de la section dont est la Bibliothèque, qui lut cette lettre à la section d'abord, et ensuite à la Commune. Duby ne connaissait pas Chrétien, Chrétien ne connaissait pas Duby, Barthélemy n'avait jamais vu ni l'un ni l'autre, et il est aisé de juger qu'il n'était pas mieux connu d'eux! Dans les temps de trouble où la défiance paraît

de première nécessité, tous les dénonciateurs sont écoutés et toutes les dénonciations sont reçues. »

On alla chercher Barthélemy chez madame de Choiseul où il était alors et il fut conduit à la prison des Madelonnettes. Madame de Choiseul, bouleversée, courut aussitôt chez M. de Nivernais auquel on attribuait encore de l'influence dans son quartier, pour obtenir de lui de l'accompagner dans les bureaux pour éclairer le gouvernement sur l'erreur qui avait fait arrêter Barthélemy. Elle y réussit, et le soir même, elle apportait à son ami la nouvelle de sa délivrance. En effet, Barthélemy rentra chez lui sous l'escorte de deux gardiens et il écrivit le lendemain à madame de Choiseul :

A la citoyenne Choiseul,
rue Dominique au coin de la rue de Bourgogne.

« Au nom de Dieu, divine citoyenne, ne prenez pas la peine de venir ici, ni par la faveur d'un fiacre, ni par le secours de M. de Nivernais; laissons passer le mauvais temps; quand il aura fini sa course, je commencerai la mienne; je suis assez bien, je ne suis arrêté que par mes nerfs qui ressemblent à des cordes à violon qui jurent sous l'archet. J'ai à la vérité deux officieux, mais ils sont si souvent de garde que je ne puis pas envoyer chez vous tous les jours.

» Je voudrais à l'exemple des Levantins élever un pigeon pour vous porter mes billets; mais outre que nous n'avons pas encore de professeur pour ce genre de courrier, j'aurais peur que Marianne, dans ce moment de disette, ne mît le mien à la broche. Regardez à vos pieds, vous m'y trouverez toujours[1]. »

Peu de jours après, l'abbé, délivré de ses gardiens, retrouvait sa liberté; mais une nouvelle arrestation devait bientôt succéder à la sienne.

1. Madame de Choiseul, après avoir sacrifié à son mari tous ses biens disponibles, jusqu'à ses diamants, avait encore consacré après lui toutes les rentes dont elle avait l'usufruit à sa mémoire. Elle était réduite à vivre dans un modeste entresol avec un laquais et une cuisinière, dépensant la dixième partie de son revenu, pour acquitter les dettes de M. de Choiseul; elle paya jusqu'à la Révolution plus de trois cent mille écus par an pour les éteindre.

XV

1794

Le duc de Nivernais est arrêté. — On lui accorde de demeurer chez lui. — Réquisitoire de Chaumette contre le citoyen Mancini-Nivernais. — Les dons à la section. — Il passe cinq mois chez lui, puis il est réintégré aux Carmes. — La page déchirée au registre d'écrou. — La Bussière. — Interrogatoire. — La prison des Carmes et les détenus. — Exécution de madame Du Barry.

La mort du duc de Brissac devait fatalement ramener l'attention sur son beau-père. Cependant il ne fut point inquiété jusqu'au mois de septembre 1793. Profondément affecté de la mort du roi, il vivait dans une retraite absolue pendant les jours si terribles à passer. A chaque séance de la Convention, le danger qui menaçait les ci-devant et les suspects devenait plus pres-

sant. Il faut lire les Mémoires du temps pour se rendre compte du tourment causé par l'incertitude perpétuelle du lendemain. Au milieu de cette ville en révolution, où votre vie était toujours à la merci du voisin qui vous épiait, du domestique qui vous vendait, du jaloux qui vous trahissait et même de l'ami dont un mot irréfléchi vous livrait, l'existence était devenue à ce point intolérable que l'arrestation même semblait une délivrance. L'arrivée de la catastrophe, attendue pour ainsi dire d'heure en heure, était presque un repos en comparaison de la vie inquiète et troublée que l'on menait chez soi. Cet événement ne devait point tarder à s'accomplir pour le duc...

Un des membres les plus violents de la Convention, le terrible Chaumette [1], était l'ennemi mortel

1. Chaumette (Pierre-Gaspard), né à Nevers en 1763. Son inconduite et sa dissipation le firent renvoyer du collège; son père l'embarqua comme mousse; il devint timonier, puis quitta la mer. En 1789, on le retrouve chez un procureur à Paris, où il était clerc copiste. Il fit connaissance avec Camille Desmoulins et fut désigné par les comités à haranguer la multitude et les clubs; sa violence, sa facilité d'élocution et sa voix sonore lui valurent de grands succès. Au 10 août, il était au premier rang des clubistes; nommé procureur de la Commune, après la démission de Manuel, il devint le persécuteur acharné du roi et de la reine. Ce fut lui qui provoqua l'établissement du tribunal révolutionnaire. La loi des suspects fut également imposée par lui à la Convention. Il avait pour substitut le terrible Hébert. Chaumette fut arrêté par Robespierre, conduit dans la prison de Luxembourg et guillotiné le 13 avril 1794, vingt jours après son substitut.

du duc de Nivernais. Nous ignorons le motif de cette haine, car Chaumette, fils d'un cordonnier de Nevers, devait connaître mieux que personne la douceur et la facilité que le duc avait toujours apportées dans ses rapports avec les habitants de son duché. Quoi qu'il en soit, ce fut lui qui demanda au conseil général de la Commune de Paris l'arrestation du ci-devant duc de Nivernais comme concussionnaire et prévaricateur. On n'avait pas l'habitude de rien refuser au terrible procureur de la Commune et sa demande fut déférée à la section de Mucius Scævola, dans laquelle était comprise la rue de Tournon. Quoique la plupart des membres de cette section fussent favorables à Nivernais, ils n'osèrent point désobéir.

Au milieu de la nuit du 8 au 9 septembre, et non pas du 13 comme on l'a toujours dit, des coups violents retentissaient à la porte cochère de la rue de Tournon. Un commissaire, suivi de deux délégués, de quatre gardes civiques et porteur d'un mandat d'amener, se présenta et pénétra dans l'hôtel. Le duc, réveillé en sursaut, demanda le temps de s'habiller; puis, entrant dans sa bibliothèque, où l'attendaient le commissaire et les deux délégués, il s'informa tranquillement du motif pour lequel les *citoyens* ici présents s'introduisaient chez lui à pareille heure. Le commissaire exhiba son écharpe et signifia au

duc son arrestation. Celui-ci, sans se départir de son calme, demanda s'il pouvait en connaître les motifs.

Il lui fut répondu qu'on accusait son caractère dissimulé et ses opinions, qui sont comme *ceux* (*sic*) de tous les ci-devant nobles. « Mon caractère est bien loin d'être dissimulé, répondit-il; tous ceux qui me connaissent savent, au contraire, que je suis trop confiant. Quant à mes opinions, elles sont qu'un honnête homme doit se conformer exactement aux lois de son pays, et c'est ce que j'ai toujours pratiqué, comme ma section doit le savoir. — Mais, reprit le commissaire, au 10 août, vous avez reçu des équipages dont les personnes ne sont sorties de chez vous que très avant dans la nuit? — La veille du 10 août, j'étais malade, répondit le duc, et plusieurs personnes sont venues me voir le soir, mais aucune n'est restée chez moi plus tard que onze heures [1]. »

Le procès-verbal de cet interrogatoire fut rédigé et le commissaire intima l'ordre à M. de Nivernais de le suivre à la caserne des Carmes, où il devait être écroué. C'était précisément dans la prison des Carmes [2] que les scènes de massacre

1. Tout cet interrogatoire est écrit de la main même du duc. (Archives d'Havrincourt.)

2. L'ancien couvent des Carmes, rue de Vaugirard, avait été transformé en prison et en caserne. Les bâtiments existent encore.

les plus terribles s'étaient passées l'année précédente; on en conservait un souvenir plein d'effroi, mais il n'y avait pas à résister; le duc fit préparer à la hâte un paquet de vêtements par son vieux Liebbe, qui obtint, par grande faveur, la permission d'accompagner son maître jusqu'à la porte de la prison, située à peu de distance; un fiacre attendait le commissaire, les deux délégués et leur prisonnier dans la cour. Le trajet ne fut pas long, et, à quatre heures du matin, M. de Nivernais entendait refermer sur lui les lourdes portes de la caserne et pénétrait dans la chambre étroite et basse qu'il devait habiter désormais sans savoir quelles seraient la durée et surtout l'issue de sa captivité.

Le 26 septembre, c'est-à-dire quinze jours après l'arrestation du duc, Chaumette prononça au conseil général de la Commune de Paris un long discours pour rendre compte d'un voyage qu'il venait de faire en Nivernais. Si l'on avait besoin de preuves de l'innocence du seigneur le plus débonnaire qui fut jamais », il faudrait lire le réquisitoire de Chaumette qui, malgré son envie du contraire, est obligé de constater que le Nivernais jouit d'une parfaite tranquillité et ne signale pas un ancien abus. Dans ce discours ampoulé et ridicule, il déclare, sans dire comment, « que les patriotes ont régénéré le département »; il se plaint seulement

d'avoir trouvé les forges dans l'inaction; *mais il a ranimé le zèle des forgerons en créant un club parmi eux* (*sic*); ils travaillent maintenant, et des quantités de bombes et de boulets vont sortir de leurs ateliers! »

Il fait ensuite entendre les plaintes des habitants des campagnes dont « plusieurs ont été ruinés par les vexations et les injustices du ci-devant duc de Nivernais, autrefois seigneur d'une partie de ce département ». « Je propose que le ci-devant duc de Nivernais ne soit point relâché de la maison d'arrêt où il est retenu avant qu'il restitue aux pauvres, aux veuves et aux orphelins de ce département ce qu'il leur a volé par des concussions et d'autre manière. »

Là-dessus, on séquestre ses biens, on se saisit de l'antique couronne ducale en or massif et on l'apporte à Paris pour la briser pompeusement sur l'autel de la patrie.

On se tromperait cependant en croyant que le discours de Chaumette fût l'unique cause de l'arrestation de Nivernais. La question d'argent a joué un très grand rôle pendant la Révolution et nous en trouvons des preuves manifestes dans les papiers du duc. Il était à coup sûr le plus riche particulier de sa section, resté à Paris, et il lui servait littéralement de vache à lait, comme nous allons le voir. Mais peu de semaines

avant son arrestation, il avait reçu la demande d'une somme considérable qu'il se trouvait dans l'impossibilité de payer, comme il l'explique dans la lettre suivante[1] :

Aux citoyens composant le Comité de surveillance de la section de Mucius Scævola.

« Citoyens,

» J'ai fourni il y a quelques jours avec plaisir, mais non pas sans embarras, une somme de trois mille francs qui m'a été demandée de votre part. Vous savez que je ne me suis jamais refusé à rien de ce qui pouvait convenir à la section et je serai toujours dans la même disposition, et ma bonne volonté ne pourra jamais être arrêtée que par l'impossibilité. C'est le cas où je me trouve aujourd'hui, parce que ma fortune est fort amoindrie depuis quelque temps. Je crois, en conséquence, devoir éclairer votre religion en

1. Cette lettre, ainsi que tous les détails relatifs à l'arrestation du duc, à ses impôts, à sa prison, à ses dépenses, les minutes et les notes écrites de sa main pendant la période de la Révolution, sont tirés des archives du marquis d'Havrincourt. Nous indiquons cela une fois pour toutes.

mettant sous vos yeux l'état de mes affaires, que vous trouverez suffisamment détaillé dans la petite note que vous trouverez ci-jointe.

» Je suis votre concitoyen.

» Salut et fraternité,

» MANCINI-NIVERNAIS. »

État succinct et exact de ma fortune actuelle :

Quatre-vingt-six mille neuf cent huit livres de rente

« Sur lesquels j'entretiens et je nourris trente personnes, tant à Paris qu'à Saint-Ouen.

» Une taxe extraordinaire en Nivernais m'ôte deux cent cinquante mille livres, et par conséquent mon revenu en sera diminué de quatorze à quinze cents livres.

» J'ai payé quarante mille livres de contribution patriotique et je viens de payer à la trésorerie nationale, pour ma taxe à l'emprunt forcé, un cinquantième de mes quatre-vingt-six mille neuf cent huit livres dix-huit sols. Ma terre de Saint-Ouen a été occupée pendant dix-huit mois, ce qui m'a fait perdre le revenu des prairies.

» J'ai perdu depuis la Révolution plus de cent soixante mille livres de revenu, par les suppressions successives.

» J'ai cru devoir donner à mes concitoyens ce détail exact de ma fortune actuelle, afin qu'ils connaissent combien elle est éloignée de l'opinion qu'on paraît en avoir. »

État des rentes et pensions qui se payent annuellement à la caisse de M. de Nivernais.

M. Moreau, secrétaire	1700 livres.
M. Marvereau, secrétaire.	700 —
Domestiques, etc.	
Liebbe, premier valet de chambre.	300 —

Récapitulation des charges.

Paris, appointements et gages. .	15.960l 5s »	27.980l 5s »
Saint-Ouen. —	12.020 » »	
Rentes perpétuelles	41.226 5s »	67.325l 3s 4d
Rentes viagères et pensions . .	9.335 » »	
Rentes et pension du duc de Nevers.	5.078 » »	
Bienfaits et bonnes œuvres. . .	754 » »	
Intérêts d'obligation.	2.500 » »	
Imposition Paris et Saint-Ouen.	8.431 18 4d	
TOTAL GÉNÉRAL		95.305l 8s 4d

Il est fort probable que la section, voyant l'impossibilité dans laquelle était le duc de fournir de nouvelles sommes, cessa de s'opposer à son arrestation, tout en restant, dans le fond, assez bien disposée pour lui ; en voici la preuve. Nous avons laissé le *citoyen Mancini* à la prison des Carmes ; on peut l'y croire bien définitivement incarcéré, car à cette terrible époque, les prisons n'avaient pas coutume de rendre facilement leurs prisonniers. Mais, à l'opposé de tout ce qui se passait ailleurs, celle des Carmes se montra clémente pour le duc. « Agé de près de quatre-vingts ans, miné par la fièvre et n'ayant qu'un souffle de vie, sa santé était à tel point détruite, sa fin paraissait si prochaine, il faisait avec tant de grâce tous les sacrifices qu'on exigeait de lui, que ses gardiens eux-mêmes cherchèrent à le faire oublier de ses juges. »

Voilà ce que dit Sainte-Beuve, d'après tous les biographes de Nivernais ; mais grâce aux notes de la main même du duc, conservées par ses descendants, nous nous trouvons en face d'une révélation assez inattendue[1].

1. Ce fait, de subir la prison chez soi, n'est pas un fait exceptionnel ; plusieurs personnes, très âgées ou infirmes, reçurent l'autorisation de subir leur emprisonnement chez elles, mais cela n'était, en général, que pour un temps fort court et surtout il n'arrivait jamais que le prisonnier fût promené de la prison chez lui et de chez lui à la prison, comme le fut le duc de Nivernais.

Après un premier interrogatoire fort sommaire, le prisonnier obtint, chose difficile et rare, d'être reconduit à son hôtel de la rue de Tournon, accompagné de quatre gardiens qu'il payait lui-même à raison de cinq francs par jour, plus leur nourriture ; il y resta près de cinq mois, ignoré de tous, sauf peut-être de quelques intimes amis ; l'hôtel était fermé en apparence du côté de la rue de Tournon, mais on pouvait y pénétrer par une petite porte du jardin donnant rue Garancière. Comment ce fait échappa-t-il à l'irascible Chaumette, nous ne nous chargeons point de l'expliquer ; seulement nous en avons la preuve écrite sous nos yeux. Le duc resta donc mystérieusement caché dans son hôtel avec ses quatre gardiens; il est probable qu'ils passèrent aux yeux du public pour garder les scellés qu'on avait apposés sur un petit chiffonnier contenant des diamants, car la présence de ces quatre hommes ne pouvait être ignorée du quartier. Mais il faut ajouter que le duc y était adoré; sa bonne grâce et ses libéralités lui avaient conquis même les sympathies des gens du peuple; on en avait eu la preuve lors d'une saisie qu'on voulut pratiquer chez lui deux ans auparavant, à la demande d'un ancien procureur de Nevers qui voulait se faire rembourser le prix de sa charge, que le duc ne lui devait pas et refusait de payer. L'huissier chargé de la saisie ne put parvenir à trouver

dans toute la rue de Tournon un seul homme qui voulût servir de témoin et signer au procès-verbal. » Il est donc probable que tout le monde conspira à cacher les facilités extraordinaires qui furent accordées au duc pendant sa détention. Il resta ainsi chez lui près de quatre mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin de février.

Cette bizarre manière de subir une détention n'est pas la seule cause d'étonnement que nous rencontrerons à cette époque singulière de la vie de Nivernais. Ayant voulu constater la date exacte de son entrée à la prison des Carmes, dans les registres d'écrou existant au musée Carnavalet[1], il nous a été impossible de trouver la moindre trace de son entrée ; évidemment, la page qui en contenait la mention a été déchirée, cette suppression explique un fait qui jusqu'à présent l'avait été d'une manière différente. Nivernais, ancien favori de Louis XV, ancien ambassadeur, ancien ministre de Louis XVI, connu par son dévouement au roi et à la reine, beau-père du duc de Brissac, dernier seigneur féodal, avait certes tous les droits possibles à la guillotine : eh bien, pendant toute la durée de sa détention, il n'a pas même été traduit devant le tribunal révolutionnaire.

1. Ce sont les copies de ces registres, prises par M. Léon Labat avant l'incendie de l'Hôtel de Ville, qui a détruit les originaux.

Ce fait a frappé tout le monde et chaque biographe a répété, à la suite de François de Neufchâteau, que les geôliers des Carmes, dont Nivernais avait gagné le cœur, s'étaient entendus pour le cacher à ses juges; cette supposition n'est pas admissible un instant. Quelle pouvait être l'influence d'un guichetier en comparaison de celle de Chaumette, procureur de la Commune ? Le fait devient, au contraire, facile à expliquer par la suppression de la page du registre d'écrou ; dès l'instant que le prisonnier n'y figurait pas, il ne pouvait pas être appelé devant le tribunal révolutionnaire. Quelle était donc la main bienfaisante qui avait arraché cette page? Nous nous creusions vainement l'esprit en revenant de Carnavalet pour la trouver, quand relisant les lettres des officiers du bailliage de Clamecy nos yeux se portèrent sur leurs signatures. En tête de celles qui figurent au bas d'une lettre, protestant de leur dévouement éternel au duc, le nom de La Bussière vint nous frapper; serait-il donc vrai que ce personnage un peu légendaire a rendu réellement une partie des services qu'on lui attribue, et serait-ce à son intervention secrète qu'on doit la disparition de la page du registre d'écrou? En tout cas, dans chaque lettre écrite au duc par La Bussière, nous trouvons les protestations de dévouement et de respectueuse affection les plus vives.

Il existe une coïncidence trop frappante entre les faits que nous venons de citer pour les passer sous silence, mais nous ne trouvons pas non plus la preuve suffisante pour en tirer une conclusion définitive. On peut seulement résumer ceci : une main inconnue et bienfaisante a empêché le duc de paraître devant le tribunal révolutionnaire, en déchirant la page du registre d'écrou. Ce rôle de sauveur a été, prétend-on, souvent exercé par un personnage nommé La Bussière, et, parmi les anciens officiers de bailliage du duc, il existe un La Bussière dépouillé de ses fonctions par la Révolution et qui proteste de son *éternel dévouement* à son ancien maître, est-ce lui qui a arraché la page? Nous laissons au lecteur le soin d'en décider, et la vraisemblance de cet incident romanesque, une fois signalée, nous n'avons plus à nous en occuper.

Pendant les cinq mois qui venaient de s'écouler, la rigueur et le nombre des arrestations n'avaient fait qu'augmenter et quelle que fût la bienveillance des membres de la section de Mucius Scævola envers le citoyen Mancini, il fallut le faire rentrer dans la prison, sa mauvaise santé ne pouvant suffire pour motiver un plus long séjour chez lui. Il fut réintégré aux Carmes le 14 février 1794 (14 ventôse), et dut subir un nouvel interrogatoire beaucoup plus long que le précédent.

la caserne, le 26 ven-
ôse — 16 février (V.
S. 1794).

QUESTIONS A MOI FAITES	MES RÉPONSES
Prénoms, nom, âge, ieu de naissance.	Mancini-Nivernais, âgé de soixante-dix-huit ans, né à Paris en 1716, domicilié à Paris.
Marié, veuf ou célibataire.	Veuf.
Nombre d'enfants, leurs noms, âge, lieu de naissance, sexe, domicile.	Une seule fille vivante, nommée Délie-Adélaïde de Nevers, femme de Brissac, âgée d'environ cinquante ans, née et domiciliée à Paris, quoique depuis plus de six ans, sa santé absolument perdue la force de vivre dans le climat de l'Italie où elle passe l'hiver à Gênes et l'été aux eaux de Valdagno. Le département de Paris où est son domicile, l'a déclarée non émigrée dans le mois de décembre 1792 sur la vue des pièces probantes qui ont été mises sous ses yeux.
Lieu de détention.	Détenu à la caserne des Carmes, dite maison de surveillance du Comité de la section de Mucius Scœvola.
L'époque.	La nuit du 8 au 9 septembre 1793.
Par ordre de qui.	Sur l'ordre de la section, sans doute, je n'en sais aucun autre.
Profession ou état avant la révolution et depuis.	Militaire, ambassadeur et enfin ministre d'État pendant dix-huit mois, c'est-à-dire jusqu'au 1er de juin 1789 que je me suis retiré.

QUESTIONS	RÉPONSES
Revenus avant et depuis la révolution.	J'avais, avant la révolution, environ trois cent mille livres de revenu. Je n'en ai plus que cent trente-neuf mille, sur quoi il faut prélever le payement annuel de ce que je dois, savoir : quarante-trois mille six cent soixante-sept livres en rente foncière et dix-huit mille livres en rentes viagères. Reste soixante-dix-huit mille livres de revenu, et je n'en jouis pas, attendu le séquestre mis en Nivernais sur mon bien.
Si les impositions publiques ont été acquittées.	Payement très exact de toutes les contributions foncières et mobilières.
S'il a satisfait aux demandes faites pour remplir les engagements contractés volontairement par la section tant pour armer les défenseurs de la Patrie que pour leur procurer des secours ainsi qu'à leurs femmes, à leurs enfants et pour les secours accordés aux indigents de la section.	Je m'en rapporte à la section sur mon empressement à satisfaire à toutes les demandes contenues dans cet article. J'ai donné en argent, soit au Trésor national (non compris l'emprunt forcé), soit à ma section, cinquante mille huit cent quarante livres; j'ai donné en effets soit à Paris, soit à Saint-Ouen, la valeur de onze mille sept cent quarante-six livres Total de ce que j'ai donné : soixante-deux mille cinq cent quatre-vingt-six livres.
Quelles opinions politiques sur la révolution en général, et en particulier sur (en blanc) du mois de juillet 1789.	Je souhaite de tout mon cœur que la France soit heureuse et libre. Je n'ai ni montré ni eu d'autre opinion, sinon que tout honnête homme doit se conformer toujours fidèlement aux ordonnances émanées de sa nation.

QUESTIONS	RÉPONSES
Sur la fuite du tyran.	Tout le monde sait que j'ai appris avec étonnement et chagrin l'évasion des Tuileries qui m'a paru une très mauvaise et nuisible démarche.
Sur la révolution du 10 août 1792.	J'ai été profondément affligé de cette affreuse journée dont il n'était pas difficile de prévoir les suites.
Sur celle du 31 mai 1793.	J'ai été à peine instruit du contenu de cet article. Je n'y ai certainement pris aucune part.
Sur les crises de la guerre, et les généraux qui ont trahi la patrie.	Dieu me garde de m'ingérer à juger les généraux; mais je pense que ceux qui auront été *légalement* reconnus traîtres ont mérité le supplice.
Si le détenu a signé des pétitions anticiviques et arrêtés liberticides.	Je n'ai jamais signé ni ne signerai aucunes pétitions et encore moins des arrêtés liberticides.

Signé : MANCINI-NIVERNAIS.

16 décembre 1794.

Le 16 ventôse an II de la République française.

Il fallait un certain courage pour qualifier la journée du 10 août comme le fit Nivernais, aussi à la suite de cet interrogatoire fut-il maintenu en prison d'une manière définitive.

On remarquera aussi que dans sa réponse, lorsqu'on lui demande le lieu de sa détention, Mancini ne fait point mention des quatre mois et demi qu'il vient de passer rue de Tournon, il dit simplement prison des Carmes; il y était rentré, en effet, depuis peu de jours.

Les Carmes passaient pour une des prisons les plus insalubres; les corridors et les cachots étaient d'une humidité si grande que les malheureux qui y couchaient pouvaient, le matin, tordre leurs habits comme si on les avait exposés à la pluie; ils y étaient dévorés d'insectes de toute espèce et cette saleté devenait un des supplices les plus difficiles à supporter. Les fenêtres étaient bouchées aux trois quarts, de sorte qu'on ne recevait de jour que d'en haut et encore le peu d'ouverture était-il grillé avec de forts barreaux. Les détenus mangeaient en commun; au réfectoire, les hommes prenaient leur repas les premiers et les femmes étaient servies après. Cependant, avec de l'argent, on pouvait obtenir une chambre et manger chez soi. Cela s'appelait être à la pistole, c'est-à-dire payer une pistole par jour. Le duc en payait plus d'une comme on va voir.

Les corridors, fort larges et fort sombres,

n'étaient jamais éclairés. L'odeur méphitique de certains lieux, qui consistaient en une sorte de cuve placée à l'extrémité des corridors, devenait un véritable supplice pour les malheureux dont les chambres avoisinaient la cuve. Le duc en souffrit cruellement les premiers jours ; heureusement il obtint d'être transféré plus loin. Le fidèle Liebbe venait chaque jour pour savoir des nouvelles de son maître, mais on ne le laissait pénétrer que rarement auprès de lui, et seulement lorsqu'il lui apportait quelque argent. Nivernais écrivait de temps en temps un petit billet, le matin, sur un carré de papier à chandelle, et le geôlier consentait, moyennant finances, à le transmettre au vieux serviteur.

En voici un qui nous est transmis par la marquise d'Havrincourt :

« Mon bon François, je vais bien, et je ne suis pas trop mal dans ma chambre ; seulement, je n'accommode pas mon lit si bien que toi ; il est fort mal fait. Ce qui me coûte le plus, c'est de descendre remplir ma cruche et de la remonter, car elle est fort lourde. Enfin je m'y habituerai. »

Le duc avait obtenu, grâce à des largesses répétées, de manger dans sa chambre avec Kéralio, qui, par une coïncidence bizarre, avait été arrêté

en même temps que son indulgent créancier. Loin de lui garder rancune d'être si mauvais payeur, il tâchait d'adoucir de toute manière sa captivité. Quoique Nivernais ne mangeât point au réfectoire, il contribuait pour une somme considérable à la dépense de la table des détenus pauvres qui étaient fort mal nourris.

Nous trouvons de fréquentes mentions de ses générosités dans ses notes ; ainsi, le 6 frimaire an II : « Il donne trois mille livres au commissaire de la section pour subvenir aux dépenses des détenus dans la maison d'arrêt de la caserne des Carmes, et plus loin, le 15 pluviôse, dix-huit cents livres au citoyen Pigal, pour les dépenses des détenus. On trouve aussi dans ses notes l'indication de dons en nature, tels que bas, chemises, etc., pour ses malheureux compagnons de captivité. Il invitait souvent à sa table quelques femmes de ses amies, prisonnières comme lui, et quelques anciens amis; les geôliers toléraient volontiers cette infraction aux règles, à cause des aubaines qu'elle leur procurait, car ils achetaient tous les objets destinés à la table, et ils les faisaient payer un prix exorbitant. Voici quelques détails sur la dépense de bouche pendant le mois de juin 1794, pour la table particulière du duc :

Morceau d'esturgeon	4	10
Limandes	4	»

Un quarteron de pommes. . .	6	liv.
Alose et autres poissons. . . .	12	»
Carrelet et maquereaux. . . .	9	»
Limandes	5	»
Un quarteron de pommes. . .	6	»
Grondins	4	»

La dépense de la viande de boucherie, pour ce même mois de juin, fut de quarante-cinq livres; la note du rôtisseur, cinquante-cinq livres; le beurre, soixante-dix livres; les œufs frais, soixante-douze livres; l'herbière et la crémière, quarante-quatre livres; l'épicier, quarante-cinq livres, et le boulanger, cent cinquante livres, etc., sept cent six livres en tout.

Ce sont des chiffres considérables lorsqu'on songe à la valeur de l'argent à cette époque; mais il faut se rendre compte aussi qu'il s'agit déjà d'assignats et qu'à ce moment-là ils commençaient à perdre de leur valeur. Malgré cela, il est évident que cet argent, passant tout entier par les mains des geôliers, y laissait des traces fort agréables; ils avaient donc tout intérêt à soigner et surtout à conserver un prisonnier si généreux et si bien pourvu de numéraire. Nous croyons beaucoup plus à ce motif intéressé qu'au charme séducteur exercé par le duc sur des personnages assez peu accessibles à la grâce des manières. Mais comment M. de Nivernais avait-il encore de

l'argent à sa disposition, dans un moment où tous ses biens étaient séquestrés et où il n'était payé par aucun de ses débiteurs? Ses notes répondent elles-mêmes à la question. Depuis deux ans, le fidèle Doloret et les hommes d'affaires du Nivernais avaient fait rentrer et mis de côté tous les droits, fermages et redevances arriérés, et, par ces sages mesures, étaient parvenus à réunir à peu près cent mille livres. Le valet de chambre Liebbe, dévoué corps et biens à son maître, lui faisait passer dans sa prison les sommes nécessaires pour subvenir à sa table et à son entretien personnel. Nous voyons même, sur ce dernier point, le duc continuer à prendre grand soin de sa toilette, ses geôliers n'y apportaient aucun obstacle. Voici une petite note de parfumerie qui vient comme pièce à l'appui :

Notes (acquittées) du 25 mars 1794.

Une bouteille d'eau de rose . . .	5	liv.
Un pot de pommade bergamotte .	8	»
Un pot de savon de Naples parfumé à l'ambre	18	»
Deux livres de poudre à poudrer très fine purgée à l'esprit de vin fin	4	»
Une bouteille d'eau de lavande. .	8	»
Jasmin ordinaire.	12	»
Une bouteille d'eau de Célestia. .	3	»

La tenue des malheureux détenus privés de ressources pécuniaires ne ressemblait guère à celle du *citoyen Mancini*. Au contraire, les prisonniers des Carmes avaient la réputation, à quelques exceptions près, de ne point soigner leur personne. Ils différaient en cela de ceux du Luxembourg entre autres, prison peuplée presque entièrement par la noblesse. Aux Carmes, ils étaient décolletés pour la plupart, sans cravate, en chemise et pantalon malpropres, les jambes nues, un mouchoir autour de la tête, point peignés et la barbe longue; les femmes, sombres et rêveuses, étaient vêtues simplement d'une petite robe ou d'un pierrot de couleur. Les intrigues d'amour, si fréquentes ailleurs, y étaient rares, mais existaient cependant; ainsi le prince de Salm, qui adorait madame de Custine, mis à la Force au début, obtint d'être transféré aux Carmes où se trouvait sa passion. Quoique la plupart des détenus des Carmes n'appartinssent pas à la noblesse, il y avait cependant quelques grands seigneurs et quelques femmes de qualité, entre autres madame de Beauharnais, qu'on aurait bien surprise alors en lui prédisant qu'elle deviendrait un jour l'impératrice Joséphine; la duchesse d'Ayen, belle-fille de l'ancien ami de Nivernais, la duchesse d'Aiguillon, madame de Bragelonne, supérieure des Ursulines; madame Charles de Lameth, madame de Custine, la jolie

Delphine, que nous avons vue à Saint-Ouen, à peine âgée de dix-huit ans et brillant de tout l'éclat de sa fraîcheur et de sa beauté. Puis en hommes, Alexandre de Beauharnais, mari de Joséphine, ancien président de l'Assemblée nationale; l'amiral de Montbazon, le général Hoche, le duc de Béthune, M. Thiron de Crosne et bien d'autres.

Madame de Custine fut écrouée à la prison des Carmes après la mort de son beau-père qu'elle avait si courageusement défendu, et celle de son mari; ce dernier ne voulut point consentir à l'évasion qu'elle avait habilement préparée pour lui, d'accord avec la fille de son geôlier : il devait revêtir les propres habits de sa femme et sortir ainsi de la prison à la tombée de la nuit; le geôlier, habitué aux visites quotidiennes de la jeune femme, ne l'aurait probablement pas remarquée, grâce à sa fille qui reconduisait toujours madame de Custine, mais rien ne put vaincre la résolution de M. de Custine qui ne voulut point sauver sa vie en exposant celle de sa femme. Il fut exécuté le 3 janvier 1794 et, madame de Custine fut arrêtée et conduite à la prison des Carmes, au mois de mars, précisément alors que le duc de Nivernais venait d'y être réintégré définitivement[1]. Un redoublement de sévérité dans l'appli-

1. Un des motifs qui peuvent avoir servi au duc pour obtenir de subir la prison chez lui fut peut-être qu'au moment de son arrestation (9 septembre 1793), le couvent des Carmes, dit M. de Les-

cation de la terrible loi sur les suspects venait d'être ordonné. « On doit, disait-elle, classer parmi les suspects ceux mêmes qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont aussi rien fait pour elle. » Il ne manquait rien à l'élasticité d'un pareil arrêté; on arrêta donc partout et à propos de tout; on était emprisonné, et guillotiné comme « suspecté d'être suspect ». Chaque prison était, comme on le sait, sous la surveillance d'un administrateur de police et sous le gouvernement d'un concierge qui pouvaient à leur gré maltraiter les détenus. Le duc ne se plaint pas des siens, mais à partir du mois de mai les exécutions se multiplient d'une manière effrayante; chaque jour, un des membres de la petite société qui s'était groupée autour de Nivernais monte dans la fatale voiture de la Conciergerie, ce qui équivalait à un arrêt de mort.

L'échafaud avait été transporté de la place Louis XV à la place de la Bastille, et la même protestation muette des commerçants de la rue Saint-Honoré, qui fermaient leurs boutiques au

cure. ensanglanté par les massacres de septembre, abandonné par les derniers religieux en novembre 1792, fut loué, le 4 mars 1793, pour trois, six, neuf, moyennant quatre mille deux cent quatre-vingts livres, aux sieurs Dufrancastel et Langlois, jardinier et traiteur, associés pour l'exploitation des lieux en bal public dit *bal des Tilleuls;* il fut enfin converti, par éviction des locataires, en suite d'un arrêté du Comité de salut public, en maison de détention. En novembre 1793, le nom du concierge était Roblâtre.

passage des lugubres charrettes, fut imitée par les boutiquiers de la rue Saint-Antoine. Il fallut transférer de nouveau la guillotine dans un quartier encore plus éloigné, à la barrière de Vincennes, ci-devant barrière du Trône. La populace, toujours friande de ces horribles émotions, assistait tumultueuse aux exécutions, mais la foule qui garnissait presque toujours les quais à l'entour de la Conciergerie manifestait parfois une indignation et une sourde révolte; surtout aux approches de Thermidor on put remarquer les symptômes de dégoût de cet affreux spectacle. L'exécution de madame Du Barry en fut un exemple. La malheureuse femme, après la mort de M. de Brissac, fit plusieurs voyages à Londres au sujet d'un vol de diamants dont elle avait été victime. Le 21 janvier elle assista en vêtements de deuil à la messe expiatoire qui fut dite à la chapelle catholique de l'ambassade d'Espagne.

Une fois de retour en France, elle rentra chez elle, à Luciennes, sans se douter qu'elle avait dans le village même un ennemi puissant, un Anglais nommé George Greive; on ignore pourquoi il haïssait ainsi madame Du Barry, mais il est certain qu'il la fit placer sur la liste des suspects, et mettre en état d'arrestation chez elle ainsi que ses parents et ses principaux domestiques. Peu de jours après, Greive, aidé du nègre

Zamore[1], allait la dénoncer à la Convention comme ayant prêté de l'argent aux émigrés. Elle avait alors pour amant le prince de Rohan-Chabot, car le duc de Brissac fut promptement remplacé; elle lui avait prêté deux cent mille francs et entretenait avec lui une correspondance des plus tendres retrouvée dans ses papiers. La malheureuse femme, qui n'avait réellement commis aucun acte politique suspect, fut condamnée à mort sur les dépositions de Greive acharné à sa perte et les dénonciations de Zamore, son petit nègre favori, qu'elle choyait à outrance et comblait de bienfaits. Jusqu'au dernier moment, elle ne put croire à son supplice et, en montant sur l'échafaud, elle poussa des cris si déchirants que le peuple s'en émut et faillit la délivrer. Madame Du Barry fut guillotinée le 7 décembre 1793 (17 frimaire an II).

1. Zamore était entré tout enfant au service de madame Du Barry qui l'avait gâté d'une façon excessive et le conserva à son service devenu grand.

XVI

1795

Mancini en prison traduit le poème de *Ricciardetto*. — Les rigueurs s'aggravent. — Nombreuses exécutions. — Le 9 Thermidor. — Comment ils apprennent la mort de Robespierre. — Mancini est mis en liberté. — Son hôtel est dévasté. — Il revoit ses amis. — Les petits bonheurs. — Il reçoit des étrennes et fait une chanson en remerciements.

Dans ces terribles circonstances le duc, fidèle à ses habitudes, chercha dans le travail une distraction momentanée aux lugubres scènes qu'il avait sous les yeux. Il avait commencé, pendant qu'il gardait les arrêts chez lui rue de Tournon, la traduction d'un poème italien *Ricciardetto*, qui autrefois à Rome l'avait beaucoup amusé. Ce poème léger, œuvre d'un prélat romain, monseigneur Fortiguerra, fut entrepris dans la chaleur d'un pari. Un jour, dans une réunion, trouvant

qu'on vantait trop l'Arioste, il prétendit qu'il composerait un pareil ouvrage avec une rapidité qui prouverait combien il est facile d'y réussir. En effet, il composa *Trente Chants*, dit-on, en trois semaines. C'est une espèce de parodie spirituelle de *Roland furieux* écrite avec une facilité vraiment remarquable[1].

La gaieté un peu leste de certains passages avait servi de texte à ses ennemis pour l'accuser d'une liberté de style peu séante à un ecclésiastique. Quelques critiques se sont étonnés et ont blâmé Nivernais d'avoir choisi un sujet aussi gai dans de si tristes circonstances, c'est un singulier reproche.

S'il eût entrepris pour se distraire de traduire le *Livre de Job* ou les *Lamentations de Jérémie*, infiniment plus appropriés à sa situation, nous doutons fort qu'il eût trouvé dans ce travail une diversion suffisante. L'âme et le corps ne supportent pas plus l'une que l'autre le désespoir et la souffrance sans un instant d'arrêt. Il faut respirer quelquefois, ne fût-ce que pour reprendre des forces, et, nous ne saurions blâmer Nivernais si, tout en demandant à ses croyances chrétiennes

1. Le nom d'auteur que porte *Ricciardetto* est Carteromaco traduction grecque de Fortiguerra. Ce prélat était particulièrement aimé du pape Clément XII; il mourut en 1735, peu de temps avant de revêtir la pourpre que le pape lui destinait. *Ricciardetto* était un ouvrage de sa jeunesse et ne fut publié que trois ans après sa mort.

les consolations nécessaires à son âme, il demandait aussi à son imagination de lui faire oublier, ne fût-ce que pendant quelques heures, le spectacle déchirant qu'il avait sous les yeux dans cette affreuse prison des Carmes, et le sort qui l'attendait peut-être le lendemain.

Il obtint donc à prix d'or une table, du papier et des plumes, choses difficiles à se procurer, car elles étaient sévèrement interdites, et chaque jour, après son dîner qui avait lieu à une heure, exact comme un écolier allant à sa classe, Nivernais s'établissait devant son bureau improvisé et travaillait avec l'application la plus soutenue jusqu'à la nuit.

On ne peut qu'admirer le tranquille courage, la résignation et la force de caractère de ce vieillard de près de quatre-vingts ans qui, au milieu des défaillances d'une santé pitoyable, pouvait encore trouver assez de liberté d'esprit pour donner six à sept heures par jour au travail.

Sa besogne terminée, il revenait à ses compagnons d'infortune et consacrait le temps qui restait de ces trop longues journées à secourir, à consoler, à distraire ces malheureux avec cette bienfaisance délicate, cette gaieté douce et cette amabilité affectueuse qui donnaient un si grand charme à son caractère.

Il lisait parfois à ses amis son travail de la journée.

Voici un fragment de l'Introduction :

Il m'est venu certaine fantaisie
Que je ne puis ôter de mon cerveau;
C'est de rimer quelque conte nouveau,
Ou peu connu pour amuser Silvie.
Ma muse n'est ni fille d'Apollon,
Ni de ces sœurs que le sacré vallon
Voit accorder au bord de l'Hippocrène
La lyre d'or et le sistre d'ébène :
Née au village, elle en a les façons,
Vivant de glands au milieu de buissons,
Et s'abreuvant au ruisseau qui les mouille.
Elle est sans art, et sa voix ne gazouille
Que par instinct de rustiques chansons.
Or elle veut du sein de ses broussailles
Chanter ici les héros, leurs batailles,
Et leurs amours et leurs faits éclatants.
Elle y pourra broncher de temps en temps.
Pardonnez-lui, messieurs, son ineptie;
Elle a passé tout le temps de sa vie
Au pied d'un hêtre ou bien d'un cornouiller.
Surtout au fait de la géographie
Vous la verrez trop souvent se brouiller,
Comme l'on voit fourmi s'embarbouiller,
Quand par hasard la pauvrette chemine
Sur plâtre fin, ou poussière, ou farine.
Souvent aussi vous verrez ses récits
Vous rappeler ce peintre mal appris
Au haut des monts posant une baleine,
Ou des buissons sur la liquide plaine.
Pour tout cela n'allez pas la gronder,
La bafouer ni la vilipender;
Car la pauvrette (et vous pouvez m'en croire)
N'a nuls moyens d'embellir une histoire.

Au grand jamais elle n'a su puiser
Dans les trésors de la Grèce et de Rome ;
Et qui plus est, elle ne sait user
Des beaux écrits que chez nous on renomme :
Écrits dictés par un esprit divin,
Et qu'a gravés un immortel burin.
La pauvre enfant ne chante que pour rire,
Et divertir son monde à peu de frais,
Ne connaissant ni règle à son délire
Ni peur de blâme, ou désir de succès...
A tout moment vous verrez la follette
De çà, de là, comme une grenouillette
Aller sautant. Ce n'est point un travers;
N'imputez point cette allure à folie.
Vous savez bien que dame Poésie,
Ailes au dos, voltige par les airs;
En un clin d'œil sur mille objets divers
Elle s'élance, et par cette merveille
Charme à la fois et l'esprit et l'oreille...
Mais je l'entends fredonner en sourdine;
Et je lui vois la guitare à la main.
N'approchez pas; vous la verriez soudain
Se colorer de rougeur enfantine.
Un peu de honte est promptement passé;
Ce n'est plus rien quand on a commencé;
Elle commence, avançons auprès d'elle.

En voyant la liberté aisée et la grâce facile de ces vers, qui n'ont guère d'autre mérite, peut-on s'imaginer qu'ils sont écrits en pleine Terreur, entre les quatre murs d'une cellule, par un vieillard qui, selon toute apparence, ne doit en sortir que pour monter sur l'échafaud?

Cependant les rigueurs s'aggravaient de jour en jour. Le 5 thermidor fut terrible pour la prison

des Carmes. Quarante prisonniers furent appelés et parmi eux le jeune sous-lieutenant Beauvoir. Il était détenu aux Carmes en même temps qu'une charmante jeune fille, sa fiancée, mademoiselle de Croiseilles, qu'il adorait. A peine âgée de quinze ans, la malheureuse enfant avait cédé à la passion de son amant; elle était enceinte et, ne pouvant croire au sort qui les attendait, elle soupirait après une liberté qui permettrait au mariage d'effacer sa faute. Ces deux jeunes gens excitaient la sympathie et la pitié de tous les détenus, et comme en réalité il n'y avait aucune charge contre eux, chacun espérait leur délivrance; mais, hélas! Beauvoir fut enveloppé dans l'accusation si commode de conspiration dans la prison, inventée par Robespierre. Ce terrible prétexte permettait d'aller vite en besogne et, grâce à lui, on condamnait aisément ceux contre lesquels il n'y avait point de griefs précis. Le 5 thermidor, après des adieux déchirants, le malheureux Beauvoir fut conduit à la guillotine; il grava pendant la nuit, sur le mur de sa cellule, les vers suivants :

Amour, viens recevoir ma dernière prière,
Accorde à Désirée un avenir heureux;
Daigne ajouter à sa carrière
Les jours que me ravit un destin rigoureux.

Certes les vers ne sont pas bons! Mais le sen-

timent qui les inspire est si touchant qu'il est impossible de n'être pas ému en les lisant.

Le prince de Salm, dont nous avons parlé plus haut, quitta les Carmes pour la Conciergerie le même jour; il n'était préoccupé que d'une chose, c'était de faire disparaître des lettres de madame de Custine, qui étaient restées dans ses papiers à son domicile. Sa sœur, la princesse de Hohenzollern, ayant obtenu la permission de venir le voir, lui promit de faire ses efforts pour les retrouver et les détruire; elle y parvint, non sans risquer sa vie, car cette visite clandestine dans l'hôtel d'un suspect suffisait pour la faire arrêter. Il fut exécuté la veille de la mort de Robespierre; un jour de retard et il échappait; sa sœur put encore lui faire savoir que ses derniers vœux avaient été accomplis [1].

Ces lugubres journées avaient jeté un voile funèbre sur la prison des Carmes. Chaque prisonnier croyait sa dernière heure arrivée lorsqu'il

1. Prévoyant sa mort, le prince Frédéric de Salm écrivit le 20 juillet 1794, dans la Conciergerie où il avait été transféré, le billet suivant à sa sœur la princesse de Hohenzollern Sigmaringen.

« Chère Amalie! je suis à la Conciergerie; dans trois heures, mon sort sera décidé. Si je succombe avec mes cinquante soi-disant complices, crois-moi, je meurs innocent. Si tu m'aimes, promets-moi de vivre pour mon pauvre Ernst et pour le petit Renneberg (son fils naturel) que je te recommande. Pense à ton malheureux frère Friederich. »

Il succomba en vertu d'une sentence du 9 thermidor et sa tête tomba sous la guillotine le 23 juillet 1794.

entendait entrer la sinistre voiture qui conduisait les accusés à la Conciergerie et le bruit sourd des lourdes portes qui se refermaient sur ces malheureux qu'on savait ne plus revoir glaçait tout le monde d'effroi. Le général Beauharnais fut emmené le 5 thermidor. Malgré la tendre lettre d'adieu qu'il écrivit à Joséphine et qui a été reproduite partout, il était fort amoureux de la belle Delphine de Custine qui, paraît-il, tournait toutes les têtes. Madame de Beauharnais s'en montrait fort jalouse, et à bon droit, car lorsque le général, au moment de monter dans la fatale voiture, passa devant Delphine, il lui tendit une bague qu'il portait toujours à son doigt et « qu'elle conserva toute sa vie », dit son fils.

Quatre jours après cette terrible journée, un mouvement inaccoutumé eut lieu dans la cour de la prison. Dès le matin, on avait entendu le bruit du canon; il se passait évidemment quelque chose d'extraordinaire. Les détenus, presque tous sortis dans les corridors, parlaient à voix basse, et les geôliers ne cherchaient pas à les faire rentrer pour les empêcher de communiquer entre eux, comme ils le faisaient pendant les jours précédents où la rigueur avait redoublé au point de ne plus permettre de descendre au jardin. Tout à coup l'un des prisonniers, dont la chambre avait vue sur un toit de la maison voisine à la lucarne duquel sa femme venait souvent pour

tâcher de l'apercevoir une minute, eut l'idée de monter sur une chaise pour voir si elle ne serait point à son poste habituel. Il l'aperçut en effet qui agitait vivement un mouchoir en donnant évidemment des marques de joie. Il fit signe de son côté qu'il la voyait ; alors elle prit le mouchoir blanc sur lequel elle traça au charbon en énormes lettres « Robesp..... » Le prisonnier fit signe qu'il comprenait. Sa femme frappa aussitôt son cou du revers de sa main, comme pour faire signe de trancher sa tête ; puis elle disparut vivement, craignant sans doute d'être vue. Il se hâta de rejoindre ses compagnons et de leur transmettre la nouvelle, qui se répandit comme l'éclair. Les geôliers restaient muets, mais leur air abattu et leurs physionomies moins farouches laissèrent aux prisonniers l'espoir que la nouvelle était vraie. Dès le soir, bon nombre de billets parvinrent aux détenus et leur donnèrent la certitude de l'événement[1].

Il est impossible de peindre le sentiment de délivrance et d'allégement que chacun ressentit.

1. Chacun s'ingénia pour faire parvenir cette nouvelle aux prisonniers. Nous tenons des petits-enfants de M. Andrieux qu'il l'apprit par ses filles qui allèrent se poster à un endroit où leur père pouvait les apercevoir et secouèrent vivement leurs robes pour attirer son attention, puis prenant chacune une pierre dans la main, se mirent à la baiser, après quoi elles firent le geste de couper le cou. M. Andrieux finit par comprendre que cette bizarre pantomime signifiait *Robe baise pierre* est guillotiné.

Cependant on avait trop souffert pour se livrer de suite à la joie et une sorte d'abattement succéda aux premiers mouvements d'ivresse. Dès le lendemain, le régime fut adouci. On accorda aux détenus la permission de se promener dans le jardin. Ils purent écrire et recevoir des réponses, faire acheter des journaux. Les femmes obtinrent la permission de se promener au jardin avec les hommes. Enfin, l'espoir rentra dans le cœur de chacun et il sembla que les portes des Carmes allaient, d'un instant à l'autre, s'ouvrir toutes grandes et qu'il n'y aurait qu'à les franchir. Cela ne devait pas cependant aller si vite. Une des premières personnes qui obtint sa grâce fut madame de Beauharnais; sa mise en liberté eut lieu le 19 thermidor par l'intervention de Tallien. Fort aimée dans la prison, car elle avait, comme femme, la même grâce et la même bonté que Nivernais[1], la nouvelle de sa sortie excita une telle explosion d'applaudissements chez les détenus qu'elle se trouva mal d'émotion. Revenue à elle-même, elle leur fit ses adieux et sortit au milieu des vœux et des bénédictions de toute la maison.

Le 22, le citoyen Mancini vit entrer Auber, le geôlier, dans sa chambre; il venait d'un air moi-

1. La remarque en a été faite par un de leurs compagnons d'infortune. — Voir la relation de la prison des Carmes, de Coittant.

tié content, moitié chagrin, lui annoncer sa mise en liberté! Il ne pouvait cacher tout à fait le regret qu'il éprouvait de voir tarir une source de si agréables bénéfices. Le duc, après un dernier et généreux pourboire et les formalités d'usage, partit précédé de Liebbe, qui avait obtenu la permission d'entrer, et de Kéralio, mis en liberté comme lui.

Ils sortirent à pied des Carmes pour regagner l'hôtel de la rue de Tournon. Liebbe portait le paquet peu volumineux des hardes de son maître; Kéralio s'était chargé des livres, et Nivernais n'avait voulu confier à personne le soin de son manuscrit. Ils cheminèrent ainsi lentement, respirant à pleins poumons cet air libre qu'ils ne connaissaient plus. En descendant la rue de Tournon, le duc vit sortir de plusieurs boutiques de braves gens qui venaient le féliciter et qui étaient fort embarrassés de savoir comment l'appeler; un involontaire « monsieur le duc » arrivait sur leurs lèvres, mais la crainte de se compromettre les arrêtait court[1]. Nivernais, voyant leur embarras: « Appelez-moi citoyen Mancini, mes amis, leur dit-il en souriant, cela ne m'offense point, je vous le jure; » et, ce disant, il rentra dans son hôtel.

Une pénible surprise l'attendait; pendant ses derniers mois de captivité, et malgré les efforts de Liebbe et de Doloret, l'hôtel avait été démeu-

1. Voir à l'Appendice n° III.

blé de la cave au grenier; heureusement, durant le temps de ses arrêts, rue de Tournon, et malgré les quatre gardiens, ou plutôt à cause d'eux, il avait pu mettre à l'abri, soit dans des cachettes, soit hors de Paris la plupart de ses objets précieux, tableaux et objets d'art. C'est pourquoi presque tous les portraits de famille, bustes, miniatures et autres, existent encore chez ses descendants.

Quant au mobilier lui-même, sauf de très gros objets, il n'en existait plus rien; toutes les belles choses avaient disparu : tentures, tapisseries, rideaux, etc., Liebbe et les autres domestiques avaient sauvé à grand'peine de quoi meubler à peu près la bibliothèque, une petite salle à manger et une chambre à coucher, au rez-de-chaussée; puis dans le haut de la maison, une ou deux chambres où s'installèrent Kéralio et Doloret.

Après cette première surprise désagréable, le duc prit très philosophiquement son parti de ce désastre; ce qu'il regretta le plus fut bon nombre de livres de la bibliothèque disparus. Mais on avait respecté son violon et son clavecin, qu'il retrouva avec grand plaisir, et ce fut avec un soupir de satisfaction qu'il se mit à table avec Kéralio dans sa modeste salle à manger, en lui disant: « C'est égal, mon ami, cela vaut mieux que la prison! »

Le premier soin du duc fut de prévenir ses amis qu'il avait encore à Paris; ils étaient peu nombreux, car sauf quelques vieillards malades

ou fort âgés, toutes les personnes appartenant à la noblesse étaient forcées de par la loi de résider à quelques lieues de Paris. Cependant on fermait quelquefois les yeux, et le duc vit accourir l'abbé Barthélemy, M. de Gontaut[1], M. de Brancas-Cereste, frère cadet de madame de Rochefort; madame de Forcalquier, la maréchale de Mirepoix, la princesse de Beauvau et la duchesse de Choiseul. Ces premières entrevues furent douloureuses; tant de noms manquaient à l'appel! La joie de se revoir l'emporta sur la peine, on s'interrogeait avidement, on voulait des détails, même déchirants, sur tout ce qui s'était passé et on ne pouvait se lasser de les entendre.

Cependant il fallut s'occuper de savoir comment on allait vivre. C'était le moment le plus difficile à passer de cette terrible crise du *maximum*, et en plus, l'hiver de 1794 fut glacial; on ne pouvait se procurer ni bois, ni chandelles, ni surtout du pain. Chacun portait un morceau dans sa poche en allant dîner chez un ami. On envoyait les domestiques, si on en avait, faire queue depuis trois heures du matin pour avoir des provisions, et le plus souvent, on y allait soi-même. Il fallait y passer quelquefois tout un jour pour

1. Jean-Marie-Alexandre de Gontaut-Biron, né en 1746, entré dans les gardes françaises en 1763, emprisonné en même temps que Nivernais, mais d'une façon plus rigoureuse. Il fut nommé lieutenant général à la rentrée des Bourbons.

obtenir un morceau de pain de deux onces, fabriqué avec du chènevis, des pois secs et cent autres drogues.

Le duc commença immédiatement par faire venir de la farine dont voici la note :

Pour 40 livres de farine	400	livres.
Pour frais de port de la farine .	200	»
Roulage au port	50	»
Pour charger sur la voiture les deux poinçons 1/4 de farine. . . .	300	»

Voilà donc quarante livres de farine qui revenaient à neuf cent cinquante livres, soit près de vingt-quatre livres la livre, mais il faut ajouter que c'était payé en assignats.

Les premières dépenses qui figurent sur les comptes de Doloret, depuis le jour de la délivrance du duc jusqu'au 17 octobre, sont plus éloquentes que toutes les phrases du monde sur sa générosité :

A la citoyenne Élisabeth Machy, pour son loyer.	180	livres.
Au citoyen Markowsky.	1400	»
A la citoyenne Beaucaire	1000	»
A la citoyenne Duras	100	»
Au citoyen Gontaut	5000	»
Au citoyen Mangal	100	»
Pour une pauvre dame	100	»

On voit que les dons et secours passaient en première ligne; puis il faut renouveler une garde-robe, fort usée depuis les derniers mois. Liebbe achète deux aunes et demie de drap d'Elbeuf, habit et culotte, pour le citoyen Mancini, puis quatre aunes de drap de Silésie, puis sept aunes de croisé blanc pour caleçons et camisoles, plus une paire de souliers de soixante francs! Il fait nettoyer deux vestes brodées, cela lui coûte la somme de deux cent cinquante livres, et cela lui fend le cœur de les payer; enfin il s'achète un chapeau neuf pour lui-même, et, tout compte fait, il ne reste plus rien. On n'espérait plus toucher un sol en Nivernais, car, par une iniquité très fréquente alors, pendant que le duc était en prison, on l'avait porté sur la liste des émigrés et confisqué tous ses biens. Il écrivit aussitôt une lettre au ministre.

1794.

« Citoyen ministre[1]

» Je vous supplie d'avoir égard à la situation cruelle où je me trouve, faute d'avoir été rayé de la liste des émigrés où l'on m'a placé d'une manière dont l'absurdité est si notoire et si prouvée. Agé de quatre-vingts ans et dans le besoin de secours journaliers pour ma santé, je me vois

1. Archives d'Havrincourt. Minute autographe.

à la veille d'être obligé de me réfugier je ne sais où et d'y manquer de tous les soins dont je ne puis me passer. Je ne mérite pas un pareil traitement; j'ose dire même, sur le témoignage de ma conscience, qu'il serait scandaleux qu'on me le fît éprouver et je vous prie, citoyen ministre, de m'en préserver en ordonnant ma radiation pour laquelle vous avez dans vos bureaux tous les documents et pièces justificatives.

» Salut et fraternité. »

Qui eût dit au duc, lorsqu'il recevait de si nombreuses pétitions pendant ses ambassades et son ministère, qu'il serait réduit à solliciter à son tour pour obtenir de quoi vivre!

L'ex-ministre connaissait par expérience le sort réservé aux pétitions dans les bureaux et, en attendant qu'on eût fait droit à la sienne, il fallait vivre.

Au moment de son arrestation, les scellés avaient été apposés sur un chiffonnier renfermant des diamants, et sur un portefeuille qui renfermait des valeurs. On vint les lever le 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794), sur l'ordre du ministre. Les diamants étaient ceux de l'ordre du Saint-Esprit que le duc avait fait remonter en 1787, lorsqu'il entra au ministère, et fut appelé à figurer dans toutes les grandes réceptions de la cour. Il n'avait conservé que ceux-là, madame de Bris-

sac ayant hérité de tous les diamants de sa mère et même de ceux de madame de Rochefort qui les lui avait légués. Quant au portefeuille, il contenait des valeurs de compagnie d'assurances ne représentant plus rien. M. de Nivernais chercha à mettre les diamants en gage, il n'y réussit pas; il aurait pu les vendre et un assez bon prix, car à ce moment-là, les marchands anglais et hollandais achetaient tout ce qu'ils pouvaient trouver et payaient même assez cher lorsque l'objet était exceptionnel. Mais il réservait ses diamants pour sa petite-fille et ne voulut pas s'en défaire. Il fallut pourtant se résigner à des sacrifices. Nivernais se décida à vendre la monture en or de deux vases du Japon, le portrait de Mazarin, sa tabatière, et un fort beau tableau représentant une madone; il reçut pour le tout la misérable somme de sept mille cinq cent livres en assignats, il y avait à peine de quoi subvenir aux premiers besoins. Mais, pendant ce temps, Doloret toujours en correspondance avec les hommes d'affaires que le duc avait encore en Nivernais, parvint, par un miracle de soins et de persévérance, à toucher en argent douze mille livres de sommes arriérées qu'un de ses agents apporta lui-même à Paris. Cette rentrée inattendue calma les inquiétudes de Mancini; il reprit sa sérénité accoutumée, ses occupations et, restreignant sa maison à deux serviteurs et un cui-

sinier, il laissa inoccupés les grands appartements vides et se cantonna dans sa bibliothèque et sa salle à manger. Au jour de l'an, une de ses amies lui envoya pour ses étrennes deux écrans qu'elle avait brodés. Il lui répondit par la chanson suivante, sur l'air de : *Ahi povero Calpigi !*

Je touche à la décrépitude,
C'est une triste certitude
Qu'il faut bientôt partir d'ici :
Ahi ! povero Mancini ! *(bis.)*
Mais aux derniers jours de ma vie,
Zulmé daigne être mon amie,
Et j'en suis presque rajeuni :
Ah ! ah ! trop heureux Mancini ! *(bis.)*

J'ai vu de près la guillotine !
Mon sort avait méchante mine,
Et j'en avais quelque souci :
Ahi ! povero Mancini ! *(bis.)*
Mais j'ai trompé la faulx cruelle,
Et dans le quartier de Grenelle
Je suis reçu, je suis chéri :
Ah ! ah ! trop heureux Mancini ! *(bis.)*

J'ai perdu ma fortune entière,
Ou s'il m'en reste ce n'est guère;
Je suis mal mis et mal nourri :
Ahi ! povero Mancini ! *(bis.)*
Mais je n'ai plus regrets ni peines;
Zulmé m'a donné pour étrennes
Les deux beaux écrans que voici :
Ah ! ah ! trop heureux Mancini ! *(bis.)*

Malgré la simplicité extrême de sa petite installation, Nivernais reprit le plus vite qu'il put

la douce habitude de réunir ses amis chez lui le jeudi; c'était, de temps immémorial, le jour de réception de l'hôtel de Nivernais. Tous les grands salons étant clos et démeublés, on se réunissait dans la bibliothèque transformée en salon; c'était une pièce assez grande dont les fenêtres donnaient sur la cour et sur le jardin. Sept chaises et quatre fauteuils en velours d'Utrecht vert et un sofa pareil composaient les sièges, un fauteuil tournant en noyer et jonc devant un petit bureau de bois de noyer, une petite table à écrire en bois d'acajou, deux tables à jouer noyer et drap vert, des rideaux de taffetas vert aux quatre fenêtres, deux anciennes portières en tapisserie représentant des paysages avec des perroquets et autres oiseaux, un lustre carré à quatre branches; une pendule de cuivre dans une boîte de bois incrusté était placée sur la cheminée, deux bras de lumière à droite et à gauche de la glace, des chenets et une garniture de feu en fer; des deux côtés de la porte deux petites armoires à dessus de marbre, sur l'une d'elles une paire de flambeaux et sur l'autre un jeu de dames; qu'on ajoute à cela un grand clavecin, un pupitre à musique et l'on aura l'exacte description du séjour habituel de celui qui possédait cinq ans auparavant un des plus beaux hôtels de Paris, contenant des objets d'art et des tableaux si précieux que les étrangers venaient le visiter

comme un musée. Le contraste était saisissant. Un seul vestige de sa splendeur passée existait encore : c'était douze tableaux de maître, retrouvés dans les grands appartements; on les descendit dans la bibliothèque où ils furent soigneusement accrochés par le duc lui-même. Il ne s'agissait pas de renouveler les dîners exquis ni les fins soupers d'autrefois, au temps où le duc faisait recommencer sept jours de suite le même plat par son cuisinier afin de le servir à ses amis dans toute sa perfection !

Voici la modeste requête qu'adresse le vieux duc à Guillet du Mont, son ancien homme d'affaires à Nevers, pour obtenir un peu de gibier :

« 7 novembre 1795

» Mon cher Guillet, voici certainement le temps où il est facile d'avoir du gibier. Je voudrais bien que vous puissiez m'en envoyer toutes les semaines une petite pacotille. Jadis on en envoyait beaucoup à mon père, et cela lui faisait un petit surcroît d'abondance dont il s'apercevait à peine. Aujourd'hui, c'est pour moi un objet d'utilité, pour ne pas dire de nécessité. Voyez, mon cher Guillet, ce que vous pourrez faire à cet égard, vous me rendrez un grand service.

» Je vous renouvelle tous les sentiments d'amitié que vous me connaissez pour vous.

» MANCINI-NIVERNAIS [1]. »

1. Collection d'autographes du comte de Soultrait.

Guillet parvint cependant à envoyer assez régulièrement au duc une bourriche du gibier dont ses immenses forêts étaient pleines, mais le droit de chasse étant aboli, les paysans tuaient tout, à tort et à travers; plus jaloux peut-être de cette nouvelle liberté que des autres, car au fond l'égalité tenait et tiendra toujours bien plus au cœur du peuple français que la liberté.

Cependant, il se trouva parmi les anciens tenanciers du duc quelques hommes n'ayant point perdu la mémoire de ses bontés pour eux, et, sur la demande de Guillet, ils s'empressèrent de lui envoyer du gibier, à la grande joie de Nivernais qui put en régaler ses amis.

Dans ce siècle réputé si frivole, les amitiés qui occupent une si grande place dans la vie survécurent jusqu'au bout; nous voyons leur durée vivace et les dévouements qu'elles inspirèrent sous la Terreur.

Voici une épître charmante adressée par Nivernais à ses fidèles du jeudi. On avait longuement parlé un soir de toutes les tristesses et des privations que l'âge amène avec lui; le jeudi suivant, le duc lut à ses amis les vers suivants. Leur tour vif et léger, malgré leur titre, ne ressemble guère à un octogénaire.

LES SOUVENIRS, LES REGRETS ET LES RESSOURCES D'UN OCTOGÉNAIRE

J'ai vu le temps où sur une épinette
Une guitare ou bien un violon
J'accompagnais les enfants d'Apollon;
Même j'osais d'une voix assez nette
A leurs concerts mêler ma chansonnette.
C'était alors qu'un crayon à la main
Je dessinais joliment une belle;
Et quelquefois le succès du dessin
Me procurait les bontés du modèle.

Je paraissais assez intéressant
On me trouvait de la grâce en dansant.
J'étais adroit à tous les exercices
Et qui plus est habile au jeu d'amour
Où je faisais mes preuves chaque jour
Dans les boudoirs comme dans les coulisses:
Voilà les dons que j'eus à mon printemps.
Ils sont perdus. Ce dieu que rien ne touche
Le fier Destin, l'impitoyable Temps
Ont tout détruit au déclin de mes ans.

Faire parler ou la corde ou la touche
D'un instrument, manier un crayon
Faire avec grâce un pas de rigaudon,
C'est aujourd'hui pour moi chose impossible :
Ma voix n'est plus ni juste ni flexible
Et des boudoirs je craindrais d'approcher
Je perdrais trop ma peine à m'y chercher.
Voilà mon sort, le sort de la vieillesse.
Et savez-vous comme en cette détresse
Je me défends du poison de l'ennui?

J'ai conservé parmi tant de débris
Un cœur aimant et j'ai de bons amis
Dont l'indulgence à mon sort s'intéresse.
Ils veulent bien encor tous les jeudis
Venir chez moi ranimer ma faiblesse ;
Et c'est par eux et pour eux que je vis.

On voit avec quelle douce philosophie le duc se résigne à sa nouvelle existence. Il s'attacha à en tirer le meilleur parti possible et à retrouver, autant que faire se pouvait, non pas le somptueux mobilier qui lui avait été dérobé, mais certains objets auxquels il mettait un prix particulier, aidé dans ses recherches par les habitants du quartier eux-mêmes qui le renseignèrent sur ce qui s'était passé. Après de nombreuses réclamations, il s'adressa directement au Comité de sûreté générale et obtint la restitution d'un certain nombre des volumes de sa bibliothèque qui avaient été placés dans les dépôts publics, plus quatre fusils à deux coups et trois épées qu'on lui avait pris et qu'on retrouva déposés à l'hôtel d'Elbeuf. — Chaque fois qu'il rentrait en possession d'un de ces objets, il en jouissait comme un enfant, et appelait cela : « mes petits bonheurs » ; rien n'égalait surtout la satisfaction qu'il éprouvait à replacer dans sa bibliothèque les livres qu'il avait cru ne jamais revoir.

La perte de ses titres et de sa fortune, sa prison, son hôtel mis au pillage n'étaient point

parvenus à altérer son aimable caractère. Sans rancune du passé et toujours passionné serviteur de son pays, il consentit en 1795 à prendre part aux affaires politiques et accepta la présidence de l'Assemblée électorale de la Seine, sous le nom de citoyen Mancini. Mais le parti de la Convention, redoutant son influence, parvint à l'évincer de la députation et il rentra dans la vie privée dont il n'était sorti que dans l'espoir de faire quelque bien.

Un trait distinctif du caractère de Nivernais c'est l'amour qu'il ressent pour son pays. Chaque fois qu'il croit pouvoir lui être utile, il sacrifie ses goûts, ses convenances personnelles, sa fortune même sans la moindre hésitation. L'ambassade de Rome, celle de Prusse et celle d'Angleterre en font foi ; et ce n'est point l'ambition qui le guide, il n'en recueille aucun fruit. Son entrée au ministère en 1787 à une époque où toutes les difficultés se dressaient à la fois et sa présidence de l'Assemblée électorale de la Seine prouvent qu'il conserva ce sentiment jusqu'au bout et rien n'est plus rare qu'un caractère qui ne se dément jamais.

XVII

1796 A 1798.

Réclamation pour être rayé de la liste des émigrés. — La fête de la vieillesse. — Les impôts exorbitants. — Vers à la châtelaine de Lormoy. — Maladie grave de Nivernais. — Lettre du général Bonaparte en faveur de madame de Brissac. — Lettre à M. Roy. — Billet et vers au docteur Caille, son médecin. — Mort du duc de Nivernais.

On croira difficilement qu'en 1796 et malgré toutes les instances le duc n'avait pas encore obtenu le certificat de sa radiation de la liste des émigrés sans lequel il ne pouvait toucher les revenus de ses biens séquestrés.

Il s'adressa d'une manière plus pressante encore et cette fois-ci au conseil municipal de son arrondissement, qui promit enfin de le lui délivrer.

Ce 14 ventôse, l'an IV de la R. (4 mars 1796).

Les administrateurs municipaux du XIe arrondissement au citoyen Mancini-Nivernais.

« Citoyen, le conseil municipal désirant satisfaire à votre demande ne peut faire autrement que de se conformer à la loi et de remplir les formalités qu'elle exige : il faut que vous vous présentiez à une des séances du conseil, accompagné de neuf citoyens de votre section qui attesteront en sa présence la vérité des faits dont vous demandez à avoir un certificat. Les témoins signeront leur attestation, et le conseil vous donnera ensuite le certificat le plus authentique possible.

» Salut et fraternité.

» *Les administrateurs,*

» LE BLOND, VIOLETTE, BONENFANT. »

Malheureusement le duc, atteint d'une bronchite et tourmenté par la fièvre qui avait reparu plus fréquente que jamais depuis son séjour à la malsaine caserne des Carmes, ne pouvait sortir de son lit; il écrivit au conseil municipal qui dès le même jour répondit avec un empressement qu'il faut reconnaître.

Paris, 14 ventôse l'an IV, 1795.

Les administrateurs du XIe arrondissement au citoyen Mancini Nivernais.

Citoyen, le conseil municipal, prenant en considération les motifs exprimés dans votre lettre eu égard à votre âge, votre infirmité et l'intempérie de la saison vous dispense de venir en personne à l'administration. Vous voudrez bien envoyer après-demain matin neuf témoins qui signeront le certificat que vous demandez et attesteront la vérité des faits y contenus.

» Salut et fraternité.

» *Signé* : Le Blond, Sillan, Bonenfant. »

Il fallait faire attester par les neuf témoins que le duc n'avait pas quitté Paris pendant la Révolution et qu'il avait donné les preuves de civisme demandées c'est-à-dire payé les taxes exorbitantes auxquelles il avait été soumis.

Cela fut fait, et le certificat enfin obtenu.

En observant de près tous les détails de ce qui se passa depuis la fin de 1793 jusqu'à l'époque où nous sommes, on suit aisément le curieux mouvement des esprits qui amena une si forte réaction contre la Terreur. « Ces terribles journées que nos

neveux effaceront, s'ils le peuvent, des fastes de la France », comme le dit Nivernais [1], avaient laissé une trace trop profonde dans les esprits et dans les cœurs pour qu'un sentiment autre que l'abattement et la tristesse pût y trouver place au premier moment ; mais au bout d'un certain temps chacun éprouva un impérieux désir de secouer ces funèbres images et de réagir contre ces souvenirs sanglants. Une sorte d'attendrissement universel, un épanchement de tendresse, de sensibilité, d'enthousiasme pour la vertu se répandit et s'exprima avec un lyrisme frisant même le ridicule. Nous ne croyons pas que les mœurs du Directoire rendissent un témoignage bien pur à cette vertu qu'il célébrait sans cesse, mais entraîné par le mouvement général, il décrétait des fêtes civiques sans nombre, destinées à rendre hommage à l'amour conjugal, à la vieillesse, à l'enfance, et surtout à la vertu ; ce mot, en particulier, revient sans cesse, même dans les décrets officiels ; cette sensibilité générale (autre mot favori du temps) se traduisit par des vers, des hymnes, des couronnes de fleurs et des apothéoses qui succédaient au *Ça ira*, aux bonnets rouges et à la guillotine. Le peuple, mobile et impressionnable comme toujours, suivait avec enthousiasme la nouvelle impulsion qu'on lui donnait.

1. *Œuvre de Nivernais*, t. VI, Essai sur l'abbé Barthélemy.

Le Directoire institua, par un décret du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) une fête dite fête des Vieillards : « Considérant, dit l'arrêté, que le spectacle des hommages rendus à la vieillesse vertueuse est pour tous les âges un des plus puissants encouragements à la *vertu*... » chaque municipalité devait désigner au scrutin le père et la mère de famille de l'âge le plus avancé, non infirme et jouissant dans l'arrondissement de la meilleure réputation de probité, de patriotisme et de *vertu* (toujours la vertu).

La première fête de la Vieillesse eut lieu le 10 fructidor an IV (20 août 1796), et devine-t-on quel vieillard fut choisi et nommé par acclamation dans la section du Luxembourg?... le duc de Nivernais lui-même, qui, deux ans à peine auparavant, attendait chaque matin, à la prison des Carmes, l'appel qui devait le conduire à l'échafaud. L'ancien favori de Louis XV, l'ami de madame de Pompadour, le brillant acteur du théâtre des Petits-Appartements, l'élégant danseur des ballets du roi, *le prompt vainqueur de crédules beautés, heureux le soir et le matin perfide*, dut à coup sûr éprouver un certain étonnement en se voyant couronné par la République comme le vieillard le plus vertueux de son arrondissement. Nous ne jurerions pas qu'un léger sourire ne se soit dessiné sur ses lèvres lorsqu'il apprit cette nouvelle; mais il n'en fit rien

paraître, et reçut avec sa grâce bienveillante l'hommage de ses concitoyens; puis, une fois la première impression de surprise passée, subissant l'entraînement général, il en fut même touché.

Dès le matin, un mouvement inusité régnait dans la rue de Tournon, et les jeunes gens « jugés les plus dignes de cette fonction honorable » vinrent orner de branches de feuillages et de guirlandes de verdure la grande porte de l'hôtel de Nivernais. Alors, on vit arriver un cortège composé des administrateurs municipaux, de la garde civique et d'un corps de musique; un nombreux groupe d'enfants « les plus jolis du monde et vêtus de blanc » précédaient le cortège avec des bouquets aussi gros que leurs petites mains pouvaient les tenir. Un groupe de jeunes femmes, choisies parmi les beautés de la section, marchaient après les enfants, portant des corbeilles ornées de fleurs et pleines de superbes fruits. On ouvrit à deux battants la grande porte et le cortège pénétra dans la cour. Le duc voulut s'avancer au-devant de lui, mais on l'arrêta et il dut rester debout sur le perron; les enfants l'entourèrent et l'accablèrent de bouquets avec tant de hâte, qu'il ne savait auquel entendre. Les jeunes femmes lui offrirent les jolies corbeilles de fruits, et, galant comme jadis, « il ne perdit point l'occasion de baiser leurs fraîches joues ». Enfin, les officiers municipaux s'avancèrent et dépo-

sèrent sur la tête nue du vieillard une couronne de feuilles de chêne, en prononçant un petit discours de circonstance. Nivernais, qui finissait par être ému, répondit quelques mots exprimant sa reconnaissance pour cette marque de sympathie de ses concitoyens; puis, des rafraîchissements furent servis en abondance, et le cortège se retira en poussant des acclamations enthousiastes de : « Vive Mancini-Nivernais », auxquelles se joignirent celles de la foule restée à la porte, et qui eut sa part de vins, gâteaux et sirops après le départ du cortège. Mais la fête n'était point terminée. Le soir, au théâtre de l'Opéra, alors rue de Richelieu, une grande représentation de gala eut lieu en l'honneur des vieillards couronnés le matin. Chacun reçut une loge réservée. Ces loges étaient artistement décorées de feuillages, de fleurs et d'élégantes draperies. La salle était comble, et l'arrivée des héros de la fête fut saluée par une triple salve d'applaudissements. « On distinguait parmi ces objets de la vénération publique, disent les journaux du temps, le ci-devant duc de Nivernais, remarquable par sa dignité et la majesté de ses traits; il salua l'assemblée avec ces formes anciennes et d'une exquise courtoisie dont il conservait l'habitude et le souvenir, sans doute pour en transmettre l'utile exemple à la nombreuse jeunesse qui le couvrit de ses acclamations. »

La représentation commença par *Œdipe à Colone*, qui fut suivi du *Devin du village*, de Rousseau, car Jean-Jacques était le dieu du jour. Dans un intermède du *Devin*, on vit arriver un groupe riant et nombreux assis sur une charrue traînée par des enfants, puis parurent deux villageois, chargés d'années. On chanta plusieurs couplets qui avaient pour refrain : « Honneur, honneur à nos vieillards! » Le public reprit le refrain en chœur avec enthousiasme, et le devin s'avança et chanta :

Le temps blanchit leur tête vénérable,
Enfants, couronnez-la de fleurs.

A ces mots, les portes des douze loges s'entr'ouvrent tout à coup et un essaim d'enfants se précipitent et couvrent de fleurs les vieillards étonnés, qui ne s'attendaient pas à cette dernière surprise[1].

Nous croyons qu'on ne peut pas donner une preuve plus frappante du nouveau courant qui s'était emparé des esprits à cette époque et de la réaction qui s'opérait déjà.

Un an après cette fête, cédant aux instances

1. Voir les récits de cette fête dans l'*Historien*, de Dupont de Nemours, dans le *Moniteur universel*, le *Journal de Paris*, *l'Abbé Grégoire*, etc., etc. Nous devons tous nos remercîments à M. Victor Fournel, qui a bien voulu nous la signaler.

de tous ses amis, Nivernais se décida à publier ses Œuvres, espérant même trouver dans son travail une ressource pécuniaire devenue précieuse pour lui: « J'ai longtemps résisté aux sollicitations d'amis trop prévenus en ma faveur, dit-il dans sa préface, qui me pressaient de faire imprimer ces mélanges. Mais à mon âge de quatre-vingts ans, on perd la force de résistance comme toutes les autres, et je me suis laissé persuader... Je suis bien éloigné de m'attendre à des éloges, et je ne le suis pas moins de redouter les critiques. Si ma vieillesse me laisse le temps de les recevoir, j'en profiterai avec plaisir. »

Dans les huit volumes qu'il fit paraître[1], nous

1. Ces huit volumes contiennent: — I et II, ses fables; — III, les lettres sur l'usage de l'Esprit, celle sur la manière de se conduire avec ses ennemis, celle sur l'état de courtisan, quatre dialogues entre les anciens et les modernes, réflexions sur le génie d'Horace, celui de Despréaux et de J.-B. Rousseau, réflexions sur Alexandre et Charles XII, roi de Suède, quelques vies de troubadours; — IV, traduction de la *Vie d'Agricola* avec le texte de Tacite, essais sur l'*Art des Jardins modernes*, traduit d'Horace Walpole, dissertation sur l'élégie, élégies pour ma femme sous le nom de Délie, sur la négociation de Loménie en Angleterre, en 1795, sur la négociation du président Jeannin en Hollande, en 1669; — V, traduction en vers de l'*Essai sur l'Homme* de Pope, traduction en vers du quatrième livre du *Paradis perdu* de Milton, *Plutus, l'Ancien et le Temps*, fable de Gay, *Joseph reconnu par ses frères*, traduit de Métastase, traduction en vers de l'épisode de Nisus de l'*Enéide*, traduction en vers de l'épisode de Médor de *Roland furieux*, la création et les quatre âges du monde, traduction en vers du premier livre des *Métamorphoses d'Ovide*, fable de Phaéton, des *Métamorphoses*, fable de Pythagore, *idem*; — VI, imitation de plusieurs odes d'Anacréon, imitation de Tibulle, Ovide et Properce, imitation de différents

n'hésitons pas à placer au premier rang le troisième qui renferme ses lettres sur l'usage de l'Esprit, celles sur la manière de se conduire avec ses ennemis, et celles sur l'état de courtisan; il faut y ajouter les quatre Dialogues des morts, pleins d'esprit et de verve, plus ses vies de troubadours, écrites avec une naïveté malicieuse fort amusante. Si l'on y joignait le portrait du roi de Prusse, on aurait un volume presque inconnu et qui prendrait certainement une place brillante parmi les prosateurs du XVIIIe siècle. Chose bizarre, mais très humaine, le duc appréciait bien plus ses vers que sa prose; nous avouons ne pas être de son avis. Malgré cela, nous en avons cité souvent et nous en citerons encore au déclin de sa vie.

L'habitude de versifier faisait partie intégrante de l'existence à cette époque; l'envoi d'un bouquet, une fête, une naissance, un mariage ou une mort, enfin depuis les plus petits jusqu'aux plus graves événements de la vie, tout était prétexte à quatrain, chanson, épithalame ou épitaphe; c'est vraiment curieux à observer. La poésie fut pour Nivernais une véritable passion qui dura, à la lettre, jusqu'à son dernier soupir.

morceaux de poésie italienne, traduction de différents morceaux de poésie anglaise, épîtres en vers, énigmes et épigrammes toutes en vers, cantates dialoguées, portrait du roi de Prusse, essai sur la vie de Barthélemy, poésies diverses; — VII et VIII, *Ricciardetto*.

Au reste, il avait beau vieillir, il restait fidèle aux habitudes de galanterie du XVIIIe siècle[1].

Vers le milieu de l'été, il alla passer quelques jours à Lormoy, chez sa vieille amie, la maréchale de Mirepoix, qui, malgré sa tête branlante, avait conservé toute la gaieté et tout l'entrain de la jeunesse. Le duc ne manqua pas une si belle occasion de lui faire la cour dans une galante épître.

1796. A madame de Mirepoix.

En m'apprêtant au grand voyage
Qu'annoncent mes quatre-vingts ans,
De mes plus secrets sentiments
Je vous offre un dernier hommage.

Du repentir, du désespoir
J'ignore la cruelle atteinte,
Je passerai le fleuve noir
Sans remords et sans nulle crainte.

Je verrai Minos sans effroi ;
Qu'a-t-il à reprendre en ma vie ?
La vertu fut ma seule loi,
Être aimé fut ma seule envie.

1. Le duc avait envoyé ses fables au prince Henri, qui écrit à M. de Sabran. « Je préfère à vous parler des fables. Le duc de Nivernais m'a écrit en me les envoyant et j'en ai pleuré de joie. Elles sont dignes de son cœur et de son esprit, on y reconnaît l'homme qui a fait l'étude du cœur humain, qui a été employé dans les affaires sérieuses pendant une partie de sa vie, et qui a autant médité sur l'utilité des maximes pour les personnes en place, que sur celles pour corriger les vices communs à la foule des hommes. »

Sous un ciel à jamais serein,
Citoyen des Champs-Élysées,
Je partagerai le destin
Promis aux âmes fortunées.

Partout ce séjour enchanté
Offre un bonheur toujours facile;
Tout ce qui n'est pas volupté
Est inconnu dans cet asile.

Mais hélas! le séjour si doux,
Comment peut-il me satisfaire?
Rien ne m'y manquera que vous,
Et sans vous rien ne peut me plaire.

Les belles, les héros, les rois,
Hôtes de cette heureuse rive,
Verront pour la première fois
Une ombre inquiète et plaintive.

Chacun d'eux me demandera
D'où vient ma tristesse profonde,
Et chacun la partagera
Quand on vous saura dans le monde.

Pendant que Nivernais écrivait ces jolis vers, il ne négligeait point le soin de ses affaires et se défendait de son mieux contre les exigences inouïes des receveurs d'impôts et contre l'exagération des taxes à lui imposées car il était réellement la vache à lait du XIe arrondissement. En voici un exemple choisi dans le nombre : les sommes sont effrayantes!

« 15 mars 1797.

Requête aux citoyens composant le département de la Seine.

» Louis-Jules Barbon Mancini-Nivernais demeurant à Paris, rue de Tournon, section du Luxembourg,

» Expose qu'il se trouve encore obligé de recourir à la justice du département pour faire cesser la demande exorbitante que lui fait le receveur des impositions de son arrondissement d'une somme de vingt-deux mille six cent soixante-trois livres quatre sols en numéraire pour restant de son emprunt forcé, somme qu'il ne doit point et qu'il serait dans l'impossibilité de payer. Voir ci-joint l'avertissement.

» ... L'exposant se présente donc avec confiance pour obtenir non pas une modération de taxe, il l'a obtenue, mais le rejet des demandes multipliées qu'il plaît au percepteur de vouloir exiger, et que l'exposant n'est point dans le cas de payer.

» En effet, aussitôt que la loi du 19 frimaire fut votée, le citoyen Nivernais s'empressa d'y déférer et avant le 15 nivôse, il paya volontairement six mille livres représentées par six cent mille livres en assignats.

» L'exposant ayant payé le maximum de la taxe se croyait parfaitement libéré lorsqu'au mois de prairial, an IV, il reçut un avertissement pour payer un supplément de cent vingt mille livres en promesse de mandat.

» Cette somme étant bien supérieure aux facultés de l'exposant, il se pourvoit en dégrèvement et néanmoins il commence à payer vingt mille livres à compte, la quittance de cette somme est du 1er messidor, an IV.

. . . . . .

» Fait à Paris, le 27 ventôse, an V.

Voici ce que contenait l'avertissement :

Emprunt forcé.

Pour dix jours de retard des vingt mille livres, payé à compte.	2 000
Pour les quatre jours au cent du retard	800
Pour restant d'après la modération obtenue.	6 830
Pour dix jours de retard	683
Pour cent quatre-vingt-quatre jours de retard des six mille huit cent trente livres montant par jour à soixante-huit livres six sols.	12 350
	22 663

Le département fit droit à la demande du citoyen Mancini-Nivernais et le receveur en fut pour les frais.

Pendant les derniers mois que Nivernais avait passés en prison, sa santé reçut de rudes atteintes et, depuis l'automne de 1797, elle allait s'affaiblissant de jour en jour, ses amis inquiets écrivirent à madame de Brissac pour l'en avertir. Il ne lui était pas facile de rentrer en France sans bonne et due autorisation, car malgré tout elle avait été portée sur la liste des émigrés et n'avait pas encore obtenu sa radiation ; mais, sur l'avis qu'elle reçut, elle s'empressa d'écrire au général Bonaparte, commandant en chef l'armée d'Italie, pour le prier de lui faire accorder cette permission.

Bonaparte écrivit aussitôt au général Joubert :

Quartier général, Milan. 14 thermidor, an V (1er août 1797).

« Il y a à Vicence, citoyen Général, la veuve Brissac, fille du respectable Mancini-Nivernais ; elle est hors de France depuis 1787 ; je ne vois point d'inconvénient à ce que vous lui donniez un passeport pour se rendre au quartier général, comme je lui en ferai donner un pour se rendre en France ; je vous prie même, si l'occasion s'en présentait naturellement, de lui faire des honnêtetés. Son père, que vous connaissez peut-être de réputation, est un littérateur célèbre. »

Malheureusement lorsque madame de Brissac reçut en septembre les passeports désirés, elle tomba malade elle-même et ne put songer à effectuer son départ dans la mauvaise saison; son père lui-même lui écrivit pour la presser de ne point revenir avant le printemps, car malgré sa faiblesse et ses souffrances, il avait conservé toute sa présence d'esprit et sa sollicitude pour les siens et pour ses amis.

Il avait pour conseil et pour voisin le célèbre avocat Roy qui s'occupait de ses affaires avec beaucoup d'intérêt; il habitait près de l'hôtel de Nivernais et venait fort souvent le soir tenir compagnie à son aimable client. Accablé de besogne, Roy tomba assez gravement malade, et le duc lui écrivit le 17 février cette lettre charmante, que Roy a précieusement conservée et communiquée à M. Dupin[1] :

» 29 pluviose an VI (17 février 1798).

« Ménagez-vous, je vous en conjure, mon cher voisin, et faites trêve au travail jusqu'à votre parfait rétablissement. Vous avez des amis qui

1. M. Dupin a écrit une notice intéressante et suivie de notes précieuses à consulter, nous avons puisé souvent à cette source des détails utiles.

vous suppléeront dans la besogne de vos affaires personnelles; et, quant à celles d'autrui, laissez-les dormir en dormant vous-même. Cicéron n'allait pas à la tribune quand il était enrhumé; les centumvirs se passaient de Pline le Jeune quand il avait la goutte; et le maréchal de Saxe, qui avait une oppression de poitrine le jour de Fontenoy, n'a pas fait dix pas à cheval et n'en a pas moins gagné la bataille: après quoi, il a guéri de son hydropisie. Je ne sais pas ce que penseront vos clients, mais, pour moi, si j'avais actuellement une affaire à moi entre vos mains, j'aimerais mieux perdre mon procès que de vous y voir travailler.

» Ménagez-vous, mon voisin, je vous en conjure, et ne me répondez pas, mais aimez-moi et croyez-moi, etc. »

Lorsqu'il écrivait cette lettre, M. de Nivernais ne quittait déjà plus son lit; des symptômes inquiétants vinrent se joindre à sa faiblesse et les amis préoccupés demandèrent à son médecin ordinaire, M. Caille aîné[1], qui le soignait autant comme ami que comme client, s'il ne jugeait pas convenable de faire venir un de ses confrères en consultation; le vieux duc, se doutant de ce qui

1. Le docteur Caille (aîné) demeurait à côté du duc, rue de Tournon, n° 1126. L'hôtel de Nivernais portait le numéro 1128.

se passait, appela son secrétaire auprès de son lit et lui dicta le billet suivant :

« 7 ventôse à midi (dimanche 27 février).

» Si ma maladie empire, mon cher ami, il vous passera peut-être par la tête d'appeler quelque consultation. J'ai voulu ce matin vous mettre à l'abri de faire cette fausse démarche et je vous prie de lire, comme mon testament moral, les petits vers ci-dessous:

Ne consultons point d'avocats,
Hippocrate ne viendrait pas
Je n'en veux point d'autre en ma cure
J'ai l'amitié, j'ai la nature,
Qui font bonne guerre au trépas,
Mais peut-être dame Nature
A déjà décidé mon cas?
Alors et sans changer d'allure
Je veux mourir entre vos bras. »

Après avoir dicté, le duc fatigué de cet effort s'endormit paisiblement jusqu'à six heures ; puis il ouvrit les yeux et voyant auprès de lui le docteur Caille, madame de Beauvau, madame de Mirepoix et quelques amis, il leur sourit faiblement et voulut leur tendre la main, mais une défaillance soudaine le fit retomber sur son oreiller, on entendit un léger soupir, tout était

fini; ce modèle accompli de l'ancienne cour venait de s'éteindre le sourire aux lèvres. Ainsi, cette grâce touchante, aimable et résignée, que la captivité même n'avait pu altérer, le suivit jusque dans la mort.

ÉPILOGUE

La duchesse de Brissac était partie dès les premières nouvelles de l'aggravation de la maladie de son père, mais le mauvais temps retarda sa marche et elle n'arriva à Paris que deux jours après la mort, désespérée de n'avoir pas revu celui qu'elle aimait si tendrement.

Si quelque chose put adoucir son chagrin ce fut d'apprendre avec quels tendres soins et quelle affectueuse sollicitude les amis et les serviteurs du duc avaient entouré ses derniers jours. Il n'oublia aucun d'eux dans son testament, accompagnant chaque legs d'une phrase gracieuse pour le don qu'il leur faisait. Mais nous ne pouvons passer sous silence, en finissant, un fait curieux contenu dans ce testament : le duc en léguant à un ami le portrait de sa première femme la désigne sous le nom de duchesse de Nivernais,

tandis qu'en léguant le portrait de la seconde à M. de Brancas, son frère, il la nomme madame de Rochefort[1]. Le rapprochement de ce trait bizarre avec l'absence totale du nom de sa seconde femme dans les Œuvres publiées en 1796, tandis qu'il parle à chaque instant de la première avec une vive tendresse, ne nous donnerait-il pas raison et n'est-ce pas Délie qui seule fut aimée d'amour?... Le lecteur décidera cette question délicate.

1. Voir à l'Appendice n° IV l'extrait du testament.

APPENDICES

I

M. LE CHEVALIER D'ÉON A J.-J. ROUSSEAU

Ce 20 févr. 1766.

MONSIEUR,

Ce n'est que depuis peu que j'ai appris dans ma retraite votre arrivée dans cette île. Si je l'eusse su plustôt, je vous aurais déjà félicité, et si j'eusse eu l'honneur de vous connaître personnellement, il y a longtems que je vous aurais écris pour vous déterminer à venir plus promptement dans cet asile de la liberté.

La connoissance que j'ai de vôtre caractère et de vos vertus par vos ouvrages, celle que j'ai de Paris et de Londres, me font croire que vous serez presque aussitôt dégouté de Londres que de Paris, que vous viveriez beaucoup plus libre, plus tranquille et à meilleur marché, dans quelque retraite un peu éloignée de la Capitale. Vous pourriez vous retirer dans la province de Galles, qui est la Suisse de l'Angleterre; je pourrois vous y procurer quelques bons amis, et vous y aller voir. Si vous aimez la chasse et la pêche, vous pourriez vivre là sans le secours de personne avec la même liberté et innocence que nos premiers pères.

Permettez ces réflexions à l'intérêt tout particulier que je prends à votre sort, qui me touche aussi sensiblement que le mien propre. Nos malheurs ont presque une origine commune, quoique des causes et des effets différens. On dit que vous aimez trop la liberté et la vérité; on m'accable du même reproche, et on ajoute que nous pourrions nous rendre plus heureux à peu de frais, vous en humiliant moins les docteurs, et moi en disputant moins avec les Ministres. Je conviens que vous les avez terriblement humiliés aux yeux de la philosophie; mais je ne puis convenir que je dispute avec les Ministres; je reconnois leur autorité, mais cela ne m'ôte pas, je crois, le droit de me défendre contre la barbarie d'un Ambassadeur novice qui viole la loi positive et naturelle, le droit des gens, et son caractère public, qui à mon égard a rompu et déchiré indignement toutes les parties de notre contrat social. Pour vous en convaincre je vous envoie ce qui a été publié sur mon affaire; je vous l'envoie non par la fureur d'étourdir tout le monde et de le rendre juge des injustices atroces que j'ai éprouvées, mais parce qu'il est naturel à un affligé de chercher un autre affligé. C'est adoucir mes maux que de les mettre sous les yeux d'un homme tel que vous. Il n'y a que les sages et un certain public éclairé qui puissent juger dans le silence, les crimes de certains grands qui se croient au-dessus de toutes loix. J'ai lû vos lettres écrites de la Montagne et toutes les excellentes repliques à vos adversaires; permettez-moi donc de vous faire lire aussi mes défenses. Je serois humilié si après avoir défendu autant qu'il a été en mon pouvoir les droits de l'honneur et de l'humanité, il me restoit des torts dans l'esprit d'un homme aussi vertueux, aussi éclairé, que j'aime et respecte autant que vous. Je n'ai pas lieu d'aprehender un tel jugement de vôtre part; puisque c'est principalement dans vos ouvrages que j'ai appris que la conservation de soi-même étoit une loi fondamentale de la nature et arrêtoit l'obligation de toutes autres loix, lorsqu'elles lui étaient opposées, que cette loi naturelle est indépendante de toutes les conventions

humaines; ainsi quelques soient les dignités et le caractère de mon ennemi il n'a jamais pû acquérir nul droit sur ma vie; pas plus que j'avais sur la sienne et celle de mon prochain.

On pourrait à plusieurs égards faire un parallèle de la bizarrerie de votre sort et du mien; vous Républicain et Protestant, pour avoir fait imprimer *Émile* dans une République; vous avez été decreté de prise de corps sans avoir été sommé de comparaître, moi Ministre françois, pour avoir fait imprimer une défense contre un autre Ministre français qui m'attaquoit, j'ai été condamné dans une République sans avoir été entendu. Si je n'ai pas comparu au Banc du Roi, ce n'est certainement pas par aucun mépris pour les loix anglaises, qui en général sont beaucoup plus justes que partout ailleurs. C'est que je savais que par une complaisance politique on vouloit me condamner et non me juger. C'est qu'on m'a refusé le tems nécessaire pour me défendre et avoir mes témoins. Quand je les ai eu pour le terme suivant, on a voulu m'enlever de force pour me transporter en France, et pour m'empêcher de comparoître devant aucun tribunal. La Prudence m'a obligé alors à la retraite et pendant ce tems on a condamné mon livre comme un Libel pour n'avoir pas comparu. D'un côté on condamne ma défense et de l'autre on suspend la justice des Grands jurés d'Angleterre, qui ont trouvé mon ennemi atteint et convaincu des crimes de poison et d'assassinat contre ma personne. Ne pouvant défendre la cause par la vérité, il a cherché à se soustraire à la sévérité des loix et à éblouir par l'autorité en demandant avec la dernière instance un *Noli Prolequi*. Cette demande seule n'est elle pas l'évidence la plus complette du crime, malgré l'équité et la liberté anglaises, je ne puis obtenir justice entière, parce que mon empoisonneur et mon assassin est constitué en puissance. Ses crimes seront au moins rangé dans l'histoire, au nombres des grands crimes impunis. Hélas! mon cher Rousseau, mon ancien confrère dans la Politique, mon maître dans la littérature, compagnon de

mon infortune, vous qui ainsi que moi avez éprouvé le caprice et l'injustice de plusieurs de mes compatriotes ; c'est à vous que je puis dire avec vérité que je n'aurois jamais ôsé à l'exemple de mes parens à servir le Roi et ma patrie avec autant de zèle et d'amour que je l'ai fait, si j'eusse pû croire que la calomnie, le poison et le poignard dussent être à la fin toute la récompense de mes services et de mes blessures. Ne dites pas après cela que vous êtes le seul homme vériblement malheureux, que les bizarreries de votre destinée ne sont qu'à vous. Je conviens qu'il y en a de bien extraordinaires dans le cours de vôtre vie, mais convenez aussi que l'Étoile de ma naissance n'a pas été heureuse, cependant je suis né coiffé, et j'ai fait mentir le proverbe, rien de tout cela ne doit nous attrister à un certain point, nôtre conscience ne vous reproche rien, et nous connoissons par notre propre expérience la malice des hommes. Quoiqu'il en soit je ne me plains point des maux qu'on m'a fait, la Providence (grâce à la liberté anglaise et à ma vigilance) n'a pas permis que l'innocent tomba sous les coups de son persécuteur. Le ciel m'a donné la vertu, l'homme injuste ne peut me nuire, j'ai fait rougir la calomnie, j'ai fermé la bouche du méchant et celle de l'imposteur qui étaient déchaînés contre moi, mes ennemis sont déjà revêtus d'ignominie, et la honte couvre comme un manteau, dans mon oppression mon cœur est en paix, dans ma disette je suis dans l'abondance. Il y a encore ici des Anglais amateurs de la justice, zélés défenseurs de la liberté; des Anglais illustres et généreux qui veillent à ma conservation, et je ne doute pas que plusieurs d'entr'eux touchés de vos vertus et de vos rares talents, ne vous vengent de vos malheurs et de vos ennemis.

Je finirai, Monsieur, par vous avouer avec cette bonne foi dont j'ai taché de faire profession toute ma vie, que je me suis toujours senti naturellement porté à soutenir les demonstrations de vos systèmes; excepté certains points sur la religion qu'il ne m'est pas permis d'adopter parce que je soumets (seulement dans un certain petit nombre de loix

extraordinaires) ma raison à la Foi. Je ne conçois pas plus que vous les mystères que vous examinez; je ne cherche point à les approfondir pour mon bonheur dans ce monde et dans l'autre. Si on me demandoit cent mille écus pour me faire conçevoir et croire un mystère, je ne pourrois ni croire ni payer, mais d'un côté on ne me demande rien, et de l'autre on me promet beaucoup; il est donc plus avantageux de croire aux paroles de Jésus-Christ qui ne peut nous tromper, d'avoir confiance dans les promesses qui portent dans tous les cœurs des hommes heureux ou malheureux cette douce consolation et l'espérance flatteuse d'un avenir heureux et durable. A tout ce que je ne puis comprendre dans les saintes écritures, dont personne jusqu'à présent n'a mieux depeint que vous la majesté et l'authenticité, je m'écrie avec saint Augustin *de Altitudo!* Je ne suis cependant pas du nombre de ces catholiques outrés, qui croient tout, parce qu'ils ne comprennent rien, je ne brule personne ni sur la terre, ni dans le Ciel. Plut à Dieu, mon cher Rousseau, que mes actions répondissent à la pureté de ma foi, et plut à Dieu que votre foi fut aussi simple et aussi pure que vos actions; la Religion chrétienne auroit besoin d'un homme tel que vous, qui eut la droiture de vos mœurs, le désinteressement de vôtre conduite, la force de vôtre logique, le foudre de vôtre éloquence, joint à la sublimité de vôtre génie, bientôt vous fortifieriez l'esprit des faibles, vous terrasseriez les raisonnemens des forts, vous dissiperiez et balayeriez cette fourmilliere de petits auteurs qui sont cent fois plus incrédules que vous, sans pouvoir développer le moindre de vos raisonnements.

J'ai l'honneur d'être avec toute l'estime et l'attachement qu'inspirent vos vertus, vos malheurs,

Monsieur, etc.

P.-S. — Lorsque vous verrez M. Hume notre ami commun, je vous prie de lui faire mille complimens de ma part et mille félicitations sur le bonheur qu'il a eu de

tomber avec un seigneur du caractère de Mylord Hertfort. Si j'eusse rencontré un tel Ambassadeur je n'aurais jamais passé pendant quelques mois pour fou dans le monde, et je n'aurois jamais eu le malheur de faire des livres.

En attendant que je puisse avoir la satisfaction de vous voir et de recouvrir ma liberté vous pourriez m'écrire sous le couvert de M. Henry Dadwel Esqr in Golden Square, ami de M. Hume et le mien, ou de M. Humphry Cotes Esqr in St Martin lane, ou de mon fondé de Procuration M. Devignolo The Sixthdow in Warewick Street Golden Square London.

II

NOMINATION DE NIVERNOIS

COMME GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL[1] DU NIVERNOIS

Cette charge étant venue à vaquer par le décès de notre bien-aimé cousin Philippe-Jules-François Mazarini Mancini, dernier titulaire et paisible possesseur de ladite charge, nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix pour la remplir que de la personne de notre cher et bien-aimé cousin Louis-Jules-Barbon Mazarini, son fils, duc de Nivernois et Donziois, pair de France, etc., pour la satisfaction que nous avons des grands et utiles services qu'il nous a rendus tant dans nos armées, et qu'il aurait continué de nous rendre si sa santé le lui eut permis, que dans les différentes ambassades et autres commissions honorables et importantes dont nous avons jugé à propos de le charger, dans lesquelles il nous a donné constamment des preuves de tout le zèle, de la valeur, prudence, capacité, intelligence, droiture, désintéressement que nous pouvons désirer en sorte qu'il a pleinement justifié dans toutes les occasions notre choix et la confiance que nous avions mise en sa personne pour remplir les différents objets auxquels nous avons cru devoir l'employer.

Nous avons notre dit cousin le duc de Nivernois constitué,

1. Archives nationales, P. 2497.

ordonné et établi, constituons ordonnons, et établissons par ces présentes, signées de notre main, gouverneur et notre lieutenant général audit pays et duché de Nivernois et Donziois-ville et bailliage de Saint-Pierre-de-Moustier, etc.; lui avons donné et octroyé, donnons et octroyons pour dorénavant l'avoir, tenir, exercer, en jouir et user avec honneur, autorité, prérogatives, prééminence, franchise et liberté états, appointements, entretenement, droits, fruits, profits, revenus et émoluments y appartenant tels et tout ainsi qu'en a joui ou dû en jouir notre dit cousin le duc de Nevers avec plein et entier pouvoir de contenir sous notre autorité, nos sujets manants et habitants dudit duché, pays en claires dépendances, etc., en l'obéissance qu'ils nous doivent, les faire vivre en paix, amitié, union et concorde les uns avec les autres, pacifier et faire cesser débats, querelles, divisions et désordres qui surviendront entre eux. Faire punir par nos justiciés et officiers ceux qui contreviendraient à nos édits et ordonnances, les leur faire garder inviolablement, mander, convoquer et assembler par devant lui, en tel lieu et toutes fois et quante que bon lui semblera les gens, d'église, la noblesse, officiers, maires, échevins, bourgeois, manants des villes et lieux dudit gouvernement pour leur faire entendre et enjoindre ce qu'ils auront à faire pour le bien de notre service, leur repos et conservation; aviser et pourvoir aux affaires occurentes dudit gouvernement, empêcher qu'il ne s'y fasse aucune levée de gens de guerre tant de cheval que de pied, sans notre permission; commander à ceux qui sont ou seront ès villes, châteaux dudit gouvernement; ordonner de la garde et conservation des fortifications desdites villes et châteaux; contenir les gens de guerre en l'ordre et la discipline militaire suivant nos règlements et ordonnances et généralement faire en toutes les choses susdites et chacune d'icelles tout ce que nous-même ferions ou faire pourrions si présent en personne y étions, etc.

III

L'APPELLATION DE MONSIEUR

Le Directoire exécutif au Ministre de l'Intérieur [1].

Paris, 24 messidor an IV.

Si, dans ces derniers temps, citoyen, le langage républicain s'est altéré, et si l'expression la plus honorable pour tout Français qui sent la dignité de son être semble aujourd'hui être dédaignée par les amis de l'ancien régime, ce n'en est pas moins un vrai scandale qu'il se trouve, dans les administrations générales ou locales, des employés qui affectent eux-mêmes de substituer le mot « monsieur » à celui de « citoyen ».

Sans doute ce n'est pas à la loi de commander, en pareil cas, ni d'exercer son empire sur l'idiome privé des individus; il est des objets qui sont inaccessibles pour elle. Dans l'ancienne Grèce, les habitants de l'une de ces villes s'étaient livrés à une incontinence extrême. Un décret spécial, qui n'était qu'une satire sanglante, leur permit de s'enivrer. Qu'il soit de même permis à tous ceux qui ne

1. *Gazette nationale de France* du 4 therm. an IV (22 juill. 1796).

se sentent pas dignes de porter le nom de *citoyen* de s'en attribuer un autre. Il restera sans doute assez de républicains qui le tiendront à honneur et le feront respecter.

Mais le gouvernement manquerait à ses devoirs, s'il permettait que ses propres employés, dans l'exercice de leurs fonctions, s'écartassent des tendances républicaines.

Que ceux qui veulent *monsieuriser* rentrent dans les coteries qui admettent ce langage, mais ces *messieurs* doivent enoncer à être employés par la république.

Nous connaissons l'influence des mots sur les choses et, nous venons, citoyen, vous exprimer notre volonté constante.

Vous voudrez bien prendre les mesures nécessaires pour la faire observer dans toutes les parties de l'administration publique qui correspondent au département dont vous êtes chargé.

IV

TESTAMENT DE M. LE DUC DE NIVERNAIS[1]

Par devant les notaires publics au département de la Seine, et à la résidence de Paris, soussignés, fut présent : Louis-Jules-Barbon Mazarini Nivernais, citoyen français, demeurant en cette ville, rue de Tournon, n° 1128, section du Luxembourg, chez lequel se sont transportés, de ce requis, les notaires soussignés, qui l'ont trouvé au rez-de-chaussée de la maison qu'il occupe, dans son cabinet, ayant vue sur le jardin, assis en son fauteuil, en assez bonne santé, sain d'esprit, mémoire et jugement, ainsi que lesdits notaires s'en sont assuré par sa conversation. Lequel a fait, dicté et nommé auxdits notaires ses dernières dispositions...

LEGS D'AMITIÉ

Je donne et lègue à la citoyenne Du Chatel Choiseul le petit Amour en marbre qui pleure son oiseau. Elle devinera bien pourquoi. Il est sculpté par Salis.

Madame de Guerchy avait de l'amitié pour la duchesse

1. Archives d'Havrincourt.

de Nivernais ma première femme ; elle voudra bien accepter un portrait d'elle. Je lui laisse et lègue celui en pastel de forme ovale qui est dans mon petit cabinet blanc.

La citoyenne Bréhant Mailly aime les porcelaines ; je la supplie de vouloir bien accepter mon écuelle de Sèvres bleu et or, et mon bol à punch vert et or, avec sa cuillère d'or que je lui donne et lègue.

Je donne et lègue à la citoyenne d'Héricourt, mon ancienne amie, ma tabatière de bois pétrifié.

Je donne et lègue à la citoyenne Lanion-Pons ma bague de mignature d'après Terrier ; elle me vient de sa sœur et lui sera chère comme à moi.

Au citoyen Gontaut, pour légère marque de mon ancienne et tendre amitié, la tabatière d'écaille violette sur laquelle est le portrait de son amie madame de Rochefort, ma seconde femme.

Au citoyen Brancas-Cereste, une de mes pendules à son choix, et aussi le portrait de sa sœur, qui est dans mon petit cabinet bleu ; elle y est peinte en pastel avec sa petite chienne *Zina* sous le bras. Je lui laisse en outre quatre portraits qui sont dans la chambre qui précède le salon doré au premier étage, savoir : le sien, celui de M. le maréchal, son père, celui de M. de Forcalquier et celui de madame de Forcalquier. Enfin, les trois volumes manuscrits des ouvrages de M. de Forcalquier, reliés en maroquin rouge.

Je donne et lègue à madame de Forcalquier ma tabatière d'écaille sur laquelle est le portrait de son mari.

Je prie le citoyen Kéralio, mon bon et ancien ami, d'accepter cent bouteilles de mes meilleurs vins et liqueurs.

Je donne et lègue à la citoyenne Liancourt ma tabatière avec une miniature peinte dessus par Sauvage : elle daignera l'accepter et s'en servir en mémoire de moi.

Je me réserve de faire dans un codicile la disposition de mes ouvrages manuscrits.

Je prie le citoyen Péan, notaire, mon voisin et mon ami, de vouloir bien être mon exécuteur testamentaire...

Ce fut ainsi fait dicté, et nommé par ledit citoyen de Nivernais aux soussignés...

4 février 1796, l'an quatrième de la République française une et indivisible, le quinze pluviôse sur les dix heures du matin.

Signé : MANCINI NIVERNAIS.

HUA et TRUTAT, notaires.

Quant à sa fortune, le duc la légua entièrement à sa fille, madame de Brissac, sauf quelques legs charitables et des pensions à ses serviteurs.

FIN

TABLE

I

1763-1764

Pages.

Affaire du chevalier d'Éon. — Lettre de lord Sandwich. — Mariage de la duchesse de Cossé, son portrait. — Le maréchal de Brissac, lettre. 1

II

1764

La vie à Saint-Maur. — Madame de Rochefort et le duc de Nivernais. — Les habitués de Saint-Maur, la musique, la chasse et la poésie. — Le président Hénault. — Madame de La Ferté-Imbault. — Madame de Talmont. — Correspondance avec le marquis de Mirabeau. 23

III

1764

L'Académie française et le duc de Nivernais. — Son discours de réception. — Portrait du maréchal de Belle-Isle, ses fables. — Madame de Pailly, maîtresse de Mirabeau. — Retour de Saint-Maur. — Les chansons portraits. — Lettres de madame de Rochefort. — Le retour de Thisbé. — Lettre du chat Merlou à madame de Pontchartrain 48

IV

1764-1768

Correspondance avec Mirabeau. — Société nombreuse à Saint-Maur, boutades du marquis, le duc le remet à sa place. —

L'inoculation de madame de Gisors, effroi de la duchesse qui s'y oppose. — Madame de Pailly est mal accueillie à Saint-Maur. — Dîner offert par le chat Merlou à madame de Pailly. — Horace Walpole à Paris. — Maladie du dauphin, sa mort. — Lettre de Walpole au roi de Prusse, revue et corrigée par Nivernais. — Voyage du duc de Brunswick à Paris. — Mort de la dauphine et de la reine . . . 79

V

1769-1771

Mort du duc de Nevers, son éloge par son fils. — Le duc de Nivernais prend possession du duché de Nevers; il fait des réformes importantes, supprime des droits féodaux, réorganise l'administration. — Correspondance avec ses agents et ses officiers. — L'ordre, la douceur et la fermeté qu'il déploie. — Episode des droits de la ville de Clamecy 107

VI

1769-1781

Madame Du Barry, nouvelle favorite. Elle est mal accueillie du public. — Deux partis se dessinent à la cour. — Madame de Mirepoix et les Beauvau : le duc se tient à l'écart. — Les pamphlets, les caricatures. — La favorite est mal avec le duc de Choiseul, premier ministre. — Lettre du roi au duc de Choiseul à ce sujet; il est disgracié. — Réflexions de Nivernais sur les disgrâces. — Le parlement Maupeou; le duc y est opposé. — Le lit de justice. — Réponse de Nivernais à madame Du Barry 135

VII

1770-1772

Mort de madame de Pontchartrain, — Acquisition de Saint-Ouen par les Nivernais, leurs réceptions. — Garrick et Philidor. — Lettre du duc de Nivernais à Garrick. — Le pasteur joueur d'échecs. — L'enjeu de la partie d'échecs envoyé par le duc. — Cabale académique, le roi casse les élections d'Arnaud et de Suard. — Le duc est député par l'Académie auprès de Louis XV; il accomplit fort bien sa mission délicate 165

VIII

1773-1774

Madame de Rochefort prend une grande place dans la vie de Nivernais. — La duchesse change d'existence. — La Sainte-Thérèse, lettre de mademoiselle Pitt, un proverbe du duc, Le peintre aveugle. — La duchesse de Cossé et la Du Barry. — Attitude de la dauphine Marie-Antoinette vis-à-vis de la maîtresse de son grand-père. — Madame de Cossé refuse d'aller chez la Du Barry, dont le duc de Cossé est amoureux. — Maladie de Louis XV. — Mesdames s'enferment avec leur père. — Mort du roi. — La Du Barry est envoyée à l'abbaye de Port-aux-Dames. — Elle revient à Luciennes. — L'empereur Joseph frère de Marie-Antoinette va voir l'ex-favorite 197

IX

1774-1780

Maurepas rentre au ministère. — La cour se divise en deux : la jeune cour et l'ancienne cour. — La reine est en tête de la première, le roi penche pour la seconde. — Les masques chez la reine pendant sa grossesse. — Les Boufflers à Saint-Ouen, les charades et les bouts rimés. — Le dialogue entre Pline le Jeune et madame de Sévigné. — Le duc traduit l'Arioste. — Mort de madame de Gisors. 222

X

1780-1782

Mort du maréchal de Brissac, le duc et la duchesse de Cossé prennent le nom de Brissac. — M. de Maurepas, ses rapports avec le roi sont excellents, il jouit d'une grande influence. — La guerre de l'Indépendance. — La jeune noblesse s'enthousiasme pour les Américains, plusieurs membres d'entre elle partent pour l'Amérique. — Bons mots du vieux ministre, sa mort. — Le roi offre au duc d'entrer au ministère, il refuse. — La santé de la duchesse de Nivernais, déjà fort ébranlée, reçoit un coup violent de la mort de son frère, elle tombe malade et meurt. — Son testament. — Le duc arrange diverses affaires d'intérêt en faveur de ses secrétaires et intendants 253

XI

1782-1786

La petite de Civry, son improvisation. — Maladie de madame de Rochefort, son mariage, séjour à Saint-Ouen avec les Boufflers, retour à Paris. — Mort de madame de Rochefort. — Profond abattement du duc. — L'Académie. — Saint Vincent de Paul. — La mort de Chabry. — Boufflers au Sénégal. — Madame de Sabran. — Correspondance avec Nivernais 270

XII

1787-1789

Maladie grave de madame de Brissac; elle part pour l'Italie. — La Révolution se prépare; les pamphlets les plus mordants circulent presque librement, une partie de la cour s'en amuse. — Un grand nombre de membres de la jeune noblesse partagent les idées nouvelles. — L'Assemblée des notables; le duc de Nivernais appelé au ministère. — Politique vacillante du roi, deux partis dans le ministère. — Les assemblées provinciales 303

XIII

1789-1790

Le prince Henri à Paris. — Une fête à Saint-Ouen. — Le proverbe « une hirondelle ne fait pas le printemps ». — La Révolution en province. — L'émigration. — Épisode de Clamecy. — La Bussière et les officiers du bailliage.— Correspondance. — Les trente dragons de Royal-Piémont . . 314

XIV

1792-1793

La ruine. — Les impôts. — Les preuves de civisme. — La société pendant la Révolution. — Le duc refuse d'émigrer. — Première dénonciation. — Visite domiciliaire, examen de ses papiers; il reste un seul jour aux arrêts chez lui et, le soir, est remis en liberté. — L'Académie pendant la Terreur. — Correspondance du duc de Brissac avec madame Du Barry; il est massacré à Versailles. — Arrestation de l'abbé Barthélémy. — La duchesse de Choiseul. 351

XV

1794

Le duc de Nivernais est arrêté. — On lui accorde de demeurer chez lui. — Réquisitoire de Chaumette contre le citoyen Mancini-Nivernais. — Les dons à la section. — Il passe cinq mois chez lui, puis il est réintégré aux Carmes. — La page déchirée au livre d'écrou. — La Bussière. — Interrogatoire. — La prison des Carmes et les détenus. — Exécution de madame Du Barry 385

XVI

1795

Mancini en prison traduit le poème de *Ricciardetto*. — Les rigueurs s'aggravent. — Nombreuses exécutions. — Le 9 Thermidor. — Comment ils apprennent la mort de Robespierre. — Mancini est mis en liberté. — Son hôtel est dévasté. — Il revoit ses amis. — Les petits bonheurs. — Il reçoit des étrennes et fait une chanson en remerciements 412

XVII

1796-1798

Réclamation pour être rayé de la liste des émigrés. — La fête de la vieillesse. — Les impôts exorbitants. — Vers à la châtelaine de Lormoy. — Maladie grave de Nivernais. — Lettre du général Bonaparte en faveur de madame de Brissac. — Lettre à M. Roy. — Billet et vers au docteur Caille, son médecin. — Mort du duc de Nivernais 436

ÉPILOGUE. 455

APPENDICES 457

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 20000-9-91.